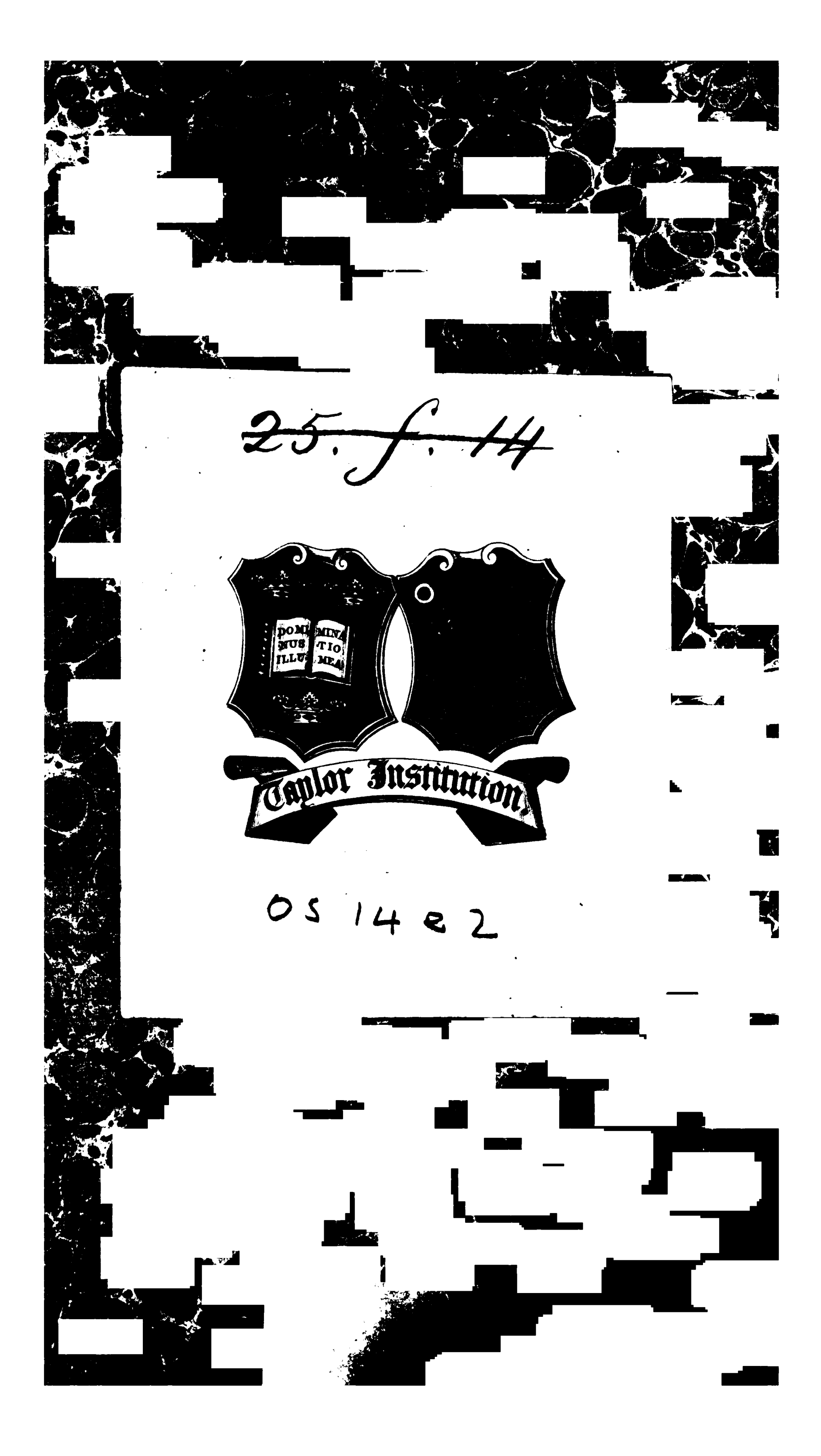
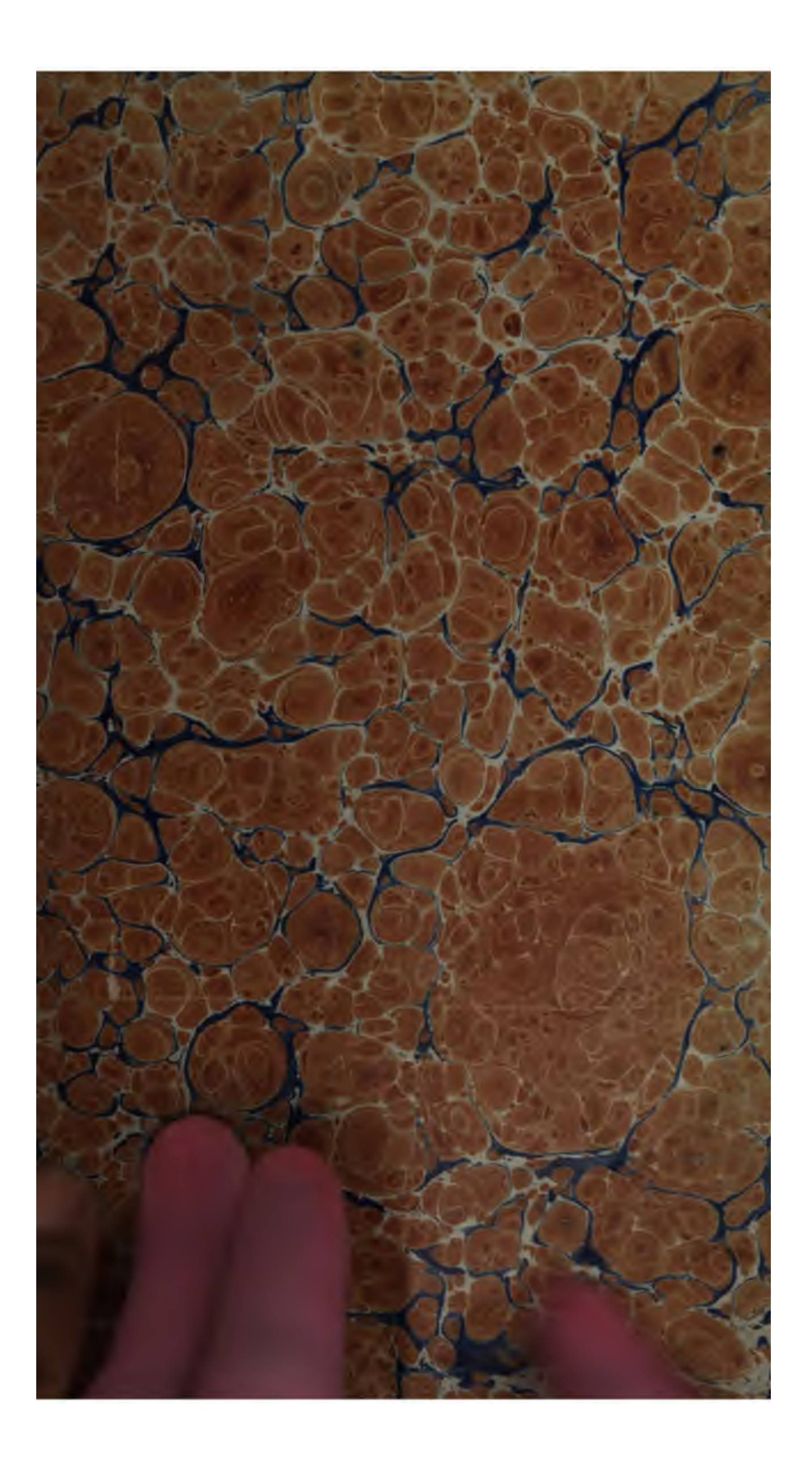



25. f. 14
DOMINUS ILLUMINATIO MEA
Taylor Institution
OS 14 e 2

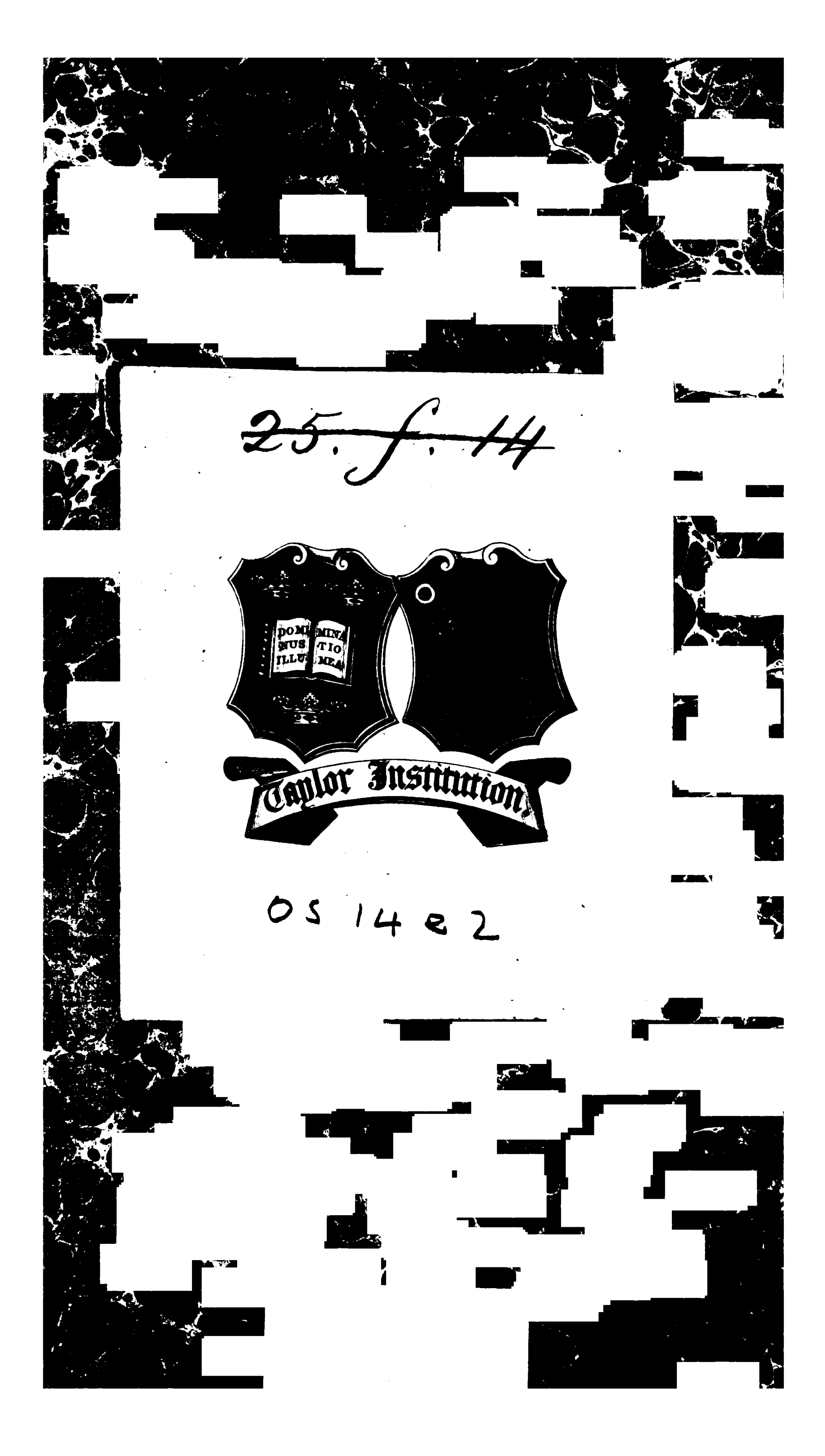


ŒUVRES

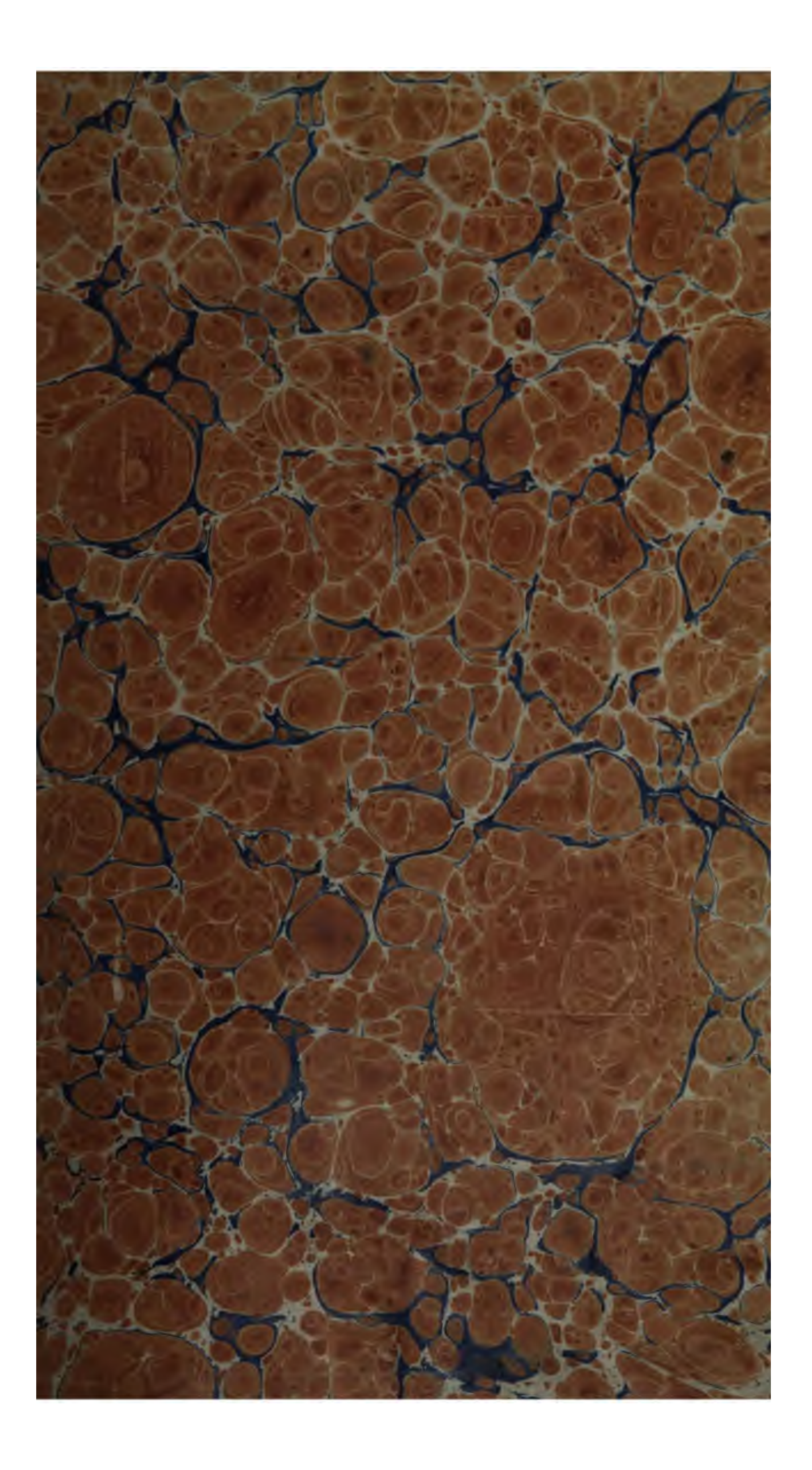
DE

L'ABBÉ DE VERTOT.

TOME II.



25. f. 14
Taylor Institution
OS 14 e 2



ŒUVRES

DE

L'ABBÉ DE VERTOT.

TOME II.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE G. DOYEN.
PARIS. — RUE SAINT-JACQUES, N. 38.

ŒUVRES

DE L'ABBÉ

DE VERTOT

NOUVELLE ÉDITION.

RÉVOLUTIONS ROMAINES.

TOME SECOND.



A PARIS,

CHEZ LEQUIEN FILS, LIBRAIRE,

RUE DU BATTOIR, N. 20.

M DCCC XXX.

HISTOIRE

DES

RÉVOLUTIONS

ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT

DE LA

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE CINQUIÈME.

On envoie des ambassadeurs à Athènes pour recueillir les lois de Solon. Au retour de ces ambassadeurs on choisit parmi les patriciens dix commissaires ou *décemvirs* qui gouvernent souverainement. Appius, chef du collége des décemvirs, devient suspect à ses collégues. Pour empêcher qu'il ne soit continué dans le décemvirat, ils le déclarent président de l'assemblée où se devoit faire la seconde élection; mais il se propose lui-même pour premier décemvir, et le peuple en reçoit la proposition avec de grands éloges suivis de la plupart des suffrages. Ces nouveaux magistrats veulent rendre leur domination perpétuelle. Malgré l'opposition des principaux sénateurs, ils viennent à bout de se faire donner le commandement des armées

pour marcher contre les Èques et les Sabins. Les Romains refusent de vaincre de peur d'augmenter leur puissance. La dureté de leur domination, leur orgueil, leurs injustices, mais surtout la passion d'Appius pour la jeune Virginie, sont cause de leur ruine. Virginius, père de cette fille infortunée, s'étant vu réduit à la triste nécessité de lui enfoncer un poignard dans le sein pour la dérober à la brutalité du décemvir, les armées se soulèvent et reviennent à Rome, où elles obtiennent la cassation du décemvirat et la punition des décemvirs. On rétablit le consulat et le tribunat, et on rend au peuple tous ses priviléges.

Nous avons vu, dans le volume précédent, Rome, jalouse de sa liberté, se défaire de ses rois; le gouvernement monarchique se tourner en républicain sous l'autorité de deux consuls; la noblesse et le peuple, qui composoient cette république naissante, par le même amour de la liberté, depuis divisés et près de se séparer; le tribunat, qui n'avoit été établi que comme le gage de leur union, devenir le fondement de nouvelles divisions; et ces magistrats plébéiens, artisans perpétuels de discorde, poursuivre tout ce que le sénat avoit de plus grand et de plus illustre, et s'attacher surtout avec opiniâtreté à la ruine des consuls dès qu'ils sortoient de charge: en sorte qu'un consulaire devoit se regarder comme la victime du peuple, et l'objet de la fureur des tribuns. Tel étoit l'état de Rome, où

l'on faisoit alors un crime aux souverains magistrats de gouverner selon les anciennes lois. Cependant la disgrace de Romilius et de Véturius, dont nous venons de parler, n'épouvanta point leurs successeurs. Sp. Tarpius et A. Hatérius n'en montrèrent pas moins de fermeté. Ces généreux consuls déclarèrent hautement au peuple qu'il pourroit bien les condamner à leur tour quand ils seroient sortis de charge, ou à une amende, ou à des peines encore plus injustes; mais que ces vexations, et la perte même de leur vie, ne les obligeroit jamais à consentir à la publication de la loi *Agraria*. Tant de fermeté et ce concert unanime de tous les sénateurs ébranla les tribuns. Les deux partis, également fatigués de ces divisions continuelles, semblèrent se rapprocher. On fut quelque temps sans entendre parler du partage des terres. L'animosité parut cessée, ou du moins suspendue. Mais le peuple, toujours inquiet, ne fit que changer de vues et d'objet: il revint à la loi Terentilla, et demanda au sénat qu'à la place de ces jugements arbitraires que rendoient les magistrats, on établît enfin un corps de lois connues de tous les citoyens, et qui servissent de règle dans la république, tant à l'égard du gouvernement et des affaires publiques, que par rapport aux différends qui naissoient tous les jours entre les particuliers.

Le sénat ne s'éloignoit pas de cette proposition; mais quand il fut question de nommer des législateurs, il prétendit qu'ils devoient être tous tirés de son corps, et le peuple au contraire demandoit qu'ayant un égal intérêt dans une affaire aussi importante, il fût admis par ses députés à partager un si noble emploi. Il envoya au sénat le tribun Siccius et ses collègues pour soutenir ses prétentions. L'affaire y fut agitée avec beaucoup de chaleur; les avis se trouvèrent partagés. Mais rien ne surprit tant que celui de Romilius, ce consulaire que le peuple venoit de condamner à une grosse amende. Au lieu de s'opposer, comme on le croyoit, aux prétentions du peuple, il déclara que, sans vouloir inventer de nouvelles lois, il étoit d'avis qu'on envoyât seulement des députés à Athènes pour y recueillir celles de Solon, qu'on savoit être les plus populaires de la Grèce; que ces députés prissent soin en même temps de s'instruire de la forme du gouvernement des républiques voisines, et qu'à leur retour on éliroit des commissaires qui feroient choix de celles qui paroîtroient les plus convenables à la constitution présente de la république romaine: « Et fassent les dieux, ajouta « ce consulaire, que ces commissaires nous pro- « posent des lois également favorables à la liberté « du peuple et à l'autorité du sénat. »

Cet avis fut également bien reçu des deux partis. Le sénat, auquel on ne disputoit point le droit de nommer ces ambassadeurs, étoit bien persuadé que ceux qu'il choisiroit pour faire cette recherche ne rapporteroient rien qui fût contraire à ses intérêts : et les tribuns, séduits par l'espérance de voir le gouvernement de Rome réformé sur celui d'une république, où toute l'autorité résidoit dans l'assemblée du peuple, ne pouvoient se lasser de donner de grandes louanges à Romilius. Siccius même, quoique son ennemi, déclara qu'il lui remettoit, de la part du peuple, l'amende à laquelle il avoit été condamné. Mais Romilius rejeta généreusement cette grace qui venoit d'une main ennemie. Il déclara hautement qu'il ne prétendoit point d'autre récompense que de pouvoir dire toujours son avis avec la liberté qui convenoit à un sénateur romain ; et qu'à l'égard de l'amende à laquelle il avoit été condamné, comme c'étoit un bien consacré à Cérès, il croiroit faire un sacrilége de ne la pas payer. On dressa ensuite le sénatus-consulte, qui fut confirmé par le consentement unanime du peuple ; et en conséquence le sénat envoya en ambassade à Athènes Sp. Posthumius, A. Manlius, et P. Sulpitius Camérinus, qui furent chargés de recueillir les lois et les coutumes de cette ville et des autres républiques de la Grèce.

Pendant le reste de l'année l'état fut assez tranquille. Mais l'année suivante, sous le consulat de P. Curatius et Sex. Quintilius, presque toute l'Italie fut affligée de la peste. Le premier consul, quatre tribuns du peuple, et un grand nombre de citoyens de toute condition, en moururent. Le peuple se dispersa de différents côtés. Rome, dans une si grande désolation, devint déserte, et on avoit à craindre quelque surprise de la part des Èques, des Volsques, et des Sabins. Mais la contagion s'étoit répandue parmi eux avec la même fureur; une calamité commune et générale tint lieu de forces et de défense à la république.

L'année suivante commença sous de plus heureux auspices. La peste cessa sous le consulat de P. Sestius Capitolinus et de T. Ménénius, et on vit arriver les ambassadeurs qu'on avoit envoyés pour recueillir les lois de la Grèce [1]. Les tribuns du peuple firent aussitôt de grandes instances aux consuls pour l'élection des commissaires ou décemvirs qui devoient travailler à former un corps entier de lois pour le gouvernement de la république. Sestius n'y avoit pas de répugnance; mais Ménénius, qui regardoit tout changement dans un état comme pernicieux, et qui peut-

[1] Tit. Liv. lib. III, c. 32. Dionys. Halicarn. lib. X, pag. 678.

être n'avoit pas oublié les injures que son père avoit reçues des tribuns, éloigna autant qu'il put cette élection. Il s'en dispensa d'abord sur la nécessité d'élire auparavant les consuls pour l'année suivante. Il dit que cette grande affaire se devant traiter sous leur consulat, il étoit bien juste qu'on ne fît rien avant qu'ils eussent été désignés, et même sans leur participation. Mais ce n'étoit qu'un prétexte, et il se flattoit que l'élection des consuls suspendroit celle des décemvirs, ou du moins que la concurrence qui se rencontreroit entre eux affoibliroit l'autorité de ces nouveaux magistrats. Cependant l'empressement des tribuns fit avancer les comices. On y élut pour premier consul Appius Claudius. Ce fut le troisième de père en fils dans la maison *Claudia* qui fut élevé à cette dignité. Tous les patriciens lui avoient donné leurs suffrages, dans l'espérance qu'il n'auroit pas moins d'attachement que ses ancêtres aux intérêts du sénat. T. Génutius fut nommé pour son collègue. Les tribuns, après cette élection, renouvelèrent leurs poursuites et leurs sollicitations auprès des consuls en charge pour les obliger à procéder à la nomination des décemvirs. Ménénius, qui ne faisoit que de fâcheux pronostics de ce changement qu'on vouloit introduire, se relégua dans sa maison sous prétexte d'une maladie, et il aima mieux

n'en point sortir que d'être obligé, s'il alloit au sénat, d'y proposer l'affaire des lois nouvelles. Sestius de son côté, quoique favorable aux tribuns, ne croyoit pas qu'il lui fût honnête de se charger seul d'une si grande affaire sans la présence et le concours de son collègue. Les tribuns, auxquels de pareils retardements étoient suspects, s'adressèrent à Appius et à son collègue, désignés consuls pour l'année prochaine. Ils surent les mettre dans leurs intérêts, apparemment par l'espérance de leur donner la meilleure part dans la commission pour la création des lois. Après s'être assurés de ces deux sénateurs, que leur désignation pour le prochain consulat rendoit plus considérables, ils les introduisirent dans une assemblée du peuple qu'ils avoient convoquée exprès pour y prendre des mesures contre les retardements affectés des consuls en exercice. Appius étant monté à la tribune aux harangues, ménagea ses expressions de manière que, sans se déclarer contre le sénat, il sut plaire au peuple. Les principaux chefs de son discours roulèrent sur la justice qu'il y avoit d'établir des lois égales entre tous les citoyens, afin que Rome, divisée si long-temps en deux partis, et comme en deux villes différentes, ne formât plus à l'avenir qu'une seule république. Il ajouta qu'il étoit persuadé qu'on ne devoit pas différer

davantage la nomination des décemvirs ; qu'il falloit en faire incessamment la proposition au sénat, et que si son élection au consulat et celle de son collègue étoient préjudiciables à l'établissement et à l'autorité des décemvirs, ils étoient près d'y renoncer ; et, qu'il déclaroit qu'ils y renonçoient actuellement, et qu'ils sacrifieroient encore de bon cœur leur vie pour procurer un aussi grand bien à leur patrie que la paix et la réunion entre leurs concitoyens.

Ce discours fut regardé par la plus grande partie de l'assemblée comme celui d'un véritable républicain qui aimoit sincèrement la liberté de son pays. Le peuple surtout, qui n'attendoit rien de semblable d'un patricien de la maison *Claudia*, l'écouta avec autant de joie que de surprise. Quelques sénateurs au contraire, qui connoissoient le génie fier et ambitieux d'Appius, craignoient que sous cette modération apparente, et sous ces dehors si désintéressés, il ne cachât des desseins fort opposés. Mais après tout, comme ce n'étoient que des soupçons sans preuves, les patriciens comme les plébéiens donnèrent de grandes louanges à l'abdication qu'il venoit de faire de ses droits au consulat. Il fut question de porter cette affaire au sénat. Ménénius, qui se fioit aux engagements qu'il avoit pris secrètement avec son collègue, feignoit tou-

jours d'être malade pour se dispenser de convoquer cette compagnie : mais Sestius, gagné apparemment par la promesse d'être compris au nombre des décemvirs, lui manqua de parole. Il fit assembler le sénat, et proposa la nomination des décemvirs. Les avis y furent partagés à l'ordinaire : quelques sénateurs, attachés aux anciens usages, regardoient avec éloignement tout changement dans le gouvernement de l'état et dans l'administration de la justice. Mais Appius, qui avoit un puissant parti dans la compagnie, soutint au contraire qu'il y avoit beaucoup de justice à établir, de concert avec le peuple, des lois qui servissent à l'avenir de règles constantes pour former les jugements des magistrats ; et cet avis passa enfin à la pluralité des voix. On résolut de procéder incessamment à la nomination des décemvirs ; mais cette nomination fit naître encore une nouvelle difficulté. Les tribuns du peuple demandèrent de sa part que cinq plébéiens fussent admis dans cette commission. Tous les sénateurs s'opposèrent unanimement à cette prétention. Ils représentèrent, que les décemvirs allant prendre la place et l'autorité des consuls, il étoit inouï que de simples plébéiens, exclus par leur naissance de toute magistrature *curule*, fussent revêtus de la puissance souveraine. Les tribuns s'aperçurent bien

que le sénat ne se relâcheroit jamais sur cet article. Après beaucoup de raisons proposées de part et d'autre ils se désistèrent enfin de leurs prétentions, de peur de faire échouer la nomination même des décemvirs, et on convint qu'ils seroient tirés du corps du sénat; que ces commissaires seroient revêtus pendant un an entier de la puissance souveraine, sans qu'il y eût appel de leurs jugements et de leurs ordonnances; qu'on n'éliroit pendant ce temps-là ni consuls ni tribuns; que l'autorité et les fonctions de toute magistrature seroient suspendues pendant leur administration; qu'ils dresseroient un corps de lois tirés de celles de la Grèce et des anciens usages de Rome, et qu'après l'avoir communiqué au sénat et au peuple, et pris leur consentement, on s'en serviroit à l'avenir pour le gouvernement de l'état et dans l'administration de la justice.

Quelque temps après on tint une assemblée solennelle de tout le peuple romain convoqué par *centuries*. Cette assemblée fut précédée par des auspices et les autres cérémonies de la religion; on procéda ensuite à l'élection des décemvirs. Appius Claudius et T. Génutius furent nommés les premiers, et on crut devoir cette préférence et cette marque d'honneur à l'abdication généreuse qu'ils avoient faite du consulat. Les suffra-

ges tombèrent ensuite sur L. Sestius, sur Véturius, C. Julius, A. Manlius, Ser. Sulpitius, P. Curatius, T. Romilius, et Sp. Posthumius, tous personnages consulaires. Le sénat se flattoit d'avoir fait choix des plus zélés défenseurs de ses droits; mais la plupart, pour parvenir à cette dignité, avoient pris des engagements secrets avec les tribuns du peuple. Ainsi les deux partis regardèrent chacun cette élection comme leur ouvrage particulier, et ils y concoururent également, mais par des vues bien différentes. Quoiqu'Appius fût le premier et comme le chef du collége des décemvirs, cependant il vivoit avec ses collègues dans une entière égalité et une parfaite intelligence. Il affectoit surtout des manières toutes populaires; il saluoit les moindres plébéiens qu'il rencontroit en son chemin; il se chargeoit de leurs affaires et de leurs intérêts, et leur procuroit une prompte justice. Chaque décemvir présidoit à son tour pendant un jour entier. Il avoit alors les douze licteurs qui marchoient devant lui avec les faisceaux. Ils rendoient successivement justice dans la place, ce qu'ils faisoient avec tant d'équité, que le peuple charmé de leur conduite sembloit avoir oublié ses tribuns. La plupart faisoient des vœux pour la durée d'un gouvernement si plein de modération, et il y eut même plusieurs plébéiens qui

déclarèrent qu'au lieu de rétablir le consulat et le tribunat, on ne devoit songer qu'à rendre le décemvirat perpétuel. Les décemvirs travaillèrent avec beaucoup d'application pendant toute l'année à la compilation des lois, qu'ils tirèrent, partie des anciennes ordonnances des rois de Rome, et partie de ce qu'ils empruntèrent des lois de la Grèce, qu'un certain Hermodore d'Éphèse [1], qui se trouva alors à Rome, leur interpréta. Quand leur ouvrage fut achevé ils en proposèrent dix tables, dont il ne nous reste que quelque fragments [2], les unes concernant le droit sacré, les autres le droit public, et le plus grand nombre le droit particulier. On afficha ces tables en public, afin que chacun les pût lire, y faire ses réflexions, et les communiquer aux décemvirs avant que de leur donner autorité de lois. On les porta ensuite au sénat où elles furent examinées et reçues à la pluralité des voix : et on arrêta par un sénatus-consulte qu'on convoqueroit incessamment les comices des centuries pour les faire approuver par tout le peuple romain.

Le jour de l'assemblée étant arrivé, on prit solennellement les auspices, et, en présence des ministres de la religion, les lois furent lues de nouveau. Les décemvirs représentèrent au peu-

[1] Plin. lib. XXXIV, cap. 5. — [2] Cicero de Legibus, lib. II et III.

ple, avec beaucoup de douceur, qu'ils croyoient n'avoir rien oublié de ce qui leur avoit paru nécessaire pour la conservation de la liberté, et pour établir cette égalité si nécessaire dans une république; cependant, qu'ils exhortoient leurs concitoyens d'examiner avec soin leur ouvrage, et de dire avec liberté ce qu'ils croyoient qu'on en devoit retrancher, ou ce qu'on y pouvoit ajouter; en sorte qu'à l'avenir le peuple eût des lois qu'il eût faites lui-même plutôt qu'il ne les eût approuvées. On ne répondit à un discours si rempli de désintéressement et de modestie que par de grandes louanges. Les lois contenues dans les dix tables furent reçues du consentement de toutes les centuries. Il y eut seulement quelques particuliers qui dirent qu'il y manquoit plusieurs réglements dont on pourroit encore faire deux tables, et que, si on les ajoutoit aux dix autres, on en formeroit comme un corps parfait de tout le droit romain. Cette vue fit naître le desir d'élire tout de nouveau des décemvirs encore pour une année. Le sénat et le peuple approuvèrent également ce dessein, quoique par des vues différentes. Le peuple ne songeoit qu'à reculer le rétablissement de l'autorité consulaire, qui lui étoit formidable; et le sénat, de son côté, étoit bien aise de se délivrer des tribuns, qui lui étoient si odieux.

L'assemblée ayant approuvé ce projet, on indiqua le jour qu'on devoit procéder à une nouvelle élection des décemvirs. Dans l'intervalle qui précéda ces comices la division se mit dans le sénat au sujet de cette dignité. Les uns y aspiroient par ambition; d'autres, qui s'étoient d'abord opposés le plus ouvertement à son établissement, la recherchoient alors, mais seulement pour en exclure ceux dont les desseins et la conduite leur étoient suspects. Appius feignoit de n'y point prétendre; et, pour inspirer à ses collègues le dessein d'y renoncer, il déclaroit publiquement qu'ayant rempli tous les devoirs de bons citoyens, par le travail assidu d'une année entière, il étoit juste de leur accorder du repos et des successeurs.

Mais ses liaisons publiques, et dont il ne se cachoit point, avec les Duillius et les Icilius, c'est-à-dire avec les chefs du peuple et, pour ainsi dire, les arcs-boutants du tribunat; le soin qu'il prenoit de se rendre agréable aux plébéiens, son affabilité et sa modération, si opposées à cette fierté qu'on reprochoit à la famille Claudia, tout cela donnoit beaucoup d'inquiétude à ses rivaux, et le rendoit suspect à ses collègues. Ces derniers, pour s'assurer de son exclusion, le nommèrent pour présider à l'élection nouvelle. Et, comme c'étoit un usage que celui qui présidoit à l'assem-

blée, nommoit ceux qui aspiroient à la charge qu'il falloit remplir, ils se flattèrent qu'après la déclaration qu'il avoit faite de renoncer à cette dignité il n'oseroit pas se mettre au nombre des candidats; outre qu'il étoit sans exemple que celui qui présidoit dans une élection se fût proposé lui-même, si on en excepte quelques tribuns du peuple, qui, en pareille occasion, n'avoient pas eu de honte d'abuser de la confiance de leurs concitoyens. Appius n'eut pas plus de pudeur que ces ambitieux plébéiens. Le jour de l'élection étant arrivé, on le vit, contre toutes les règles de la bienséance et de la modestie, se proposer lui-même pour le premier décemvir; et le peuple, toujours la dupe de ceux qui le savent tromper sous l'apparence de prendre part à ses intérêts, lui déféra par ses suffrages cette grande dignité. Ce décemvir eut l'habileté de faire tomber ensuite les suffrages sur Quintus Fabius Vibulanus, personnage consulaire à la vérité et même de mœurs jusqu'alors irréprochables, mais d'un esprit lent et paresseux, naturellement ennemi des affaires, sans fermeté, et incapable de le troubler dans la disposition des desseins qu'il méditoit. Ce fut dans les mêmes vues qu'il fit élire ensuite [1] M. Cornélius Masuginensis, M. Sergius, L. Minucius, T. Antonius

[1] Dionys. Halicarn. lib. X, pag. 682.

Mérenda, et M. Rabuléius, sénateurs peu estimés dans leur compagnie, mais qui lui étoient dévoués, et qui, par ses intrigues secrètes, emportèrent cette dignité sur les Quintiens, et même sur Claudius son oncle, zélé patricien, et auquel il fit donner l'exclusion, aussi bien qu'à tous ses collègues du premier décemvirat. Enfin ce qui surprit et consterna le sénat, c'est qu'Appius, oubliant sa propre gloire et celle de ses ancêtres, n'eut point de honte, pour flatter les anciens tribuns auxquels il avoit vendu sa foi, de proposer trois plébéiens pour décemvirs, sous prétexte qu'il étoit juste qu'il y eût quelqu'un dans ce collége qui veillât aux intérêts du peuple. Il y fit entrer Q. Pétilius, C. Duellius, et Sp. Oppius, tous trois plébéiens, exclus par leur naissance de ces premières magistratures, et qui n'y parvinrent que parce qu'ils y avoient porté eux-mêmes Appius par tous les suffrages du peuple dont ils disposoient à leur gré, et qu'ils avoient déterminé en sa faveur, suivant leurs conventions secrètes.

Appius se voyant enfin parvenu, par sa dissimulation et ses intrigues, à la tête du décemvirat, ne songea plus qu'à rendre sa domination perpétuelle; il assembla aussitôt ses nouveaux collègues, qui tous lui étoient redevables de leur dignité. Pour lors mettant bas le masque de répu-

blicain, il leur représenta que rien ne leur étoit plus aisé que de retenir toute leur vie la souveraine puissance ; qu'ils étoient revêtus d'une commission dans laquelle se trouvoient réunies l'autorité consulaire et la puissance tribunitienne; que le sénat et le peuple toujours opposés, plutôt que de voir le rétablissement de ces deux magistratures qui leur étoient également odieuses, aimeroient mieux leur laisser comme en dépôt le soin du gouvernement; que les particuliers s'accoutumeroient insensiblement à leur autorité, et que pour la conserver ils devoient rappeler à leur tribunal la connoissance de toutes les affaires, sans souffrir qu'on les portât au sénat ou devant l'assemblée du peuple. Qu'il falloit surtout éviter avec grand soin toute convocation de ces deux corps, qui les feroit apercevoir de leurs droits et de leurs forces. Qu'il se trouvoit toujours dans ces sortes d'assemblées, des esprits inquiets et impatients de toute domination, et que pour rendre inébranlable l'autorité du décemvirat, il étoit de l'intérêt des décemvirs de demeurer étroitement unis entre eux; qu'ils devoient avoir une complaisance réciproque les uns pour les autres; que tout le collége devoit s'intéresser dans les affaires particulières de chaque décemvir: et il ajouta qu'il croyoit qu'ils devoient s'engager tous par les serments les plus solennels à

ne se troubler jamais les uns les autres dans l'exécution de leurs desseins particuliers. Comme ce discours d'Appius flattoit agréablement l'ambition de ses collègues, ils se laissèrent conduire à ses vues[1]. Chacun applaudit à ses projets ; tous firent les serments qu'il prescrivit, et ils convinrent unanimement de n'oublier rien pour retenir toute leur vie l'empire et la domination qu'on ne leur avoit déférés que pour une seule année : nouvelle conspiration contre la liberté publique.

Ces nouveaux magistrats entrèrent en possession de leur dignité aux ides de mai[2]; et pour inspirer d'abord de la crainte et du respect au peuple, ils parurent en public chacun avec douze licteurs, auxquels ils avoient fait prendre des haches avec leurs faisceaux comme en portoient ceux qui marchoient devant les anciens rois de Rome ou devant le dictateur ; en sorte que la place fut remplie de six vingts licteurs qui écartoient la multitude avec un faste et un orgueil insupportable dans une ville où régnoient auparavant la modestie et l'égalité. Le peuple ne vit qu'avec indignation cet appareil de la tyrannie. La comparaison qu'il faisoit de la modération des consuls avec les manières fières et hautaines des décemvirs lui fit bientôt regretter l'ancien

[1] Dionys. Halicarn. lib. X, pag. 682. — [2] Idem, ibid.

gouvernement. Il se plaignoit secrètement qu'on lui eût donné dix rois pour deux consuls. Mais ces réflexions venoient trop tard, et il n'étoit plus maître de détruire son ouvrage. Les décemvirs commencèrent à régner impérieusement et avec une autorité absolue. Outre leurs licteurs, ils étoient encore environnés en tout temps d'une troupe de gens sans nom et sans aveu, la plupart chargés de crimes ou accablés de dettes, et qui ne pouvoient trouver de sûreté que dans les troubles de l'état. Mais ce qui étoit encore plus déplorable, c'est qu'on vit bientôt à la suite de ces nouveaux magistrats une foule de jeunes patriciens qui, préférant la licence à la liberté, s'attachèrent servilement aux dispensateurs des graces. Et même pour satisfaire leurs passions, et fournir à leurs plaisirs, ils n'avoient point de honte d'être les ministres et les complices de ceux des décemvirs. Il n'y eut plus d'asiles assez sûrs pour la beauté et la pudeur. Cette jeunesse effrénée, à l'ombre du pouvoir souverain, enlevoit impunément les filles du sein de leurs mères; d'autres, sous de foibles prétextes, s'emparoient du bien de leurs voisins qui se trouvoit à leur bienséance. En vain on en portoit des plaintes aux décemvirs; les malheureux étoient rejetés avec mépris, et la faveur seule, ou des vues d'intérêt, tenoient lieu de droit et de jus-

tice. Que si quelque citoyen, par un reste de l'ancienne liberté, étoit assez hardi pour faire éclater son ressentiment, ces tyrans le faisoient battre à coups de verges comme un esclave : d'autres étoient exilés; il y en eut même qu'on fit mourir; et la confiscation suivoit toujours le supplice des malheureux.

Le peuple, qui gémissoit sous une domination si tyrannique, jetoit les yeux du côté du sénat, d'où il attendoit sa liberté. Mais la plupart des sénateurs, redoutant la fureur des décemvirs, s'étoient retirés à la campagne. Ceux qui étoient restés dans la ville n'étoient pas fâchés que la dureté du gouvernement présent fît regretter celui des consuls; et ils se flattoient que le peuple renonceroit volontiers au rétablissement des tribuns, si on pouvoit les tirer de la domination des décemvirs.

C. Claudius, personnage consulaire, et oncle d'Appius, sensiblement touché de voir son neveu s'ériger en tyran de sa patrie, plusieurs fois chercha les occasions de le joindre, pour lui représenter à quel point il déshonoroit la mémoire de ses ancêtres par une conduite si odieuse. Mais ce chef des décemvirs, qui redoutoit ces remontrances, éludoit ses visites sous différents prétextes. C. Claudius ne put jamais pénétrer jusque dans son appartement; et cet ancien

magistrat éprouva que les tyrans ne reconnoissent plus ni parents ni amis.

Cependant ces nouveaux magistrats ajoutèrent deux tables de lois aux dix qu'on avoit promulguées l'année précédente; mais ils n'y statuèrent rien touchant le partage des terres conquises. On observa même que dans les deux dernières tables il y avoit un article qui défendoit aux patriciens et aux plébéiens de s'allier par des mariages réciproques, et qu'ils avoient fait une loi expresse d'une ancienne coutume. On soupçonna que les décemvirs n'avoient établi cette loi nouvelle, et négligé en même temps de faire quelque réglement au sujet du partage des terres, que pour entretenir continuellement la division entre les deux ordres de la république. Ils appréhendoient que si la noblesse et le peuple venoient à se réunir, ils ne tournassent contre eux cette ancienne animosité, qu'ils avoient tant d'intérêt d'empêcher qui ne s'éteignît. Cependant, comme l'autorité de ces décemvirs ne devoit durer qu'un an, on se flattoit de voir expirer leur tyrannie avec la fin de l'année. Mais les ides de mai parurent sans qu'il y eût la moindre apparence de comices, ni d'assemblées pour les élections. Les tyrans se montrèrent alors à découvert: et malgré le sénat et le peuple ils se maintinrent dans le gouvernement, sans autre

droit que celui de la force et de la violence. Tout ce qui leur faisoit ombrage fut proscrit. Plusieurs citoyens se bannirent eux-mêmes de leur patrie; quelques-uns furent chercher des asiles chez les Latins et les Herniques; et Rome presque déserte demeura en proie à ces tyrans.

Tout le monde déploroit en secret la perte de la liberté, sans qu'il se trouvât dans la république aucun citoyen assez généreux pour tenter de rompre ses chaînes. Il sembloit que le peuple romain eût perdu ce courage qui auparavant le faisoit craindre et respecter par ses voisins. Les Latins, et ceux qui se trouvoient assujettis à la domination des Romains, méprisoient les ordres qu'on leur envoyoit, comme s'ils n'eussent pu souffrir que l'empire demeurât dans une ville où il n'y avoit plus de liberté; et les Èques et les Sabins venoient faire impunément des courses jusqu'aux portes de Rome.

Ces ennemis immortels de la république, voulant profiter de la consternation où étoit le peuple romain, levèrent deux armées. Les Sabins s'avancèrent le long du Tibre jusqu'à cent quarante stades de Rome; et les Èques, après avoir ravagé le territoire de Tusculum, vinrent camper près d'Algide. Ces deux armées sembloient menacer Rome d'un siége. Cette nouvelle surprit extrêmement les décemvirs; il falloit qu'ils

armassent de leur côté : cependant ils ne le pouvoient faire sans le concours du sénat et du peuple, et ils ne pouvoient ignorer combien ils étoient odieux aux uns et aux autres. Ils tinrent entre eux différents conseils, remplis de troubles et d'agitations. Il étoit question de décider si on s'adresseroit au peuple ou au sénat ; et ce qui étoit le plus embarrassant pour les décemvirs, c'est qu'ils craignoient que l'année de leur magistrature étant expirée on ne leur disputât, comme à de simples particuliers, le droit de convocation. Enfin, après bien des délibérations, comme ces décemvirs étoient la plupart du corps du sénat, et qu'ils y avoient des partisans, ils se déterminèrent à le convoquer, et convinrent du rôle que chacun feroit dans l'assemblée. Leurs créatures se chargèrent de répondre aux plaintes de ceux qui demanderoient l'abolition du décemvirat. Ils prirent ce parti dans la vue d'obtenir par leur crédit la levée des troupes ; et ils se flattèrent que le peuple, tout irrité qu'il paroissoit, ne pourroit s'y opposer, ayant perdu avec ses tribuns le droit d'opposition.

Un héraut, par ordre des décemvirs, publia aussitôt la convocation du sénat. Ils s'y rendirent ensuite ; mais ils n'y trouvèrent que leurs partisans : les autres sénateurs avoient abandonné le soin des affaires publiques, et s'étoient

retirés, comme nous l'avons dit, dans leurs maisons de campagne. Les décemvirs y envoyèrent des huissiers leur indiquer l'assemblée pour le lendemain. La plupart revinrent à Rome, et se trouvèrent au sénat, mais avec des vues bien différentes de celles des décemvirs. Appius représenta par un discours étudié la nécessité de prendre les armes pour s'opposer aux incursions des Èques et des Sabins.

L. Valérius Potius[1], sans attendre que ce fût son rang pour opiner, se leva aussitôt. Il étoit fils de ce Valérius qui fut tué à la tête des Romains en combattant contre Herdonius, et petit-fils du fameux Valérius, appelé Publicola, un des principaux auteurs de la liberté publique. Appius craignant qu'un homme de sa naissance et de son caractère, s'il parloit le premier, n'ouvrît quelque avis contraire aux intérêts des décemvirs, lui dit fièrement de s'asseoir et de se taire, et qu'il devoit attendre que des sénateurs plus anciens que lui, et plus considérables dans la république, eussent déclaré leurs sentiments. « Je l'aurois aussi attendu, lui répartit paisi-« blement Valérius, si je n'avois eu à parler que « de l'affaire que vous avez proposée. Mais il « s'agit ici de la liberté de la république. Sera-« t-il dit qu'un simple particulier, dont la ma-

[1] Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 688.

« gistrature est expirée, imposera silence à Va-
« lérius? Faut-il que votre tyrannie réduise un
« sénateur à regretter le secours que le simple
« peuple tiroit de l'opposition de ses tribuns?
« Mais puisque vous et vos collègues en avez
« usurpé la puissance, j'en appelle à ces collè-
« gues mêmes, moins dans l'espérance d'en être
« secouru, que pour exposer aux yeux du public
« la conspiration que vous avez faite contre la
« liberté. » Ensuite adressant la parole à Fabius
Vibulanus : « Et vous, lui dit-il, qui avez été
« honoré de trois consulats, sera-t-il dit que,
« par complaisance pour des tyrans, vous trahi-
« rez les intérêts de votre patrie? »

Fabius, incertain et déconcerté, ne lui répondit rien. Mais Appius transporté de colère, lui cria de nouveau qu'il lui imposoit silence, et les autres décemvirs le menacèrent de le faire précipiter du haut de la Roche Tarpéïenne, comme un séditieux et un brouillon. Une manière de procéder si violente et si extraordinaire dans une compagnie où devoit régner une parfaite égalité, souleva toute l'assemblée. M. Horatius Barbatus en parut le plus indigné. Il étoit petit-fils de cet Horatius Coclès, qui, pour la défense de la liberté de sa patrie, soutint seul sur un pont tout l'effort de l'armée de Porsenna. Ce même esprit républicain qui avoit fait tant

d'honneur aux pères étoit passé dans leurs enfants. Horatius dont nous parlons, ne pouvant souffrir plus long-temps l'orgueil et l'insolence des décemvirs, prit la parole, et les traita publiquement de Tarquins et de tyrans de leur patrie.

« Vous nous parlez, leur dit-il, de la guerre « des Sabins, comme si le peuple romain avoit « de plus grands ennemis que vous-mêmes. Je « voudrois bien savoir par quelle autorité vous « avez convoqué cette assemblée, et par quel « droit vous prétendez y présider. Le temps de « votre magistrature n'est-il pas expiré ? Pou-« vez-vous ignorer que la puissance du décem-« virat ne vous avoit été déférée que pour une « seule année ? Nous vous avions choisis pour « établir des lois convenables dans un état libre, « et vous n'avez laissé aucune trace de cette éga-« lité, l'objet unique des Romains. Vous avez « supprimé les assemblées du peuple, et les con-« vocations du sénat. On ne parle plus d'é-« lection, ni de consuls, ni de tribuns. Toutes « les magistratures annuelles sont abolies. Vous « avez changé absolument l'ancien ordre du « gouvernement pour élever sur ses ruines votre « empire et votre domination particulière. Mais « sachez que le sang de Valérius et d'Horatius, « qui chassèrent autrefois les Tarquins de Ro-

« me, anime encore leurs descendants. Nous « avons encore le même courage et le même at- « tachement pour la liberté de notre patrie. Les « dieux protecteurs de cette ville nous donne- « ront le même succès, et j'espère que le peu- « ple, aussi jaloux de sa liberté que ses ancêtres, « ne nous abandonnera pas dans une entreprise « si juste. »

Un discours si ferme étourdit les décemvirs. Ils ne savoient s'ils devoient montrer de la colère, ou affecter de la modération. Appius, pour adoucir les esprits, représenta que bien loin de vouloir s'ériger en tyrans, ils n'avoient convoqué le sénat que pour prendre ses avis sur la conjoncture présente des affaires; que s'il avoit imposé silence à Valérius, ce n'avoit été que pour l'obliger à se conformer à l'usage ordinaire, où chacun devoit parler à son rang, à moins que la parole ne lui fût adressée par celui qui présidoit au sénat. Pour lors se tournant du côté de C. Claudius, son oncle, il l'exhorta à dire son sentiment avec toute la liberté qui régnoit dans l'assemblée. Il se flattoit que l'intérêt de sa famille, les liaisons du sang, et même l'honneur qu'il lui faisoit de lui demander le premier son avis, l'engageroient à réfuter ce qu'il y avoit eu de trop dur contre lui dans le discours d'Horatius. Mais il s'adressoit à un vé-

ritable Romain, et qui auroit sacrifié ses propres enfants à la conservation de la liberté publique. Il avoit même été plusieurs fois, comme nous venons de le dire, à la maison d'Appius, son neveu, pour lui représenter l'injustice de son gouvernement : les domestiques, par ordre de leur maître, lui en avoient toujours interdit l'entrée sous différents prétextes, et ce ne fut que dans une assemblée aussi publique qu'il put lui dire librement son avis.

Ce sénateur représenta d'abord à l'assemblée qu'il étoit question de deux affaires de différente espèce : d'une guerre étrangère qu'il falloit soutenir, et de la nécessité de remédier aux dissensions domestiques au sujet du gouvernement. Que ce qu'on appeloit guerre n'étoit que des courses passagères de quelques partis ennemis, et qui ne s'étoient hasardés d'approcher des frontières de l'état, qu'à la faveur des divisions qui régnoient dans la république. Qu'il falloit rétablir le calme et l'union dans la ville, et qu'il suffiroit après cela d'arborer les étendards des légions, pour mettre en fuite les Èques et les Sabins, dont les Romains avoient triomphé tant de fois. Mais qu'il doutoit que le peuple voulût se ranger sous les enseignes des décemvirs, qu'il regardoit avec justice comme de simples particuliers qui avoient usurpé la souveraine puis-

sance, et qui, sans l'aveu du sénat ni le consentement du peuple, s'étoient perpétués de leur autorité privée dans le gouvernement de l'état. Adressant ensuite la parole à Appius : « Pouvez-« vous ignorer, lui dit-il, combien une entre-« prise si injuste est odieuse à tous les gens de « bien? Et si vous en doutez, cet exil volontaire « auquel se sont condamnés nos plus illustres sé-« nateurs ne vous fait-il pas assez connoître qu'ils « ne vous regardent que comme un tyran? Le « sénat souffre impatiemment que vous lui ayez « enlevé son autorité ; le peuple réclame la voie « d'appel, ou celle d'opposition que vous avez « supprimée ; tous nos citoyens vous redeman-« dent, les uns leurs biens, qui sont devenus la « proie de vos satellites ; d'autres, leurs filles, « que vous avez enlevées pour satisfaire des pas-« sions criminelles. Toute la ville et toute la na-« tion détestent une magistrature qui a détruit « la liberté, aboli l'usage des comices, usurpé l'au-« torité légitime des consuls, et détruit la puis-« sance des tribuns. Rendez à la république le pou-« voir qu'elle ne vous avoit confié que pour une « seule année ; rendez-nous la forme de notre « ancien gouvernement ; rendez-vous à vous-« même : souvenez-vous de votre première vertu, « et quittez généreusement, avec un pouvoir « injuste, ce nom de *décemvir* que vous avez

« rendu si odieux. Je vous en conjure par nos « ancêtres communs, par les mânes de votre « père, cet illustre citoyen qui vous a laissé de « si grands exemples de modération et de zèle « pour la liberté publique. Je vous en conjure « surtout par votre salut et par le soin de votre « propre vie, que vous ne pouvez manquer de « perdre honteusement et dans les supplices, si « vous vous obstinez à retenir plus long-temps « cette injuste puissance que vous avez usurpée « sur vos concitoyens. »

Appius, couvert de confusion par de si justes reproches, n'eut pas la force d'y répondre. On regardoit son silence comme un aveu tacite de son injustice, et même comme une disposition prochaine à abdiquer le décemvirat; mais M. Cornélius, un de ses collègues, prenant la parole, et s'adressant directement à C. Claudius, lui repartit fièrement, que ceux qui étoient chargés du gouvernement de la république n'avoient pas besoin de ses conseils pour régler leur conduite. Que, s'il se croyoit autorisé à donner des avis particuliers à son neveu, il devoit l'aller trouver en sa maison; qu'il n'étoit question dans le sénat que des affaires publiques, et de la nécessité de prendre les armes pour s'opposer aux Èques et aux Sabins, qui s'avançoient du côté de Rome, et qu'il pouvoit dire là-dessus son sentiment sans

s'égarer dans des discours étrangers à la matière dont il s'agissoit. Claudius, encore plus irrité du silence méprisant d'Appius que de la réponse insolente de son collègue, se tournant vers le sénat : « Puisque mon neveu, dit-il, ne daigne « me parler ni dans sa maison ni en plein sénat, « et que je suis assez malheureux pour voir sortir « de ma famille le tyran de la patrie, je vous dé- « clare, pères conscrits, que j'ai résolu de me « retirer à Régile. Je vais me bannir moi-même « de Rome, et je fais serment de n'y rentrer ja- « mais qu'avec la liberté. Cependant, pour satis- « faire à l'obligation où je suis de dire mon sen- « timent au sujet des affaires présentes, je ne « crois point qu'on doive faire aucune levée de « troupes, qu'on n'ait élu auparavant des consuls « pour les commander. »

L. Quintius Cincinnatus, T. Quintius Capitolinus, et L. Lucrétius, tous personnages consulaires et des premiers du sénat, opinèrent de la même manière, et conclurent l'un après l'autre à l'abolition du décemvirat[1]. M. Cornélius, un des décemvirs, craignant que l'autorité de ces grands hommes n'entraînât les autres sénateurs, interrompit l'ordre de prendre les avis, et demanda celui de L. Cornélius, son frère, avec lequel il avoit concerté auparavant le discours qu'il

[1] Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 697.

devoit tenir pour la défense du décemvirat. Ce sénateur s'étant levé, se garda bien d'entreprendre de justifier ni l'autorité ni la conduite des décemvirs. Mais, prenant un tour plus adroit, il représenta seulement qu'il étoit d'avis qu'on différât l'élection des nouveaux magistrats jusqu'à ce qu'on eût chassé les ennemis du territoire de Rome. « Ceux, dit-il, qui poursuivent avec tant « d'ardeur l'abdication des décemvirs ont-ils pa« role des Èques et des Sabins qu'ils suspendront « le progrès de leurs armes jusqu'à ce que nous « ayons changé la forme de notre gouvernement? « Vous savez, dit-il, pères conscrits, tout le « temps qu'exigent nos élections : il faut qu'elles « soient précédées par un sénatus-consulte qui « ordonne les comices. Cette assemblée, soit « qu'on la convoque par centuries ou par tribus, « ne se peut tenir que vingt-sept jours après la « publication qui en sera faite. Et, avant que les « nouveaux magistrats soient nommés, et ensuite « confirmés par une nouvelle assemblée, et qu'ils « aient pris le gouvernement de l'état et levé les « troupes nécessaires pour s'opposer aux enne« mis, qui peut vous répondre que nous ne les « verrons pas aux portes de Rome, et en état « d'en former le siége? Dirons-nous ridiculement « aux Èques et aux Sabins : suspendez, messieurs, « l'effort de vos armes, laissez-nous en paix ter-

« miner nos divisions domestiques, le sénat n'est « point encore d'accord sur la forme du gouver- « nement; mais, si une fois le consulat est réta- « bli, si de nouveaux magistrats se trouvent à la « tête de nos armées, pour lors sortez prompte- « ment de notre territoire, prenez des branches « de verveine, et revenez nous demander hum- « blement la paix, si vous ne voulez éprouver la « fureur de nos légions? De pareils discours de- « vroient-ils être entendus dans une compagnie « si respectable? Cependant ce sont les suites na- « turelles de l'avis de C. Claudius. Le mien est « que nos décemvirs enrôlent incessamment les « légions, et qu'ils marchent sur-le-champ aux « ennemis. Écartons-les de nos frontières; qu'ils « soient obligés, par la terreur de nos armes, de « nous demander la paix, et, après être assurés « du dehors, donnez, messieurs, toute votre at- « tention aux affaires du dedans. Révoquez par « votre autorité celle des décemvirs, s'ils ne veu- « lent pas s'en dépouiller de bonne grace. Faites- « leur rendre compte de leur administration; « élisez de nouveaux magistrats en leur place, et « que la république reprenne son ancienne con- « stitution. Mais permettez-moi de vous dire « qu'en fait de gouvernement les affaires doivent « se conduire selon les conjonctures, et dépendre « du temps et des besoins de l'état. »

Les partisans des décemvirs se déclarèrent hautement pour cet avis. Les plus jeunes sénateurs, quand ce fut leur tour d'opiner, s'y conformèrent, emportés par leur courage, et dans l'impatience d'en venir aux mains avec les ennemis. Quelques-uns des plus anciens du sénat prirent le même parti, dans la vue qu'après que la guerre seroit terminée, l'abdication des décemvirs se faisant sans résistance, le gouvernement retomberoit entre les mains des consuls, et que de sages magistrats pourroient peut-être par leur modération accoutumer insensiblement le peuple à se passer de ses tribuns.

Appius, qui voyoit avec un plaisir secret que la plupart des avis étoient conformes à celui de Cornélius, demanda enfin, et comme par forme seulement, le sentiment de Valérius, auquel il avoit imposé silence au commencement de l'assemblée [1]. « Est-il possible, s'écria ce sénateur, « que nous souffrions que nos tyrans exercent « aujourd'hui leur empire dans le sénat, et jusque « dans le sanctuaire de la liberté? On m'a fermé « la bouche quand je pouvois parler utilement, « et on me rend la parole après que les avis sont « pris, que le plus grand nombre s'est déclaré « pour celui de Cornélius, et que toute remon- « trance devient presque inutile. Je ne trahirai

[1] Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 700.

« pas cependant ma conscience et les intérêts de « la patrie. Je dirai ce que je pense de la conti- « nuation du pouvoir que les décemvirs ont « usurpé, et je le dirai avec tout le courage et « toute la liberté d'un véritable Romain.

« Je déclare d'abord que je souscris de tout « mon cœur à tout ce que C. Claudius vous a « si sagement représenté sur la nécessité de créer « de nouveaux magistrats avant que de se met- « tre en campagne. Mais parce que L. Cornélius, « partisan déclaré de la tyrannie, a tâché de « tourner en ridicule un avis si judicieux, sous « prétexte que les délais nécessaires pour l'élec- « tion de ces magistrats consommeroient un « temps qu'il faut employer à repousser les en- « nemis, je crois être obligé de vous faire sen- « tir l'artifice qui est caché sous ce faux raisonne- « ment. Pour vous en convaincre souvenez-vous « seulement de la conduite que tint la républi- « que il y a près de dix ans, contre les mêmes « ennemis, sous le consulat de C. Nautius et de « L. Minutius.

« Vous savez que pendant que Nautius étoit « opposé d'un côté aux Sabins, Minutius son « collègue, se laissa enfermer par les Èques « dans les détroits de quelques montagnes. Il « étoit question de mettre sur pied une nouvelle « armée pour le dégager; les tribuns, à leur or-

« dinaire, s'opposoient à toute levée de troupes
« à moins que le sénat ne souscrivît à la loi tou-
« chant le partage des terres. Dans cette extré-
« mité, comme les deux partis ne vouloient rien
« relâcher de leurs prétentions, on eut recours à
« un dictateur, dont l'autorité étoit supérieure
« au sénat et aux tribuns du peuple. L. Quintius
« fut élu ; on le fut chercher à la campagne ; il
« revint à Rome, il en tira une nouvelle armée,
« et en quatorze jours il dégagea celle de Minu-
« tius, et triompha des ennemis. Qui nous
« empêche aujourd'hui de suivre un exemple si
« récent et si sage ? Élisons actuellement un *en-*
« *tre-roi*, comme nous le ferions si les deux con-
« suls étoient morts. Que ce magistrat nomme
« un dictateur ; vous aurez aussitôt un magistrat
« légitime : tout cela se peut faire en moins d'un
« jour. Il lèvera des troupes par ce pouvoir sou-
« verain attaché à sa dignité ; on marchera à
« l'instant aux ennemis ; et au retour de la cam-
« pagne ce magistrat, dont le pouvoir ne peut
« durer que six mois, donnera le temps, par son
« abdication, de procéder à loisir, et selon les
« formes ordinaires, à l'élection des consuls.
« Que si au contraire vous confiez aux décemvirs
« le commandement de vos armées, croyez-vous
« que ces hommes ambitieux, qui ont usurpé un
« pouvoir tyrannique, et qui, au préjudice de

« nos lois, refusent si opiniâtrement de se dé-
« faire des faisceaux, mettent facilement les ar-
« mes bas? Craignez plutôt qu'ils ne les tour-
« nent contre vous-mêmes, et qu'ils ne s'en
« servent pour perpétuer leur tyrannie. Je
« demande donc, vu le péril où se trouve la
« liberté publique, qu'on examine la proposition
« que je fais de nommer actuellement un dicta-
« teur; qu'on prenne là-dessus les avis, et qu'on
« recueille les suffrages. »

Ceux des sénateurs auxquels la puissance des décemvirs étoit odieuse et suspecte revinrent à cet avis. Mais les partisans des décemvirs se récrièrent que le commandement des armées avoit été décerné aux décemvirs par la pluralité des voix; que c'étoit une affaire décidée; et que l'opposition de Valérius ne devoit être considérée que comme une voix de moins en faveur des décemvirs. Appius, pour appuyer ce sentiment, ajouta qu'on ne s'étoit assemblé que pour donner ordre à la guerre que les Èques et les Sabins faisoient à la république. Que C. Claudius, Cornélius et Valérius avoient ouvert des avis différents; mais que celui de Cornélius ayant prévalu par le nombre des suffrages, il ordonnoit au greffier de dresser à l'instant le sénatus-consulte qui remettoit aux décemvirs le soin de cette guerre et le commandement des armées.

Puis, se tournant du côté de Valérius, il lui dit avec un souris amer, que s'il parvenoit jamais au consulat, il pourroit alors faire revoir le jugement d'une affaire décidée. Les décemvirs se levèrent après avoir signé le sénatus-consulte, et ils sortirent du sénat suivis de leurs partisans qui les félicitoient de l'avantage qu'ils venoient de remporter sur le parti opposé.

Le commandement des armées qu'on venoit de leur déférer assuroit leur autorité, et la rendoit encore plus redoutable. Ils s'en servirent pour se venger de leurs ennemis particuliers, et ils comptoient au nombre de leurs ennemis ceux qui ne se rendoient pas leurs esclaves. Tout le monde déploroit en secret la perte de la liberté. L. Valérius et M. Horatius, qui ne vouloient ni manquer à la république, ni se manquer à eux-mêmes, assemblèrent dans leurs maisons un grand nombre de leurs amis et de leurs clients pour s'en faire un secours contre la violence des décemvirs, et ils ne paroissoient plus dans la ville qu'avec une puissante escorte, et en étatde repousser l'insulte qu'ils avoient lieu d'appréhender. La république étoit divisée en deux partis : on voyoit d'un côté un grand zèle pour la liberté, et un attachement inviolable aux lois. Il paroissoit dans l'autre parti un desir immodéré de dominer, soutenu de la magistrature, et des

apparences de l'autorité légitime. L'animosité qui régnoit dans ces deux partis faisoit appréhender une guerre civile. C. Claudius, oncle du décemvir Appius Claudius, de peur de s'y trouver engagé, sortit de Rome, comme il l'avoit protesté en plein sénat, et se retira à Régile, son ancienne patrie. D'autres sénateurs, et les principaux citoyens de Rome, qui ne pouvoient souffrir la domination des décemvirs, et qui ne se sentoient pas en état de la détruire, cherchèrent un asile à la campagne, où chez les peuples voisins. Appius, irrité d'une retraite qui marquoit si visiblement l'aversion qu'on avoit pour son gouvernement, mit des gardes aux portes de la ville. Mais s'étant aperçu que cette précaution augmentoit le nombre des mécontents, il leva cette garde; et pour se venger de ceux qui s'étoient retirés, il confisqua les biens qu'ils avoient dans Rome, dont il fit la solde et la récompense de ses satellites.

Une conduite si violente ouvrit les yeux au peuple comme au sénat. Les uns et les autres s'aperçurent avec indignation qu'au lieu de sages législateurs ils n'avoient trouvé que des tyrans. Le peuple, jaloux et ennemi de l'autorité du sénat, avoit vu d'abord avec plaisir s'élever sur les ruines du consulat une nouvelle puissance qui ne donnoit aucune part aux sénateurs dans

le gouvernement. Le sénat de son côté ne s'étoit pas opposé à l'établissement d'un tribunal qui l'avoit débarrassé des harangues séditieuses des tribuns du peuple : et l'un et l'autre ordre de la république s'étoient sacrifié mutuellement leurs magistrats. Les décemvirs, dépositaires de leur autorité, s'en étoient prévalus; leur objet étoit de se perpétuer dans le gouvernement; et comme on venoit de leur déférer le commandement des armées, ils méprisoient des mécontents qu'ils ne craignoient plus. Le peuple, destitué de ses tribuns, se vit obligé de se faire enrôler. Les légions furent bientôt complètes : on en fit trois corps. Q. Fabius Vibulanus marcha contre les Sabins à la tête d'une armée, et on lui donna pour collègue et pour conseil Q. Pétilius et M. Rabuleius. M. Cornélius fut nommé général des troupes qu'on devoit opposer aux Eques, et l'on envoya avec lui L. Minutius, M. Sergius, T. Antonius, et C. Duellius, tous décemvirs. Appius, leur chef, demeura à Rome avec Oppius, et il retint un corps de troupes qu'il mit comme en garnison dans le Capitole, pour maintenir son autorité contre les ennemis domestiques, qui lui étoient encore plus redoutables que les étrangers. C'est ainsi que de simples particuliers, sous le titre de décemvirs, s'emparèrent de toutes les forces de l'état, qui, pen-

dant leur domination, n'avoit plus que le nom de république.

Le peuple qui composoit les légions, je veux dire les centurions et les soldats, irrités de la perte de la liberté, ne voulurent point vaincre, de peur d'augmenter la puissance des décemvirs en les rendant victorieux. Les deux armées furent défaites presque sans combattre. Ce fut moins des batailles que des fuites concertées. L'armée opposée aux Èques perdit ses armes et son bagage; celle qui devoit combattre les Sabins abandonna son camp, et se retira avec précipitation sur les terres de Rome. Les soldats se dispersèrent, et ne se rallièrent que quand ils ne furent plus en vue des ennemis, et on apprit à Rome la nouvelle de ces déroutes avec la même joie qu'on auroit eue dans un autre temps d'une victoire complète.

On disoit hautement dans la ville qu'il ne falloit pas s'étonner que les armes de la république n'eussent pas été heureuses sous des chefs qui avoient usurpé le commandement. Les uns demandoient des consuls, d'autres proposoient d'élire un dictateur, comme dans une calamité publique, et le peuple soupiroit après le rétablissement de ses tribuns.

Siccius Dentatus, ce fameux plébéien qui s'étoit trouvé à six vingts combats, n'entretenoit la

multitude que des fautes qu'il prétendoit que les décemvirs avoient faites dans la conduite de cette guerre. Son sentiment et le mépris qu'il faisoit de ces généraux passa dans les deux armées. A peine le soldat vouloit-il déférer à leurs ordres; les uns demandoient des vivres, d'autres des armes, et un mécontentement général sembloit annoncer une révolte prochaine.

Appius, attentif aux événements, envoie à ses collègues des recrues et des vivres. Il leur mande de tenir le soldat en respect par la crainte du châtiment; et que si la voie des supplices leur paroissoit dangereuse dans la conjoncture, ils ne manqueroient pas d'occasion pendant le reste de la campagne pour faire périr secrètement les plus mutins. Il leur en donna l'exemple. Siccius lui étoit odieux par ses discours trop libres, et par le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du peuple; il résolut de s'en défaire. Pour le tirer de Rome, il feignit de vouloir le consulter sur les opérations de la campagne: il l'entretint plusieurs fois; et après avoir donné de grandes louanges aux avis qu'il en recevoit, il l'engagea, quoique vétéran, à se rendre à l'armée qui étoit opposée aux Sabins, sous prétexte d'assister le général de ses conseils; et pour le déterminer à faire la campagne, il le revêtit du titre d'envoyé ou de légat, fonction qui chez les Romains, dit Denys

d'Halicarnasse [1], étoit sacré et inviolable, et qui jouissoit du respect dû au sacerdoce, avec l'autorité d'un officier général, et la puissance des premiers magistrats.

Siccius, sans défiance, et avec la sincérité d'un brave soldat, embrasse avec plaisir l'occasion de rendre service à sa patrie : il se rend au camp en diligence. Les décemvirs, prévenus par Appius, le reçoivent avec des marques extérieures de joie, et le traitent avec distinction. On n'entreprend plus rien sans ses avis : mais cette déférence apparente cachoit le dessein secret de le faire périr. L'occasion s'en présenta bientôt. Siccius, avec sa franchise ordinaire, n'ayant pas dissimulé aux décemvirs qu'il ne les trouvoit pas campés assez avantageusement, ils le chargèrent de marquer lui-même un nouveau camp, et on lui donna une escorte pour aller reconnoître la situation du pays. Mais cette escorte n'étoit composée que des satellites des décemvirs, et qui avoient des ordres secrets de s'en défaire. Siccius s'étant avancé à leur tête jusque dans les détroits de quelques montagnes, ils prirent cette occasion pour le charger. Siccius ne se fut pas plus tôt aperçu de leur mauvais dessein, que, s'adossant contre un rocher, pour ne pouvoir être pris par derrière, il les reçut

[1] Lib. XI, pag. 706.

avec un courage qui fit trembler les plus hardis. Ce généreux Romain, rappelant son ancienne valeur, en tua plusieurs et en blessa d'autres; aucun n'osoit plus l'approcher: ils se contentèrent de lui lancer des traits de loin. Mais comme ils n'en pouvoient encore venir à bout, ces perfides montant sur le haut du rocher, l'accablèrent à coups de pierres; et ce brave guerrier, qui étoit sorti victorieux de tant de combats, périt enfin malheureusement par la main de quelque traîtres que les décemvirs avoient armés contre lui[1]. Ils retournèrent ensuite au camp, et rapportèrent qu'ils étoient tombés dans une embuscade, où ils avoient perdu leur commandant, et une partie de leurs compagnons. On les crut d'abord; mais une troupe de soldats qui regardoient Siccius comme leur père, étant allés d'eux-mêmes sur le lieu du combat pour enlever son corps et lui rendre les derniers devoirs, s'aperçurent que ceux qui avoient été tués dans cette occasion étoient tous Romains, qu'ils avoient le visage tourné de son côté; qu'on ne leur avoit enlevé ni leurs armes ni leurs vêtements; et d'ailleurs qu'il n'y avoit parmi eux aucun soldat des ennemis; et qu'on ne trouvoit même aucune trace de leur retraite. Toutes ces circonstances leur firent soupçonner que Siccius

[1] Tit. Liv. lib. III, cap. 43.

avoit été assassiné par son escorte. Ce soupçon se répandit dans tout le camp, et y excita des plaintes et un mécontentement général. Toute l'armée demandoit, avec de grands cris, qu'on fît le procès à ces assassins. Mais les décemvirs les firent échapper ; et pour détourner la pensée qu'ils pouvoient être eux-mêmes les auteurs d'une action si indigne, ils firent faire des funérailles militaires à Siccius aussi honorables que s'il eût commandé l'armée en chef. Ce furent ces honneurs si extraordinaires, pour un plébéien qu'on savoit leur être odieux, qui achevèrent de convaincre les soldats que Siccius n'étoit péri que par leur ordre. Le mécontentement de cette armée passa bientôt dans l'autre camp et jusque dans Rome. Les citoyens et les soldats, le sénat et le peuple, détestoient tout haut une action si infame. Tout le monde étoit disposé à secouer le joug d'une domination si cruelle, lorsqu'Appius, par une nouvelle entreprise encore plus odieuse et plus tyrannique, mit le comble à ses fureurs et à la haine que tous les ordres de l'état lui portoient.

Nous avons dit que, de concert avec ses collègues, il étoit resté dans Rome à la tête d'un corps de troupes pour en contenir les habitants sous l'obéissance du décemvirat. Ce décemvir, qui avoit réuni en sa personne toute l'autorité

de la magistrature, rendoit la justice dans la place. Comme il étoit un jour dans son tribunal, il vit passer auprès de lui une jeune fille d'une rare beauté, âgée d'environ quinze ans, qui alloit avec sa nourrice aux écoles publiques. Ses charmes, et les graces naissantes de la jeunesse, attirèrent d'abord son attention. Il ne put s'empêcher de la regarder avec un plaisir secret : sa curiosité redoubla le jour suivant : il la trouva encore plus belle. Et comme cette jeune personne passoit tous les jours dans la place, il conçut insensiblement pour elle une passion violente, dont les suites furent également funestes à l'un et à l'autre. Il avoit pris soin, dès le premier jour qu'il l'avoit vue, de s'informer de son nom et de celui de sa famille. On lui avoit appris qu'elle étoit d'une famille plébéienne; qu'elle s'appeloit Virginie; qu'elle avoit perdu sa mère, appelée Numitoria; que Virginius, son père, servoit actuellement, en qualité de centurion, dans l'armée de F. Vibulanus le décemvir, et que Virginius avoit promis sa fille à Icilius, qui avoit été tribun du peuple, et qui devoit l'épouser à la fin de la campagne.

Ces nouvelles, si funestes pour l'amour d'Appius, ne servirent qu'à l'augmenter. Il eût bien voulu pouvoir épouser lui-même la jeune Virginie; mais outre qu'il étoit marié, il ne pou-

voit pas ignorer que les dernières lois des douze tables, dont il étoit le principal auteur, interdisoient toute alliance entre les patriciens et les plébéiens, et il se vit réduit à ne pouvoir espérer l'accomplissement de ses desirs criminels que par la voie honteuse de la séduction.

L'innocence et la pudeur de Virginie l'empêchèrent de lui expliquer lui-même ses mauvais desseins. Il trouva plus à propos de faire entamer la négociation par une de ces femmes d'intrigue qui trafiquent sourdement de la beauté et des charmes de la jeunesse.[1] Il la combla de bienfaits, et après l'avoir instruite de ses intentions, il lui défendit de le nommer, et de le faire connoître autrement que comme un homme des premières maisons de la ville, et qui avoit une autorité absolue dans la république. Cette femme s'adressa par son ordre à la nourrice de Virginie. Elle fit connoissance avec elle, tâcha de s'insinuer dans sa confidence; et après bien des soins, soutenus de riches présents et de promesses encore plus magnifiques, cette malheureuse s'ouvrit à elle sur le sujet de sa commission. Mais la nourrice, sage et fidèle, rejeta avec horreur ses présents et ses propositions. Appius apprit avec douleur qu'elle étoit également in-

[1] Dion. Halic. lib. XI, pag. 710. Tit. Liv. lib. III, cap. 44.

capable de se laisser surprendre ni corrompre. Ce magistrat, furieux et opiniâtre dans ses passions, ne se rebuta point; il eut recours à un autre artifice, et il inventa une fourbe détestable, dont le succès devoit faire tomber Virginie entre ses mains.

Il en confia le principal rôle à un certain M. Claudius, son client, homme hardi, effronté, et de ces gens qui ne s'introduisent dans la confiance des grands que par une complaisance criminelle pour leurs plaisirs. Ce ministre de la passion du décemvir entra dans l'école publique où étoit la jeune Virginie, la prit par la main, et vouloit l'entraîner par force dans sa maison, sous prétexte qu'elle étoit née d'une de ses esclaves; et c'étoit un usage que les enfants des esclaves l'étoient eux-mêmes des patrons de leurs pères et mères. La jeune fille, interdite, ne se défendoit que par ses larmes; mais le peuple, ému par les cris de sa nourrice, accourut à son secours, et empêcha Claudius de l'enlever. Cet homme effronté déclara aussitôt qu'il réclamoit la puissance des lois; qu'il ne prétendoit point user de violence, mais qu'il croyoit qu'il étoit permis à un maître de reprendre son esclave partout où il la trouvoit; et qu'il sommoit ceux qui s'opposoient à la justice de ses prétentions de venir sur-le-champ devant le dé-

cemvir : et en disant ces paroles, il y conduisit la jeune Virginie. Tout le peuple la suivit, les uns par curiosité, et pour voir le dénouement d'un événement si extraordinaire, et les autres par considération pour Icilius, qui pendant son tribunat s'étoit rendu très agréable à la multitude. Numitorius, oncle de Virginie, averti de cette entreprise, accourut aussitôt à son secours avec celui à qui elle avoit été promise. Claudius exposa ses prétentions devant un juge qui étoit l'auteur même de la fourberie. Il dit que cette fille étoit née dans sa maison; qu'elle en avoit été dérobée secrètement par une esclave, qui étoit sa mère, et qui, pour cacher son larçin, avoit feint d'être accouchée d'un enfant mort; mais qu'on avoit découvert, depuis, qu'elle avoit vendu cette enfant à la mère de Virginie, qui étoit sérile, et qui dans l'impatience d'avoir des enfants l'avoit supposée pour sa fille. Qu'il étoit prêt à produire des témoins irréprochables de ce qu'il avançoit; mais qu'en attendant la décision du procès, il étoit juste qu'une esclave suivît son maître, et qu'il offroit des cautions de la représenter, si Virginius à son retour prétendoit encore en être le véritable père.

Numitorius vit bien que ce coup partoit d'une main plus redoutable; mais il dissimula sagement ses soupçons, et il représenta au décemvir

avec beaucoup de modération que le père de sa nièce étoit absent pour le service de sa patrie; qu'il étoit injuste d'attaquer un citoyen sur l'état de ses enfants pendant son absence; qu'il ne demandoit qu'un délai de deux jours pour le faire revenir de l'armée; qu'en attendant son retour il offroit de retenir Virginie chez lui. Que ce soin lui appartenoit comme à son oncle: qu'il s'offroit de la représenter sous telles cautions qu'on exigeroit de lui; mais qu'il n'étoit pas juste que, dans la maison d'un homme tel que Claudius, la fille de Virginius courût encore plus de risque de son honneur que de sa liberté. Il ajouta que ce qu'il demandoit étoit conforme aux lois, qui ordonnoient que dans un litige, et avant le jugement définitif, le demandeur ne pût troubler le défendeur dans sa possession.

Toute l'assemblée approuva la justice de cette requête. Appius ayant fait faire silence, et affectant l'équité et le désintéressement d'un bon juge, déclara qu'il seroit toujours le protecteur d'une loi si juste, et qu'il avoit lui-même rédigée dans les douze tables: mais que dans l'affaire en question il se rencontroit des circonstances qui en varioient l'espèce: qu'il n'y avoit que le père seul qui pût réclamer la possession de celle qu'il prétendoit être sa fille; et que s'il étoit pré-

sent il lui adjugeroit la provision ; mais qu'en son absence un beau-frère n'avoit pas le même droit ; qu'il vouloit bien, à la vérité, accorder le temps nécessaire pour faire revenir Virginius de l'armée afin d'être instruit de ses intentions, mais sans que ce délai pût préjudicier à un maître qui redemandoit son esclave : et ainsi, qu'il ordonnoit que Claudius conduisît Virginie chez lui en donnant des cautions suffisantes de la représenter au retour de celui qu'on disoit être son père.

Toute l'assemblée se récria contre l'injustice de cet arrêt. On n'entendoit de tous côtés que des plaintes et des murmures. Les femmes surtout, les larmes aux yeux, se rangèrent autour de Virginie et la mirent au milieu d'elles, comme pour lui servir de rempart. Mais Claudius, méprisant leurs cris et leurs prières, vouloit l'enlever, lorsque Icilius, à qui elle étoit promise, arriva sur la place la colère et la fureur dans les yeux. Appius qui redoutoit le crédit qu'il avoit sur l'esprit du peuple, lui fit dire par un licteur qu'il eût à se retirer, et que l'affaire étoit jugée. Mais Icilius, que sa passion rendoit furieux, instruit des mauvais desseins d'Appius, et le regardant comme un rival odieux : « Il faut, lui « cria-t-il, que tu m'arraches la vie avant que tu « puisses jouir du fruit de tes artifices et de ta ty-

« rannie. N'es-tu pas content de nous avoir pri-« vés des deux plus fortes défenses de la liberté, « la protection de nos tribuns, et la voie d'appel « devant l'assemblée du peuple ? faut-il encore « que nous craignons pour l'honneur des filles « romaines? Tu ne peux pas ignorer que Vir-« ginie m'est promise. Je dois épouser une vierge « et une fille de condition libre; je ne la veux « recevoir que des mains de son père. Si en son « absence on entreprend de lui faire violence, « j'implorerai pour mon épouse le secours du « peuple romain; Virginius demandera l'as-« sistance de tous les soldats pour sa fille; les « dieux et les hommes nous seront favorables : « mais quand je serois tout seul, la justice et un « amour légitime me donneront assez de force « pour m'opposer à l'exécution de ton injuste « arrêt. »

Le peuple également touché de son malheur et du courage qu'il faisoit paroître, repousse et écarte Claudius, qui se réfugie aux pieds d'Appius. L'assemblée étoit remplie de trouble et d'agitation. Le tumulte augmentoit par l'arrivée de ceux qui se rendoient dans la place des différents quartiers de la ville. Le décemvir, craignant une révolte ouverte et déclarée, prit le parti de suspendre lui-même l'exécution de son arrêt; et ayant fait faire silence : « On sait assez,

« dit-il, qu'Icilius ne cherche que l'occasion de « pouvoir rétablir le tribunat à la faveur d'une « sédition. Mais, pour lui en ôter tout prétexte, « je veux bien attendre le retour de Virginius « jusqu'à demain. Que ses amis aient soin de l'en « avertir. Il ne faut guère plus de quatre heures « pour se rendre d'ici au camp. J'obtiendrai de « Claudius qu'en considération de la paix et de « la tranquillité publique, il relâche quelque « chose de son droit, et qu'il consente que cette « fille demeure en liberté jusqu'au retour de ce- « lui qu'elle croit être son père. »

Claudius, feignant d'accorder avec peine ce délai, demanda qu'au moins Icilius donnât des cautions de représenter le lendemain Virginie. Le peuple de tous côtés leva aussitôt les mains, et chacun s'offroit avec empressement pour caution. Icilius touché de l'affection de ses concitoyens, après leur en avoir marqué sa reconnoissance : « Nous nous servirons demain de votre « secours, leur dit-il, si Claudius ne se désiste « pas de son injuste poursuite. Mais pour au- « jourd'hui j'espère qu'on se contentera de ma « caution, et de celle de tous les parents de Vir- « ginie. »

Appius, quoique emporté par sa passion, n'osa refuser une telle caution : mais craignant le retour de Virginius, il dépêcha secrètement

un exprès à ses collègues qui commandoient l'armée, pour les prier de faire arrêter Virginius sous quelque prétexte; et du moins de ne lui point donner congé de revenir à Rome. Il se flattoit que, faute de comparoître dans le temps marqué, il seroit alors autorisé à remettre sa fille entre les mains de Claudius; mais son courrier arriva trop tard au camp. Il avoit été prévenu par le fils de Numitorius et par un frère d'Icilius, qui avoient déjà averti Virginius du péril que couroit sa fille. Et ce Romain, voyant que le salut de sa fille dépendoit de son retour à Rome, avoit obtenu son congé, et étoit parti avant l'arrivée du courrier d'Appius. Les décemvirs n'eurent plus tôt reçu sa lettre, qu'ils envoyèrent quelques cavaliers après lui pour l'arrêter. Appius de son côté en avoit mis aussi dans la même vûe sur le chemin qui conduisoit au camp. Mais toutes ces précautions furent inutiles; et Virginius, qui les avoit prévues, s'écarta de la route ordinaire, et rentra dans Rome par une porte opposée à celle de la ville qui regardoit le camp des Romains.

Il parut le lendemain dans la place, pénétré de douleur, et tenant par la main sa fille, qui fondoit en larmes. Elle étoit accompagnée de ses parentes, qui représentoient au peuple dans les termes les plus touchants s'il étoit juste

que pendant qu'un si bon citoyen s'exposoit pour la défense de sa patrie, ses enfants fussent exposés à des outrages encore plus cruels que si la ville étoit tombée entre les mains des ennemis. Virginius disoit à peu près les mêmes choses à tous ceux qu'il rencontroit, et les conjuroit de prendre sa fille sous leur protection. Icilius, emporté par sa passion et par son ressentiment, déclamoit tout haut contre la lubricité d'Appius. Mais les larmes seules de Virginie, sa jeunesse, ses graces, et sa beauté, touchoient encore plus la multitude que les plaintes et les prières de sa famille.

Appius n'apprit qu'avec une extrême surprise que Virginius étoit dans la place avec ses amis et toute sa famille. Son retour déconcertoit toutes ses mesures; et il craignoit que soutenu du peuple il ne s'opposât à l'exécution de l'arrêt qu'il avoit prémédité. [1] Pour prévenir toute résistance il fit descendre du Capitole les troupes qui y étoient à ses ordres, et qui s'emparèrent de la place. Il s'y rendit ensuite, et après avoir monté dans son tribunal avec cette émotion que lui donnoit le desir d'achever son crime, il dit qu'il n'ignoroit pas tous les mouvements qu'Icilius s'étoit donné pour soulever le peuple, mais qu'il vouloit bien qu'on sût qu'il

[1] Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 714.

ne manqueroit ni de force, ni de fermeté, pour châtier ceux qui entreprendroient de troubler la tranquillité publique : et là-dessus il commanda à Claudius d'exposer sa demande, et de poursuivre son action. Claudius dit que personne n'ignoroit que les enfants des esclaves appartenoient à leurs maîtres; que c'étoit en cette qualité qu'il revendiquoit Virginie. Il produisit en même temps la femme esclave qu'il avoit séduite, et qui, par crainte de son maître, déclara qu'elle avoit vendu Virginie à la femme de Virginius. Claudius ajouta qu'il ne manqueroit pas d'autres témoins, s'il en étoit besoin, et qu'il espéroit de la justice du décemvir qu'il ne se laisseroit pas surprendre aux cris et aux menaces des partisans d'Icilius, ni toucher par les larmes d'une jeune personne dont le sort, à la vérité, faisoit pitié, mais qui étant née dans la servitude devoit y rentrer, quoiqu'elle eût été élevée comme une personne libre.

Les parents et les amis de Virginius, pour détruire cette imposture, représentèrent que sa femme avoit eu plusieurs enfants, et que si à leur défaut elle eût voulu introduire un étranger dans sa famille elle n'auroit point eu recours à l'enfant d'une esclave, et surtout à une fille, pouvant choisir un garçon. Que ses parents et ses voisins l'avoient vue grosse de la fille dont

elle avoit accouché; que cet enfant en venant au monde avoit été reçu dans les mains de ses parents et de ses alliés. Qu'il étoit notoire que Numitoria, sa mère, avoit elle-même allaité la jeune Virginie : ce qu'elle n'eût pas pu faire si elle eût été stérile, comme Claudius l'avoit avancé faussement. Qu'il étoit bien surprenant que cet imposteur eût gardé un si profond secret sur une pareille affaire pendant quinze années; et qu'il n'eût fait éclater ses prétentions que lorsque cette jeune personne étoit parvenue à cette rare beauté qui étoit la cause de la persécution qu'elle souffroit.

Appius, craignant que ce discours ne fît trop d'impression sur la multitude, l'interrompit, sous prétexte qu'il vouloit parler lui-même, et adressant la parole à l'assemblée : « Il ne faut « point, dit-il, que les parents de Virginie pré« tendent se prévaloir de ce long silence de « Claudius. Car ma conscience m'oblige de dé« clarer qu'il y a long-temps que j'ai connois« sance de cette supposition. Personne n'ignore « que le père de Claudius en mourant me laissa « pour tuteur de son fils. On vint peu de temps « après m'avertir en cette qualité que je devois « réclamer cette jeune esclave, comme un effet « de la succession de mon pupille et de mon « client, et j'entendis les mêmes témoins qui se

« présentent aujourd'hui. Il est vrai que nos dis-« sensions domestiques et des affaires publiques « m'empêchèrent en ce temps-là de suivre celle « d'un particulier ; mais la place que j'occupe « aujourd'hui ne me permet pas de lui refuser « la justice que je dois à tout le monde : ainsi « j'ordonne que le demandeur retiendra cette « fille comme son esclave. »

Virginius, outré d'un arrêt si injuste, ne garda plus de mesure avec le décemvir. Il fit connoître à toute l'assemblée que lui seul étoit l'auteur de l'imposture que proposoit son client ; et lui adressant la parole : [1] Sache, « Appius, lui dit-« il, que je n'ai pas élevé ma fille pour être « prostituée à tes infames plaisirs ; je l'ai accor-« dée à Icilius, et non pas à toi. As-tu pu croire « que des Romains se laissassent enlever leurs « filles et leurs femmes, pour satisfaire la passion « d'un tyran ? »

La multitude entendant ce discours jeta de grands cris remplis d'indignation. Appius, comme forcené de voir son crime découvert, commanda aux soldats qui environnoient son tribunal de faire retirer le peuple : « Et toi, dit-« il se tournant vers un de ses licteurs, va, fends « la presse, et ouvre le chemin à un maître « pour aller reprendre son esclave. »

[1] Tit. Liv. Dec. 1, lib. III, cap. 47.

Le peuple, qui craint toujours quand on ne le craint point, se voyant poussé par les soldats d'Appius, s'écarte, se retire, et livre, pour ainsi dire, la fille de Virginius à la passion du décemvir. Alors ce malheureux père, qui voit avec désespoir que l'innocence va être opprimée par une puissance injuste, demande au magistrat qu'il lui soit au moins permis avant que Claudius emmène sa fille, de pouvoir l'entretenir un moment en particulier avec sa nourrice, « afin, « dit-il, que si je puis trouver quelque indice « que je ne suis pas son père, je m'en retourne « au camp avec moins de douleur et de tris- « tesse. »

Appius lui accorda sa demande sans peine, à condition néanmoins que cette conférence se passeroit à la vue de Claudius, et sans sortir de la place. Virginius, pénétré de la plus vive douleur, prend sa fille à demi-morte entre ses bras; il essuie les larmes dont elle avoit le visage couvert, l'embrasse, et la tirant proche de quelques boutiques qui bornoient la place, le hasard lui fit rencontrer le couteau d'un boucher; il le prend, et s'adressant à Virginie : « Ma chère « fille, lui dit-il, voilà le seul moyen de sauver « ton honneur et ta liberté ». Il lui enfonce en même temps le couteau dans le cœur, et le retirant tout fumant du sang de sa fille : « C'est par

« ce sang innocent, cria-il à Appius, que je dé-
« voue ta tête aux dieux infernaux ». Ce qui étoit resté du peuple dans la place accourt à ce funeste spectacle, jette de grands cris, et déteste la tyrannie du décemvir qui a réduit un père à une si cruelle nécessité. Appius, du haut de son tribunal, crie avec fureur qu'on arrête Virginius. Mais il s'ouvrit un passage avec le couteau qu'il tenoit à la main, et favorisé de la multitude il gagna les portes de la ville, et se rendit au camp avec une partie de ses parents et de ses amis qui ne le voulurent pas abandonner dans un si grand malheur.

Numitorius et Icilius, restant auprès du corps de Virginie, l'exposent aux yeux du peuple, et l'exhortent à ne pas laisser sa mort sans vengeance. On accourt dans la place de tous les quartiers de la ville. Valérius et Horatius, qui s'étoient opposés si courageusement à la continuation du décemvirat, s'y rendent les premiers avec un grand nombre de jeunes patriciens de leur parti. Appius, redoutant leur crédit et leur éloquence, leur envoie ordre de se retirer, et commande en même temps qu'on ôte de la place le corps de Virginie. Mais Valérius et Horatius s'y opposent. Appius, outré de la mort de Virginie et du mépris qu'on avoit pour ses ordres, s'avance avec ses licteurs et les troupes de sa

garde pour arrêter les deux sénateurs. Mais le peuple en fureur le repousse, met en pièces les faisceaux, le poursuit lui-même comme un tyran; en sorte que pour sauver sa vie il fut contraint de s'enfuir le visage couvert, et de se cacher dans une maison voisine.

Valérius et Horatius posent le corps de l'infortunée Virginie dans une litière découverte; et sous prétexte de la reporter dans la maison de son père jusqu'à ce qu'on lui rendît les derniers devoirs, ils la font passer par les principales rues de la ville, pour exciter le ressentiment de tous les citoyens. Hommes et femmes, tout le monde sortoit de sa maison pour voir cette pompe funèbre : les hommes jetoient des parfums dans la litière; les femmes et les filles, les larmes aux yeux, y mettoient des couronnes de fleurs. Tout le monde plaignoit son sort, et sembloit, par ces tristes présents faire serment de venger sa mort. Toute la ville se seroit soulevée à l'instant même, si Valérius et Horatius, qui conduisoient cette affaire, n'avoient jugé à propos avant que d'éclater de voir ce que produiroit dans l'armée d'Algide le retour de Virginius.

Il entra dans le camp, escorté, comme nous avons dit, d'une partie de ses amis, et ayant encore à la main ce couteau funeste dont il avoit tué

sa fille [1]. Les soldats ayant appris son malheur, accoururent de tous côtés ; Virginius se place aussitôt dans un endroit élevé, d'où il pouvoit être entendu plus facilement. Il avoit le visage couvert de larmes, et la douleur l'empêcha quelque temps de pouvoir parler. Enfin rompant ce triste silence, et levant les mains au ciel : « Je « vous atteste, dit-il, dieux immortels, qu'Ap« pius seul est l'auteur du crime que j'ai été « forcé de commettre ». Il raconta ensuite, les larmes aux yeux, la fourberie que ce décemvir avoit inventée pour se rendre maître de sa fille ; et s'adressant aux soldats, qui l'écoutoient avec beaucoup de compassion : [2] « Je vous conjure, « mes compagnons, leur dit-il, de ne me point « chasser de votre compagnie comme parricide « et comme le meurtrier de ma fillle. J'aurois « de tout mon cœur sacrifié ma propre vie pour « sauver la sienne, si elle avoit pu en jouir avec « son honneur et sa liberté. Mais voyant que le « tyran n'en vouloit faire une esclave que pour « la pouvoir déshonorer, la pitié seule m'a rendu « cruel. J'ai mieux aimé perdre ma fille que de « la conserver avec honte ; mais je ne lui aurois « pas survécu un moment si je n'avois espéré de « venger sa mort par votre secours. »

[1] Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 720. — [2] Tit. Liv. Dec. 1, lib. III, cap. 50.

Tous les soldats, détestant une action si infame, l'assurèrent qu'ils ne lui manqueroient pas s'il entreprenoit quelque chose contre Appius. Mais leurs centurions et les principaux chefs de bandes résolurent d'étendre leur ressentiment sur tous les décemvirs, et de secouer le joug d'une domination qui n'étoit pas légitime, et qui se tournoit visiblement en tyrannie.

Les décemvirs qui commandoient l'armée, instruits du retour de Virginius et de la disposition des esprits, l'envoyèrent quérir dans le dessein de le faire arrêter. Mais ses amis l'empêchèrent d'obéir à leurs ordres, et les soldats s'étant rassemblés par pelotons leurs officiers leur représentèrent si vivement toute l'horreur de l'action d'Appius, que le soldat ne demandoit qu'à retourner à Rome pour pouvoir détruire le décemvirat. Il n'y avoit que le serment militaire qui les retenoit, et ils ne croyoient pas pouvoir abandonner leurs enseignes et leurs généraux sans offenser les dieux, et sans se déshonorer. [1] Mais Virginius, qui brûloit d'impatience de se venger d'Appius, leva ce scrupule, et leur représenta que leur serment ne les obligeoit qu'envers des chefs revêtus d'une autorité légitime; et que le premier serment qu'un Romain faisoit en naissant étoit de sacrifier sa vie

[1] Dionys. Halicarn. lib. XI, p. 723.

pour la défense de la liberté publique. Il n'en fallut pas davantage pour rassurer la conscience de ces soldats. Ils courent aussitôt avec fureur à leurs armes, lèvent leurs enseignes, et sous la conduite particulière de leurs centurions ils prennent le chemin de Rome. Les décemvirs, surpris d'une désertion si générale, accourent pour les arrêter. Mais de quelque côté qu'ils s'adressent, ils ne trouvent partout que des courages ulcérés, et qui ne respiroient que la vengeance. On leur reproche leur orgueil, leur avarice, la mort de Siccius et de Virginie, et la lubricité d'Appius, encore plus insupportable que leur cruauté. Le soldat leur déclare fièrement qu'il est né libre, et qu'il ne marche à Rome que pour rendre la liberté à ses concitoyens.

L'armée entra dans Rome sur le soir, sans causer aucun désordre, et sans qu'aucun soldat quittât son rang. Ils se contentoient en passant d'assurer leurs parents et leurs amis qu'ils n'étoient revenus que pour détruire la tyrannie. Toutes les troupes traversèrent paisiblement la ville, d'où ils se rendirent au mont Aventin, sans se vouloir séparer qu'ils n'eussent obtenu la destitution des décemvirs, et le rétablissement du tribunat.

Appius, épouvanté par les remords de sa

conscience et par ce soulèvement de l'armée, n'osoit paroître en public. Mais Oppius, son collègue, qui craignoit les suites de ce soulèvement, eut alors recours à l'autorité du sénat; et contre la coutume des décemvirs, il le convoqua extraordinairement. La plupart des sénateurs n'étoient pas fâchés d'une émotion qui pouvoit servir à rétablir le gouvernement sur ses anciens fondements. Cependant, comme il étoit dangereux de laisser voir au peuple qu'il pouvoit se faire justice lui-même, et pour retenir toujours dans le sénat l'autorité du commandement, on envoya au mont Aventin Sp. Tarpéius, C. Julius et P. Sulpicius, tous trois consulaires, qui demandèrent avec sévérité à ces soldats, par quel ordre ils avoient abandonné leur camp et leurs généraux.

Ces soldats, embarrassés de cette question, demeurèrent quelque temps en silence. Ils le rompirent à la fin, et crièrent tous ensemble qu'on leur envoyât Valérius et Horatius, et qu'ils leur rendroient compte de leur conduite. Ils ne demandoient ces deux sénateurs que parce que la multitude les regardoit comme les ennemis déclarés des décemvirs, et les défenseurs les plus zélés de la liberté.

Pendant que les trois consulaires furent au sénat rendre compte de la réponse des soldats,

Virginius leur fit envisager qu'il étoit de leur intérêt de choisir quelques-uns de leurs centurions pour entrer en négociation avec les commissaires qu'ils avoient demandés. On le nomma aussitôt le premier; mais il s'excusa d'accepter cette commission sur la violente douleur dont il étoit accablé, et qui ne lui laissoit pas toute la liberté d'esprit nécessaire pour soutenir les intérêts publics. L'armée, sur son refus, nomma dix autres centurions; et pour faire honneur à son choix, on donna à ces officiers le nom de tribuns militaires.

L'armée qui étoit opposée aux Sabins suivit l'exemple de celle d'Algide. Numitorius et Icilius s'y étoient rendus, et y avoient excité le même tumulte. Tous les soldats, après avoir élu de leur côté des chefs pour les commander, marchèrent enseignes déployées droit à Rome, et se joignirent à l'autre armée. Quoique le sénat ne fût pas fâché de voir l'autorité des décemvirs anéantie, cependant, outre qu'une pareille désertion étoit d'un dangereux exemple, la frontière demeuroit exposée aux incursions ordinaires des ennemis. Ainsi on pressa Valérius et Horatius de se rendre au mont Aventin pour remettre ces soldats dans leur devoir. Mais ces deux sénateurs, qui voyoient bien qu'on ne pouvoit se passer de leur médiation, déclarèrent

qu'ils ne feroient aucune démarche tant que les décemvirs, qu'ils traitoient d'usurpateurs, seroient maîtres du gouvernement.

Ces magistrats soutenoient au contraire qu'ils ne pouvoient se dépouiller de leur dignité qu'ils n'eussent publié et fait recevoir les deux dernières tables de lois qui devoient être ajoutées aux dix premières; et que c'étoit le seul terme prescrit à leur magistrature, dans la seconde élection des décemvirs, qui s'étoit faite l'année précédente. L. Cornélius, toujours passionné pour le décemvirat, opina même à ce qu'on n'entrât en aucune négociation avec les deux armées qu'elles ne fussent retournées chacune dans leur ancien camp, et qu'il falloit offrir aux soldats à cette condition une amnistie générale, dont néanmoins les auteurs de la désertion seroient exclus.

Mais un sentiment si impérieux, et si peu convenable à la disposition des esprits, n'eut point de partisans. On fit comprendre au contraire aux décemvirs qu'il falloit absolument qu'ils renonçassent à une autorité qui étoit expirée, et que le sénat et le peuple n'étoient pas résolus de leur continuer. Les soldats en fureur menaçoient même de les y contraindre par force; et ils passèrent au mont Sacré, comme dans un lieu où leurs ancêtres avoit jeté les premiers fondements de la liberté du peuple. Tout étoit à

Rome dans cette agitation qui précède les plus grandes révolutions. Enfin les décemvirs, craignant d'être accablés par la multitude de leurs ennemis, promirent en plein sénat de donner leur démission : ils demandèrent seulement qu'on ne les sacrifiât pas à la haine de leurs ennemis, et dirent que le sénat avoit intérêt de ne pas accoutumer le peuple à répandre le sang des patriciens.

Valérius et Horatius ayant amené cette affaire au point qu'ils souhaitoient, se rendirent au camp : ils furent reçus des soldats comme leurs protecteurs. Le peuple ne demanda que le rétablissement de ses tribuns, le droit des appellations, et une amnistie pour tous ceux qui avoient quitté le camp sans la permission des généraux. Mais il s'obstina à vouloir qu'avant toutes choses on lui livrât les décemvirs, et il menaçoit hautement de les faire brûler tout vifs.

Valérius et Horatius n'étoient guère plus favorables à ces magistrats que le peuple même; mais ils conduisoient le dessein de les perdre avec plus d'habileté. En même temps qu'ils exhortoient en général toute l'armée à ne se pas laisser aller à la cruauté, ils insinuoient adroitement aux principaux chefs que quand le peuple seroit rentré dans ses droits, et qu'on lui auroit rendu ses tribuns, ses lois, et ses assem-

blées, il seroit alors maître de se faire justice lui-même, et qu'avant que la négociation sortît de leurs mains, ils espéroient le mettre en état de décider souverainement de la vie et de la fortune de ses concitoyens dans quelque rang qu'ils fussent.

Le peuple, persuadé par ses officiers que ses anciens tribuns n'auroient pas eu plus de zèle et de chaleur pour ses intérêts que ces deux sénateurs en faisoient paroître, leur abandonna toute sa confiance. Valérius et Horatius revinrent sur-le-champ au sénat, et dans le compte qu'ils rendirent publiquement des prétentions du peuple ils dissimulèrent son ressentiment et ses menaces contre les décemvirs. Ils leur laissèrent même entrevoir qu'il consentiroit volontiers qu'on ensevelît dans un oubli général tout ce qui s'étoit passé sous leur gouvernement, pourvu qu'on lui rendît ses tribuns. Les décemvirs, séduits par de fausses espérances, passèrent dans la place, où ils se démirent publiquement de leur autorité. Il n'y eut qu'Appius seul, qui, agité par les remords de sa conscience, fit un autre jugement de cette modération apparente de l'armée. Quoiqu'il eût donné sa démission comme ses collègues : « Je n'ignore « pas, dit-il tout haut, les maux qu'on nous « prépare. On ne diffère à nous attaquer que

« jusqu'à ce qu'on ait donné des armes à nos en-« nemis. »

Valérius et Horatius, sans s'embarrasser de ces funestes préjugés, coururent au camp annoncer au peuple l'abdication des décemvirs, et le décret du sénat pour le rétablissement des tribuns : « Revenez, soldats, leur dirent-ils, dans « votre patrie ; venez revoir vos dieux domes-« tiques, vos femmes et vos enfants ; et que ce « retour soit heureux et favorable à la républi-« que. » L'armée leur fit de grands remerciements ; les soldats les nommoient tout haut les protecteurs du peuple, et les généreux défenseurs de la liberté publique. On lève aussitôt les enseignes, et chacun reprend avec joie le chemin de Rome. Mais avant de se séparer et de rentrer dans leurs maisons, [1] l'armée entière, et tout le peuple, se rendirent au mont Aventin, où se fit l'élection des tribuns. A. Virginius, père de l'infortunée Virginie, Numitorius, son oncle, et Icilius, à qui elle avoit été promise, furent élus les premiers. On leur donna pour collègues C. Sicinius, M. Duillius, M. Titinius, M. Pomponius, C. Apronius, P. Villius, et C. Oppius. On créa ensuite un entre-roi, qui nomma pour consuls, suivant les vœux du peuple, L. Valérius et M. Horatius. C'étoit une

[1] Tit. Liv. Dec. 1, lib. III, cap. 64.

récompense due aux soins qu'ils avoient pris pour le rétablissement de la tranquillité publique.

Leur consulat fut tout populaire, et les plébéiens en obtinrent ce qu'ils n'eussent osé espérer de leurs tribuns même. Nous avons vu que les sénateurs et les patriciens ne prétendoient point être soumis aux ordonnances du peuple quand l'assemblée étoit convoquée par tribu. Le peuple au contraire soutenoit que la souveraineté de l'état résidant essentiellement dans toute l'assemblée générale du peuple romain, tous les citoyens de quelque rang qu'ils fussent devoient y être soumis, puisqu'ils avoient droit d'y donner leurs suffrages chacun dans leur tribu. Cette dispute se renouveloit souvent entre les deux ordres de la république. Les deux consuls, se prévalant de l'autorité absolue qu'ils avoient alors dans le gouvernement, firent décider cette grande affaire en faveur du peuple, et, par un décret rendu par les comices des centuries, il fut déclaré que toute ordonnance émanée des comices par tribus tiendroit lieu de loi à l'égard de tous les citoyens.

On confirma de nouveau la loi *Valéria*, touchant les appels devant l'assemblée du peuple, et on la fortifia d'une autre, qui défendoit d'établir à l'avenir aucune magistrature sans qu'il y eût ap-

pel de ses ordonnances. Les consuls ajoutèrent à cette loi un réglement qui prescrivoit que les sénatus-consultes, qui étoient souvent supprimés ou altérés par les consuls, seroient dans la suite remis aux édiles, et conservés dans le temple de Cérès. La plupart des sénateurs ne souscrivirent qu'avec chagrin à ces différentes ordonnances. Ils voyoient avec douleur que deux patriciens et deux consuls, plus plébéiens même que les tribuns du peuple, sous prétexte d'assurer sa liberté, ruinoient absolument l'autorité du sénat. Mais les plus équitables et les moins ambitieux de ce corps, instruits par la conduite tyrannique des décemvirs, aimoient mieux qu'on confiât au peuple le dépôt et la garde de la liberté publique, que d'en laisser le soin aux grands, qui par leur autorité en pouvoient abuser.

La république, par ces différents réglements et par le rétablissement de ses anciens magistrats, ayant repris sa première forme de gouvernement, il ne restoit plus, pour ainsi dire, du décemvirat que la personne même des décemvirs. On sait combien ils étoient odieux à la multitude[1]. Virginius crut qu'il étoit temps alors de les poursuivre, et en qualité de tribun du peuple il intenta action contre Appius, et se rendit son accusateur. Appius parut dans l'assem-

[1] Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 726.

blée couvert d'habits noirs, et conformes à l'état présent de sa fortune. Le peuple vit avec plaisir ce superbe décemvir avec une contenance triste et abattue dans la même place où peu de jours auparavant il paroissait environné de ses satellites, et menaçant fièrement la multitude par l'appareil de ses licteurs armés de leurs haches.

Virginius prenant la parole et l'adressant au peuple[1] : « J'accuse, Romains, dit-il, un homme « qui s'est fait le tyran de sa patrie; qui vous a « contraints de recourir aux armes pour défen-« dre votre liberté; qui, pour satisfaire ses infa-« mes voluptés, n'a point eu de honte d'arracher « une fille romaine de condition libre d'entre « les bras de son père pour la livrer à l'infame « ministre de ses plaisirs, et qui par un juge-« ment également injuste et cruel a réduit un « père à donner la mort à sa fille pour sauver « son honneur. » Puis en se tournant vers Appius, il lui dit que sans s'arrêter au détail de tous ses crimes, dont le moindre méritoit les plus grands supplices, il lui demandoit seulement raison du jugement qu'il avoit rendu contre Virginie. « Pourquoi, lui dit-il, avez-vous « refusé à une fille de condition libre la provi-« sion de la liberté durant qu'elle lui étoit con-

[1] Tit. Lib. lib. III, cap. 56 et 57. Diod. lib. XII.

« testée ? Si vous ne me pouvez répondre, j'or-
« donne que sur-le-champ on vous conduise en
« prison. »

Appius représenta qu'on n'avoit jamais refusé aux accusés les délais nécessaires pour préparer leurs défenses ; qu'il étoit inouï dans la république qu'on eût arrêté aucun citoyen avant qu'il eût été entendu en pleine assemblée, et que si le tribun, contre toutes les lois, prétendoit le faire arrêter, il en appeloit au peuple ; et que la conduite qu'on tiendroit à son égard serviroit un jour de témoignage à la postérité si les appellations dont le peuple paroissoit si jaloux, n'étoient que les apparences d'un privilége soumis à la brigue et à la cabale des tribuns, ou si on les devoit regarder comme des soutiens inébranlables de la liberté.

Les personnes désintéressées trouvoient de la justice dans cette demande ; mais Virginius soutint qu'il n'y avoit qu'Appius qui ne devoit point jouir du bénéfice des lois qu'il avoit violées lui-même pendant son décemvirat. Il lui reprocha que sans avoir égard aux priviléges des citoyens romains, il en avoit fait mourir plusieurs ; qu'il avoit fait emprisonner les autres ; qu'il avoit fait même bâtir des prisons, qu'il avoit coutume d'appeler par une cruelle ironie les maisons et la demeure du peuple romain.

« Ainsi, lui dit Virginius, quand vous appelle-
« riez cent fois devant le peuple, j'ordonne qu'on
« vous arrête, de peur que la punition de tant
« de crimes n'échappe à la justice des lois. » On le conduisit sur-le-champ en prison, et le tribun lui assigna un jour pour produire ses défenses.

C. Claudius, son oncle, qui avoit toujours été opposé aux décemvirs, et qui détestoit surtout l'orgueil et l'insolence de son neveu, accourut cependant à son secours sitôt qu'il eut appris sa disgrace [1]. Nous avons dit que pour n'être point témoin du gouvernement tyrannique des décemvirs et des malheurs de Rome, il s'étoit retiré à Régile, l'ancienne patrie de ses ancêtres. Il ne fut pas plus tôt à Rome, que, paroissant dans la place en habits de deuil, il sollicita puissamment pour la liberté de son neveu. Ses amis et ses parents se joignirent à lui, et représentoient au peuple qu'il lui seroit honteux dans les siècles futurs qu'un homme qui avoit fait leurs lois et composé le droit romain eût été enseveli dans une prison parmi des brigands et des voleurs. Claudius conjuroit chaque particulier de ne point attacher ce déshonneur à la famille des Claudiens, qu'ils donnassent plutôt un homme seul à tant d'illustres citoyens du même nom et du même sang qui le réclamoient, que de refu-

[1] Tit. Liv. Dec. 1, lib. III, cap. 58.

ser presque tout le sénat en considération du seul Virginius. Il ajoutoit que le peuple ayant heureusement recouvré la liberté par son courage, il ne manquoit au bonheur de la république que de rétablir l'union entre les différents ordres de l'état par la clémence, et en pardonnant à Appius en faveur de ceux qui demandoient sa grace.

Denys d'Halicarnasse [1] prétend que les tribuns craignant qu'Appius ne leur échappât par le crédit de sa famille le firent étrangler dans la prison, et qu'ils publièrent ensuite que ce fameux criminel, désespérant de son salut, s'étoit tué lui-même avant que le jour qu'il devoit être jugé fût arrivé. Tite-Live [2] sans parler des tribuns rapporte simplement qu'Appius, pour éviter l'infamie d'un supplice public, s'étoit donné la mort en prison. Quoi qu'il en soit, Sp. Oppius son collègue eut le même sort. Numitorius, autre tribun du peuple, et oncle de Virginie, le mit en justice, comme fauteur et complice de la tyrannie d'Appius. Outre ces chefs d'accusation, un soldat vétéran se plaignit que, sans lui en avoir donné sujet, il lui avoit fait déchirer le dos à coups de fouet par ses satellites. Ce décemvir se vit condamné par tous les suffrages du peuple : on le jeta en prison, et Denys d'Ha-

[1] Lib. XI, pag. 728. — [2] Lib. III, cap. 58.

licarnasse rapporte qu'il y fut exécuté le même jour. Les huit autres décemvirs cherchèrent leur salut dans la fuite, et se bannirent eux-mêmes. Leurs biens furent confisqués; on les vendit publiquement, et le prix en fut porté par les questeurs dans le trésor public. Marcus Claudius, l'instrument dont Appius s'étoit servi pour se rendre maître de la personne de Virginie, fut condamné à mort. Mais il eut des amis qui obtinrent de Virginius qu'il se contentât de son exil. C'est ainsi que fut vengé le sang innocent de l'infortunée Virginie, dont la mort, comme celle de Lucrèce, procura une seconde fois la liberté au peuple romain.

Quoique la punition des décemvirs parût juste, le sénat ne laissoit pas d'être consterné de la mort ou de l'exil des principaux de son corps. Il étoit surtout indigné contre les deux consuls qui les avoient abandonnés au ressentiment de Virginius, sans avoir fait la moindre démonstration de vouloir adoucir le peuple en leur faveur. On ne savoit plus même quelles bornes les tribuns, unis si étroitement avec les deux consuls, mettroient à leur vengeance : il sembloit que ce fussent de nouveaux décemvirs prêts à rétablir leur tyrannie. Duillius, qui étoit de ce collége, mais plus modéré, dissipa la crainte du sénat : « Enfin, dit-il en pleine assemblée,

« on en a assez fait pour la satisfaction de Virgi-
« nius et pour le rétablissement de notre liberté.
« J'EMPÊCHE que pendant le reste de l'année on
« appelle quelqu'un en jugement pour cette af-
« faire, ni qu'on le mette en prison. » Ce mot si respectable dans la bouche d'un tribun, *je l'empêche*, arrêta toutes les poursuites de ses collègues, et réprima leur violence.

FIN DU CINQUIÈME LIVRE.

LIVRE SIXIÈME.

Les consuls Valérius et Horatius obtiennent du peuple l'honneur du triomphe que le sénat leur avoit refusé. Les tribuns veulent se faire continuer dans le tribunat. Un d'entre eux empêche l'exécution de leur dessein. On voit, pour la première fois, deux patriciens au nombre des tribuns. Les Èques et les Volsques, à la faveur des divisions qui règnent dans Rome, viennent piller jusqu'aux portes de cette ville. Ils sont taillés en pièces ou mis en fuite par les consuls Quintius et Agrippa, tribuns militaires. Établissement de la censure. Sp. Mélius aspire à l'autorité souveraine. Dans une disette publique il gagne le petit peuple par des distributions de blé toutes gratuites, et quelques-uns de ses tribuns par argent. Il fait porter de nuit dans sa maison une grande quantité d'armes. Ses desseins sont découverts. Ayant refusé de comparoître devant le dictateur Quintius, il est tué par Servilius Ahala, maître de la cavalerie, au milieu d'une troupe de ses partisans qu'il sollicitoit à la révolte. Mamercus Émilius, étant dictateur, requiert qu'on fasse une loi qui restreigne la charge de censeur à un an et demi. C. Furius et M. Géganius, les censeurs de cette année, s'en vengent sur le dictateur, qu'ils tâchent de déshonorer. Le peuple se déclare pour lui. Les consuls T. Quintius et C. Julius Mento sont battus par les Èques et par les Volsques. Le sénat a recours aux tribuns du peuple pour les obliger à nommer un dictateur. C. Sempronius Atratinus expose l'armée romaine à être taillée en pièces. Un officier de cavalerie, ap-

pelé Tempanius, secourt le consul à propos, et empêche la déroute. Tempanius, de retour à Rome, est élevé au tribunat. Il prend ouvertement la défense de Sempronius, et engage son accusateur à se désister de l'action qu'il avoit intentée contre lui. Néanmoins peu de temps après ce consulaire est condamné à une grosse amende par la brigue de quelques tribuns du peuple, piqués de ce que dans l'élection des questeurs, dont on avoit augmenté le nombre, les patriciens avoient été préférés au plébéiens. Les Èques surprennent la ville de Voles. Posthumius est chargé de les en chasser. Il manque de parole à ses soldats, à qui il avoit promis le pillage de la place dès qu'ils s'en seroient rendus maîtres. Pour les dédommager un tribun du peuple demande qu'on établisse à Voles une colonie composée de ceux même qui avoient contribué à reprendre la ville. Paroles hautaines de Posthumius. Ils est tué par ses propres soldats. Questeurs plébéiens. Le sénat ordonne que les soldats, qui jusqu'alors avoient servi à leurs dépens, seroient entretenus par la république, et que, pour fournir à cette dépense, il se feroit une imposition dont personne ne seroit exempt. Ce sénatus-consulte est confirmé par un plébiscite, malgré les plaintes et les protestations des tribuns.

Les deux consuls se disposèrent à marcher contres les Sabins, les Èques, et les Volsques; mais avant que de sortir de Rome ils exposèrent publiquement les dernières lois des décemvirs gravées sur des tables de cuivre : ils se mirent ensuite chacun à la tête de leur armée; l'un et

l'autre remporta une victoire complète sur les ennemis. Ils demandèrent à leur retour que, suivant l'usage, on en rendît des actions de graces solennelles aux dieux, et qu'ils fussent ensuite reçus dans Rome en triomphe; mais la plupart des sénateurs, qui ne pouvoient leur pardonner l'attachement qu'ils avoient fait paroître pour les intérêts du peuple, se firent un plaisir secret de leur refuser un honneur qui jusqu'alors n'avoit dépendu que du sénat [1]. C. Claudius leur reprocha même qu'ils étoient complices de la mort d'Appius son neveu, que les tribuns avoient fait étrangler en prison avant qu'il eût été entendu dans ses défenses. « Ne « nous aviez-vous pas promis solennellement, « leur dit-il, que l'abdication des décemvirs se- « roit suivie d'une amnistie générale? Cepen- « dant nous n'avons pas plus tôt obligé ces magi- « strats à se déposer eux-mêmes que les uns ont « été égorgés et les autres contraints de se ban- « nir de leur patrie pour sauver leur vie. Ap- « pius, le chef de la maison Claudia, le premier « des décemvirs, a été étranglé en prison sans « aucune forme de justice, et sans qu'il ait été « entendu dans l'assemblée du peuple, de peur « que ce peuple généreux, touché des larmes « et de la désolation d'une famille qui a si bien

[1] Dionys. Halicarn. sub fine lib. XI, pag. 728.

« mérité de la république, ne lui fît grace. Et « nos consuls, les chefs et les protecteurs du sé- « nat, eux qui devroient exposer leurs vies pour « la conservation de sa dignité, ont dissimulé « lâchement l'assassinat du malheureux Appius, « et n'en ont fait aucune poursuite. »

Le sénat, irrité contre les consuls par le discours de C. Claudius, les déclara indignes des honneurs du triomphe, et on leur fit entendre qu'ils étoient bienheureux qu'on ne les punît pas de leur intelligence criminelle avec les meurtriers d'Appius. Valérius et Horatius, outrés d'un refus qui les déshonoroit, en portèrent leurs plaintes dans l'assemblée du peuple, et le tribun Icilius lui demanda en leur faveur les honneurs du triomphe. Plusieurs sénateurs se trouvèrent sur la place pour traverser cette brigue; C. Claudius étoit du nombre. Quoiqu'il eût toujours été opposé au gouvernement des décemvirs, cependant il ne pouvoit pardonner aux deux consuls d'avoir abandonné son neveu à la fureur des tribuns : il représenta au peuple avec beaucoup de courage qu'il n'avoit jamais pris connoissance ni décidé des honneurs du triomphe; que ce droit appartenoit uniquement au sénat, et que la république ne demeureroit jamais libre et tranquille qu'autant qu'un des ordres de l'état n'entreprendroit

point sur les droits et les priviléges des autres.

Mais malgré la justice qu'il y avoit dans ces remontrances, le peuple décerna le triomphe aux consuls[1]; nouvelle entreprise des tribuns sur l'autorité du sénat. Ils n'en demeurèrent pas là : ces magistrats plébéiens qui par la complaisance des deux consuls avoient une autorité absolue dans la république, résolurent entre eux de se perpétuer dans le tribunat et de continuer les deux consuls dans leurs charges; autre espèce de conjuration contre la liberté publique peu différente de celle des décemvirs. Ils couvroient leur ambition de la nécessité qu'il y avoit de continuer les mêmes magistrats dans un temps où les lois nouvelles n'étoient pas encore solidement établies. Mais pour éloigner le soupçon qu'ils voulussent se rendre seuls maîtres du gouvernement, ils insinuoient au peuple qu'il devoit continuer Valérius et Horatius dans le consulat. Heureusement pour la république il se trouva un tribun assez modéré et assez habile pour faire tomber ce projet ambitieux : c'étoit ce même Duillius, qui venoit d'arrêter par son autorité la poursuite de ses collègues contre les partisans des décemvirs. Il présidoit ce jour-là à l'assemblée qui se devoit tenir pour l'élection des nouveaux tribuns : il représenta aux deux

[1] Tit. Liv. lib. III, pag. 63.

consuls que la liberté étoit perdue, si on laissoit les dignités de la république plus d'un an dans les mêmes mains ; Valérius et Horatius lui donnèrent parole de n'accepter jamais une continuation dans le consulat. Duillius, pour s'en mieux assurer, leur demanda publiquement et en pleine assemblée quelle conduite ils tiendroient si le peuple romain, en considération de la liberté qu'ils avoient rétablie, vouloit les continuer dans leur dignité ; l'un et l'autre déclarèrent que, pour la conservation de la même liberté, ils refuseroient toute prolongation du pouvoir souverain, comme contraire aux lois. Duillius, en ayant tiré cet aveu, leur donna des louanges qui leur tenoient lieu d'un nouvel engagement, et qui servirent à prévenir le peuple contre les desseins des autres tribuns. On tint quelques jours après l'assemblée pour l'élection des nouveaux consuls. Sp. Herminius et T. Virginius furent élevés à cette dignité : ils entretinrent la paix et l'union dans la république par un sage tempérament et une conduite égale entre le peuple et le sénat. On procéda ensuite à l'élection des tribuns : Duillius, comme nous l'avons dit, présidoit à cette assemblée, et agissoit en cette occasion de concert avec le sénat ; ce fut par leur crédit et l'union de leurs partisans qu'on élut d'abord cinq nouveaux tribuns mal-

gré la brigue des anciens. Ces derniers firent tous leurs efforts pour remplir au moins les cinq dernières places vacantes; Duillius s'y opposa toujours avec beaucoup de fermeté; mais, comme de leur côté ils empêchoient par leurs cabales que de nouveaux candidats n'eussent le nombre des suffrages nécessaires, Duillius, pour terminer ces contestations, remit le choix et la nomination des cinq derniers tribuns aux cinq qu'on venoit d'élire suivant la disposition de la loi, qui portoit expressément que « si dans un jour « d'élection on n'avoit pas pu élire le nombre « complet des tribuns, ceux qui auroient été élus « les premiers seroient en droit de nommer leurs « collègues. » Il congédia ensuite l'assemblée, se déposa lui-même, et les nouveaux tribuns entrèrent en exercice de leur dignité.

Leur première fonction fut de nommer leurs collégues [1], parmi lesquels on fut extrêmement surpris de voir S. Tarpéïus et A. Hatérius, tous deux patriciens, anciens sénateurs, et même consulaires; ce qui étoit formellement contre l'institution du tribunat, qui n'admettoit que des plébéiens. On ne peut rendre raison d'un événement si extraordinaire, à moins qu'on ne regarde ces deux patriciens comme des déserteurs de leur ordre, qui se seroient fait adopter

[1] Tit. Liv. Dec. 1, lib. III, cap. 65.

dans des familles plébéiennes pour pouvoir être élevés à une magistrature qui avoit la principale part dans le gouvernement. Mais ceci n'est qu'une conjecture, l'histoire n'en parle point : Tite-Live au contraire insinue que les cinq premiers tribuns suivirent les intentions du sénat dans l'élection de leurs collègues ; et peut-être que des hommes si habiles, qui prévoyoient des suites funestes pour la liberté si les mêmes tribuns étoient perpétués dans leurs charges, s'unirent secrètement avec Duillius pour faire entrer les patriciens dans le tribunat, afin de balancer par leur autorité celle des tribuns plébéiens, et empêcher que, dans l'élection pour l'année suivante, on ne renouvelât la proposition de continuer les tribuns dans leurs charges ; ce qu'on regardoit comme un acheminement à la tyrannie, et comme l'écueil de la liberté publique.

L. Trébonius, un des tribuns plébéiens, qui sentit bien que Duillius, son prédécesseur, n'avoit congédié l'assemblée, et renvoyé aux cinq premiers tribuns la nomination de leurs collègues que pour donner lieu d'introduire des patriciens dans ce collége, en fit de grandes plaintes au peuple : il s'attacha pendant toute l'année à traverser ces tribuns patriciens dans leurs fonctions, d'où il acquit le surnom d'*Asper* (acariâtre) ; et, pour empêcher que dans

la suite des tribuns gagnés par le sénat, ne se donnassent des collègues qui favorisassent les nobles, [1] il proposa une loi qu'il fit recevoir, et qui fut appelée de son nom la loi *Trébonia*, par laquelle il étoit ordonné que le magistrat qui proposeroit au peuple la création des tribuns seroit obligé d'en poursuivre l'élection dans toutes les assemblées suivantes jusqu'à ce que le nombre des dix tribuns fût rempli par les suffrages du peuple. Cette ordonnance fit perdre aux tribuns qui étoient élus les premiers le droit de nommer eux-mêmes leurs collègues; ce que les Romains appeloient *cooptation.*

M. Géganius et C. Julius succédèrent dans le consulat à L. Herminius et à T. Virginius. Tite-Live nous apprend qu'après l'extinction du décemvirat, et la mort ou l'expulsion des décemvirs, la république jouit d'une apparence de tranquillité, et que l'union qui paroissoit entre les différents ordres de l'état tint en respect les voisins de Rome, et les empêcha de renouveler leurs courses ordinaires; mais ce calme ne dura pas long-temps. Le peuple se plaignit de nouveau que la noblesse, et surtout les jeunes patriciens, le traitoient avec mépris; ses tribuns en citèrent quelques-uns devant l'assemblée du peuple, où ils tâchoient de porter la connois-

[1] Tit. Liv. lib. III, cap. 65.

sance de toutes les affaires : le sénat, pour conserver son autorité, s'y opposa aussitôt; et quoique les plus sages de ce corps n'approuvassent pas les manières hautaines de la jeune noblesse, cependant ils ne voulurent pas l'abandonner à la poursuite des tribuns. Cette concurrence au sujet de la juridiction et des privilèges de chaque ordre fit renaître les anciennes contestations, qui furent poussées fort loin sous le consulat de T. Quintius et d'Agrippa Furius. C'étoit toujours le même fonds d'animosité, que différents prétextes faisoient revivre; chacun de ces deux ordres ne pouvoit souffrir ni magistrats, ni autorité dans le parti contraire : si les consuls étoient redoutables au peuple, les tribuns n'étoient pas moins odieux aux patriciens, et aucun de ces deux corps ne pensoit être libre s'il n'avoit abaissé l'autre.

Les Èques et les Volsques, instruits de ces dissensions domestiques, et voulant en profiter, prirent les armes; les deux consuls de leur côté se disposèrent à faire des levées; mais le peuple, séduit par des tribuns séditieux, refusa de se faire enrôler : les ennemis, ne trouvant point d'obstacle à leurs irruptions, ravagèrent la campagne, et ils portèrent leur audace jusqu'à venir enlever des troupeaux qui paissoient auprès de la porte Esquiline.

Les deux consuls, encore plus irrités de la désobéissance du peuple que de la hardiesse des ennemis, convoquèrent une assemblée générale. Quintius, personnage illustre par plusieurs victoires, révéré pour la pureté de ses mœurs et la sagesse de ses conseils, et qui avoit été honoré de quatre consulats, prit la parole, et reprocha courageusement au sénat et au peuple que leurs dissensions éternelles causeroient enfin la ruine entière de la république; que le sénat, présumant trop de sa dignité et de ses richesses, ne vouloit point mettre de bornes à son autorité, ni le peuple à une licence effrénée qu'il couvroit du nom de liberté, et que l'un et l'autre ne se défendoit des injures qu'il prétendoit avoir reçues que par de plus grands outrages : « Il « semble, continua ce grand homme, que Rome « renferme dans ses murailles deux nations dif- « férentes qui se disputent la domination. Quand « verra-t-on la fin de notre discorde? quand « nous sera-t-il permis d'avoir un même intérêt « et une patrie commune? Les ennemis sont à « nos portes; les Esquilies ont été à la veille « d'être surprises, et personne ne s'est présenté « pour s'y opposer. On voit du haut de nos mu- « railles ravager la campagne, et les maisons « embrasées fumer de tous côtés : et on voit tout « cela avec une honteuse indifférence, et peut-

« être avec une secrète joie quand le dommage « tombe sur le parti contraire. Qu'avez-vous « dans la ville qui soit capable de réparer de pa« reilles pertes? Le sénat voit, à la vérité, à sa « tête des consuls et les premiers magistrats de « la république; mais ces consuls, sans force « et sans autorité, gémissent de l'insensibilité du « peuple pour la gloire de sa patrie. Ce peuple, « de son côté, a des tribuns, mais ces tribuns « avec toutes leurs harangues lui rendront-ils « jamais ce qu'il a perdu? Éteignez, Romains, « ces fatales divisions; rompez généreusement « ce charme funeste qui vous tient ensevelis dans « une indigne oisiveté; ouvrez les yeux sur la « conduite de gens ambitieux qui, pour se ren« dre considérables dans leur parti, n'ont pour « objet que d'entretenir la division dans la répu« blique : et, si vous pouvez vous souvenir en« core de votre ancienne valeur, sortez de Rome « à la suite de vos consuls, et je dévoue ma tête « aux plus cruels supplices si, avant qu'il soit « peu de jours, je ne mets en fuite ceux qui pil« lent vos terres, et si je ne transporte la guerre « jusque dans le sein de leur patrie. »

Jamais, dit Tite-Live [1], les discours flatteurs d'un tribun ne furent plus agréables au peuple que les reproches sévères de ce généreux consul.

[1] Dec. 1, lib. I, cap. 69.

Le sénat n'en fut pas moins touché : les plus sages de ce corps avouoient que ceux qui l'avoient précédé dans cette dignité ou avoient maltraité le peuple pour se rendre agréables au sénat, ou avoient trahi les intérêts de leur compagnie pour flatter le peuple ; mais que T. Quintius paroissoit n'avoir d'autre objet que l'union de tous les ordres et la majesté du nom romain.

Les consuls et les tribuns, le sénat et le peuple, concoururent unanimement à prendre les armes ce fut à qui feroit paroître plus d'ardeur. Toute la jeunesse se présenta en foule pour se faire enrôler : les levées furent bientôt faites ; chaque cohorte choisit ses officiers, et on mit à leur tête deux sénateurs ; et tout cela se fit avec tant d'empressement et de diligence que le même jour on tira les enseignes du trésor, et l'armée fit encore dix milles de chemin. Les consuls rencontrèrent et surprirent le lendemain les ennemis : le combat ne laissa pas d'être sanglant ; les Èques et les Volsques se battirent avec beaucoup de valeur ; l'aile gauche des Romains plia. Furius Agrippa, qui étoit à la tête de ce corps, s'apercevant que l'ardeur de ses soldats se ralentissoit, arracha une enseigne des mains de l'officier qui la portoit, et la jeta au milieu d'une cohorte des ennemis : les Romains se précipitèrent pour la retirer, et l'effort qu'ils firent mit

en désordre les ennemis, et donna le commencement à la victoire. Quintius n'avoit pas eu moins d'avantage que son collègue. Les Èques et les Volsques, battus des deux côtés, se retirèrent dans leur camp; les consuls l'investirent, et l'emportèrent l'épée à la main : il y eut un grand nombre d'Èques et de Volsques taillés en pièces; le reste prit la fuite. Les Romains, maîtres de leur camp, y trouvèrent un grand butin, et revinrent ensuite à Rome, chargés des dépouilles de l'ennemi, et de celles qu'il avoit enlevées du territoire de Rome.

Une victoire si prompte fit sentir au peuple ses forces, et le besoin que le sénat avoit de lui : son ambition et ses prétentions en augmentèrent. Il devenoit de jour en jour plus fier et plus entreprenant. Ceux qui avoient acquis des richesses, ou qui s'étoient distingués par leur valeur, demandèrent qu'on abolît, comme un reste de la tyrannie des décemvirs, la loi injurieuse au peuple qui lui interdisoit toute alliance avec des familles patriciennes. Des tribuns toujours inquiets réveillèrent l'affaire du partage des terres; d'autres publioient que, puisqu'on avoit établi des lois égales pour tous les citoyens, les dignités devoient être communes entre eux; et plusieurs des chefs du peuple portoient déjà leurs vues jusqu'au consulat, réservé jusqu'a-

lors au premier ordre. [1] Neuf des tribuns proposèrent en pleine assemblée qu'il fût fait une loi nouvelle qui admît dans la suite les plébéiens au consulat; et C. Canuléius demanda en même temps que, par un décret du peuple, on révoquât la loi des douze tables, qui défendoit aux patriciens de s'allier dans des familles plébéiennes. M. Génutius et Caius Curtius, qui étoient consuls cette année, tâchoient d'éluder ces nouvelles propositions sous prétexte qu'il étoit venu des avis que les Èques et les Volsques se disposoient à recommencer la guerre. C'étoit la ressource ordinaire du sénat que ces guerres étrangères; et il n'avoit la paix avec ses propres citoyens que quand on les pouvoit faire sortir de Rome et les mener en campagne contre les ennemis de la patrie. Les deux consuls, dans cette vue, ordonnent des levées, et crient que chacun tienne ses armes prêtes; mais Canuléius sentit bien l'artifice : « Soit que la nouvelle de la « guerre soit vraie, dit-il en adressant la parole « aux consuls, ou que ce ne soit qu'un faux bruit « semé exprès pour avoir un prétexte de tirer le « peuple de la ville, je déclare, comme tribun, « que ce peuple, qui tant de fois a répandu son « sang pour la défense de la patrie, est encore

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 1. Dionys. Halicarn. l. XI, pag. 730.

« près de suivre ses consuls et ses généraux, si
« on lui rend sa liberté, et ce droit si naturel
« de pouvoir s'unir avec vous par des alliances
« réciproques; si l'espérance des honneurs, et
« l'entrée aux premières dignités est ouverte
« indifféremment à tous les citoyens qui ont du
« mérite. Mais si vous persistez à vouloir main-
« tenir la loi des décemvirs touchant les ma-
« riages; si vous continuez à nous traiter dans
« notre propre patrie comme des étrangers; si
« on estime le peuple indigne de votre alliance,
« et si on lui refuse la liberté d'élever au con-
« sulat ceux qu'il en jugera les plus dignes, sans
« le contraindre de renfermer son choix dans le
« sénat; en un mot, si on ne lève cette distinc-
« tion de nobles et de plébéiens si odieuse dans
« une république, et s'il y a dans la suite d'autre
« noblesse que celle que donnera la vertu auto-
« risée par des magistratures communes à tous
« les citoyens, parlez de guerre tant qu'il vous
« plaira; rendez par vos discours ordinaires la
« ligue et les forces de nos ennemis encore plus
« redoutables; ordonnez, si vous voulez, qu'on
« apporte votre tribunal dans la place pour y
« faire des levées, je déclare que ce peuple que
« vous méprisez tant, et auquel cependant vous
« devez toutes vos victoires, ne s'enrôlera plus;
« que personne ne se présentera pour prendre

« les armes ; et vous ne trouverez aucun plébéien « qui veuille exposer sa vie pour des maîtres su- « perbes qui ne sont pas fâchés de nous associer « aux périls de la guerre, mais qui prétendent « nous exclure des récompenses dues à la va- « leur, et des fruits les plus doux de la vic- « toire. »

Les consuls étoient d'autant plus épouvantés de la hardiesse du tribun qu'ils n'osoient convoquer l'assemblée du sénat, où le peuple avoit des partisans déclarés qui rendoient compte aux tribuns de tout ce qui s'y passoit. Ainsi ces deux magistrats furent réduits à tenir des conseils particuliers avec les sénateurs de leur parti : ils représentèrent qu'il n'étoit pas possible de souffrir plus long-temps les entreprises des tribuns, et qu'il falloit ou supprimer le sénat, ou abolir cette magistrature populaire, la source des divisions continuelles entre le sénat et le peuple. C. Claudius, oncle du décemvir, et qui avoit reçu de ses ancêtres, comme par succession, une haine héréditaire contre la faction du peuple, opina d'abord qu'il falloit plutôt avoir recours aux armes que de céder au peuple la dignité du consulat; et que, sans distinction de particuliers ou de magistrats, on devoit traiter comme ennemis publics tous ceux qui entreprendroient de changer la forme du gouverne-

ment. Mais T. Quintius, plus modéré, et qui craignoit que ces disputes ne dégénérassent en une guerre civile, représenta qu'il se trouvoit parmi les plébéiens un grand nombre d'officiers d'un rare mérite, et qui avoient acquis beaucoup de gloire à la guerre; qu'il y avoit de la justice à donner quelque satisfaction à un peuple si généreux, et qu'il étoit même de l'habileté du sénat, dans cette conjoncture, de relâcher une partie de ses droits pour sauver le reste.

La plus grande partie de l'assemblée se déclara pour son avis. C. Claudius, reprenant la parole : « Je me rends, dit-il, à la pluralité des « voix; mais, puisque vous jugez à propos d'ad- « mettre des plébéiens dans le gouvernement, « tâchons de donner satisfaction à ce peuple tou- « jours inquiet, sans cependant avilir la dignité « du consulat. Et, pour concilier deux choses « qui paroissent si opposées, [1] je serois d'avis « qu'au lieu de consuls on élût des tribuns mili- « taires, et dans le nombre dont on conviendra, « tous tirés également du corps du sénat et du « peuple, auxquels on attribueroit l'autorité « consulaire. Le peuple par ce moyen sera satis- « fait, et le consulat, dans des temps plus favo- « rables, pourra reprendre un jour son ancienne

[1] Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 732.

« splendeur et sa majesté. » On donna de grandes louanges à Claudius, et tous les avis se réunirent à ce dernier sentiment. Pour lors cet ancien sénateur, adressant la parole à M. Génutius, premier consul : « Pour réussir dans ce projet, « lui dit-il, convoquez le sénat, faites interve- « nir les tribuns du peuple, et quand l'assemblée « sera formée déclarez que vous invitez tous « ceux qui ont de l'affection pour la patrie de « dire librement leur avis sur les nouvelles lois « que le peuple exige, ensuite vous prendrez les « voix, et, au lieu de commencer par T. Quin- « tius, par moi-même, et par les plus anciens « sénateurs suivant la coutume, déférez cet hon- « neur à Valérius et à Horatius, comme vous « en avez le pouvoir en qualité de consul, et « par-là nous connoîtrons les sentiments de ces « partisans du peuple, qui ont vendu leur foi « aux tribuns. Je me lèverai alors pour com- « battre leurs raisons, ce que je ferai sans aucun « ménagement, et je m'opposerai de toutes mes « forces et à l'abolition de la loi des mariages et « à toute élection d'un plébéien pour le con- « sulat. Pour lors demandez l'avis de T. Génu- « tius votre frère, et que ce sage sénateur, sous « prétexte de vouloir concilier les différents in- « térêts du peuple et du sénat, propose comme « de lui-même qu'on suspende l'élection des

« consuls, et qu'on crée en leur place des tri-
« buns militaires, et qu'il comprenne dans son
« avis l'abolition de la loi des mariages. Je m'y
« opposerai tout de nouveau; mais vous et votre
« collègue, et tout ce que vous êtes ici des prin-
« cipaux du sénat, sous prétexte de vouloir fa-
« voriser le peuple, vous vous déclarerez pour
« l'avis de votre frère. Le peuple en saura gré
« à votre famille, et les tribuns se joindront in-
« failliblement à vous, ne fût-ce que pour triom-
« pher de mon opposition. »

Tout le monde approuva cet expédient; chacun convint du rôle qu'il devoit jouer : les consuls convoquèrent le sénat, et invitèrent Canuléius et les autres tribuns de s'y rendre. Le jour de l'assemblée Canuléius, au lieu de s'étendre sur la justice et l'utilité des lois qu'il vouloit faire recevoir, se renferma dans des plaintes qu'il fit avec beaucoup d'aigreur contre les deux consuls, qui avoient tenu des conseils secrets au préjudice des intérêts du peuple, sans y appeler les plus gens de bien du sénat, et surtout Valérius et Horatius, qui avoient rendu un si grand service à la république par l'abolition du décemvirat qu'on devoit regarder comme leur ouvrage.

Le consul Génutius lui répondit qu'ils n'avoient assemblé quelques anciens sénateurs que

pour savoir si on devoit convoquer à l'instant le sénat sur la proposition des lois nouvelles, ou en remettre la délibération à la fin de la campagne; que s'ils n'avoient pas appelé dans ce conseil Valérius et Horatius avec les plus anciens sénateurs, c'avait été uniquement pour ne les pas rendre suspects au peuple d'avoir changé de parti. « Et pour preuve, ajouta Génutius, que « mon collégue et moi nous nous portons dans « cette affaire sans aucune partialité, c'est que « les premiers avis étant ordinairement d'un « grand poids, et l'usage étant que les consuls « demandent d'abord celui des plus anciens sé- « nateurs, comme vous ne les croyez pas favo- « rables au peuple, nous changerons aujourd'hui « cet ordre, et nous commencerons par Valérius « et Horatius à recueillir les voix. » Puis, s'adressant à Valérius, il l'invita de déclarer son sentiment.

Valérius commença par s'étendre beaucoup sur les services qu'il avoit rendus au peuple, et sur ceux de sa famille : il ajouta qu'il ne croyoit point qu'on pût regarder comme libre un état dont tous les citoyens ne vivoient pas dans une parfaite égalité. Il conclut à ce que les plébéiens ne fussent plus exclus du consulat; mais il exhorta en même temps les tribuns du peuple de lever l'opposition qu'ils avoient formée contre

l'armement que vouloient faire les consuls, pourvu que ces magistrats s'engageassent à la fin de la campagne de faire procéder à la publication des lois. Horatius, auquel on demanda ensuite son sentiment, opina à peu près de la même manière; et il fut d'avis qu'on marchât premièrement aux ennemis; mais qu'après que la guerre auroit été heureusement terminée les consuls, avant toute chose, portassent dans l'assemblée du peuple le sénatus-consulte nécessaire pour pouvoir délibérer sur une affaire aussi importante.

Cet avis excita de grands murmures dans l'assemblée : les sénateurs qui ne pouvoient consentir de voir des plébéiens dans le consulat croyoient gagner beaucoup en éloignant la délibération; ceux au contraire qui étoient dans le parti du peuple ne pouvoient souffrir ce retardement, et ils soutenoient qu'au moins le sénatus-consulte devoit être signé avant de se séparer.

Les consuls demandèrent ensuite l'avis à C. Claudius qui, selon qu'ils avoient concerté entre eux, parla avec beaucoup de courage et de force contre ces nouvelles prétentions du peuple : il rappela le souvenir de toutes les entreprises différentes qu'il avoit faites contre l'autorité du sénat depuis sa retraite sur le mont

sacré. « Ce peuple inquiet et inconstant, dit-il, « a voulu avoir ses magistrats particuliers, et « pour le bien de la paix nous lui avons accordé « des tribuns. Il a demandé depuis des décem- « virs, et nous avons encore consenti à leur « création. Il s'est bientôt dégoûté de ces ma- « gistrats, et par complaisance nous avons sou- « scrit à leur déposition. Nous avons fait plus, « et nous avons dissimulé encore, pour le bien « de la paix, la mort violente des uns et l'exil « des autres. Enfin, dans ces derniers temps, « nous avons vu deux de nos consuls, plus po- « pulaires que des tribuns, sacrifier les intérêts « de leur ordre à l'ambition du peuple : de chefs « de la république, et de dépositaires de l'auto- « rité souveraine, ne voyant que les dieux et les « consuls au-dessus de nous, on nous a réduits « sous la tyrannie des tribuns ; nos conseils, nos « délibérations, nos vies mêmes, et nos fortunes « particulières, en dépendent, et ces magistrats « plébéiens en décident souverainement dans « ces assemblées tumultueuses où la passion et « la fureur ont plus de part que la raison et la « justice. On ne s'en est pas tenu là : C. Canu- « léius veut unir aujourd'hui par un mélange « honteux le sang illustre de la noblesse avec « celui des plébéiens. S'il vient à bout de son « entreprise, ceux qui naîtront de ces mariages si

« contraires à nos lois, toujours en dispute avec « eux-mêmes, ignoreront de quelles maisons ils « sont sortis, à quels sacrifices ils doivent avoir « part, et s'ils sont peuple ou patriciens; et, « comme si ce n'étoit pas assez de confondre « l'ordre de la naissance et de ruiner tous les « droits divins et humains, les collègues de Ca- « nuléius, les tribuns, ces perturbateurs du re- « pos public, osent lever les yeux jusqu'au con- « sulat. Nous sommes à la veille de voir cette « grande dignité en proie à des Canuléius et à « des Icilius. Mais qu'ils sachent ces hommes « nouveaux, ajouta Claudius, que les dieux, « protecteurs de cet empire, ne le permettront « point, et que nous-mêmes mourrons plutôt « mille fois que de souffrir une pareille infa- « mie. »

Canuléius, naturellement impatient, l'interrompit, et lui demanda brusquement en quoi les dieux seroient offensés si on élisoit pour consuls des plébéiens qui eussent toutes les qualités dignes du commandement. [1] « Pouvez- « vous ignorer, lui répondit Claudius, que les « plébéiens n'ont point d'auspices, et qu'ils ne « les peuvent observer? Ne savez-vous pas que « c'est une des raisons qui a engagé les décem- « virs à proscrire, par les lois des douze tables,

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 6.

« toute alliance inégale, afin que les auspices ne « pussent être pris que par des patriciens dont « la naissance fût pure et sans mélange; en sorte « que la prêtrise et le consulat sont également « renfermés dans cet ordre? »

Cette réponse étoit solide, et fondée sur l'établissement de la religion et des lois; mais elle ne servit qu'à irriter le peuple contre Claudius, comme si ce sénateur par de semblables raisons eût voulu lui reprocher qu'il étoit peu agréable aux dieux, et indigne par la bassesse de sa naissance d'être initié dans leurs mystères.

Les consuls, pour arrêter l'aigreur qui commençoit à s'emparer des esprits, demandèrent l'avis de T. Génutius, frère d'un de ces magistrats. Ce sénateur représenta qu'il voyoit avec douleur la république affligée en même temps de deux fléaux capables de la détruire, la guerre étrangère au-dehors, et des dissensions domestiques au-dedans de l'état; que l'un et l'autre de ces maux exigeoit un prompt remède, mais d'autant plus difficile que le mécontentement du peuple entretenoit l'audace des ennemis. Cependant qu'il falloit prendre son parti, et se résoudre, ou à souffrir l'insulte des Èques et des Volsques, ou, si on vouloit sortir en campagne, donner quelque satisfaction au peuple, que son avis étoit de relâcher plutôt en sa faveur quel-

que chose des priviléges de la noblesse, que d'abandonner le territoire de Rome au pillage de l'étranger : et il conclut, suivant qu'il en étoit convenu secrètement avec les consuls et avec Claudius, à ce que la loi qui interdisoit toute alliance entre les familles patriciennes et les plébéiennes fût abolie, comme contraires à l'union qui devoit être entre les citoyens d'une même république. Il ajouta que si les anciens sénateurs avoient tant de répugnance à voir la dignité consulaire entre les mains des plébéiens, on pouvoit trouver un tempérament qui contenteroit peut-être les deux partis : qu'il n'y avoit qu'à suspendre pour un temps l'élection et le titre de cette dignité, et créer en la place des consuls, six tribuns militaires, qui auroient les mêmes fonctions et la même autorité, dont les trois premiers seroient toujours patriciens, et les trois autres pourroient être plébéiens ; que l'année suivante le sénat et le peuple décideroient à la pluralité des voix, dans une assemblée générale, par quels magistrats ils voudroient être gouvernés, et si on en reviendroit aux consuls, suivant l'ancien usage, [1] ou si on continueroit d'élire des tribuns militaires ; ce qui seroit observé à l'avenir dans tous les comices.

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 6. Dionys. Halic. lib. XI, pag. 735. Zonaras.

Cet avis passa à la pluralité des voix, malgré l'opposition apparente de Claudius: T. Génutius en reçut même également des louanges de la part du sénat et du peuple. Les sénateurs se savoient bon gré d'avoir exclu les plébéiens d'une dignité qu'ils espéroient faire revivre avec tous ses privilèges dans des temps plus heureux; et le peuple, sans s'embarrasser d'un vain nom, ne pouvoit contenir sa joie de se voir enfin admis dans le gouvernement de la république sous quelque titre que ce fût. La plupart s'écrioient qu'ils ne refuseroient plus de marcher contre les ennemis; qu'ils s'exposeroient volontiers aux dangers, puisqu'ils devoient avoir part aux récompenses.

On tint quelques jours après, une assemblée pour l'élection de ces nouveaux magistrats: d'anciens tribuns du peuple, et les principaux plébéiens, se flattant d'emporter ces dignités, parurent dans la place vêtus de blanc, pour être mieux remarqués, mais le peuple, content d'avoir obtenu le droit de concourir dans ces élections, donna tous ses suffrages à des patriciens [1]. On n'élut même que trois tribuns militaires, et le choix de l'assemblée tomba sur A. Sempronius Atratinus, L. Attilius, et T. Cécilius ou Clælius, tous trois patriciens et distingués par

[1] Dionys. Halicarn. lib. XI. pag. 736.

leur valeur et leur capacité dans le métier de la guerre.

Mais ces trois magistrats furent obligés de se déposer eux-mêmes trois mois après leur élection, sur ce que C. Curtius, qui y avoit présidé, représenta que les cérémonies des auspices, qui précédoient toujours l'élection des magistratures curules, n'avoient pas été observées exactement. Les Romains étoient très scrupuleux sur les moindres circonstances qui avoient la religion pour objet; mais peut-être que les patriciens ne firent naître ce scrupule que pour rétablir la dignité consulaire. En effet, les tribuns militaires n'eurent pas plus tôt abdiqué leur nouvelle dignité, qu'on nomma un entre-roi [1], afin que la république ne demeurât pas sans chef et sans gouverneur; mais comme il n'avoit le gouvernement qu'en dépôt, et que pour faire passer l'autorité à des magistrats annuels, il fut question de savoir si ces magistrats seroient des consuls ou des tribuns militaires, les plus anciens sénateurs ne manquèrent pas de se déclarer pour le consulat, le peuple témoigna au contraire qu'il vouloit des tribuns militaires. La jalousie s'étant mise entre les candidats de ce dernier ordre, ceux dont la faction n'étoit pas assez puissante pour les élever à cette dignité aimèrent

[1] Quintius Barbatus.

mieux qu'on rétablît le consulat, que de voir leurs rivaux emporter une dignité qu'ils ne pouvoient obtenir : ainsi, du consentement du sénat et du peuple, l'entre-roi nomma des consuls, et il désigna pour remplir cette dignité le reste de l'année L. Papirius Mugillanus, et L. Sempronius Atratinus, frère d'un des patriciens qui venoient d'abdiquer le tribunat, comme nous l'avons dit.

Il ne se passa rien de considérable sous leur consulat; mais sous le suivant, et celui de M. Géganius et de T. Quintius, on érigea la censure, nouvelle charge, ou plutôt il se fit un démembrement de celle des consuls; et cette nouvelle dignité des censeurs, qui dans ces commencements parut peu considérable devint dans la suite, par le pouvoir qu'on y attacha, le comble des honneurs, et la magistrature la plus redoutable de la république.

Comme un esprit de conquête étoit le dessein général de la nation, le roi Servius, pour avoir une ressource assurée et d'hommes et de finances, avoit ordonné, comme nous l'avons déjà dit, qu'il se feroit tous les cinq ans un dénombrement de tous les citoyens romains, avec une évaluation exacte des biens de chaque particulier : le prince, ou le magistrat par ce dénombrement savoit presque en un instant ce

que Rome avoit d'habitants capables de porter les armes, et quelle contribution on en pouvoit tirer.

Mais les consuls, souvent occupés hors de la ville par des guerres presque continuelles, n'ayant pu depuis plus de dix-sept ans faire ce dénombrement, appelé le *cens*, on proposa, pour le soulagement des consuls, de créer deux magistrats de l'ordre des patriciens, qui sous le titre de *censeurs* fissent tous les cinq ans cette revue générale de tout le peuple romain.

Les tribuns, quoique toujours en garde contre ce qui étoit proposé par le sénat, ne s'opposèrent point dans cette occasion à l'établissement de cette nouvelle magistrature; ils ne demandèrent pas même que les plébéiens y eussent part, soit qu'ils vissent qu'on n'avoit attaché qu'un pouvoir assez borné à la censure, ou qu'ils fussent assez contents qu'en détachant ces fonctions du consulat on eût diminué la puissance d'une magistrature, l'objet de leur haine et de leur émulation. Ainsi la loi qui autorisoit la création des deux censeurs passa sans contestation.

Papirius et Sempronius, consuls l'année précédente, furent élevés à cette dignité [1], et on la leur conféra tout d'une voix, pour les dédom-

[1] Tit. Liv. Dec. 1, lib. IV, c. 8.

mager de ce que l'année de leur consulat n'avoit pas été complète, et qu'ils n'étoient entrés en exercice qu'après l'abdication des tribuns militaires.

Tant que les consuls avoient été chargés du soin de ce dénombrement, toutes leurs fonctions à cet égard avoient été renfermées à tenir un état exact des noms, des biens, de l'âge, des conditions de tous les chefs de famille : le nom et l'âge de leurs enfants et de leurs esclaves y devoient être compris. Mais quand on eut démembré du consulat cette partie de la magistrature, et qu'on en eut fait une dignité particulière, comme les hommes ne cherchent ordinairement qu'à étendre leur autorité, les censeurs s'attribuèrent la réformation des mœurs [1]. Ils prenoient connoissance de la conduite de tous les citoyens; les sénateurs et les chevaliers étoient soumis à leur censure, comme le simple peuple; ils pouvoient chasser de ces compagnies ceux qu'ils en jugeoient indignes. A l'égard des plébéiens qui par leur débauche ou leur paresse étoient tombés dans l'indigence, ils les réduisoient dans une classe inférieure, souvent même ils les privoient du droit de suffrage, et ils n'étoient plus réputés citoyens que parce qu'on les assujettissoit encore à payer leur part des tributs.

[1] Val. Max. lib. II, cap. 9.

Quand les censeurs faisoient cette revue générale de toute la nation, il n'y avoit point de citoyen qui ne tremblât à l'aspect de leur tribunal; le sénateur, par la crainte d'être chassé du sénat; le chevalier, dans l'appréhension d'être cassé et privé du cheval que la république lui entretenoit, et le simple citoyen, par la peur d'être rayé d[illegible] classe et réduit dans la dernière, ou du moins dans une des centuries moins honorables que la sienne: en sorte que cette crainte salutaire étoit le soutien des lois somptuaires, le nœud de la concorde, et comme la gardienne de la modestie et de la pudeur.

La république, à la faveur de ce nouvel établissement, jouit, sous le consulat de M. Fabius et de Posthumius Albutius, d'une profonde tranquillité. Ce n'est pas que quelques tribuns du peuple, toujours inquiets, ne tâchassent depuis de faire revivre les anciennes prétentions du peuple touchant le partage des terres: ils menaçoient même à leur ordinaire de s'opposer à toute levée de soldats. Mais comme on n'avoit point alors de guerre à soutenir, on méprisoit une opposition que la paix rendoit inutile et sans effet; et l'autorité du sénat se fortifioit d'autant plus que ce premier ordre de la république se pouvoit passer alors du secours du peuple.

Tout étoit tranquille, lorsque l'année suivante, d'autres disent deux ans après, et sous le consulat de Proculus Géganius et de L. Ménénius, il survint une famine affreuse qui causa des séditions à la faveur desquelles un particulier fut à la veille de s'emparer de l'autorité souveraine. Le sénat attribuoit cette disette de grains à l'oisiveté et à la paresse des plébéiens, qui, enivrés des harangues séditieuses des tribuns, ne sortoient plus de la place, et qui au lieu de cultiver leurs terres, passoient le temps à faire de vains raisonnements sur les affaires d'état. Le peuple au contraire, qui se plaint toujours de ceux qui sont chargés du gouvernement, rejetoit la cause de cette famine sur le défaut d'attention des consuls : [1] mais ces magistrats, sans s'embarrasser des murmures de la multitude, prirent tous les soins convenables pour faire venir des blés du dehors, et ils en donnèrent la commission à C. Minutius.

Ce sénateur actif et vigilant envoya des commissionnaires dans toute la Toscane ; mais il ne put tirer par leurs soins qu'une petite quantité de blé : un chevalier romain, appelé Sp. Mélius, et qui passoit pour un des plus riches particuliers de la république, l'avoit précédé

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 3. D. Aug. de Civit. Dei, lib. I, cap. 17.

dans cette recherche, et avoit fait enlever la plus grande partie des grains de cette province.

Ce chevalier, encore plus ambitieux que riche, s'étoit flatté que dans une calamité si générale le peuple feroit bon marché de sa liberté. On distribuoit tous les jours par son ordre, du blé au petit peuple et aux plus pauvres; et par une libéralité toujours suspecte, surtout dans une république, il se fit des créatures de tous ceux qu'il nourrissoit à ses dépens; sa maison fut bientôt l'asile des pauvres, des fainéants, de ceux qui s'étoient ruinés par la débauche, et de ces gens qui, sans aucun sentiment d'honneur et de religion voudroient voir l'état bouleversé, pourvu qu'ils y trouvassent l'établissement d'une fortune plus avantageuse que leur condition présente.

Minutius, qui, par rapport à la commission dont les consuls l'avoient chargé, ne pouvoit se dispenser d'avoir quelque relation, soit par lui-même, soit par ses agents, avec ceux de Mélius, démêla que cet ambitieux, qui seul nourrissoit gratuitement autant de pauvres que tout l'état, se servoit du prétexte de cette aumône publique, qui attiroit une foule de peuple à sa porte, pour faire des assemblées dans sa maison. Des gens, que Minutius avoit apparemment gagnés, l'a-

vertirent même qu'on y portoit de nuit une grande quantité d'armes.

Il apprit ensuite qu'il y avoit une conspiration formée pour changer la forme du gouvernement ; que le plan en étoit tout dressé ; que Mélius prétendoit se faire souverain, que le peuple, séduit par ses libéralités intéressées, prendroit les armes en sa faveur, et qu'il y avoit même des tribuns qui s'étoient laissé gagner par argent pour vendre la liberté publique.

Minutius ayant découvert tout le secret de cette conjuration, en donna aussitôt avis au sénat. On fit de grands reproches aux consuls de l'année précédente, et à Quintius et à Agrippa Ménénius, qui venoient de leur succéder dans cette dignité, de n'avoir pas prévenu et puni les mauvais desseins de Mélius. Quintius répondit que ses prédécesseurs, son collègue, et lui-même, ne manquoient ni de courage ni de fermeté pour punir un attentat si énorme, mais qu'on n'ignoroit pas que l'autorité consulaire étoit comme anéantie par la puissance excessive qu'avoient usurpée les tribuns ; qu'un appel devant le peuple arrêteroit toutes les poursuites ; et que, si l'affaire étoit portée dans une assemblée, Mélius échapperoit infailliblement à la justice par la faveur de la multitude qui l'adoroit ;

que dans le péril où se trouvoit la république, on avoit besoin d'un dictateur, c'est-à-dire d'un souverain magistrat, qui fût également au-dessus des lois, des tribuns, et du peuple.

Son avis ayant été approuvé unanimement, il nomma L. Quintius, en qui, malgré son extrême vieillesse, on trouvoit encore un courage et une fermeté proportionnés à cette suprême magistrature.

Le lendemain il fit mettre des corps-de-garde dans tous les quartiers de la ville, comme si l'ennemi eût été aux portes de Rome. Cette précaution surprit tout ceux qui n'avoient point de part à la conjuration; tout le monde se demandoit raison de cette nouveauté, et pourquoi au milieu de la paix on avoit nommé un dictateur. Mais Mélius sentit bien que ce magistrat souverain n'avoit été établi que contre lui; il redoubla ses libéralités pour se fortifier contre le sénat du secours de la multitude.

Le dictateur, qui vit bien qu'il n'y avoit qu'un coup d'autorité qui pût dissiper une conjuration si dangereuse, fit porter son tribunal dans la place, et il y monta escorté de ses licteurs armés de leurs haches d'armes, et avec tout l'appareil de la souveraine puissance. Il envoya ensuite Servilius, général de la cavalerie, sommer Mélius de comparoître devant lui. Mélius, surpris

et incertain du parti qu'il devoit prendre, différoit d'obéir, et cherchoit à s'échapper. Servilius commanda à un licteur de l'arrêter ; et, cet officier ayant exécuté les ordres du général de la cavalerie, Mélius s'écrie que le sénat ne le veut faire périr que par jalousie, et à cause qu'il avoit consacré ses biens au soulagement du peuple ; là dessus il implore le secours de la multitude, et il conjure ses amis de ne pas souffrir qu'on le massacre en leur présence. Le peuple s'émeut ; ses partisans s'animent les uns les autres, et l'arrachent des mains de l'huissier. Mélius se jeta dans la foule pour se dérober à la poursuite de Servilius : mais comme il tâchoit d'exciter une sédition, Servilius lui passa son épée au travers du corps, et, tout couvert de son sang [1], il vint dire au dictateur qu'il avoit puni lui-même un citoyen qui avoit refusé d'obéir à ses ordres.

« Je n'en attendois pas moins de vous, lui répartit ce généreux vieillard ; vous venez d'assurer la liberté publique. » Il fit ensuite raser la maison de Mélius ; on y trouva encore une quantité extraordinaire de blé que le dictateur fit vendre au peuple à vil prix, pour l'empêcher de sentir la perte de Mélius. Ce fut par la même raison que, le chef de la conspiration étant mort,

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 14. Florus, lib. I, cap. 26. Zonaras.

ce sage magistrat ne jugea pas à propos d'informer contre ses partisans, de peur de trouver un trop grand nombre de criminels, et de faire éclater la conjuration en voulant punir trop sévèrement tous les conjurés.

Mais les tribuns du peuple, croyant leur crime inconnu parce qu'il n'étoit pas poursuivi, prirent occasion de l'indulgence du dictateur de se déchaîner contre lui, et surtout contre le général de la cavalerie, qui, sans aucune formalité de justice, et même sans ordre de son supérieur, avoit tué un citoyen dans le sein de sa patrie. Ces magistrats le menaçoient hautement de le mettre en justice sitôt que le dictateur seroit sorti de charge; on ne parloit pas moins que de le précipiter comme un tyran du haut de la roche tarpéienne. Jamais on n'avoit vu dans le collége des tribuns une animosité si vive contre le sénat; ils s'opposèrent hautement à l'élection des consuls : il fallut, pour éviter une sédition, se résoudre à ne créer que des tribuns militaires.

Quelques tribuns du peuple se flattoient d'y avoir bonne part; mais malgré toutes leurs brigues, le peuple, content d'y pouvoir prétendre, donna toutes ses voix à des patriciens d'une valeur et d'une capacité reconnues, du nombre desquels étoit L. Quintius, fils du dictateur qui venoit de faire périr Mélius.

La guerre qui s'éleva contre les Véiens et les Volsques suspendit l'animosité des tribuns contre Servilius ; on ne songea qu'à résister aux ennemis, et le bruit ayant couru que tous les peuples de la Toscane devoient prendre les armes en faveur des Véiens, Mamercus Émilius, personnage illustre dans la paix et dans la guerre, fut élevé à la dictature [1], dignité qu'il avoit déjà remplie, et où il avoit acquis beaucoup de gloire contre les mêmes ennemis. Mais la nouvelle d'une ligue si redoutable s'étant trouvée fausse, Émilius, se voyant privé de l'espérance de signaler sa seconde dictature par une nouvelle victoire, entreprit de laisser au moins quelque monument de son zèle pour la liberté publique. Il représenta au peuple, dans une assemblée générale, que leurs ancêtres, pour conserver cette même liberté, n'avoient établi dans la république aucune charge dont l'autorité et les fonctions durassent plus d'un an ; qu'on ne s'étoit pas souvenu d'une précaution si sage dans la création des censeurs, auxquels on avoit attribué cinq années de magistrature ; que pendant une autorité de si longue durée ils pouvoient en abuser, se faire des créatures, et opprimer la liberté de leur patrie ; qu'il requéroit qu'il fût fait une loi qui abrégeât le temps de cette dignité, et que per-

[1] Tit. Liv. l. III, c. 23.

sonne ne la pût exercer plus d'un an et demi.

Ce discours fut reçu avec de grands applaudissements, surtout de la part du peuple [1]. On ajouta depuis à cette loi qu'un sénateur ne pourroit pendant sa vie obtenir deux fois la censure, quoiqu'il eût exercé la première avec l'approbation de ses concitoyens. Et de peur que cette dignité entre les mains d'un seul ne le rendît trop puissant, il fut encore ordonné que si l'un des censeurs venoit à mourir, ou à se démettre de sa charge, l'autre ne pourroit la retenir, ni même se faire subroger un collègue; et que dans l'élection des censeurs celui qui auroit eu le nombre suffisant de suffrages ne seroit pourtant pas déclaré censeur si son collègue manquoit du nombre des voix requises; qu'on recommenceroit l'élection de l'un et de l'autre, jusqu'à ce qu'ils eussent, par le même scrutin, tous les suffrages nécessaires pour pouvoir être reconnus en même temps pour censeurs: toutes précautions que ce peuple, jaloux de sa liberté, crut devoir prendre contre les brigues et les cabales des patriciens.

Le sénat ne vit qu'avec un mécontentement secret que le dictateur eût diminué la puissance d'une magistrature attachée à son ordre. C. Furius et M. Géganius, censeurs cette année, en firent éclater leur ressentiment, sans égard pour

[1] Tit. Liv. l. IV, c. 24.

le mérite et les services d'Émilius. Ce dictateur n'eut pas plus tôt abdiqué sa dignité qu'en vertu du pouvoir attaché à la censure, ils retranchèrent un homme si illustre de sa tribu, le réduisirent dans la dernière, le privèrent, comme un homme déshonoré, du droit de suffrage, et le chargèrent d'un tribut huit fois plus fort que celui qu'il avoit coutume de payer. Mais cet avilissement au lieu de le déshonorer lui donna un nouvel éclat; toute la honte de cette vengeance retomba sur ses auteurs. Le peuple indigné les poursuivit dans la place, et les auroit maltraités, si Émilius n'eût pas été assez généreux pour s'y opposer.

Les tribuns du peuple profitèrent de cette occasion pour exciter de nouveau l'animosité de la multitude contre le sénat. Ils représentoient dans toutes les assemblées qu'il n'étoit pas surprenant que les patriciens maltraitassent le peuple, puisqu'en haine de ce même peuple ils n'avoient pas été honteux d'ôter à un sénateur consulaire, et honoré de deux dictatures, le droit de citoyen; seulement pour avoir proposé une loi qui, en diminuant de leur autorité, assuroit la liberté publique. De pareils discours, répétés par les tribuns dans la plupart des assemblées, entretenoient l'aigreur dans l'esprit du peuple, qui, pour marquer son ressentiment au sénat, ne voulut jamais consentir qu'on élût des con-

suls; il fallut encore revenir aux tribuns militaires. C'étoit à la vérité la même dignité et les mêmes fonctions, quoique sous des noms différents; mais l'exclusion que le peuple avoit du consulat, et le pouvoir de concourir dans les élections pour le tribunat militaire, faisoient que les tribuns du peuple, qui aspiroient à cette dignité, n'oublioient rien pour déterminer le peuple à demander des tribuns militaires. Cependant, malgré toutes les brigues, le peuple, toujours prévenu en faveur de la noblesse quand il s'agissoit du gouvernement et du commandement des armées, donna ses suffrages à des patriciens.

Cette préférence tourna les plaintes et le ressentiment des tribuns du peuple contre la multitude. Ils menacèrent publiquement d'abandonner ses intérêts. « Faut-il, disoient-ils dans « leurs harangues, que la crainte que vous avez « de la puissance des grands vous retienne à leur « égard dans une servitude perpétuelle? Pourquoi dans l'élection des tribuns militaires, et « lorsqu'il est question de donner vos suffrages, « ne vous souvenez-vous ni de vous-même ni de « vos magistrats? Sachez qu'il faut de grandes « récompenses pour animer de généreux courages. Et si vous n'êtes pas touchés par les motifs d'une juste reconnaisance, craignez du

tion, eut recours à un remède plus dangereux par les suites, que le mal même auquel on vouloit remédier [1]. Q. Servilius Briscus, personnage consulaire, se tournant vers les tribuns du peuple qui se trouvèrent dans le sénat, les exhorta à faire intervenir l'autorité du peuple dont ils étoient comme dépositaires, pour obliger les consuls à nommer un dictateur. Ces magistrats plébéiens saisirent avec plaisir l'occasion qu'on leur présentoit d'élever leur propre autorité sur les ruines de celle du sénat et des consuls. Ils firent même plus qu'on ne leur demandoit, comme en usent ordinairement tous ceux qui veulent étendre leur puissance au-delà de ses bornes légitimes; et au lieu de porter cette affaire dans une assemblée du peuple, ils osèrent dans le sénat même ordonner que les deux consuls seroient menés en prison s'ils ne nommoient pas incessamment un dictateur. Ces deux magistrats plièrent sous la crainte de la prison; ils promirent de nommer un dictateur; mais ils se plaignirent que le sénat même avoit avili la puissance consulaire en la soumettant sous le joug impérieux des tribuns. Il est certain que ce premier corps de la république, piqué contre ses chefs, et uniquement attentif à vaincre leur opiniâtreté, ne sentit pas alors la plaie qu'il ve-

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 26.

noit de faire à son autorité. Enfin, après beaucoup de disputes entre les deux consuls pour le choix d'un dictateur, ils en remirent la décision au sort, qui fut favorable à T. Quintius: celui-ci nomma Tubertus son beau-père.

Le dictateur fit aussitôt enrôler tous ceux qui devoient servir, sans vouloir écouter ni plaintes ni excuses. C'étoit un ancien capitaine plein de valeur et d'expérience, naturellement sévère, et même dur dans le commandement. Le pouvoir de vie et de mort que lui donnoit la dictature, et la connoissance de son humeur sévère, firent que tout le monde courut avec soumission se ranger sous ses enseignes. Il sortit bientôt de Rome, marcha aux ennemis[1], les défit dans une bataille sanglante, prit leur camp, et ramena son armée victorieuse à Rome.

La république jouit pendant quelque temps d'une paix profonde. Mais un mal plus dangereux que la guerre se fit sentir dans Rome et presque dans toute l'Italie. Une sécheresse extraordinaire causa la famine, qui fut suivie d'une peste affreuse sur les animaux comme sur les hommes. Les Romains, naturellement superstitieux, après avoir épuisé tous les remèdes de la médecine, eurent recours à des secours surnaturels.[2] On introduisit dans la ville un culte étran-

[1] Diod. lib. XII. — [2] Tit. Liv. lib. IV, cap. 30.

ger : les temples et mêmes les rues n'étoient remplis que de gens qui sacrifioient à des divinités inconnues ; et on n'avoit point de honte, pour conjurer le mal, de recourir à des charmes et à toutes les vaines superstitions que la foiblesse des hommes a inventées. Le sénat, qui n'ignoroit pas combien toute nouveauté en fait de religion étoit dangereuse, ordonna aux édiles d'arrêter ce désordre, et il fut défendu par un édit public [1] de pratiquer aucune cérémonie qui n'eût été admise dans la république.

Cette calamité étant finie, on procéda à l'élection de nouveaux magistrats, et le peuple obtint qu'on élût des tribuns militaires avec la puissance consulaire. Mais ce changement dans le gouvernement ne fut pas heureux. La guerre ayant recommencé contre les Véïens, les tribuns, peu unis entre eux furent défaits, ce qui donna lieu à la création d'un dictateur. On eut recours, pour remplir cette éminente dignité, à C. Mamercus Émilius. Son mérite et le besoin de l'état obligèrent les Romains de remettre la fortune de la république entre les mains d'un homme que les censeurs, comme nous l'avons vu, n'avoient point eu de honte de dégrader de sa tribu, et de noter comme indigne des priviléges d'un citoyen romain. Le succès de cette

[1] Duodecimarum Tabularum leges.

guerre répondit à la confiance que le peuple romain avoit en son général. Mamercus Émilius, en moins de seize jours, tailla en pièces une partie de l'armée des ennemis, fit un grand nombre de prisonniers qui servirent de récompense aux soldats, ou qui furent vendus comme des esclaves au profit du trésor public. Le dictateur, après un triomphe solennel, se démit de la dictature [1], et fit douter si sa modération n'étoit pas encore plus grande que sa valeur.

Ces victoires continuelles des Romains ne servoient qu'à élever le courage et à augmenter l'ambition des principaux du peuple. Ils ne voulurent plus entendre parler d'aucune élection des consuls, parce qu'ils étoient exclus du consulat, et qu'il leur étoit permis d'aspirer à la dignité tribunitienne. Ainsi, malgré le sénat, on fut obligé d'élire quatre tribuns militaires. Mais quelques efforts qu'eussent faits les tribuns du peuple pour avoir part à cette élection, ils eurent encore la douleur de voir que des patriciens seuls enlevèrent tous les suffrages. On ne peut exprimer la colère et l'indignation de ces magistrats plébéiens. Ils disoient hautement dans leurs harangues, qu'il valloit mieux abolir la loi qui permettoit au peuple d'aspirer à la dignité de tribun militaire, que d'en voir l'effet éludé dans

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 34. Oros. lib. II, cap. 13.

toutes les élections par la cabale des patriciens; et que la honte seroit moindre pour leur ordre, d'en être exclus, comme ils l'étoient du consulat, que d'avoir le droit de concourir, et d'être rejetés dans les élections, comme incapables ou indignes de cet honneur. Ils se répandoient en plaintes contre le peuple même : ils menaçoient d'abandonner ses intérêts; et, comme s'ils eussent voulu, pour se venger, bouleverser la république entière, les uns proposoient qu'on conduisît une partie du peuple dans de nouvelles colonies; d'autres renouveloient les anciennes prétentions au sujet du partage des terres. Il y en avoit qui demandoient qu'on ne pût obliger aucun citoyen d'aller à la guerre si on ne lui payoit une solde réglée. Enfin il n'y a rien que ces magistrats séditieux ne remuassent, soit pour se venger de la noblesse, soit pour exciter le peuple, par l'espoir de ces nouveautés, à les porter par ses suffrages jusqu'à la dignité de tribuns militaires.

Les patriciens qui étoient actuellement en exercice, et qui regardoient comme une honte d'avoir des plébéiens pour successeurs, convinrent secrètement avec le sénat de tirer de Rome les principaux du peuple, et surtout ceux qui aspiroient au tribunat militaire, sous prétexte de faire une course sur la frontière des Volsques,

qu'on disoit qui armoient puissamment ; et, pendant leur éloignement, au lieu de tribuns militaires, on résolut de n'élire que des consuls. Ces magistrats, avant que de sortir de la ville, laissèrent pour gouverner, et pour présider à l'élection, Appius Claudius leur collègue, fils du décemvir, jeune homme fier, hardi, entreprenant, et nourri dès le berceau dans une haine héréditaire contre la puissance du peuple. Il ne vit pas plus tôt les tribuns et la plupart des plébéiens en campagne, que, se prévalant de leur absence, il fit procéder à l'élection des consuls. On élut, pour remplir cette dignité, C. Sempronius Atratinus, et C. Fabius Vibulanus; et le peuple et ses tribuns trouvèrent à leur retour l'élection de ces deux magistrats trop bien établie pour oser s'y opposer. Ils tournèrent leur ressentiment contre les consuls mêmes ; et ils tâchèrent depuis de faire un crime à Sempronius des mauvais succès qu'il eut pendant son consulat dans la guerre contre les Volsques.

Cette nation belliqueuse, qui depuis longtemps étoit en guerre avec les Romains pour l'empire et la domination, fit cette année comme un dernier effort pour s'empêcher de subir le joug de ses anciens ennemis. Les magistrats volsques levèrent un grand nombre de troupes, firent choix d'excellents capitaines, et n'omi-

rent aucune de ces sages précautions qu'on peut regarder comme les gages assurés du bon succès. Rome leur opposa C. Sempronius, premier consul, personnage plein de valeur, populaire, et familier avec les soldats, dont il étoit adoré; mais plus soldat lui-même que grand capitaine, et qui faisoit la guerre comme si le courage seul eût suffit pour remplir tous les devoirs d'un général. Il s'avança du côté des ennemis comme s'il eût été à une victoire certaine, et il marchoit avec une confiance toujours dangereuse. Les deux armées furent bientôt en présence; les Volsques avoient pris tous les avantages que la situation du lieu leur avoit pu permettre. Sempronius au contraire, qui méprisoit des ennemis tant de fois vaincus, négligea ces précautions si nécessaires. Et comme, s'il eût été assuré de vaincre avec sa seule infanterie, il laissa sa cavalerie dans un endroit d'où il n'en pouvoit tirer du secours, On en vint aux mains de part et d'autre avec une égale fureur. Les Romains, quoiqu'en désordre, s'avancèrent avec audace, et chargèrent les ennemis avec leur valeur ordinaire. Mais comme ils combattoient avec plus d'impétuosité que d'ordre, et que les Volsques au contraire, unis et serrés par bataillons, se défendoient avec beaucoup de courage, la fortune commença à se déclarer pour le parti où il

y avoit plus de discipline. Les Volsques, conduits par un habile général, pressent, poussent, et enfoncent les légions. Le soldat romain étonné, au lieu d'attaquer, ne songe qu'à éviter les coups de l'ennemi. On plie insensiblement, on cède peu-à-peu, et enfin on est contraint de reculer.[1] Le consul, qui s'en aperçoit, se porte dans les endroits où il y a plus de péril. Il combat de sa main, et tâche d'animer ses soldats par son exemple et par ses reproches, mais en vain. Il crie, il menace; on n'entend plus sa voix ni ses ordres, et le soldat effrayé fait bien voir qu'il ne craint que l'ennemi et la mort. Enfin la confusion et le désordre se mettent dans les légions, et la bataille étoit perdue, si Sex. Tempanius, ancien capitaine de cavalerie, n'eût proposé aux autres officiers du même corps de descendre de cheval, et de se jeter à la tête des légions pour soutenir l'effort des ennemis.

Sempronius, qui s'étoit flatté, comme nous l'avons dit, d'en triompher avec son infanterie, avoit laissé sa cavalerie dans un endroit coupé de ravins, où elle ne pouvoit combattre. Tempanius, s'étant aperçu de cette faute, et du désordre où étoient les légions, mit pied à terre avec toute sa compagnie[1]; et s'adressant à ses camarades : « Suivez ma lance, leur dit-il,

[1] Tit. liv. lib. IV, cap. 38.

« comme si c'étoit un guidon, et faisons voir « aux ennemis qu'à pied comme à cheval rien « ne nous peut résister ». Tout ce corps de cavalerie descendit de cheval à son exemple et le suivit. Tempanius, à la tête de cette nouvelle infanterie, marche droit aux ennemis, et rétablit le combat : il pousse tout ce qui se présente devant lui. Les légions, à la vue de ce secours, reprennent courage, et la bataille recommence avec une nouvelle fureur. Le général des Volsques ne peut deviner d'où ce nouveau corps d'infanterie est venu aux Romains. Mais comme il s'en vit pressé, il envoya ordre à ses troupes de s'ouvrir, de donner passage au corps que commandoit Tempanius, de refermer ensuite les bataillons, et de les rejoindre, afin de séparer ces nouvelles troupes du corps des légions. Les Volsques, en exécution de ses ordres, reculent, semblent plier, s'ouvrent, et laissent passer Tempanius et sa troupe, qui, emportés par leur courage, croyant suivre la victoire et un ennemi épouvanté, s'avançoient toujours. Mais ils ne furent pas long-temps sans s'appercevoir qu'ils avoient été coupés par des bataillons ennemis qui s'étoient rejoints, et qui s'étoient postés entre eux et l'armée romaine. Tempanius fit ce qu'il put pour s'ouvrir de nouveau le passage et rejoindre le consul : mais il ne put

percer les bataillons opposés. Dans cette extrémité il aperçut une éminence dont il s'empara.

Les Volsques, se flattant qu'il ne pouvoit leur échapper, viennent l'assaillir. Tempanius se défend avec un courage invincible, et cette diversion sauve l'armée du consul. Les légions moins préssées se rallient, reviennent à la charge, et le consul à leur tête fait des efforts surprenants pour tâcher de dégager et de joindre Tempanius. Les Volsques font ferme de tous côtés; et quoiqu'ils aient perdu beaucoup de monde dans cette dernière action, ils se laissent plutôt tuer que de s'enfuir. Aucun ne recule; le soldat vivant succède au mort, occupe sa place et la défend avec la même intrépidité, sans que les Romains puissent rompre cette barrière et forcer ces bataillons. On combattit bien avant dans la nuit, sans que les deux généraux pussent démêler de quel côté étoit l'avantage, et il n'y eut que les ténèbres et la lassitude qui séparèrent les deux armées.

Sempronius et le général des Volsques, incertains du succès de la bataille, et craignant également l'un et l'autre d'être encore obligés de combattre le lendemain, abandonnèrent comme de concert le champ de bataille, et, ne se croyant pas encore en sûreté dans leur camp, ils en sortirent avec précipitation. Après qu'ils eu-

rent marché toute la nuit chacun de leur côté, et avec une peur égale, ils se retranchèrent avec autant de soin et de précaution, que s'ils avoient été encore en présence les uns des autres.

Tempanius[1], qui ne doutoit pas que les ennemis ne l'attaquassent de nouveau dès que les ténèbres seroient dissipées, fut bien surpris lorsqu'au point du jour il ne vit plus ni amis ni ennemis. Il ne pouvoit comprendre ce qu'étoient devenues deux grandes armées qui peu d'heures auparavant occupoient toute la plaine. Il alla d'abord lui-même reconnoître le camp des Volsques, et ensuite celui des Romains. On ne trouva dans l'un et dans l'autre que quelques blessés qui n'avoient pu suivre leur corps d'armée. Tempanius voulut être lui-même spectateur d'un événement si extraordinaire : et après avoir pris les précautions nécessaires pour n'être pas surpris, il visita les deux camps, et il rencontra partout une solitude égale. Il passa de là sur le champ de bataille, qui ne lui présenta que des morts et des mourants, et cette image affreuse qu'on y rencontre le lendemain d'un combat. Enfin n'ayant aucune nouvelle de l'armée du consul, et craignant d'être investi de nouveau par celle des Volsques, il fit enlever les soldats romains qui étoient blessés, et reprit avec eux

[1] Tit Liv. lib. IV, cap. 39.

le chemin de Rome. Il y fut reçu avec une extrême surprise et une joie extraordinaire : on le croyoit péri avec tous ses compagnons. Des fuyards, qui étoient arrivés à Rome avant lui, et qui l'avoient vu séparé de l'armée, et enveloppé par les ennemis, n'avoient pas manqué de publier que toute la cavalerie avoit été taillée en pièces. Le retour de Tempanius et de ses compagnons dissipa ces faux bruits; mais les tribuns du peuple n'avoient garde de laisser échapper une occasion si favorable pour perdre le consul. Le peuple étoit actuellement assemblé lorsque Tempanius rentra dans Rome. Ils l'obligèrent de se présenter dans l'assemblée avant que d'entrer dans sa maison[1]; et Cn. Julius, un de ces magistrats plébéiens, lui demanda tout haut s'il croyoit que Sempronius fût digne de commander les armées du peuple romain; s'il avoit remarqué que dans la dernière action il eût disposé l'ordre de la bataille en habile général; ce qu'il étoit devenu depuis le combat, et où étoit l'armée qu'il commandoit. « Je vous ordonne, « ajouta ce tribun, de répondre précisément et « sans détour à tous ces chefs : apprenez-nous « ce que sont devenues nos légions, si vous en « avez été abandonné, ou si vous-même en êtes « déserteur, et enfin si nous sommes vaincus ou

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 40.

« si nous sommes victorieux. » Tempanius, sans vouloir tirer avantage de la disgrace de Sempronius, répondit au tribun qu'il n'appartenoit point à un simple officier de juger de la capacité de son général, et que le peuple en avoit décidé en le créant consul. Qu'il l'avoit vu combattre à la tête des légions avec un courage invincible, et se porter dans tous les endroits où le péril étoit le plus grand; que l'éloignement où il s'étoit trouvé depuis leur séparation, et la confusion qui arrive toujours dans une bataille aussi opiniâtre, lui avoient dérobé la connoissance de ce qui s'étoit passé dans les endroits où combattoit le consul: cependant qu'il pouvoit assurer, par ce qui lui avoit paru sur le champ de bataille, que les Volsques n'avoient pas perdu moins de monde que les Romains; et que, comme après sa séparation du corps des légions, il avoit été assez heureux pour s'emparer d'une éminence où, malgré tous les efforts des ennemis, il avoit conservé ceux qui s'étoient confiés à sa conduite, il présumoit que le consul, dans ce désordre général, auroit gagné les montagnes où il se seroit retranché. Tempanius demanda ensuite la permission de se retirer pour se faire panser des blessures qu'il avoit reçues dans la bataille. Toute l'assemblée donna encore plus de louanges à la sagesse et à la modération de sa réponse, qu'à la valeur

et à la bonne conduite avec lesquelles il venoit de combattre les ennemis de la patrie.

Ce peuple, en reconnoissance de ses services l'élut pour tribun quelque temps après, avec trois autres officiers qui s'étoient distingués comme lui. Dans cette place il donna de nouvelles marques de sa générosité : car L. Hortensius, un de ses collègues, ayant fait assigner Sempronius après que l'année de son consulat fut expirée, pour rendre compte devant l'assemblée du peuple de la conduite qu'il avoit tenue dans la dernière bataille, Tempanius et ses trois collègues prirent hautement sa défense, et conjurèrent Hortensius de ne pas persécuter un général plein de valeur, à qui la fortune avoit manqué dans cette occasion. « Mais si je vous « fais voir, reprit Hortensius, que ce patricien, « dont vous vantez le courage, est seul cause « de la disgrace que nous venons de recevoir, « vous opposerez-vous à la justice qui en doit « être faite? Voulez-vous ruiner la puissance du « tribunat, et tourner contre le peuple même « cette autorité que vous ne tenez que de sa « bienveillance ? » Tempanius et ses collègues lui répondirent avec beaucoup de modestie qu'ils reconnoissoient que le peuple avoit une autorité souveraine sur tous ceux qui portoient le nom de citoyens romains ; qu'ils révéroient

cette souveraine puissance, et qu'ils n'abuseroient jamais du pouvoir dont ils avoient été honorés; mais que si les prières qu'ils faisoient en faveur de leur général étoient rejetées par un de leurs collègues, ils changeroient d'habit comme l'accusé, et qu'ils vouloient partager avec leur capitaine sa bonne ou sa mauvaise fortune. Hortensius, touché de leur générosité, s'écria qu'il ne consentiroit point que le peuple romain vît ses tribuns en deuil. Il se désista de son action, et il déclara qu'il ne poursuivroit pas davantage un général malheureux à la vérité contre les ennemis, mais qui avoit su se rendre si cher et si agréable à ses soldats.

L'affection que quatre tribuns du peuple venoient de faire paroître pour un patricien, et la condescendance d'Hortensius, sembloient avoir réuni le peuple avec le sénat. L'état parut tranquille; mais cette union ne dura pas long-temps. Sous le consulat de T. Quintius Capitolinus et de Fabius Vibulanus, on vit naître de nouvelles dissensions au sujet de la questure. Les questeurs étoient des officiers qui avoient soin du trésor public, et on rapporte la première origine de cette charge à P. Valérius Publicola, comme nous l'avons dit. Ce patricien, ayant jugé à propos de faire mettre le trésor public dans le temple de Saturne, choisit pour le garder deux séna-

teurs qu'on appela depuis questeurs, et il en laissa le choix au peuple.

Les deux consuls dont nous venons de parler étant entrés en charge, et voyant que depuis les conquêtes et l'agrandissement de la république, ces deux officiers ne suffisoient pas pour remplir toutes leurs obligations, proposèrent d'en augmenter le nombre, et d'ajouter aux deux premiers questeurs, qui ne sortoient point de Rome, deux autres qui suivissent les consuls et les généraux à l'armée pour tenir compte des dépouilles des ennemis, pour vendre le butin, et surtout pour prendre soin des vivres et de la subsistance de l'armée. Le sénat et le peuple parurent d'abord approuver également cette proposition, et le sénat consentoit assez volontiers que, dans l'élection des questeurs, comme dans celle des tribuns militaires, le peuple romain pût choisir s'il vouloit autant de plébéiens que de patriciens. Mais les tribuns, toujours injustes ayant prétendu que le choix de la moitié de ces magistrats ne pouvoit jamais tomber que sur des plébéiens, le sénat, plutôt que de se soumettre à la nécessité qu'on vouloit lui imposer, fit échouer le projet des consuls. Les tribuns, pour se venger, renouvelèrent la proposition du partage des terres, la ressource perpétuelle de ces magistrats séditieux. Après s'être déchaînés avec beau-

coup de fureur contre le sénat, ils déclarèrent qu'ils ne consentiroient point à l'élection de nouveaux consuls s'il n'étoit permis au peuple, dans l'élection des questeurs, de donner sa voix indifféremment à des plébéiens comme à des patriciens. Le sénat rejeta avec fermeté cette condition; et l'opiniâtreté des deux partis à ne se point relâcher de leurs prétentions fut cause que la république tomba dans une espèce d'anarchie. On fut obligé d'avoir recours plusieurs fois à un *entre-roi*, dignité qui ne duroit que cinq jours. Souvent même les tribuns s'opposoient à son élection, de peur qu'il ne nommât lui-même des consuls. Enfin L. Papirius Mugillanus, étant entre-roi, ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'il obtint des deux partis qu'on éliroit des tribuns militaires à la place des consuls, et que dans l'élection des quatre questeurs, comme dans celle des tribuns militaires, il seroit libre au peuple de donner indifféremment ses suffrages à des plébéiens ou à des patriciens.

On tint d'abord l'assemblée pour l'élection des tribuns militaires, et malgré les brigues et les cabales des tribuns du peuple, on n'élut que quatre patriciens[1], L. Quintius Cincinnatus, Sp. Furius Médullinus, M. Manlius et A. Sempronius Atratinus, cousin du consul de ce nom: on chargea ce

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 44.

dernier de présider à l'élection des questeurs. Antistius, tribun du peuple, et Pompilius, un de ses collègues, mirent sur les rangs, l'un son fils, et l'autre son frère, et demandèrent la questure en leur faveur. Mais malgré toutes leurs brigues, les patriciens seuls emportèrent cette dignité; et le peuple, quoique animé par leurs harangues séditieuses, n'eut pas la force de la refuser à des personnes dont les pères et les ancêtres avoient été honorés du consulat. Les deux tribuns du peuple furieux de cette préférence et de la honte du refus, s'écrièrent qu'il n'étoit pas possible que le peuple eût eu si peu d'égard à la prière et à la recommandation de ses propres magistrats; qu'il y avoit eu infailliblement de la supercherie dans le scrutin, et qu'il en falloit faire rendre compte à A. Sempronius, qui avoit compté les suffrages. Mais comme c'étoit un homme d'une probité avérée, et que son innocence et la dignité dont il étoit actuellement revêtu mettoient hors d'atteinte, ils tournèrent toute leur indignation contre C. Sempronius, son parent, dont nous venons de parler. Ils firent revivre l'affaire de la dernière bataille, dont Hortensius, à la prière de Tempanius, s'étoit désisté, et il fut condamné, à leur sollicitation, et par la poursuite de Canuléius, autre tribun du peuple, à une amende de quinze mille sous. Leur fureur

ne se borna pas à la honte qu'ils vouloient attacher au corps du sénat, par cette condamnation d'un consulaire. Ils remplirent de nouveau la ville de troubles et de divisions, tantôt en empêchant l'élection des consuls, ou en faisant revivre d'anciennes prétentions, qui étoient autant de semences de nouvelles séditions.

Quelque temps après, Sp. Mécilius, tribun du peuple pour la quatrième fois, et Métilius, autre tribun du peuple pour la troisième, voulant se perpétuer dans le tribunat, et s'en faire une espèce d'empire et de domination perpétuelle, renouvelèrent la proposition du partage des terres conquises sur les voisins et les ennemis de Rome. C'étoit l'appât ordinaire dont les tribuns les plus séditieux leurroient le peuple. Rome, comme nous l'avons déjà dit, bâtie sur un fond étranger, et qui dépendoit originairement de la ville d'Albe, n'avoit presque point de territoire qui n'eût été conquis l'épée à la main. Les patriciens, et ceux qui avoient eu le plus de part au gouvernement, sous prétexte d'en prendre quelques cantons à cens et à rente, s'étoient approprié le reste, et ce qui étoit le plus à leur bienséance, et ils s'en étoient fait une espèce de patrimoine. Une longue prescription avoit couvert ces usurpations, et il eût été bien difficile de démêler les anciennes bornes

qui séparoient ce qui appartenoit au public, du domaine qu'on avoit fieffé à chaque particulier. Cependant les tribuns prétendoient déposséder de ces fonds les anciens propriétaires, et qui avoient même élevé des bâtiments sur ces terres. Une recherche si odieuse consternoit les premières maisons de la république. Le sénat s'assembla plusieurs fois pour trouver les moyens de faire échouer des propositions si dangereuses. On dit qu'Appius Claudius, quoique le plus jeune, et le dernier du sénat, ouvrit un avis qui ne fut pas désagréable à sa compagnie : il dit que cé n'étoit que dans le tribunat même qu'il falloit chercher des ressources contre la tyrannie des tribuns : qu'il n'étoit question pour cela que de gagner un seul de ces magistrats plébéiens, qui voulût bien par son opposition empêcher les mauvais desseins de ses collègues. Qu'il falloit s'adresser aux derniers de ce collège ; que ces hommes nouveaux dans les affaires, et jaloux de l'autorité que Mécilius et Métilius s'attribuoient, ne seroient pas insensibles aux caresses du sénat, et que peut-être ils fourniroient volontiers leur opposition, seulement pour se faire valoir, et pour faire quelque figure dans le gouvernement.

Cet avis fut approuvé tout d'une voix, et on loua hautement Appius de n'avoir pas dégénéré

de la vertu de ses ancêtres. Ceux des sénateurs qui avoient quelque liaison avec les tribuns du peuple, s'insinuent dans leur confiance, et leur représentent la confusion où ils vont jeter l'état, et chaque famille en particulier, s'il faut entrer dans la discussion des terres concédées par Romulus, de celles qui, depuis près de quatre cents ans, ont été conquises sur les voisins de la république, et que des particuliers ont acquises en différents siècles. Que le projet d'une loi qui établiroit une égalité parfaite dans la fortune de tous les citoyens ruineroit la subordination si nécessaire dans un état, et que les riches, soit patriciens, soit plébéiens, ne se laisseroient pas dépouiller si aisément du bien qu'ils avoient hérité de leurs ancêtres, ou qu'ils avoient acheté de bonne foi des légitimes possesseurs; et qu'infailliblement une recherche si injuste exciteroit une guerre civile, et coûteroit peut-être le plus pur sang de la république. Enfin à force de prières et d'instances, ils agirent si heureusement, que des dix tribuns, ils en gagnèrent six, qui s'opposèrent à la publication de la loi.

Mécilius et son collégue, outrés de voir sortir l'opposition de leur propre tribunal et de leur collège, traitèrent leurs collègues de traîtres, d'ennemis du peuple, et d'esclaves du sénat. Mais malgré toutes ces injures, comme il ne fal-

loit que l'opposition d'un seul tribun, pour arrêter la poursuite et l'action des neuf autres, et qu'il s'en trouva six qui s'opposèrent à la réception de la loi, Mécilius et son collègue furent obligés de se désister de leur entreprise.

Le sénat, à la faveur de cette intelligence avec le plus grand nombre des tribuns, demeura encore maître des affaires l'année suivante. L. Sextius, un de ces tribuns, ayant proposé, pour flatter le peuple, d'envoyer une colonie à Voles, petite ville dont on venoit de s'emparer; les autres tribuns s'y opposèrent hautement, et ils déclarèrent qu'ils ne souffriroient point, pendant leur tribunat, qu'on proposât aucune loi nouvelle dont le projet n'eût été autorisé par le sénat.

Mais ce concert du sénat avec les tribuns ne dura pas long-temps: les successeurs de ces derniers magistrats du peuple reprirent peu après la poursuite du partage des terres, avec encore plus de fureur que n'avoient fait Mécilius et son collègue.

Les Èques ayant surpris Voles, on donna la conduite de cette guerre à M. Posthumius Régilensis, qui étoit actuellement tribun militaire: Ce général savoit faire la guerre; mais il étoit dur, hautain, fier de sa naissance et de sa dignité, et il portoit trop loin cette distinction, dans une ré-

publique ou tous les citoyens se prétendoient égaux. Ce général fit le siége de Voles, ou pour mieux dire, il tenta de l'emporter d'emblée. Les Romains, en ces temps-là, ne formoient guère de siéges réguliers : le plus souvent ils investissoient une place de tous cotés, ils conduisoient ensuite leurs troupes jusqu'au pied des murailles, et à la faveur d'une attaque générale, qui partageoit l'attention et les forces des assiégés, ils tentoient de se rendre maîtres de la place. Posthumius, avant que de faire marcher ses troupes à cette forme d'assaut qu'on appeloit *corone*, parce que la place étoit entourée de tous côtés, leur promit, pour les encourager, de leur en abandonner le pillage s'ils s'en rendoient maîtres. La ville fut prise ; mais Posthumius, qui naturellement haïssoit les plébéiens, qui composoient la plus grande partie de son armée [1], leur manqua de parole, et fit tout vendre au profit du trésor public.

Sextius, tribun du peuple, proposa quelque temps après, en pleine assemblée, que pour dédommager le peuple du manque de parole du tribun militaire, du moins on établît une colonie dans cette place, de ceux-mêmes qui par leur valeur avoient contribué à la reprendre : il vou-

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 49; Zonaras, Ann. 2. Florus, lib. I, cap. 22.

loit que, par le plébiscite qui en seroit dressé, on abandonnât à ces soldats tout le territoire de Voles. Pour faire passer plus facilement cette proposition, et intimider le sénat, il renouvela en même temps l'ancienne prétention du partage des terres, que les tribuns ne manquoient jamais de faire revivre quand ils vouloient inquiéter le sénat, et en arracher quelque nouveau privilége.

Tout le peuple applaudit à cette proposition. Posthumius, que ses collègues avoient mandé pour s'opposer conjointement aux entreprises des tribuns du peuple, s'étant trouvé comme les autres sénateurs dans cette assemblée, où il y avoit quelques-uns de ses soldats mêlés dans la foule, et qui demandoient ce partage avec de grands cris : « Il en arrivera mal à mes gens, dit « Posthumius tout haut, s'ils ne demeurent en « repos. » Une parole si superbe, quoique dans la bouche d'un général, n'offensa pas moins le sénat que la multitude : Sextius, vif et éloquent, se prévalut du mécontentement public, et adressant la parole au peuple : « N'avez-vous pas en- « tendu, dit-il, les menaces que Posthumius « fait à nos soldats comme s'ils étoient ses escla- « ves? Pouvez-vous encore ignorer après cela la « haine et le mépris que les patriciens ont pour « vous? Cependant ce sont ces mêmes patriciens,

« si cruels et si superbes, que vous préférez dans
« la distribution des dignités, à ceux mêmes qui
« tous les jours soutiennent vos intérêts. Ne vous
« étonnez plus si, après une si injuste préféren-
« ce, personne ne veut plus s'en charger. Que
« peut-on espérer d'une multitude foible et in-
« constante, qui ne sait récompenser que ceux
« qui l'outragent le plus cruellement.

Ce discours augmenta l'animosité publique, qui passa avec les menaces de Posthumius jusque dans son armée. Les soldats n'étoient déjà que trop irrités de ce qu'au préjudice de sa parole, il les avoit privés du pillage de Voles : ils n'eurent pas plus tôt appris ce qui s'étoit passé dans la place de Rome, qu'ils s'écrièrent que la république nourrissoit un tyran dans son sein ; et l'armée entière étoit dans une agitation peu éloignée d'une sédition déclarée.

P. Sextius, questeur, ayant voulu en l'absence de son général, faire arrêter un soldat plus mutin que les autres, en reçut un coup de pierre, et ses compagnons arrachèrent ce soldat des mains de ceux qui le vouloient mettre aux arrêts. Posthumius, averti de cette émeute, accourut au camp, mais il aigrit encore les esprits par la rigueur de ses recherches, et par la cruauté des supplices. Après des informations rigoureuses il commanda qu'on noyât sous la *claie* les soldats

qui se trouvèrent les plus coupables. Leurs compagnons furieux les arrachent à ceux qui les avoient arrêtés, et les mettent en liberté : ce sont de nouveaux chefs pour la sédition, tout le camp se souleva [1]. Posthumius, transporté de colère, descend de son tribunal : précédé de ses licteurs, il fend la foule, et veut se saisir des criminels, mais il ne trouve plus, ni respect pour sa personne, ni obéissance à ses ordres. On oppose la violence à la force, on se frappe de part et d'autre, et, dans ce désordre, le général est tué par ses propres soldats.

Quelque odieux que fût Posthumius, le peuple, comme le sénat détesta une action si horrible ; et le consulat étant tombé à Cornélius et à L. Furius Médullinus, on chargea ces magistrats d'informer contre les criminels, et d'en faire une punition exemplaire. Cependant les consuls usèrent d'une grande modération ; et pour ne point aigrir les esprits, ils ne firent tomber le châtiment que sur un petit nombre des soldats les plus mutins, et qui se tuèrent eux-mêmes. Ces sages magistrats aimèrent mieux supposer que toute l'armée étoit innocente que de la jeter dans une révolte déclarée par une recherche trop rigoureuse.

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 50; Florus, lib. I, cap. 22. — (2) Tit. liv. lib. IV, cap. 51.

Il eût été à souhaiter que le sénat et les consuls eussent ajouté à une conduite si sage, le partage du territoire de Voles, en faveur des soldats et des citoyens qui étoient demeurés dans leur devoir.

C'étoit le moyen le plus sûr pour faire tomber toutes les plaintes séditieuses des tribuns du peuple, et pour éloigner insensiblement leurs prétentions au sujet des terres publiques et des communes, dont après tout il étoit presque impossible aux propriétaires de justifier l'acquisition originale. Mais le peuple s'aperçut avec indignation que le dessein secret du sénat et de la noblesse étoit de le tenir toujours dans la pauvreté, tant pour son propre intérêt, que pour le rendre plus souple et plus dépendant. Et les tribuns, pour entretenir son ressentiment, crioient dans toutes les assemblées que Rome ne seroit jamais libre tant que les patriciens retiendroient les terres publiques, et qu'ils s'approprieroient toutes les dignités de l'état.

Des guerres presque continuelles contre les Èques et les Volsques, la peste qui succéda à ce premier fléau, et qui produisit la famine, occupèrent le peuple les années suivantes, et l'empêchèrent de faire attention à ces discours séditieux. Mais la paix et l'abondance ne furent pas plus tôt rétablies dans la république, que

d'autres tribuns firent renaître de nouvelles divisions.

Trois de ces magistrats plébéiens, du nom d'Icilius [1], tous trois parents, et d'une famille où la haine contre les patriciens étoit héréditaire, entreprirent de leur enlever la questure, qui n'étoit point encore sortie du premier ordre. Ils obtinrent d'abord que l'élection s'en fît par les *comices* des tribus. Après avoir laissé espérer au peuple des colonies et le partage des terres, ils déclarèrent publiquement qu'il ne devoit rien espérer de ces avantages pendant leur tribunat, si de toutes les dignités qui auroient dû être communes entre tous les citoyens d'une même république, il n'osoit du moins aspirer à la questure. Le peuple, animé par ses tribuns, donna ses suffrages [2] à Q. Silius, P. Ælius et P. Pupius, tous trois plébéiens, qui furent les premiers questeurs de cet ordre. Et de tous les patriciens qui demandoient cette dignité, il n'y eut que Cæso Fabius Ambustus qui put l'obtenir.

Les tribuns du peuple regardèrent cet avantage comme une victoire qu'ils venoient de remporter sur la noblesse. Ils se flattèrent que la questure alloit leur ouvrir le chemin du tribunat militaire, du consulat et des triomphes. Les

[1] Sp. Icilius, C. Icilius, L. Icilius. — [2] Tit. Liv. l. IV, cap. 54 et 66.

Iciliens publioient hautement que le temps enfin étoit venu de partager les honneurs de la république entre le peuple et les patriciens. On ne voulut plus même, dans l'élection suivante, entendre parler du consulat, par la seule raison que cette dignité étoit encore réservée aux nobles et aux patriciens. Il fallut que le sénat souffrît qu'on élût des tribuns militaires, qui avoient à la vérité la même puissance que les consuls mais dont la dignité étoit plus agréable au peuple, parce qu'il y pouvoit parvenir : les Iciliens surtout y aspiroient ouvertement. Le sénat, alarmé de leurs projets ambitieux, attacha deux conditions à l'élection des tribuns militaires, qui donnoient une exclusion tacite aux Iciliens : la première portoit, qu'aucun plébéien ne pourroit concourir pour le tribunat militaire, lorsque dans la même année il auroit exercé la charge de tribun du peuple : l'autre, qu'aucun tribun du peuple ne pouroit être continué deux ans de suite dans le même emploi.

Les Iciliens sentirent bien que c'étoit à eux seuls que le sénat en vouloit. Ils perdirent l'espérance de parvenir à cette première dignité de la république, et en la perdant pour eux, il parut qu'ils ne s'embarrassèrent guère que d'autres plébéiens en fussent revêtus. Peut-être même qu'ils auroient été mortifiés de voir cette souve-

raine dignité entrer dans toute autre famille plébéienne, avant que la leur en eût été honorée. Quoi qu'il en soit, il n'y eut aucun plébéien considérable qui se mît sur les rangs, et le sénat eut l'adresse d'y pousser quelques misérables de la plus vile populace, en même temps qu'il fit demander cette charge par des sénateurs et des patriciens illustres par leur valeur.

Le peuple dégoûté par la bassesse des prétendants de son ordre, tourna tous ses suffrages du côté de la noblesse, et C. Julius Julus, Corn. Cossus, et C. Servilius Ahala, furent déclarés tribuns militaires : mais il ne jouirent pas longtemps de cette dignité souveraine. Les Volsques ayant mis sur pied une puissante armée, le sénat à son ordinaire résolut de leur opposer un dictateur. Comme l'autorité absolue de ce magistrat absorboit, pour ainsi dire, la puissance des magistrats subalternes, Julius et Cornélius, tribuns militaires, s'opposèrent à son élection, et représentèrent qu'ils se sentoient assez de courage et d'expérience pour conduire les armées, et qu'il étoit injuste de les priver d'une dignité qu'ils venoient d'obtenir par tous les suffrages de leurs concitoyens.

Le sénat, irrité de leur opposition et du refus qu'ils faisoient de nommer un dictateur, eut recours aux tribuns du peuple, comme on

en avoit déjà usé en pareille occasion. Mais les tribuns de cette année tinrent une conduite différente, et quoiqu'ils fussent ravis de voir cette dissension entre les tribuns militaires et le sénat, ils répondirent avec une raillerie amère, qu'il étoit honteux à un corps si puissant d'implorer le secours de malheureux plébéiens, et de gens qu'à peine la noblesse daignoit compter au nombre de ses concitoyens; que si jamais les dignités et les honneurs de la république étoient communs entre tous les Romains, sans distinction de naissance ou des biens de la fortune, alors le peuple et ses magistrats sauroient bien faire respecter les décrets du sénat; mais que jusque-là ils ne prendroient aucune part aux prétentions différentes du sénat et des tribuns militaires.

Ces contestations ne prenant point de fin, et les ennemis s'avançant toujours vers la frontière, Servilius Ahala, troisième tribun militaire, déclara publiquement que l'intérêt de sa patrie lui étoit plus cher que l'amitié de ses collègues, et que s'ils ne vouloient pas de bonne grace convenir du choix d'un dictateur, il en nommeroit un lui-même. En effet, se voyant à peine appuyé de l'autorité de tout le sénat [1], il nomma pour dictateur P. Cornélius, qui le

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 56 et 57.

choisit ensuite lui-même pour général de la cavalerie.

La guerre ne fut pas de longue durée; les Volsques furent défaits près de la ville d'Antium; on pilla leur territoire, et on fit un grand nombre de prisonniers. Après cette expédition le dictateur se démit de sa dignité; mais les deux tribuns, chagrins que le sénat les eût privés de la gloire qu'ils se flattoient d'acquérir dans cette guerre, au lieu de proposer l'élection des consuls, pour l'année suivante, ne demandèrent que des tribuns militaires, comme auroient pu faire des tribuns du peuple.

Le sénat, qui appréhendoit toujours que le peuple ne se déterminât à la fin à donner cette dignité, ou à ses tribuns, ou à quelqu'un des principaux plébéiens, fut vivement touché de voir ses intérêts trahis par ceux même de son ordre. Mais comme il n'étoit pas en son pouvoir de casser la publication de l'assemblée, faite par les magistrats de la république, il obligea les premiers de cette compagnie, et ceux même qui étoient les plus agréables au peuple par leur modération ou par leur valeur, à demander le tribunat. Malgré toutes les brigues des tribuns plébéiens [1], on n'élut pour tribuns militaires que des patriciens; et C. Valérius, C. Servilius,

[1] Diod. lib. XXIV.

L. Furius, et Fabius Vibulanus, furent élevés à cette dignité.

Le sénat conserva le même avantage l'année suivante; il fut encore assez puissant dans l'élection pour faire tomber la même dignité à P. Cornélius, L. Valérius, Cn. Cornélius, et Fabius Ambustus, tous patriciens, et des premières maisons de la république.

On ne peut exprimer la colère et la fureur que firent paroître les tribuns du peuple de se voir exclus si long-temps d'une dignité à laquelle ils pouvoient être admis. Ils prirent occasion d'une nouvelle guerre que le sénat vouloit faire aux Véiens pour faire éclater leur ressentiment. Les habitants de Véies avoient enlevé quelque butin, sans qu'il y eût préalablement aucune déclaration de guerre. On avoit envoyé des ambassadeurs leur en demander raison; mais au lieu d'excuser ou de justifier leurs incursions, ils chassèrent avec mépris ces ambassadeurs. Le sénat, encore plus irrité d'une conduite si superbe que de leur brigandage, proposa au peuple de venger cette injure, et de porter ses armes dans la Toscane. Le peuple, prévenu par ses tribuns, ne marqua que beaucoup d'indifférence pour cette proposition. Il disoit qu'il n'étoit pas prudent de s'engager dans une nouvelle guerre, pendant que celle des

Volsques n'étoit pas encore terminée; que la république n'avoit point assez de force pour résister en même temps à deux nations si aguerries, qu'il ne se passoit point d'année qu'on ne donnât quelque bataille; que tant de combats épuisoient le plus pur sang de Rome et emportoient toute leur jeunesse, sans que les plébéiens, qui remplissoient les légions, tirassent aucun avantage de ces guerres continuelles.

Les tribuns, de leur côté, crioient dans toutes les assemblées, que le sénat ne perpétuoit la guerre que pour tenir les plébéiens éloignés de la ville, de peur qu'étant à Rome, ils ne fissent revivre les justes prétentions qu'ils avoient sur les terres publiques; et que, par le grand nombre de leurs suffrages, ils n'élevassent leurs tribuns aux premières dignités de la république. « Et enfin, leur disoient ces magistrats séditieux, « ne cherchez point vos véritables ennemis autre « part que dans Rome. La plus grande guerre « que vous ayez à soutenir est celle que le sénat « fait depuis si long-temps au peuple romain. »

Le sénat voyant tant d'éloignement dans l'esprit du peuple pour la guerre de Véies, jugea à propos d'attendre une conjoncture plus favorable pour regagner la confiance de la multitude, et prévenir les plaintes qu'on faisoit contre la longueur des guerres. Il résolut de pourvoir à la

subsistance du soldat, d'une manière qu'il n'en eût aucune obligation aux tribuns. Tous les citoyens romains jusqu'alors avoient été à la guerre à leurs dépens : il falloit que chacun tirât de son petit héritage de quoi subsister, tant en campagne que pendant le quartier d'hiver ; et souvent, quand la campagne duroit trop longtemps, les terres, surtout celles des pauvres plébéiens demeuroient en friche. De là étoient venus les emprunts, les usures multipliées par les intérêts, et ensuite les plaintes et les séditions du peuple. Le sénat, pour prévenir ces désordres, ordonna de lui-même, et sans qu'il en fût sollicité par les tribuns, que dans la suite les soldats seroient payés des deniers du public, et que pour fournir à cette dépense, il se feroit une nouvelle imposition dont aucun citoyen ne seroit exempt.

Aux premières nouvelles de ce sénatus-consulte [1] le peuple fut transporté de joie ; il accourut de tous côtés aux portes du palais. Les uns baisoient les mains des sénateurs, d'autres les appeloient tout haut les pères du peuple, et tous protestoient qu'ils étoient prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la patrie, qu'ils regardoient comme une mère libérale et généreuse envers ses enfants.

[1] Tit. Liv. liv. IV, cap. 60. Diod. lib. IV.

Dans cette joie universelle, les tribuns du peuple se firent remarquer par un chagrin sombre et plein d'envie. La réunion de tous les ordres les empêchoit de se faire valoir. Comme ils ne brilloient jamais davantage que dans les divisions de l'état, ils publioient que le sénat faisoit des largesses à bon marché, que le peuple étoient bien aveugle s'il ne s'apercevoit pas qu'il paieroit lui-même sa propre solde; qu'il n'étoit pas même juste que ceux qui jusqu'alors avoient fait la guerre à leurs dépens, et qui avoient achevé le temps de leur service, fussent taxés pour fournir la solde des nouveaux soldats qui leur succéderoient dans les armées; que pour eux ils étoient bien résolus de ne payer jamais cette nouvelle imposition; et qu'ils offroient leur ministère et tout le pouvoir que leur donnoit leur charge, pour défendre ceux qui voudroient s'en exempter.

Ils se flattoient, à la faveur du pouvoir qu'ils avoient sur l'esprit du peuple, de l'obliger à rejeter cette gratification, qui ne leur étoit odieuse que parce qu'elle venoit du sénat. Mais un intérêt sûr et présent, et surtout l'exemple des premiers de Rome, qui payèrent sur le champ leur contingent, l'emportèrent sur toutes les harangues séditieuses des tribuns. Le sénatus-consulte fut approuvé par un plébiscite et

par le consentement général du peuple. Chacun courut avec empressement payer un léger tribut proportionné à ses biens, dont il lui devoit revenir un avantage considérable. Comme il y avoit alors peu de monnoie frappée, on voyoit tous les jours des chariots chargés de cuivre, porter à l'épargne la contribution des particuliers, que les trésoriers prenoient au poids et à la livre.

FIN DU SIXIÈME LIVRE.

LIVRE SEPTIÈME.

Les Romains assiégent Véies, qu'ils ne prennent qu'au bout de dix ans. Un tribun du peuple propose de faire de cette ville une seconde Rome en y envoyant pour l'habiter la moitié du sénat, des chevaliers, et du peuple. Les sénateurs viennent à bout de faire tomber cette proposition. Camille attaqué par les tribuns sort de Rome et se réfugie à Ardée. Une armée de Gaulois, commandée par Brennus, pénètre dans la Toscane et assiége Clusium. Les Toscans demandent du secours aux Romains. Ceux-ci envoient à Brennus des ambassadeurs qui, par leur imprudence, obligent ce général à déclarer la guerre à leur patrie. Bataille d'Allia. Rome prise et brûlée. Siége du Capitole. Camille dictateur. Les Gaulois taillés en pièces. Rome rebâtie. Manlius Capitolinus, accusé de vouloir se faire déclarer roi de Rome, et précipité du haut du Capitole. Après bien des brigues et des cabales que les plébéiens avoient inutilement employées pour pouvoir remplir une des deux places du consulat, ils obtiennent ce qu'ils souhaitent avec tant d'ardeur, et en sont redevables aux larmes d'une femme. Sextius est le premier consul plébéien. Préture. Édilité curule. Ces deux nouvelles dignités sont affectées aux patriciens à l'exclusion des plébéiens. C. Licinius Stolon, auteur de la loi *Licinia*, est le premier condamné à l'amende pour l'avoir violée.

Outre le soulagement du peuple, le sénat, en

établissant des fonds pour le paiement des troupes, avoit en vue de porter la guerre plus loin, et de la pouvoir soutenir plus long-temps [1]. Avant cet établissement on faisoit moins la guerre que des courses, qui se terminoient ordinairement par un combat. Ces petites guerres ne duroient pas plus de vingt ou trente jours, et souvent bien moins; le soldat faute de paie ne pouvant pas tenir la campagne plus long-temps. Mais quand le sénat se vit en état de pouvoir entretenir en tous temps un corps de troupes réglées, il forma de plus grands projets, et il fit dessein d'assiéger Véïes, place des plus fortes de l'Italie, qui servoit de boulevard à la Toscane, et qui ne le cédoit pas même à Rome ni pour la valeur, ni pour la richesse de ses habitants.

Les Toscans vivoient en forme de république, comme les Sabins, les Volsques, les Romains, et la plupart des autres peuples d'Italie. La seule ville de Véïes, la plus puissante de cette communauté, avoit élu un roi depuis peu ; et ce changement dans le gouvernement avoit rendu les autres petits états de cette province moins affectionnés à ses intérêts.

Les Romains, instruits de ce refroidissement, résolurent de tirer raison du pillage que les Véïens avoient fait sur le territoire de Rome.

[1] Tit. Liv. lib. IV, cap. 60, 61. Diod. lib. XIV.

Après avoir terminé avec avantage la guerre contre les Volsques, ils donnèrent tous leurs soins pour faire un puissant armement, qui pût répondre à la grandeur de cette entreprise.

Tite-Live [1] prétend qu'on élut exprès huit tribuns militaires, ce qu'on n'avoit jamais vu dans la république, quoique d'autres historiens n'en marquent que six. On trouve encore au sujet de ce siége une autre différence dans les auteurs; les uns placent le tribunat de M. Furius Camillus, et d'Appius Claudius Crassus, sous l'an 348 de Rome, et d'autres prétendent qu'ils ne parvinrent à cette dignité que l'an 350; encore n'est-il pas bien certain si Camille, cette année, n'étoit pas plutôt censeur que tribun militaire [2]. Quoi qu'il en soit de ces différentes opinions, on va voir par la suite de l'histoire, que ces deux magistrats eurent la principale gloire de cette guerre.

Appius étoit petit-fils du décemvir, et fils d'un autre Appius Claudius, tribun militaire l'an 329 de la fondation de Rome. Cette conformité de nom propre, et de prénom, que nous avons rencontrée tant de fois dans les sénateurs de la famille Claudia, fait voir qu'ils étoient tous les aînés de leur maison, suivant ce qui se pratiquoit

[1] Dec. 1. lib. V. cap. 1. — [2] Valer. Max. lib. II, cap. 9, art. 1.

à Rome, où le fils aîné portoit toujours le même nom que son père, au lieu que les cadets étoient distingués, ou par des noms tirés de l'ordre de leur naissance, ou du temps et de l'heure dans laquelle ils étoient nommés. Appius resta à Rome, pour faire tête aux tribuns, et pour réprimer les mutineries ordinaires du peuple; Camille en qualité de tribun militaire, continua ce siége important, qu'il termina depuis heureusement pendant sa dictature.

On peut juger de la force de la place, par la longueur du siége, qui dura dix ans entiers avec différents succès. Les généraux romains, plutôt que de le discontinuer, firent faire des logements pour mettre le soldat à couvert des rigueurs de l'hiver[1]. Les tribuns n'en eurent pas plus tôt appris la nouvelle, qu'ils s'en firent un prétexte pour se déchaîner à leur ordinaire contre le sénat. Ils disoient dans toutes les asssemblées qu'ils s'étoient toujours bien doutés que les présents du sénat cachoient un poison secret, que cette solde nouvelle qu'on vantoit avec tant d'ostentation, n'étoit qu'un appât dont les patriciens s'étoient servi pour éblouir le peuple; que sa liberté avoit été achetée à ce prix; que les tribuns militaires, en retenant les soldats dans le camp pendant l'hiver, n'avoient eu pour objet que de

[1] Tit. Liv. lib. V, cap. 2.

priver le parti du peuple du secours de leurs suffrages; que le sénat et les patriciens alloient régner impérieusement dans toutes les assemblées : mais qu'il falloit leur faire connoître qu'ils commandoient à des hommes libres, et que le peuple devoit ordonner aux généraux de ramener les troupes à Rome à la fin de chaque campagne, en sorte que le pauvre citoyen, qui exposoit tous les jours sa vie pour la défense de sa patrie, pût jouir d'un peu de repos, revoir sa maison, sa femme, et ses enfants, et donner ses suffrages dans l'élection des magistrats.

Appius [1], que les tribuns militaires avoient laissé à Rome pour s'opposer aux entreprises des tribuns du peuple, ayant appris ces bruits séditieux, convoqua une assemblée, et se plaignit d'abord avec beaucoup de douceur et de modération que la place fût devenue le rendez-vous de tous les mutins, et le théâtre de toutes les séditions; qu'on méprisoit publiquement le sénat, les magistrats, et les lois, et qu'il ne manquoit plus aux tribuns du peuple que d'aller jusque dans le camp corrompre l'armée, et la soustraire à l'obéissance de ses généraux. Il leur reprocha qu'ils ne cherchoient qu'à rompre l'union qui étoit entre les différents ordres de l'état, qu'ils étoient les seuls auteurs de toutes les divisions;

[1] Tit. Liv. liv. V. cap. 36. Oros. lib. II, cap. 19.

qu'ils les fomentoient tous les jours par leurs harangues séditieuses, et que plus ennemis de Rome que les Véïens même, il leur importoit peu du succès du siége, pourvu que leurs généraux n'en eussent pas la gloire. « Il ne falloit « point entreprendre ce siége, ajouta-t-il, ou il « faut le continuer. Abandonnerons-nous notre « camp, nos légions, les forts que nous avons « élevées de distance en distance, nos tours, nos « mantelets, et nos gabions, pour recommencer « l'été prochain les mêmes travaux ? Mais qui « répondra à vos tribuns qui vous donnent un « conseil si salutaire, que toute la Toscane fai- « sant céder l'aversion que ces peuples ont pour « le roi des Véïens au véritable intérêt de leurs « pays, ne prendra pas les armes pour venir à « son secours? Pouvez-vous même douter que « les Véïens pendant l'intermission du siége, ne « fassent entrer des troupes et des munitions dans « la place? Qui vous a dit qu'ils ne vous prévien- « dront pas l'année prochaine, et que, plus forts « et plus irrités par le dégât qu'on a fait sur leurs « terres, ils ne ravageront pas les nôtres? Mais « dans quel mépris ne tombera pas la république « si les nations voisines de Rome, jalouses de sa « grandeur, s'aperçoivent que vos généraux, « enchaînés par les lois nouvelles de vos tri- « buns, n'osent tenir la campagne, ni achever

« un siége sitôt que les beaux jours sont finis? Au « lieu que rien ne rendra le peuple romain plus « redoutable que quand on sera persuadé que la « rigueur des saisons n'est point capable de sus- « pendre ses entreprises, et qu'il veut vaincre « ou mourir au pied des remparts ennemis ».

Le peuple, prévenu par ses tribuns, ne fit pas beaucoup d'attention aux remontrances d'Appius. Mais une perte que les Romains souffrirent au siége fit ce que n'avoit pu faire un discours si sensé. Les Véïens dans une sortie surprirent les assiégeants, en tuèrent un grand nombre, mirent le feu à leurs machines, et ruinèrent la plupart de leurs ouvrages. Cette nouvelle, au lieu d'abattre les esprits, inspira aux Romains une nouvelle ardeur pour la continuation du siége. [1] Les chevaliers, auxquels l'état devoit fournir des chevaux, offrirent de se monter à leurs dépens. Le peuple, à leur exemple, s'écria qu'il étoit près de marcher pour remplacer les soldats qu'on avoit perdus, et jura de ne point partir du camp que la ville n'eût été prise. Le sénat donna de grandes louanges aux uns et aux autres. Il fut résolut de donner la paie à tous les volontaires qui se rendroient au siége. [2] On assigna en même temps une solde particulière pour

[1] Plut. in Camillo. Oros. lib. II, cap. 19. — [2] Tit. Liv. lib. V, c. 7.

les gens de cheval, et ce fut la première fois que la cavalerie commença à être payée des deniers publics.

Les tribuns du peuple ne virent pas sans beaucoup d'inquiétude et de jalousie que la perte qu'on venoit de faire au camp, au lieu d'exciter les plaintes et les murmures de la multitude, n'avoit servi qu'à augmenter l'ardeur et le courage de tous les ordres pour la continuation de ce siége. Mais une nouvelle défaite leur fournit l'occasion et le prétexte de se pouvoir déchaîner impunément contre le sénat.

Les Capenates et les Falisques, peuples de la Toscane, les plus voisins des Véïens, et par conséquent les plus intéressés à leur conservation, armèrent secrètement. Ils joignirent leurs troupes, surprirent et attaquèrent le camp des ennemis[1]. L. Virginius, et M. Sergius, tous deux tribuns militaires, commandoient à ce siége. La jalousie, si ordinaire dans une autorité égale, les avoit brouillés : ils avoient chacun un corps de troupes à leurs ordres, et comme séparés en deux camps différents. Les ennemis tombent d'un côté sur celui de Sergius en même temps que les assiégés, de concert avec eux, font une sortie, et l'attaquent de l'autre. Le soldat, qui croit avoir sur les bras toutes les forces de la

[1] Tit. Liv. liv. V, c. 7.

Toscane, s'étonne, combat foiblement, et plutôt pour défendre sa vie que pour attaquer celle de l'ennemi. Bientôt il cherche à se mettre en sûreté par une fuite précipitée ; tout s'ébranle, et la déroute devient générale. Il n'y avoit que Virginius qui pût sauver l'armée de son collègue, ses troupes étoient rangées en bataille; mais l'animosité de ces deux généraux étoit si grande que Sergius aima mieux périr que de demander du secours à son ennemi. Virginius, de son côté, ravi de le voir battu, refusa à ses propres officiers d'envoyer des troupes pour le dégager, s'il ne l'en faisoit solliciter. Les ennemis profitèrent de la division des chefs ; l'armée de Sergius, en déroute, se réfugia à Rome, qui n'étoit éloignée du camp que de six lieues, et Sergius s'y rendit, moins pour justifier sa conduite, que pour faire condamner celle de son collègue.

Le sénat dans ce désordre ordonna à Virginius de laisser son armée sous le commandement de ses lieutenants, et de venir incessamment à Rome pour répondre aux plaintes que son collègue faisoit contre lui. L'affaire fut discutée avec beaucoup d'aigreur, et les deux tribuns militaires se répandirent en invectives l'un contre l'autre. Le sénat les trouvant également coupables, l'un pour n'avoir pas fait combattre ses troupes avec assez de courage, et l'autre pour

avoir mieux aimé laisser périr son collègue que de sauver ses concitoyens, ordonna que tous les tribuns de cette année abdiqueroient leur dignité, et qu'on procéderoit incessamment à une nouvelle élection. Les deux tribuns se défendirent d'abord de déférer à cette ordonnance, sous prétexte que leur autorité n'étoit pas expirée. Les tribuns du peuple saisirent cette occasion pour étendre leur puissance, et menacèrent ces deux généraux de les faire arrêter, s'ils n'obéissoient aux ordres du sénat. Servilius Ahala, premier tribun militaire, indigné de la manière hautaine dont ces magistrats plébéiens traitoient ses collègues : « Il ne vous appartient point, « leur dit-il, de menacer ceux qui vous sont « supérieurs en dignité. Mes collègues n'igno- « rent pas l'obéissance que nous devons tous aux « décrets du sénat; et s'ils sont réfractaires à ses « ordonnances, je nommerai un dictateur, qui, « par son autorité absolue, saura bien, sans votre « intervention, les obliger à se démettre de leurs « charges. »

Les deux tribuns, ne pouvant résister plus long-temps à ce consentement unanime du sénat, abdiquèrent leur magistrature, et on procéda à une nouvelle élection.

Mais les tribuns du peuple ne se contentèrent pas de la déposition de ces deux généraux, et

pendant que ceux qui avoient pris leur place conduisoient une nouvelle armée au siége de Veïes, ces magistrats plébéiens donnèrent assignation à Sergius et à Virginius devant l'assemblée du peuple. Ils n'oublièrent rien dans cette occasion pour aigrir les esprits de la multitude, non-seulement contre ces deux accusés, mais encore contre le corps entier du sénat.

Ils représentèrent, avec autant d'art que de malice, que l'unique objet de cette compagnie étoit de diminuer le nombre du peuple, d'affoiblir sa puissance, d'empêcher ses assemblées, ou du moins d'en éloigner la convocation; que la dernière disgrace ne devoit point être considérée comme un de ces malheurs ordinaires qui peuvent arriver même aux plus grands capitaines; mais que c'étoit une suite de cette conspiration secrète de faire périr le peuple; que les généraux après avoir employé plusieurs campagnes au siége, ou au blocus de Veïes, n'avoient laissé brûler leurs gabions, emporter leurs forts, et ruiner tous leurs ouvrages, que pour prolonger la guerre; qu'on avoit ensuite vendu le camp de Sergius aux ennemis; que ce général, plutôt que de demander du secours à son collègue, avoit mieux aimé laisser tailler en pièces ses soldats, et que Virginius avoit regardé cette déroute des légions comme une victoire, qui, sans ti-

rer l'épée, le délivroit lui et son parti d'autant d'ennemis qu'il y avoit de plébéiens dans ces différents corps; qu'après une action si infame, le sénat se flattoit d'éblouir encore le peuple, sous prétexte qu'il avoit obligé les deux généraux à quitter le commandement de leurs armées : mais que le peuple devoit faire voir, par le châtiment rigoureux qu'il ordonneroit contre les coupables, qu'il n'étoit pas capable de se laisser tromper par un artifice si grossier; que, pour prévenir dans la suite les mauvais desseins de la noblesse, il ne falloit remplir le tribunat militaire que de braves plébéiens, qui veillassent également à la défense de la patrie, et à la conservation particulière du peuple.

En vain Sergius allégua pour son excuse le sort ordinaire des armes, la terreur qui s'étoit répandue dans son armée, et l'infidélité de son collègue qui l'avoit abandonné et comme livré à l'ennemi qui l'attaquoit de deux côtés. On ne voulut point distinguer son malheur d'un crime[1], il fut condamné à une grosse amende, aussi bien que Virginius, quoiqu'il alléguât qu'il étoit injuste de le punir des fautes de son collègue.

Les tribuns du peuple, se prévalant de l'animosité qu'ils avoient excitée contre les patriciens, ne cessoient dans toutes les assemblées de

[1] Tit. Liv. liv. V, cap. 12.

représenter à la multitude que le temps étoit venu de s'affranchir de la tyrannie du sénat; qu'il falloit ôter l'autorité souveraine et les principales dignités de la république aux Sergiens et aux Virginiens, pour la faire passer à des plébéeins dignes de ces emplois honorables. Ils crient en public que la liberté du peuple est en péril. Ils briguent et ils cabalent en particulier. Enfin ils se donnèrent tant de mouvement, que dans la prochaine élection et la suivante ils firent nommer des plébéiens pour tribuns militaires: nouvelle révolution dans le gouvernement de la république, mais dont les suites furent funestes à l'état par différents avantages que les ennemis de Rome remportèrent sur les armées commandées par des plébéiens.

Un mal contagieux succéda à ces disgraces. Le peuple, consterné, eut recours aux dieux: les temples étoient remplis jour et nuit d'hommes, de femmes, et d'enfants qui imploroient leur clémence [1]. Les *Duumvirs*, après avoir consulté les livres sacrés des sibylles, ordonnèrent le *Lectisterne*. C'étoit une cérémonie ancienne pendant laquelle on descendoit les statues des dieux de leurs niches; on leur servoit pendant huit jours des repas magnifiques, comme s'ils

[1] Tit. Liv. lib. V, cap. 13. Aug. de Civitate Dei, l. III. cap. 17.

eussent été en état d'en profiter; les citoyens, chacun selon leurs facultés, tenoient table ouverte: ils y invitoient indifféremment amis et ennemis; les étrangers surtout y étoient admis; on mettoit en liberté les prisonniers, et on se seroit fait un scrupule de les faire arrêter de nouveau après que la fête étoit finie.

Les patriciens, profitant de cette disposition des esprits, tournèrent en mystère de religion ces disgraces de la république. Ils les attribuèrent à la colère des dieux, irrités de ce que dans les dernières élections on n'avoit pas eu égard aux familles nobles, qui seules avoient l'intendance des sacrifices. De pareilles raisons, plus fortes que toutes les harangues des tribuns du peuple, entraînèrent les esprits de la multitude. Tout le monde regarda les disgraces de la république comme des interprètes infaillibles de la volonté des dieux : et, de peur de les irriter davantage, on ne manqua pas dans l'élection suivante de rendre le tribunat militaire aux seuls patriciens.

On n'avança pas beaucoup au siége, et tout l'effort des armes romaines se termina à ravager les terres des ennemis. La guerre fut encore plus malheureuse l'année suivante, et on obligea les tribuns militaires, dont on n'étoit pas content d'abdiquer leur dignité, sous prétexte qu'on avoit

manqué d'observer quelque cérémonie dans les auspices qu'on avoit pris pour leur élection : prétexte dont les deux partis se servoient tour-à-tour pour faire déposer les magistrats qui ne leur étoient pas favorables. On eut recours dans cette occasion, comme dans une calamité publique, à un dictateur. M. Furius Camillus fut élevé à cette suprême dignité, qu'il ne dut qu'au besoin que la république crut avoir d'un aussi grand capitaine, conjoncture, où sans brigue et sans effort, un mérite supérieur se trouve naturellement en sa place. On avoit déjà observé que, dans tous les emplois où Camille avoit eu des collègues, sa rare valeur et sa haute capacité lui avoient fait déférer tout l'honneur du commandement, comme s'il eût commandé en chef; et on remarqua depuis, que, pendant ses dictatures, il gouvernoit avec tant de douceur et de modération, que les officiers qui étoient soumis à ses ordres croyoient partager son autorité [1]. Il nomma pour général de la cavalerie P. Cornélius Scipion, et mit sur pied en même temps un puissant corps de troupes. Le peuple couroit à l'envi s'enrôler sous ses enseignes : tout le monde vouloit suivre à la guerre un général que la victoire n'avoit jamais abandonné. Les alliés même lui envoyèrent offrir un puissant secours com-

[1] Plut. in Camillo. Diod. Sic. lib. XIV, cap. 93.

posé de leur plus florissante jeunesse. Le dictateur se rendit d'abord au camp qui étoit devant Veïes ; sa présence seule rétablit la discipline militaire qui étoit bien affoiblie depuis la division ou la défaite des tribuns militaires. On serra la place de plus près, et par son ordre on releva les forts que les ennemis avoient ruinés. Il marcha ensuite contre les Falisques et les Capenates, qu'il défit en bataille rangée ; et après cette victoire, qui lui laissoit la campagne libre, il revint au siége, qu'il poussa avec beaucoup d'ardeur.

Les assiégés ne se défendoient pas avec moins de courage. Le dictateur, craignant de ne pouvoir emporter d'assaut et à force ouverte une place où il y avoit une armée pour garnison, eut recours à la sappe et aux mines. Ses soldats, à force de travail et à l'insu des assiégés, s'ouvrirent une route secrète qui les conduisit jusque dans le château. Ils se répandirent de là dans la ville; une partie alla charger par derrière ceux qui défendoient encore les murailles; d'autres rompirent les portes, et toute l'armée entra en foule dans la place. Le malheureux Veïen éprouva d'abord la fureur des victorieux. On ne pardonna qu'à ceux qu'on trouva désarmés, et le soldat, encore plus avare que cruel, courut au pillage avec la permission de son général.

La longueur du siége, les périls qu'on y avoit courus, l'incertitude même du succès, tout cela fit recevoir à Rome avec des transports de joie la nouvelle de la prise de cette place. Tous les temples furent remplis de dames romaines, et l'on ordonna quatre jours de prières publiques en actions de graces : ce qui n'avoit point encore été pratiqué dans les plus heureux succès de la république. Le triomphe même du dictateur eut quelque chose de particulier. Camille parut dans un char magnifique, et tiré par quatre chevaux de poil blanc.

Cette singularité déplut au peuple ; et, au milieu des louanges qu'il donnoit au dictateur, il ne vit qu'avec une indignation secrète, ce premier magistrat affecter une pompe réservée autrefois pour la royauté, et, depuis l'expulsion des rois, consacrée seulement au culte des dieux. Cela diminua l'estime et l'affection publique ; et la résistance que Camille apporta depuis à de nouvelles propositions d'un tribun, acheva de le rendre odieux à la multitude.

T. Sicinius Dentatus [1], tribun du peuple, proposa de faire une seconde Rome de la ville de Véïes, d'y envoyer pour l'habiter la moitié du sénat, des chevaliers, et du peuple. Il en représentoit la situation, la force, la magnificence

[1] Tit. Liv. lib. V, cap. 24. Plut. in Camillo.

des édifices, et le territoire plus étendu et plus fertile que celui de Rome même: et il ajoutoit que les Romains, par ce moyen, pourroient conserver plus facilement leurs conquêtes.

Le peuple, toujours avide de nouveautés reçut ces propositions avec de grandes démonstrations de joie. L'affaire, suivant l'usage, fut portée d'abord dans le sénat : Camille, qui ne faisoit que sortir de la dictature, s'y opposa hautement. Ce n'est pas qu'il ne lui fût honorable de voir habiter par des Romains une ville si fameuse, et qui étoit devenue sa conquête; il pouvoit même penser que plus il y auroit d'habitants, et plus il s'y trouveroit de témoins de sa gloire; mais il croyoit que c'étoit un crime de conduire le peuple romain dans une terre captive, et de préférer le pays vaincu à la patrie victorieuse. Il ajouta, qu'il lui paroissoit impossible que deux villes si puissantes pussent demeurer long-temps en paix, vivre sous les mêmes lois, et ne former cependant qu'une seule république : qu'il se formeroit insensiblement de ces deux villes deux états différents, qui, après s'être fait la guerre l'un à l'autre, deviendroient à la fin la proie de leurs ennemis communs.

Les sénateurs et les principaux de la noblesse, touchés des remontrances de ce premier citoyen

de la république, déclarèrent qu'ils mourroient plutôt aux yeux du peuple romain que de quitter leur patrie. Les vieux et les jeunes se rendirent sur la place où le peuple étoit assemblé; et s'étant dispersés dans la foule ils conjurèrent le peuple, les larmes aux yeux, de ne pas abandonner cette ville auguste qui devoit un jour commander à toute la terre, et à laquelle les dieux avoient attaché de si grandes destinées. Ils montroient ensuite de la main le Capitole, et demandoient aux plébéiens s'ils auroient bien le courage d'abandonner Jupiter, Vesta, Romulus, et les autres divinités tutélaires de la ville, pour suivre un Sicinius qui ne cherchoit par un partage si funeste qu'à ruiner la république. Enfin ces sages sénateurs ayant su prendre la multitude par des motifs de religion, le peuple n'y put résister. Il céda, quoiqu'à regret, à ce sentiment intérieur que produisent toujours les préjugés de l'éducation. La proposition de Sicinius fut rejetée à la pluralité des voix [1], et le sénat, comme pour récompenser le peuple de sa docilité, ordonna par l'avis de Camille, qu'on distribueroit par tête sept arpents des terres des Véïens à chaque chef de famille; et que, pour porter les personnes libres à se marier, et les mettre en état d'élever des enfants qui servissent

[1] Tit. Liv. lib. V, cap. 30.

un jour la république, on leur donneroit part dans cette distribution.

Le peuple, charmé de cette libéralité, donna de grandes louanges au sénat. On vit renaître la concorde entre ces deux ordres: le peuple par déférence pour le sénat, consentit même qu'on rétablît le consulat. Sous le gouvernement de ces magistrats patriciens, les Èques furent vaincus, et les Falisques s'étoient déjà donnés à la république. Tous ces avantages étoient attribués à la sagesse et à la valeur de Camille. Ce furent de nouvelles injures à l'égard des tribuns, qui ne pouvoient lui pardonner cette union du peuple avec le sénat, qu'ils regardoient comme son ouvrage, et comme l'extinction de leur autorité.

Ils auroient bien voulu pouvoir se défaire de celui qui leur étoit seul plus redoutable que tout le sénat. Mais il étoit bien difficile d'attaquer un homme révéré de ses concitoyens pour ses vertus, adoré du soldat, et en qui on n'avoit jamais reconnu d'autre intérêt que celui de sa patrie.

Sa piété leur fournit le prétexte que leur envie et leur haine n'avoient pu leur inspirer. Ce général, avant que de faire monter ses soldats à l'assaut au siége de Véïes, avoit voué de consacrer la dixième partie du butin à Apollon. Mais lorsque la ville fut emportée, parmi le désordre

et la confusion du pillage, il ne se souvint point de son voeu. Et lorsque la délicatesse de sa conscience lui en rappela la mémoire, tout étoit dissipé. Il n'y avoit pas moyen d'obliger les soldats à rapporter des effets, ou qu'ils avoient consumés, ou dont ils s'étoient défaits. Dans cet embarras, le sénat fit publier que tous ceux qui auroient la crainte des dieux estimassent eux-mêmes la valeur de leur butin, et qu'ils apportassent aux questeurs le dixième de cette valeur, afin d'en faire une offrande digne de la piété et de la majesté du peuple romain.

Cette contribution, faite à contre-temps, irrita les esprits contre Camille. Les tribuns du peuple saisirent avec avidité cette occasion de se déchaîner contre lui. Ils rappelèrent le souvenir du jour de son triomphe, où contre l'usage il avoit paru dans un char tiré par quatre chevaux blancs. Ils ajoutoient que ce fier patricien, dont la politique étoit de tenir toujours le peuple dans l'indigence, ne feignoit d'avoir voué aux dieux la dîme du pillage de Véïes que pour avoir un prétexte de décimer le bien du soldat, et de ruiner le peuple. Là-dessus un de ces tribuns, appelé Lucius Apuléïus, lui fit donner assignation devant l'assemblée du peuple, et l'accusa d'avoir détourné du pillage de Véïes certaines portes de bronzes qu'on voyoit chez lui.

Camille[1], étonné de ce nouveau genre d'accusation, assembla chez lui ses amis et les principaux de sa tribu, et les conjura de ne pas souffrir que sur un si foible prétexte on condamnât leur général. Ces plébéiens, prévenus par les tribuns, après avoir tenu conseil entre eux, lui répondirent qu'ils payeroient volontiers l'amende à laquelle il seroit condamné, mais qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de le faire absoudre. Camille, détestant leur foiblesse, résolut de se bannir plutôt lui-même de Rome que de voir la honte d'une condamnation attachée à son nom. Il embrassa avant que de partir sa femme et ses enfants: et sans être suivi de personne de considération, il arriva jusqu'à la porte de la ville. On rapporte qu'alors il s'arrêta, et que, se tournant vers le Capitole, il pria les dieux que ses ingrats concitoyens se repentissent bientôt d'avoir payé ses services par un si cruel outrage, et que leur propre calamité les obligeât de le rappeler. Il se réfugia ensuite à Ardée, ville peu éloignée de Rome[2], où il apprit qu'il avoit été condamné à une amende de quinze mille *asses*, qui peuvent revenir environ à cent cinquante écus de notre monnoie.

On crut que les imprécations de ce grand

[1] Plut. in Camillo. — [2] Tit. Liv. lib. V, cap. 32. Plut. in Camillo. Val. Max. l. V, c. 3, art. 2. Polyb.

homme avoient excité la colère des dieux, et attiré la guerre sanglante que les Gaulois firent aux Romains. Du moins ces deux événements se suivirent de si près, que le peuple, toujours superstitieux, attribua la perte de Rome à l'exil de Camille qui l'avoit précédée.

La première irruption des Gaulois en Italie arriva sous le règne de Tarquin l'ancien, environ l'an du monde 3416, et de la fondation de Rome le 165[1]. Ambigat régnoit alors sur toute la Gaule celtique : ce prince, trouvant ces grandes provinces remplies d'un trop grand nombre d'habitants, mit Sigovèse et Bellovèse, deux de ses neveux, à la tête d'une florissante jeunesse, qu'il obligea d'aller chercher des établissements dans des contrées éloignées, soit que ce fût un usage commun, et qui se pratiquoit encore dans le nord jusque dans le dixième siècle, soit qu'Ambigat eût eu recours à ces colonies militaires, pour se défaire d'une jeunessse vive, inquiète, et remuante. Quoi qu'il en soit, le sort des augures envoya au-delà du Rhin Sigovèse, qui, prenant son chemin par la forêt Hercinie, s'ouvrit un passage par la force des armes, et s'empara de la Bohême et des provinces voisines. Bellovèse tourna du côté de l'Italie, et après avoir passé

[1] Tit. Liv. lib. V, cap. 34. Diod. Sic. Plut. Alpien. in Celt.

les Alpes, les Senonois et les Manceaux, qui étoient en plus grand nombre dans son armée, s'emparèrent de ces belles provinces qui sont entre les montagnes des Alpes, celles de l'Apennin, la rivière du Tésin, et celle de Jesi, qui se jette dans la mer en deçà d'Ancone. Ils s'y établirent, et quelques auteurs leur attribuent l'origine et la fondation des villes de Milan, Verone, Padoue, Bresse, Côme, et de plusieurs autres villes de ces contrées qui subsistent encore aujourd'hui. La première guerre qu'ils eurent contre les Romains, fut vers l'an du monde 3616, deux cents ans après leur passage en Italie. Ils assiégeoient alors *Clusium*, ville de la Toscane. Les habitants, craignant de tomber sous la puissance de ces barbares, implorèrent le secours des Romains, quoiqu'ils n'eussent d'autre motif pour l'espérer, sinon qu'ils n'avoient point armé dans la dernière guerre en faveur des Véïens, comme avoient fait la plupart des autres peuples de l'Étrurie. Le sénat, qui n'avoit aucune alliance particulière avec cette ville, se contenta d'envoyer en ambassade trois jeunes patriciens, tous trois frères, et de la famille Fabia, pour ménager un accommodement entre ces deux nations. Ces ambassadeurs, étant arrivés au camp des Gaulois, furent introduits dans le conseil. Ils offrirent la médiation de Rome, et

demandèrent à Brennus, roi ou chef de ces Gaulois transalpins, quelle prétention une nation étrangère avoit sur la Toscane, ou s'ils avoient reçu en particulier quelque injure de ceux de Clusium. Brennus leur répondit fièrement que son droit étoit dans ses armes, et que toutes choses appartenoient aux hommes vaillants et courageux; mais que, sans avoir recours à ce premier droit de nature [1], ils se plaignoient justement des Clusiens, qui, ayant beaucoup plus de terres qu'ils n'en pouvoient cultiver, avoient refusé de lui abandonner celles qu'ils laissoient en friche. « Ils nous font, ajouta-t-il, le même tort « que vous faisoient autrefois les Sabins, ceux « d'Albe et de Fidène, et que vous font encore « tous les jours les Èques, les Volsques, et tous « vos voisins, auxquels les armes à la main, vous « avez enlevé la meilleure partie de leur terri- « toire: ainsi cessez de vous intéresser pour les « Clusiens, de peur de nous apprendre par vo- « tre exemple, à défendre ceux que vous avez « dépouillés de leur ancien domaine. »

Les Fabius, irrités d'une réponse si fière, dissimulèrent leur ressentiment; et, sous prétexte de vouloir en qualité de médiateurs conférer avec les magistrats de Clusium, ils demandèrent à entrer dans la place. Mais ils ne furent pas

[1] Plut. in Camillo.

plus tôt dans la ville, qu'au lieu d'agir suivant leur caractère, et de faire la fonction de ministres de la paix, ces ambassadeurs, trop jeunes pour un emploi qui exige une extrême prudence, s'abandonnant à leur courage, et à l'impétuosité de l'âge, exhortèrent les habitants à une vigoureuse défense. Pour leur en donner l'exemple ils se mirent à leur tête dans une sortie, et Q. Fabius, chef de l'ambassade, tua de sa propre main un des principaux chefs des Gaulois. Brennus, justement irrité d'un tel procédé, ne se gouverna point en barbare. Il envoya un héraut à Rome, pour demander qu'on lui livrât ces ambassadeurs qui avoient violé si manifestement le droit des gens; et en cas de refus, cet envoyé avoit ordre de déclarer la guerre aux Romains.

Le héraut étant arrivé à Rome, et ayant exposé sa charge, l'affaire fut mise en délibération. Les plus sages du sénat vouloient qu'on punît ceux qui avoient violé si manifestement le droit des gens, ou du moins qu'on tâchât d'apaiser les Gaulois à force d'argent; mais les plus jeunes, emportés par leur courage, rejetèrent cet avis comme indigne du nom romain. L'affaire fut renvoyée à l'assemblée du peuple, et Fabius Ambustus, père de ces ambassadeurs, qui, quoique patricien, avoit su se rendre agréable au

peuple, fit une brigue si puissante, que non-seulement il vint à bout de faire renvoyer le héraut sans satisfaction, mais il eut encore assez de crédit pour faire créer ses enfants tribuns militaires et chefs de l'armée qu'on résolut d'opposer aux Gaulois. Brennus, au retour de son héraut, tourna sa colère et ses armes contre les Romains, et marcha droit à Rome. Son armée étoit nombreuse; tout fuyoit devant lui; les habitants des bourgades et des villages désertoient à son approche; mais il ne s'arrêta en aucun endroit, et il déclara qu'il n'en vouloit qu'aux Romains.

Les tribuns militaires sortirent de Rome à la tête de quarante mille hommes. Ils n'avoient guère moins de troupes que Brennus; mais il y avoit plus d'ordre et d'obéissance dans l'armée des Gaulois. Les généraux romains, depuis la disgrace et l'exil de Camille, n'osoient agir avec une pleine autorité, et ils étoient réduits à dissimuler la licence et le peu de discipline de leurs soldats, au lieu de leur commander avec cet empire absolu qu'exige le service militaire. On remarqua même que ces tribuns, avant que de sortir de Rome, ne sacrifièrent point aux dieux, et qu'ils négligèrent de consulter les auspices: cérémonies essentielles parmi un peuple rempli de superstition, et qui tiroit son courage et sa con-

fiance des signes propices que les augures lui annonçoient. Mais rien ne fit plus de tort aux Romains que la multitude des chefs. Il y avoit dans leur armée six tribuns militaires avec une égale autorité, la plupart jeunes, et qui avoient plus de courage que de capacité. Ils s'avancèrent avec audace au-devant des Gaulois qu'ils rencontrèrent proche de la rivière d'*Allia*, à une demi-journée de Rome. Chaque nation rangea aussitôt son armée en bataille. Les Romains, pour n'être pas enfermés par les ennemis, étendirent les aîles et mirent leurs meilleurs soldats à la droite et à la gauche, ce qui rendit le centre plus foible. Ce fut l'endroit auquel les Gaulois s'attachèrent : ils eurent bientôt enfoncé et dissipé les cohortes qui occupoient ce poste. Les deux ailes se voyant coupées, et leur centre occupé par les ennemis, prirent la fuite, sans tirer l'épée. Ce fut moins une bataille qu'une déroute générale ; et, dans ce désordre, le soldat effrayé, au lieu de regagner Rome, dont il n'étoit éloigné que de soixante stades, se jeta dans Veies[1]. D'autres se noyèrent en voulant passer le Tibre à la nage : plusieurs, poursuivis par les ennemis, tombèrent sous le fer des victorieux ; quelques-uns seulement, qui échappèrent à leur fureur, se sauvèrent dans Rome, où ils portèrent la ter-

[1] Tit. Liv. lib. V. Plut. in Camillo.

reur et la consternation. Le sénat, croyant que l'armée entière avoit été taillée en pièces, et ne se trouvant pas de forces suffisantes pour défendre la ville, jeta dans la forteresse du Capitole tous les hommes capables de porter les armes. On y fit entrer tout ce qu'on avoit pu ramasser de vivres; et afin de les faire durer plus longtemps, on ne reçut dans la place que ceux qui étoient capables de la défendre. La plupart des vieillards, des femmes, et des enfants, se trouvant sans chefs et sans desseins, se sauvèrent parmi les champs ou dans les villes prochaines. Mais les anciens sénateurs, plutôt que de porter leur misère et une vieillesse languissante chez les étrangers, résolurent de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie et de finir leur vie dans une ville qu'ils ne pouvoient plus défendre. Plusieurs prêtres se joignirent à eux, et se dévouèrent généreusement à la mort, comme ces illustres vieillards. Cette sorte de dévouement faisoit partie de la religion, et les Romains étoient persuadés que le sacrifice volontaire que leurs chefs faisoient de leur vie aux dieux infernaux jetoit le désordre et la confusion dans le parti ennemi. Ces hommes vénérables ayant pris, les uns leurs habits saints, et les autres leurs robes consulaires, et toutes les marques de leurs dignités, se placèrent à la porte de leurs maisons dans des chaires

d'ivoire, où il attendirent avec fermeté l'ennemi et la mort.

Si, après la défaite d'Allia, les Gaulois eussent été droit à Rome, la république étoit perdue, et le nom romain éteint[1]. Mais ces barbares ayant employé près de trois jours à partager leur butin, le temps qu'ils mirent à jouir, pour ainsi dire, des fruits de la victoire leur en fit perdre tous les avantages. Les Romains, pendant ce délai, firent échapper leurs femmes et leurs enfants. Les sénateurs, et tout ce qu'il y avoit d'hommes capables de porter les armes se jetèrent dans le Capitole, où ils ne pouvoient pas être forcés aisément. Brennus entra dans Rome, et s'en rendit maître environ l'an 363 de sa fondation. Les portes étoient ouvertes, les murailles sans défense et les maisons sans habitants. Cette solitude dans une ville très-peuplée lui fit craindre quelque embûche : mais comme il savoit son métier, et qu'il étoit soldat et capitaine, il s'assura d'abord de sa conquête par de bons corps-de-garde qu'il mit dans les places publiques et dans les principales rues.

Le premier spectacle qui se présenta à ses yeux, et qui attira le plus son attention, furent ces vénérables vieillards que nous avons dit qui s'étoient dévoués à la mort, et qui l'attendoient

[1] Plut. in Camillo.

à la porte de leurs maisons. Leurs habits magnifiques, leurs barbes blanches, un air de grandeur et de fermeté, le silence même qu'ils observoient, tout cela étonna d'abord les Gaulois, et leur inspira le même respect qu'ils auroient eu pour des dieux. Ils n'osoient en approcher; mais un soldat, plus hardi que les autres, ayant touché par curiosité à la barbe d'un ancien sénateur[1], ce généreux vieillard, ne s'accommodant pas de cette familiarité, lui déchargea un coup de son bâton d'ivoire sur la tête. Le soldat pour s'en venger le tua aussitôt; et en même temps les autres vieillards et les prêtres furent massacrés comme lui dans leurs chaires. Tout ce qui se trouva d'habitants qui n'avoit pu s'échapper passa par le fer ennemi sans distinction de sexe ni d'âge. Brennus investit ensuite le Capitole, et fit sommer ceux qui s'y étoient renfermés de lui livrer la place; mais les ayant trouvés inébranlables, il tenta d'emporter le fort par escalade. Les Romains, qui combattoient avec avantage, repoussèrent ces troupes, et en firent périr un grand nombre. Brennus vit bien qu'il ne se rendroit maître que par la famine d'une place que la nature seule avoit fortifiée. Mais pour se venger de la résistance des Romains, il résolut de ruiner Rome entièrement. Ses soldats par son

[1] Marcus Papirius.

ordre mirent le feu aux maisons, abattirent les temples et les édifices publics, et rasèrent les murailles. Ainsi, au lieu d'une ville déjà célèbre dans toute l'Italie, il ne paroissoit plus au milieu de ses débris que des collines, et un vaste champ où Brennus fit camper cette partie de son armée qui tenoit le Capitole investi; l'autre fut envoyée au fourrage.

Ces troupes, qui par la terreur de leurs armes croyoient tenir tout le pays en sujétion, ne gardoient dans leurs marches ni ordre ni discipline. Les soldats s'écartoient pour piller, et ceux qui demeuroient en corps passoient les jours entiers à boire; l'officier comme le soldat ne pensoient point qu'ils eussent d'autres ennemis que ceux qui étoient renfermés dans le Capitole.

Camille, depuis son exil, s'étoit retiré à Ardée, comme nous l'avons dit. Ce grand homme, plus affligé des calamités de sa patrie que de son propre exil, entreprit de la venger de ces barbares. Il persuada sans peine à la jeunesse de la ville de le suivre, et, de concert avec les magistrats, il sortit d'Ardée pendant une nuit obscure, et surprit les Gaulois ensevelis dans le vin. Il en fit une horrible boucherie; et ceux qui échappèrent à la faveur des ténèbres, tombèrent le lendemain entre les mains des paysans, qui leur firent peu de quartier.

La nouvelle de cette défaite se répandit bientôt dans toute l'Italie. Les Romains qui s'étoient réfugiés à Veïes, et tous ceux qui s'étoient dispersés dans les villages voisins s'assemblèrent : il n'y en eut pas un qui ne se reprochât l'exil de Camille, comme s'il en eût été l'auteur ; et, regardant ce grand homme comme leur unique ressource après la destruction de Rome, ils résolurent de le choisir pour leur chef. « Pourquoi « faut-il, disoient-ils, que les Ardéates, qui sont « des étrangers, se couvrent de gloire sous la « conduite de Camille, pendant que ses conci- « toyens errent, comme des malheureux pro- « scrits, au milieu de leur propre pays ? » Tous veulent lui obéir ; tous veulent combattre sous ses enseignes. On lui envoie aussitôt des députés qui le conjurent de prendre sous sa protection des Romains fugitifs, et les débris de la défaite d'Allia.

Camille se défendit d'abord d'accepter aucun commandement, sur ce qu'il étoit banni. « Rome « n'est plus, lui répondirent ces députés, et nous « ne pouvons plus nous compter pour citoyens « d'une ville qui a été absolument détruite. « Vous voyez devant vous les tristes restes d'un « état qui a fleuri pendant plus de trois siè- « cles : une seule bataille a décidé de son sort et « du nôtre ; et il ne nous reste d'asile que dans « votre camp. »

Camille, toujours soumis aux lois, ne se rendit point encore; et il les fit convenir d'envoyer auparavant à Rome pour reconnoître si le Capitole tenoit encore, et en ce cas prendre les ordres du sénat qui s'y étoit enfermé. La commission étoit difficile : cette place étoit environnée de tous côtés de troupes ennemies. Cependant un jeune Romain, appelé Pontius Cominius, s'en chargea, et au travers de mille périls arriva au Capitole. On assembla aussitôt le sénat : ce député leur annonça la victoire de Camille, et il leur demanda, de la part de tous les Romains qui étoient dispersés, ce grand capitaine pour leur général. On n'employa pas beaucoup de temps à délibérer; le sénat et les soldats qui représentoient le peuple, le déclarèrent tous d'une voix dictateur. On renvoya aussitôt Pontius avec le décret de sa nomination; et ce jeune homme revint au camp avec le même bonheur qu'il avoit eu en montant au Capitole.

Camille, de l'exil, passa à la première dignité de son pays : il fut reconnu pour dictateur et pour souverain magistrat des Romains. Dans tout autre capitaine ce n'auroit été qu'un vain titre; on ne lui donnoit avec cette qualité ni troupes, ni argent pour en lever. Il trouva tout cela dans son courage et dans cette haute réputation qu'il avoit si justement acquise. On n'eut

pas plus tôt appris sa nouvelle dignité, qu'il accourut de tous côtés des soldats dans son camp; et il se trouva bientôt à la tête de plus de quarante mille hommes, Romains ou alliés, qui tous se croyoient invincibles sous un si grand général.

Pendant qu'il armoit, et qu'il songeoit à faire lever le blocus du Capitole, quelques soldats gaulois ayant aperçu dans la montagne sur laquelle ce fort est situé des traces du passage de Pontius, en firent leur rapport à Brennus, qui forma aussitôt le dessein de surprendre cette place par la même route. Il choisit dans son armée ceux de ses soldats qui habitoient des montagnes, et qui étoient accoutumés dès leur jeunesse à y gravir. Ces soldats ayant reçu leurs ordres, partent la nuit, à la faveur des ténèbres, grimpent de rocher en rocher; et, avec beaucoup de peine et un péril encore plus grand, ils s'avancent peu à peu en se donnant la main les uns aux autres, et arrivent au pied de la muraille, qui de ce côté-là se trouva peu élevée, à cause qu'un endroit si escarpé paroissoit hors d'insulte.

La sentinelle étoit endormie, et les Gaulois commençoient à escalader la muraille lorsque des oies consacrées à Junon, et qu'on nourrissoit comme des oiseaux sacrés par principe de reli-

gion, s'éveillèrent au bruit que firent les Gaulois, et se mirent à crier. M. Manlius, personnage consulaire, s'éveille au bruit, accourt, et se présente le premier pour défendre la muraille. Lui seul fait face aux ennemis; il abat d'abord la main d'un Gaulois qui l'avoit levée pour lui décharger un coup de hache, et en même temps il frappe si rudement de son bouclier un autre soldat qu'il le fait rouler du haut en bas du rocher. Toute la garnison se porta bientôt au même endroit. On pousse, on presse les Gaulois: Manlius, à la tête des Romains, les renverse les uns sur les autres; le terrein leur manque pour pouvoir s'enfuir; et la plupart, en voulant éviter le fer ennemi, se jettent dans des précipices, en sorte qu'il y en eut peu qui pussent regagner leur camp.

La première chose que firent les assiégés, après avoir évité un si grand péril, fut de précipiter du haut du rocher la sentinelle qu'on avoit trouvée endormie. Il fut question ensuite de récompenser M. Manlius qui, par sa vigilance et par sa valeur, venoit de sauver la république. Chaque soldat lui donna une demi-livre de farine, et une petite mesure de vin qu'il se déroba sur son nécessaire. Récompense qui n'est remarquable que par rapport à la disette des vivres qui commençoient à manquer dans la place.

Brennus, désespérant de s'en rendre maître autrement que par la famine, la tenoit si étroitement investie, que depuis sept mois que duroit le siége, on n'avoit pu y jeter le moindre secours.

La même disette se faisoit sentir dans son camp. Depuis qu'on avoit déféré la dictature à Camille, cet habile général, maître de la campagne, occupoit tous les passages. Les Gaulois n'osoient s'écarter pour aller au fourrage sans s'exposer à être taillés en pièces; en sorte que Brennus, qui assiégeoit le Capitole, étoit assiégé lui-même, et il souffroit les mêmes incommodités qu'il faisoit souffrir aux assiégés.

Dans cette misère commune les sentinelles du capitole et celles de l'armée ennemie commencèrent à parler d'accommodement : ces discours passèrent insensiblement aux chefs, qui ne s'en éloignèrent pas. Le sénat, qui n'avoit aucune nouvelle de Camille depuis qu'il l'avoit nommé dictateur, et qui se voyoit pressé par la faim, résolut d'entrer en négociation. Sulpicius, tribun militaire, en fut chargé, et il convint avec Brennus de lui donner mille livres d'or, à condition qu'il lèveroit le siége, et qu'il sortiroit incessamment des états de la république. On apporta l'or; mais quand il fut question de le peser, les Gaulois se servirent de faux

poids. Les Romains se récriant contre cette supercherie, Brennus, au lieu de faire cesser une injustice si visible, mit, outre le poids, son épée et son baudrier dans le plat qui contrepesoit l'or. Sulpicius, outré d'une si indigne vexation, lui demanda la raison d'une conduite si extraordinaire. « Et qu'est-ce que ce pourroit être, « répondit insolemment le barbare, sinon malheur aux vaincus? »

Pendant cette contestation Camille s'étoit avancé jusques aux portes de Rome avec son armée. Ayant appris qu'on étoit entré en conférence, il prit avec lui sept principaux officiers, et s'étant fait accompagner d'une grosse escorte, il résolut de se rendre au lieu de la conférence pour y ménager lui-même les intérêts de son pays, ou, comme il est plus vraisemblable, pour faire connoître aux députés des assiégés qu'il étoit en état de les dégager, et de faire bientôt lever le siége.

Son armée, par ses ordres, le suivoit au petit pas, et les Gaulois, qui se reposoient sur la foi d'un traité de paix, laissèrent approcher les premiers corps de cette armée sans s'y opposer.

Aussitôt que Camille parut dans l'assemblée les députés du sénat s'ouvrirent pour lui faire place, comme au premier magistrat de la république. Après lui avoir rendu compte du traité

qu'ils avoient fait avec Brennus, ils se plaignirent de la supercherie que ce prince leur faisoit dans l'exécution : « Remportez cet or dans le « Capitole, dit-il à ces députés, et vous, Gau- « lois, ajouta-t-il, retirez-vous avec vos poids « et vos balances. Ce n'est qu'avec du fer que les « Romains doivent recouvrer leur pays ». Brennus, surpris de cette hauteur qu'il n'avoit point encore éprouvée dans aucun Romain, lui représenta qu'il contrevenoit à un traité conclu. Mais Camille lui répartit qu'étant dictateur on n'avoit pu rien arrêter sans sa participation. La dispute s'échauffant, on en vint bientôt aux armes. Camille, qui l'avoit prévu, fit avancer ses troupes ; on se chargea de part et d'autre avec fureur : les Romains, malgré l'inégalité du lieu où ils combattoient, poussent de tous côtés les Gaulois; Brennus les rallie, lève le siége, et campe à quelques milles de Rome. Camille le suit avec la même ardeur, l'attaque de nouveau, et le défait ; la plupart des Gaulois furent tués sur la place, ou dans la fuite par les habitants des villages prochains.

Ce fut ainsi que Rome, qui avoit été prise contre toute apparence, fut recouvrée par la valeur d'un exilé qui sacrifia son ressentiment au salut de sa patrie. Mais s'il la sauva dans la guerre, et par la voie des armes, on peut dire

qu'il la conserva une seconde fois pendant la paix, et après en avoir chassé les ennemis.

La ville étoit détruite, les maisons abattues, les murailles de la ville rasées, comme nous l'avons dit; et il falloit, pour ainsi dire, chercher Rome dans Rome même. Dans une désolation si générale, les tribuns du peuple renouvelèrent l'ancienne proposition de s'établir à Véïes, et ils demandoient qu'on y transférât le sénat et le peuple, et qu'on en fît le siége de l'empire.

Ils représentoient dans toutes les assemblées, l'extrême misère du peuple, échappé, comme tout nu, du naufrage, épuisé par tant de malheurs, sans forces, sans argent, et incapable de rebâtir une ville entière, dont il ne restoit plus que des ruines : pendant que Véïes offroit aux Romains une place fortifiée par l'art et la nature, des bâtiments superbes, un air sain, et un territoire fertile.

Le sénat, qui s'étoit fait un point de religion de n'abandonner jamais Rome, n'opposoit à des motifs qui paroissoient si raisonnables que des prières et des caresses. Les plus illustres de ce corps montroient au peuple les tombeaux de leurs ancêtres; d'autres les faisoient souvenir des temples que Romulus et Numa avoient consacrés, et ils n'oublièrent pas cette tête d'homme trouvée autrefois dans les fondements du Capi-

tole, et qui, selon la réponse des augures, signifioit que l'empire du monde seroit attaché à cette place, qui deviendroit comme la capitale de toutes les nations.

Camille, qui seul dans cette révolution, avoit plus d'autorité et de considération que le sénat entier, demandoit aux uns, pourquoi ils s'étoient enfermés dans le Capitole, et aux autres, pourquoi ils avoient combattu en pleine campagne avec tant de courage pour recouvrer Rome, s'ils étoient résolus de l'abandonner. « Songez, leur disoit-il, qu'en vous retirant à « Véïes, vous allez prendre le nom d'un peuple « vaincu, et abandonner celui de Romains avec « les grandes destinées que les dieux y ont atta- « chées, et qui avec votre nom passeront aux « premiers barbares qui s'empareront du Capi- « tole, et qui par ce changement deviendront « peut-être un jour vos maîtres et vos tyrans ». Ces motifs, tirés de la religion et de la gloire, touchèrent un peuple superstitieux et hautain, qui préféroit l'espérance seule de l'empire aux commodités présentes de la vie; et une parole, échappée au hasard, achева de le déterminer. Le sénat s'étoit assemblé extraordinairement pour délibérer sur une affaire si importante : c'étoit à L. Lucrétius à opiner le premier [1].

[1] Plut. in Camillo.

Comme ce sénateur ouvroit la bouche pour dire son avis, on entendit le capitaine qui montoit la garde, crier à celui qui portoit le drapeau, de s'arrêter là, et d'y planter son enseigne : « Car, ajouta cet officier, c'est ici qu'il faut « demeurer. »

Cette voix, qui fut entendue dans le temps même qu'on étoit en peine du parti qu'on devoit prendre, sembla être venue du ciel : « J'ac« cepte l'augure, s'écria Lucrétius, et j'adore « les dieux qui nous donnent un si heureux con« seil » : Tout le sénat applaudit à son avis. Cette nouvelle, répandue dans le peuple, changea la disposition des esprits ; et une parole jetée au hasard, mais tournée en présage, eut plus de pouvoir que les raisons les plus solides du sénat. On ne parla plus de Véïes, chacun s'empressa de bâtir, sans même discerner son propre fonds de celui d'autrui. La république donna une maison située au capitole à M. Manlius, comme un monument de sa valeur, et de la reconnoissance de ses concitoyens. Mais, en même temps qu'elle récompensoit un service si important, elle crut devoir punir Q. Fabius Ambustus, qui avoit violé le droit des gens, et attiré le ressentiment et les armes des Gaulois.

C. Martius Rutilus, tribun du peuple, le fit assigner pour rendre raison devant l'assemblée

du peuple de la conduite qu'il avoit tenue dans son ambassade. Le sénat, qui ne pouvoit lui pardonner l'extrémité à laquelle il avoit réduit la république, ne s'intéressa point à sa défense; tout le crédit que son père avoit parmi le peuple ne put pas le sauver. Ses parents publièrent qu'une mort subite avoit empêché la décision de cette affaire. C'est ce qui ne manquoit jamais d'arriver à ceux qui avoient le courage de prévenir leur condamnation et la honte du supplice.

Cependant ce qui étoit resté de citoyens dispersés dans les provinces, ceux qui pendant que les Gaulois étoient maîtres de Rome s'étoient établis à Véïes [1] ou dans les villes voisines, les prêtres, les femmes, et les enfants, tous reviennent à Rome. On ne songe qu'à se loger : on bâtit de tous côtés; il étoit permis de prendre de la pierre où on en pourroit trouver. La tuile fut fournie aux dépens de l'état, et on poussa le travail avec tant d'ardeur, qu'en moins d'un an la ville fut entièrement rétablie.

Rome, pour ainsi dire, sembloit renaître de ses cendres; mais à peine ses habitants commençoient-ils à respirer que de nouvelles guerres leur firent reprendre les armes. Les Toscans, les Èques, et les Volsques, tous voisins de Rome,

[1] Tit. Liv. lib. VI, cap. 4.

et par conséquent ses ennemis, firent une ligue pour l'accabler, avant qu'elle eût repris ses forces. Les Latins et les Herniques, quoique alliés du peuple romain, mais toujours jaloux de sa grandeur, entrèrent dans ce dessein, et fournirent leur contingent de troupes. Les uns et les autres se flattoient qu'après tant de pertes, ils trouveroient la ville sans défense. Ils se jetèrent de concert, et par différents côtés, sur son territoire; et après avoir ravagé le pays, et réuni leurs troupes, ils marchèrent droit à Rome. On en fit sortir les tribuns militaires à la tête des légions, pour empêcher les ennemis de pénétrer plus avant. Mais ces généraux, sans avoir combattu, se laissèrent enfermer dans des gorges et dans des détroits. Tout ce qu'ils purent faire fut de gagner le sommet du mont de Mars, où ils se retranchèrent. Leur camp étoit à la vérité hors d'insulte, à l'égard des ennemis, mais aussi il étoit inaccessible aux convois; et l'armée couroit risque de mourir de faim.

Dans cette extrémité, on eut recours à un général toujours supérieur aux périls et aux difficultés : [1] Camille fut nommé dictateur pour la troisième fois. Aussitôt il fit prendre les armes à tous les citoyens, sans en excepter les vieillards. Au seul bruit de son nom et de sa marche, la

[1] Plut. in Camillo.

peur saisit les ennemis; ils ne songent plus à vaincre, toute leur attention est de n'être point vaincus; ils se retranchent dans leur camp, qu'ils fortifient avec soin d'une palissade de pieux et d'un grand abattis d'arbres. Camille s'en approche, et en ayant reconnu la disposition, il remarqua que tous les matins il s'élevoit un grand vent qui venoit des montagnes. Sur cette observation il forma secrètement le plan de son entreprise. Une partie de ses troupes firent d'un côté du camp une fausse attaque; pendant que de l'autre, des soldats instruits des intentions de leur général, jetèrent contre cette clôture de bois des traits enflammés et des matières combustibles, qui, à la faveur du vent qui s'éleva à l'ordinaire, eurent bientôt embrasé cette palissade. Le feu gagne les tentes, le soldat effrayé, sans attendre l'ordre de ses officiers, se jette avec précipitation hors du camp. Tout sort en foule et en confusion, et tombe dans les armes des Romains qui en font un grand carnage. Camille envoya pour lors éteindre le feu pour sauver le butin, dont il fit la récompense de ses soldats.

Le même bonheur l'accompagna contre les Èques et les Toscans. Il leur fit la guerre pendant près de quatre ans, soit comme dictateur, sois en qualité de tribun militaire : et dans toutes

ces guerres il eut le même succès, et en revint toujours victorieux.

Mais, sans m'arrêter à cette suite d'actions glorieuses, qui ne sont point de mon sujet, je me contenterai d'observer qu'il ne fut pas moins redevable à sa sagesse qu'à sa valeur du titre que ses concitoyens lui déférèrent, de restaurateur de sa patrie, et de second fondateur de Rome.

De tous les Romains, il n'y eut que Marcus Manlius, personnage consulaire, qui s'opposa à cette estime générale. C'étoit à la vérité un des plus braves guerriers que Rome eût jamais élevés; mais son ambition et sa vanité étoient encore plus grandes que sa valeur : [1] il ne pouvoit souffrir qu'on lui préférât Camille dans la conduite des armées. « Si je n'avois conservé la forteresse et le Capitole, disoit-il, Camille eût-il « pu recouvrer Rome? Et quand il en a chassé « les Gaulois, ne sait-on pas qu'il les a surpris « dans une conférence, et dans le temps même « qu'ils se reposoient sur la foi d'un traité so- « lennel? »

C'étoit par de pareils discours qu'il soulageoit son envie, et qu'il tâchoit d'obscurcir la gloire d'un homme qu'il regardoit comme son rival. L'ambition dont il étoit dévoré se trouvant jointe à une vanité excessive, il prit le chemin

[1] Tit. Liv. lib. VI, cap. 11. Plut. in Camillo.

qu'ont accoutumé de tenir ceux qui affectent la tyrannie. Il se mit à flatter le peuple, comme auroit pu faire un tribun; et, non content de renouveler les propositions dangereuses du partage des terres, le fondement ou le prétexte de toutes les séditions, il tâcha d'en exciter de nouvelles, sous prétexte de vouloir soulager le peuple, et de lui fournir les moyens d'acquitter les dettes que la plupart des plébéiens avoient contractées pour rebâtir leurs maisons. Il payoit pour les uns, et répondoit pour les autres. Il vendit ses terres pour acquitter leurs dettes, et il déclara que tant qu'il lui resteroit un sol de bien, il ne souffriroit point qu'on mît ses concitoyens dans les fers. Quelquefois il les arrachoit des mains de leurs créanciers, et empêchoit qu'on ne les menât en prison. Par cette conduite violente et séditieuse, il se fit bientôt comme une garde et une escorte de tous ces gens, dont la plupart avoient consumé leur bien dans la débauche, qui ne l'abandonnoient plus, et qui excitoient un tumulte continuel dans la place.

Il leur représentoit, tantôt en public, et tantôt en particulier, que les nobles, non contents de posséder seuls des terres qui devroient être partagées également entre tous les citoyens, s'étoient encore approprié l'or destiné à payer

les Gaulois, et qui provenoit de la contribution volontaire de tous ceux qui s'étoient enfermés dans le Capitole. Il ajoutoit que ces mêmes patriciens s'étoient encore enrichis du butin trouvé dans le camp de Brennus, et dont le prix seul suffisoit pour acquitter toutes les dettes du peuple.

Ce discours répété en différentes occasions, et semé adroitement par ses partisans, souleva la multitude. Toutes les autres prétentions cessèrent; un si grand objet, et l'espérance de voir toutes les dettes des particuliers acquittées, ne laissèrent point d'autres pensées que le desir de tirer ces richesses des mains des patriciens. La sédition s'augmentoit de jour en jour, et son auteur la rendoit encore plus formidable. Le sénat, dans ce désordre, résolut d'avoir recours au remède ordinaire, et de créer un dictateur: on se servit du prétexte d'une nouvelle guerre contre les Volsques. Mais personne n'ignoroit que ce magistrat auroit des ennemis plus redoutables à combattre dans la ville qu'au dehors: Cette dignité tomba à A. Cornélius Cossus, qui nomma Quintius Capitolinus pour général de cavalerie.

Les Volsques furent défaits[1]; mais la sédition augmentoit tous les jours, et le dictateur fut obligé

[1] Tit. Liv. lib. VI, cap. 15.

de revenir à Rome. Après avoir concerté avec le sénat la conduite qu'il devoit tenir il se rendit sur la place, accompagné du sénat et d'une foule de patriciens; il monta sur son tribunal, d'où il envoya un licteur sommer Manlius de comparoître devant lui.

Manlius, se voyant cité devant le souverain magistrat de la république, se fit suivre sur la place par tous ses partisans, et il approcha du tribunal du dictateur avec une escorte si nombreuse qu'il pouvoit donner plus de crainte à ses juges qu'il n'étoit capable d'en prendre de leur autorité. Le sénat et le peuple étoient séparés comme deux partis différents, prêts à en venir aux mains, ayant chacun leur chef à leur tête.

Alors le dictateur ayant fait faire silence, et s'adressant à Manlius: « Je sais, lui dit-il, que « vous accusez les principaux du sénat d'avoir « détourné l'or destiné pour les Gaulois, et le « butin fait dans leur camp, et que vous avez « fait espérer en même temps au peuple que ce « fonds seul suffiroit pour acquitter toutes ses « dettes. Je vous commande de nommer tout à « l'heure ceux que vous accusez d'avoir dé- « tourné cette partie du trésor public; sinon, « pour empêcher que vous ne séduisiez plus « long-temps le peuple par des mensonges et

« des espérances trompeuses, j'ordonne qu'on « vous conduise sur le champ en prison, comme « un séditieux et un calomniateur [1]. »

Manlius, surpris de la manière impérieuse et sévère dont le dictateur l'interrogeoit, et sans vouloir s'engager dans les preuves d'un fait de cette importance, lui répondit qu'il lui demandoit une chose qu'il savoit aussi bien que lui; et il ajouta : « Mais ce qui vous fâche, vous, A. Cor- « nélius, et ce qu'il y a dans cette assemblée de « sénateurs ou de patriciens, n'est-ce pas cette « foule de peuple dont je suis environné? Que « ne m'enlevez-vous cette affection dont vous « êtes si jaloux? ou du moins que ne tâchez- « vous de la partager avec moi? Soulagez les « pauvres citoyens qui gémissent sous le poids « des usures dont ils sont accablés; empêchez « qu'on ne les jette dans les fers; prenez la pro- « tection de ces généreux plébéiens, qui à mon « exemple ont conservé le Capitole; défendez « ceux qui au prix de leur sang ont recouvré « l'endroit même où est placé votre tribunal et « le siége de votre empire; payez les uns, ré- « pondez pour les autres, et vous verrez la « multitude vous suivre et vous marquer sa re- « connoissance et son attachement. »

[1] Tit. Liv. lib. VI, cap. 15. Plut. in Camillo. Diod. Sic. lib. XV, cap. 35.

Le dictateur lui repartit qu'il ne prendroit pas le change; qu'il lui commandoit de parler sans tant de détours, et de nommer précisément ceux qu'il accusoit d'avoir profité de l'or et des dépouilles des Gaulois, ou de reconnoître devant tout le peuple qu'il n'étoit qu'un calomniateur. Manlius, pressé et confus, lui dit qu'il n'étoit pas résolu de donner cette satisfaction à ses ennemis. Sur quoi le dictateur commanda qu'on le conduisît en prison. Les licteurs ne l'eurent pas plus tôt arrêté que Manlius, pour faire soulever le peuple, invoqua tous les dieux qui étoient révérés au Capitole et dans Rome; et se tournant du côté de la multitude: « Souffrirez-vous, généreux Romains, s'écria-t-il, « que votre défenseur soit traité si indignement « par des ennemis jaloux de sa gloire. »

Mais, malgré ses cris, l'ordre du dictateur fut exécuté. On le conduisit en prison, et personne ne branla pour le secourir. Le grand nombre de ses partisans se contentèrent de marquer leur douleur par des habits de deuil; ce qui ne se pratiquoit que dans les plus grandes calamités. Il y en eut même qui laissèrent croître leur barbe et leurs cheveux. Le dictateur se démit de sa dignité, après avoir triomphé pour la victoire qu'il avoit remportée sur les Volsques. Le peuple ne fit voir qu'un chagrin morne dans

un jour de joie, et on l'entendit dire que le principal ornement manquoit à ce superbe triomphe; et qu'il étoit surpris de n'y pas voir Manlius chargé de chaînes attaché au char du dictateur. Il y en avoit même qui, pour émouvoir la multitude, lui représentoient que Manlius avoit eu assez de courage pour défendre seul tout le peuple contre les Gaulois; mais que parmi un si grand peuple, il ne se trouvoit pas un seul homme qui entreprît de défendre Manlius contre le sénat; qu'il étoit honteux qu'on traitât si indignement un consulaire, et qu'il falloit rompre les fers du défenseur de la liberté publique. Le sénat craignant que le peuple en fureur ne brisât les portes des prisons, et que Manlius délivré par des voies aussi violentes ne poussât plus loin son audace, crut assoupir cette affaire en le relâchant de sa propre autorité. Mais, au lieu d'apaiser la sédition, il donna, par une politique si timide, un chef aux séditieux, et un chef irrité par la honte de sa prison, et incapable de suivre des conseils modérés.

En effet, il ne fut pas plus tôt sorti de prison, qu'au lieu de profiter de sa disgrace, il excita de nouveau le peuple à faire revivre ses anciennes prétentions. Il ne parloit dans les assemblées particulières que de la justice qu'il y avoit à partager

les terres publiques, et de la nécessité d'établir une juste égalité entre tous les citoyens d'une même république. « Mais vous ne viendrez ja- « mais à bout d'une si haute entreprise, ajouta- « t-il, en adressant la parole à ses partisans les « plus dévoués, tant que vous n'opposerez à l'or- « gueil et à l'avarice des patriciens, que des « plaintes, des murmures et de vains discours. Il « est temps de vous affranchir de leur tyrannie: « il faut abattre les dictatures et les consulats. « Etablissez un chef qui commande aussi bien « aux patriciens qu'au peuple. Si vous me jugez « digne de cette place, plus vous me donne- « rez de pouvoir, et plus tôt vous assurerez- « vous la possession des choses que vous de- « mandez depuis si long-temps. Je ne veux « d'autorité que pour vous faire tous riches et « heureux. »

On prétend que par ce discours séditieux, il avoit voulu insinuer à ses créatures le dessein de rétablir la royauté en sa personne; mais on ne sait de quelles personnes il prétendoit se servir dans une entreprise aussi difficile, ni jusqu'où il poussa ce projet ambitieux: ce qui paroît de plus certain, c'est qu'il se faisoit des assemblées secrètes dans sa maison du Capitole; qu'il n'y appeloit ni A. Manlius, ni T. Manlius ses frères, ni aucun de ses parents, et qu'on n'y voyoit au

contraire que des gens abîmés de dettes ou déshonorés par leurs débauches.

Le sénat, effrayé de ces cabales, rendit un décret et un sénatus-consulte par lequel il étoit ordonné aux tribuns militaires, qui représentoient les consuls, *de veiller exactement à ce que la république ne reçût aucun dommage :* formule qui ne se prononçoit que dans les plus grands périls de l'état, et qui donnoit à ces magistrats une autorité peu différente de celle du dictateur. On proposa ensuite différents moyens pour prévenir les mauvais desseins de Manlius : quelques sénateurs s'écrièrent que la république dans cette occasion auroit besoin d'un autre Servilius Ahala qui, par un coup hardi et la mort d'un mauvais citoyen, rétablît le calme et la tranquillité.

Mais M. Ménius et Q. Pétilius, quoique tous deux tribuns du peuple, s'offrirent au sénat, et ouvrirent un avis plus sûr et plus convenable à la modération de cette compagnie. Ces deux magistrats, prévoyant que la perte de leurs dignités suivroit de près celle de la liberté, représentèrent que dans la disposition où étoient les esprits on ne pouvoit attaquer Manlius à force ouverte sans intéresser le peuple à sa défense; que des voies de fait étoient toujours dangereuses, et pouvoient exciter une guerre civile; qu'il

falloit commencer par séparer les intérêts du peuple de ceux de Manlius; qu'ils étoient près de se rendre ses accusateurs comme d'un homme qui affectoit la tyrannie; que le peuple, de protecteur de Manlius, deviendroit son juge, et un juge inexorable, quand il verroit qu'il s'agiroit d'un attentat et d'une conspiration contre la liberté; que l'accusé étoit patricien, et que des tribuns seroient ses accusateurs. Le sénat embrassa ce conseil : on fit assigner Manlius, et, comme il s'agissoit d'un crime capital, il parut devant ses juges vêtu de deuil. Mais il se présenta seul, sans qu'aucun de ses parents voulût l'accompagner, ni s'intéresser dans sa disgrace, tant l'amour de la liberté et la crainte d'être assujettis prévaloient dans le cœur des Romains sur toutes les liaisons du sang et de la nature.

Ses accusateurs lui reprochèrent ses discours séditieux, les changements qu'il avoit proposé de faire dans le gouvernement, ses largesses intéressées pour soulever la multitude, et la fausse accusation dont il avoit offensé tout le corps du sénat. Manlius, sans entrer dans la discussion de ces différents chefs, n'y répondit que par le récit de ses services, et des témoignages qu'il en avoit reçus de ses généraux : il représenta des bracelets, des javelots, deux couronnes d'or,

pour être entré le premier dans une ville ennemie par la brèche, huit couronnes civiques, pour avoir sauvé la vie dans des batailles à autant de citoyens, et trente dépouilles d'ennemis qu'il avoit tués de sa main en combat singulier. Il se découvrit en même temps la poitrine, qu'il fit voir toute couverte des cicatrices que lui avoient laissées les blessures qu'il avoit reçues dans ces combats : enfin il appela Jupiter et les autres dieux à son secours; et, se tournant vers l'assemblée, il conjura le peuple de jeter les yeux sur le Capitole avant que de le condamner.

Le peuple, attendri par un spectacle si touchant, ne pouvoit se résoudre à user de toute la sévérité des lois contre un homme qui venoit de sauver la république. La vue du Capitole, où il avoit combattu si vaillamment contre les Gaulois, affoiblissoit l'accusation, et attiroit la compassion de la multitude. Les tribuns s'aperçurent bien que s'ils n'éloignoient le peuple de la vue de cette forteresse, le criminel y trouveroit un asyle contre les accusations les mieux prouvées : ainsi, de peur qu'il ne leur échappât, ils remirent la décision de cette affaire à un autre jour, et ils assignèrent le lieu de l'assemblée hors de la porte Flumentane : alors, comme l'objet qui l'avoit sauvé ne frappoit plus les yeux de ses juges, Manlius fut condamné à être précipité du

haut du Capitole même; et ce lieu, qui avoit été le théâtre de sa gloire devint celui de son supplice et de son infamie. Depuis ce temps-là aucun de ses descendants ne prit le nom de *Marcus* : sa maison, qui avoit servi à ses assemblées secrètes, fut rasée, et il fut ordonné qu'aucun patricien ne pourroit demeurer au Capitole, de peur que la situation avantageuse d'un fort qui dominoit sur toute la ville ne fît naître et ne facilitât le dessein de l'assujettir.

Le peuple qui plaint indifféremment tous les malheureux, sans distinguer les criminels des innocents, ne fut pas long-temps sans regretter Manlius : il eut bientôt oublié son ambition; il ne se souvint que de son courage et de sa valeur, et surtout de l'attachement qu'il avoit fait paroître pour ses intérêts. Ceux qui en avoient reçu des bienfaits reprochoient à la multitude que ses favoris ne duroient pas long-temps, et que le peuple les avoit toujours abandonnés lâchement à la cruauté du sénat; que ce premier ordre ne pouvoit souffrir de vertus trop éclatantes; que Sp. Cassius, autre consulaire qui les appeloit au partage des terres, que Mélius, qui dans une famine les avoit assistés si généreusement, avoient été misérablement opprimés par la jalousie des grands; et que par les mêmes artifices, ils venoient de perdre Manlius, qui n'avoit péri que

parce que ce généreux citoyen les vouloit délivrer des usures énormes dont ils étoient accablés. La peste, qui arriva peu de temps après, ne manqua pas d'être attribuée par le petit peuple au supplice de ce consulaire : on disoit que Jupiter, vengeur d'un sang si illustre, n'avoit pu souffrir qu'on eût fait périr si injustement le défenseur de son temple.

De nouvelles guerres qui s'allumèrent successivement contre les Volsques, les Circéiens et les Prénestins, et qui durèrent près de six ans, étouffèrent ces bruits populaires : la paix fit renaître de nouvelles dissensions, comme si c'eût été la destinée de Rome de ne pouvoir conserver en même temps la tranquillité au-dedans et au-dehors de l'état.

Un grand nombre de plébéiens s'étoient distingués dans ces guerres, et y avoient même acquis des richesses qui leur donnoient une nouvelle considération : ces plébéiens, qui avoient le courage élevé, osèrent aspirer au consulat et au commandement des armées. Pour y parvenir ils insinuoient dans toutes les assemblées qu'on ne verroit jamais la concorde parfaitement rétablie dans la république tant que les dignités seroient réservées aux seuls patriciens ; que l'égalité étoit le fondement le plus solide de l'union, et qu'il falloit admettre indifféremment dans le consu-

lat des plébéiens comme des patriciens; que l'espérance de parvenir à tous les honneurs de la république exciteroit une noble émulation entre les deux ordres de l'état, et qu'il n'y auroit plus de plébéien qui ménageât sa vie quand les dignités, les honneurs, la noblesse, et la gloire, seroient communes entre tous les citoyens.

Le petit peuple, uniquement touché des commodités de la vie, parut peu sensible à ces prétentions si magnifiques; les patriciens, d'un autre côté, s'y opposèrent long-temps et avec beaucoup de courage et de fermeté: ce fut pendant plusieurs années un sujet continuel de disputes entre le sénat et les tribuns du peuple. Enfin les larmes d'une femme emportèrent ce que l'éloquence, les brigues, et les cabales des tribuns, n'avoient pu obtenir; tant il est vrai que ce sexe artificieux n'est jamais plus fort que quand il fait servir sa propre foiblesse au succès de ses desseins: c'est ce qu'il faut développer par rapport à la matière que nous traitons.

M. Fabius Ambustus[1], outre ses trois fils dont nous venons de parler au sujet de la guerre des Gaulois, avoit encore deux filles, dont l'aînée étoit mariée à Ser. Sulpicius patricien de naissance, et qui étoit alors tribun militaire; et la cadette avoit épousé un riche plébéien appelé

C. Licinius Stolon, Un jour que la femme de ce plébéien se trouva chez sa sœur, le licteur, qui précédoit Sulpicius à son retour du sénat, frappa à sa porte avec le bâton des faisceaux pour annoncer que c'étoit le magistrat qui alloit rentrer : ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius ; sa sœur ne la rassura que par un souris fin, et qui lui fit sentir l'inégalité de leurs conditions : sa vanité, blessée par une différence si humiliante, la jeta dans une sombre mélancolie. Son père et son mari lui en demandèrent plusieurs fois le sujet, sans pouvoir l'apprendre : elle affectoit d'en couvrir la cause par un silence opiniâtre. Ces deux Romains, à qui elle étoit chère, redoublèrent leurs empressements, et n'oublièrent rien pour lui arracher son secret. Enfin, après avoir résisté autant qu'elle crut le devoir faire pour exciter leur curiosité, elle feignit de se rendre ; elle leur avoua, les larmes aux yeux et avec une espèce de confusion, que le chagrin la feroit mourir si, étant sortie du même sang que sa sœur, son mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignités que son beau-frère.

Fabius et Licinius, pour l'apaiser, lui firent des promesses solennelles de n'épargner rien pour mettre dans sa maison les mêmes honneurs

[1] Tit. Liv. lib. VI, cap. 34.

qu'elle avoit vus dans celle de sa sœur; et, sans s'arrêter à briguer le tribunat militaire, ils portèrent tout d'un coup leurs vues jusqu'au consulat. Le beau-père, quoique patricien, se joignit à son gendre; et par complaisance pour sa fille, ou par ressentiment de la mort de son fils que le sénat avoit abandonné, il prit des intérêts opposés à ceux de son ordre. Licinius et lui associèrent dans leur dessein L. Sextius, d'une famille plébéienne, également estimé par sa valeur et par son éloquence, intrépide défenseur des droits du peuple, et auquel, de l'aveu même des patriciens, il ne manquoit qu'une naissance plus illustre pour pouvoir remplir toutes les charges de la république.

C. Licinius et L. Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunat plébéien, afin de s'en faire comme un degré pour parvenir à la souveraine magistrature: ils l'obtinrent sans peine. A peine eurent-ils fait ce premier pas, qu'ils résolurent de travailler à rendre le consulat commun aux deux ordres de la république: pour y parvenir, et empêcher que le sénat par son crédit ne mît deux patriciens en même temps dans les deux places de consuls, ils formèrent le projet d'une loi par laquelle il seroit statué que l'une de ces deux places ne pourroit jamais être remplie que par un plébéien.

Il étoit question d'intéresser tout le corps du peuple dans ce projet ; ce qui n'étoit pas si aisé, la multitude étant bien plus touchée de l'espérance du partage des terres, ou de la diminution des dettes, que de la dignité consulaire, qui ne pouvoit jamais regarder que les plus puissants de son ordre. Ainsi les deux tribuns convinrent de lier, pour ainsi dire, ces propositions ensemble, et de faire passer la loi du consulat, à la faveur de celle du partage des terres. Ils y en ajoutèrent une troisième aussi avantageuse à la multitude, et qui devoit servir à réprimer les usures : on proposoit de déduire sur le capital des dettes ce qui auroit été payé pour des intérêts excessifs, et le principal devoit être acquitté en trois années et en trois paiements égaux.

Le projet de la seconde loi regardoit le partage des terres conquises, sujet perpétuel de division entre le sénat et le peuple. Mais, comme les tribuns prévirent que tout le corps des patriciens, et même des riches plébéiens qui en possédoient depuis long-temps, se souleveroient de concert contre cette proposition, et que leur opposition pourroit empêcher la publication de la loi touchant le consulat, ils se renfermèrent à demander qu'au moins il fût défendu d'en posséder à l'avenir plus de cinq cents arpents, et que ce qui se trouveroit excédant ce nombre fût ôté

aux riches, et distribué à ceux qui ne jouissoient d'aucun fonds de terre.

Enfin par la troisième loi, l'unique objet de ces tribuns, il étoit ordonné qu'on n'éliroit plus de tribuns militaires, qu'on rétabliroit le consulat avec toutes ses prérogatives, et que l'un des consuls seroit toujours pris du corps des plébéiens.

Les deux tribuns proposèrent ces lois dans la première assemblée. Jamais la division, les intrigues, et les cabales, ne furent plus vives. C'étoit attaquer en même temps le sénat et la noblesse par tout ce qui excite les desirs les plus violents des hommes, les richesses et les honneurs. Tout le corps des patriciens s'éleva contre ces propositions; le peuple, de son côté, soutint les tribuns avec chaleur: il y eût même des transfuges dans les deux partis. Le riche plébéien, devenu contraire aux intérêts de son ordre par ses acquisitions, craignoit qu'on ne lui enlevât une partie de son bien; et le noble et le patricien qui ne se trouvoient de fonds de terre que la quantité prescrite par la loi l'approuvoient dans la vue de se rendre agréables au peuple, et de parvenir par sa faveur aux premières dignités de la république. La ville étoit remplie de tumulte, la discorde régnoit partout; les familles mêmes étoient partagées, chacun prenoit parti selon ses

vues et ses intérêts, et Rome se trouvoit dans ces agitations qui précèdent ordinairement les séditions et la guerre civile.

L'assemblée se sépara sans qu'il y eût rien d'arrêté. Les deux tribuns, chef du parti, employèrent le temps qui se passa jusqu'à l'assemblée prochaine à cabaler, et à s'assurer des suffrages de la multitude; le sénat, de son côté, tint différents conseils, tant en public qu'en particulier. Enfin il eut recours à une ressource dont il avoit déjà tiré de grands avantages : il gagna quelques tribuns du peuple. Ceux-ci, jaloux de ce que Licinius et Sextius rappeloient à eux toute l'autorité de leur collége, firent assurer secrètement le sénat de leur opposition. Licinius et Sextius, qui ignoroient cette intelligence, convoquèrent l'assemblée, dans la confiance que rien n'étoit capable d'empêcher la réception de leurs lois; ils ordonnèrent qu'on en fît la lecture, et ils invitèrent en même temps tous les tribuns à donner leurs suffrages : mais les tribuns gagnés par le sénat se levèrent aussitôt, et déclarèrent qu'ils s'y opposoient formellement.

C'étoit, comme nous l'avons déjà dit, un obstacle invincible à toute proposition, que l'opposition d'un seul tribun, dont le pouvoir et le privilége à cet égard consistoit en ce seul mot la-

tin, VETO, *Je l'empêche :* terme si puissant dans la bouche de ces magistrats plébéiens, que, sans être obligés de dire les raisons de leur opposition, il suffisoit pour arrêter également les résolutions du sénat et les propositions des autres tribuns.

Ainsi les lois furent rejetées, et le sénat triomphoit; mais Sextius, quoique surpris de l'infidélité de ses collègues, ne relâcha rien de sa fermeté, et prenant son parti sur-le-champ: « Aux « dieux ne plaise, dit-il, que je viole le plus « beau privilège du peuple, quoique ses magis- « trats ne s'en servent aujourd'hui que contre « ses intérêts. Mais puisque les oppositions ont « tant de force, nous nous servirons à notre tour « des mêmes armes ». Puis adressant la parole au sénat et aux patriciens : « Faites, messieurs, « ajouta-t-il, tant d'assemblées qu'il vous plaira « pour l'élection des tribuns militaires, je vous « ferai voir que ce mot *veto*, qui vous est au- « jourd'hui si agréable dans la bouche de mes « collègues, ne vous fera pas tant de plaisir dans « la mienne. »

Ces menaces ne furent point vaines; car le temps étant venu d'élire de nouveaux tribuns militaires, Licinius et Sextius s'opposèrent hautement à toute élection, en même temps qu'ils surent se faire continuer dans le tribunat plé-

béien. Ils renouvelèrent la même opposition pendant les cinq années suivantes, en sorte que la république, sans chefs, tomba, par l'opiniâtreté des uns et des autres, dans une espèce d'anarchie qui ne fut interrompue que par la création de quelques *entre-rois*, qu'on n'élut que pour tenter de trouver quelque voie de conciliation.

Cependant la guerre étrangère, qui paroissoit un moindre mal que ces divisions domestiques, vint pour ainsi dire au secours du sénat. Les habitants de Vélitres firent des courses sur les terres de la république, et assiégèrent ensuite Tusculum, ville alliée du peuple romain. Comme on ne pouvoit pas se dispenser d'armer pour repousser cette insulte, les deux tribuns du peuple furent contraints de lever leur opposition, et on procéda à l'élection des tribuns militaires qui devoient marcher en campagne.

Les ennemis furent battus et le siége de Tuscule levé. On assiégea ensuite Vélitres; mais cette place n'ayant pas été prise par ceux qui en avoient commencé le siége, l'on fut encore obligé de créer de nouveaux tribuns militaires. Licinius et Sextius ne l'ayant pu empêcher, trouvèrent le moyen de faire comprendre dans cette élection, Fabius Ambustus, beau-père de Licinius.

Ces deux hommes, habiles, entreprenants, et soutenus d'un tribun militaire, régnoient impérieusement dans toutes les assemblées. Ils représentèrent au peuple que dans une république, toutes les dignités devoient être également la récompense du mérite sans distinction de naissance ou de richesses. Et Sextius qui étoit naturellement éloquent, se tournant vers le sénat, et apostrophant les patriciens, il leur demandoit fièrement s'ils ne pouvoient vivre avec cinq cents arpents de terre, pendant qu'on n'en avoit distribué à leurs ancêtres que deux arpents pour chaque chef de famille, et que la plus grande partie du peuple n'en avoit pas encore davantage. « Mais c'est, dit-il, ce partage si inégal en-
« tre les citoyens d'une même république, qui
« est cause que le peuple gémit sous le poids des
« usures, et que nous voyons tous les jours des
« hommes libres dans les fers, et traînés en pri-
« son comme des esclaves. Et il ne faut pas, ajou-
« ta-t-il, se flatter ni que les riches apportent
« quelque modération à leur avarice, ni que les
« patriciens relâchent quelque chose de cet em-
« piré tyrannique qu'ils exercent sur nos biens
« et sur nos personnes, à moins que le peuple
« n'ait assez de courage pour faire un consul de
« son corps, qui soit l'interprète de ses besoins,
« et protecteur de sa liberté. »

En même temps que Sextius, par de pareils discours, fomentoit l'animosité des plébéiens contre le sénat, ses amis et ses partisans gagnèrent ses collègues, qui levèrent enfin leur opposition : Sextius débarrassé de cet obstacle, convoqua l'assemblée du peuple. Le sénat, consterné du changement des tribuns qui lui manquoient de parole, eut recours, comme dans les plus grands périls de la république, à un dictateur; et tous les sénateurs, par des vœux unanimes, déférèrent cette dignité à Camille. C'étoit pour la quatrième fois qu'il en étoit revêtu : il ne l'accepta dans cette conjoncture qu'avec répugnance. Indifférent entre la noblesse et le peuple, et uniquement attaché au corps entier de la république, il eût bien voulu ne point prendre de parti; mais l'animosité étoit trop grande, et les tribuns trop opiniâtres et trop emportés, pour pouvoir se flatter de les ramener par des conseils modérés. Les deux tribuns, assurés de leurs collègues qui avoient levé leur opposition, se croyoient maîtres de faire recevoir leurs lois, lorsque le dictateur, pour gagner du temps, fit publier une ordonnance par laquelle il étoit ordonné au peuple romain de se trouver au champ de Mars pour le suivre à la guerre.

Cet édit d'un magistrat qui avoit pouvoir de vie et de mort sur ses concitoyens, causa beau-

coup d'inquiétude au peuple. Les tribuns pour le rassurer eurent l'audace de menacer le dictateur de le condamner à une amende de cinquante mille dragmes[1], s'il ne révoquoit son édit. Mais pendant ces disputes le temps s'écoula, la nuit survint, et ceux du peuple qui malgré l'édit du dictateur s'étoient trouvés à l'assemblée avec les tribuns, furent obligés de se retirer sans avoir rien arrêté; ce qui avoit été la principale vue du dictateur. Il se démit ensuite de sa dignité, soit que considérant son age avancé, et peut-être se souvenant encore de son exil, il ne voulût pas se commettre de nouveau avec des furieux, ou, ce qui a paru plus vraisemblable à Tite-Live[2], qu'on l'eût averti qu'il y avoit eu quelque défaut dans la manière de prendre les auspices à sa création de dictateur. On sait assez à quel point de superstition les Romains, alors aussi grossiers et aussi ignorants que courageux, avoient poussé ces observations scrupuleuses. Si l'augure dans ses oraisons préparatoires prononçoit une seule parole pour une autre; si le voile dont il couvroit sa tête tomboit, ou si lui-même ne se

[1] La dragme, monnoie des Grecs, valoit un gros d'argent. C'étoit la même chose que le denier à l'égard de la valeur, c'est-à-dire 7 ou 8 sous, monnoie de France, selon la plus commune opinion. — [2] Tit. Liv. lib. VI, cap. 38.

levoit ou ne se remettoit pas sur son siége dans les circonstances ou les temps marqués, la moindre de ces formalités omise parmi un nombre infini d'autres cérémonies, suffisoit pour déclarer nulles les délibérations ou les élections qu'on avoit faites en conséquence de cet acte de religion; et un homme capable de mépriser les augures étoit regardé comme un impie et un sacrilége. Il n'est donc pas surprenant qu'un magistrat aussi pieux que Camille n'eût pas voulu retenir plus long-temps une dignité qui lui avoit été conférée contre la disposition et les préjugés de sa religion; et ce qui doit faire croire qu'il ne l'avoit pas abdiquée par la crainte des tribuns du peuple, c'est que peu de temps après il l'accepta de nouveau, et dans un temps où l'affaire du consulat n'étoit point encore terminée. Cependant comme, dans une conjoncture si difficile, le sénat ne croyoit pas pouvoir se passer d'un dictateur pour opposer son autorité aux brigues et aux cabales des tribuns, il déféra cette grande dignité à P. Manlius, qui jusqu'alors avoit paru attaché aux intérêts de son ordre et de sa compagnie. Mais l'élection que ce magistrat fit d'un plébéien, appelé C. Licinius, pour général de la cavalerie, déclara son penchant secret pour le parti du peuple, quoiqu'il tâchât de justifier une nomination si extraordinaire, et qui n'avoit

point encore eu d'exemple, sur la dignité de tribun militaire, que ce C. Licinius avoit déjà exercée, et en quoi il faut le distinguer de C. Licinius Stolon, qui n'étoit que tribun du peuple. Le dictateur, pour s'excuser d'un pareil choix, alléguoit je ne sais quelle alliance entre sa maison et celle de Licinius : ce qui fait voir combien la fidélité est rare dans les troubles d'un état, à cause des secrètes liaisons qui se trouvent entre des citoyens d'une même ville, quoique de différents partis. Sextius, ne craignant rien du dictateur ni du général de la cavalerie, se flattoit de venir heureusement à bout de tous ses desseins : il employoit son éloquence dans toutes les assemblées pour inspirer au peuple sa propre ambition. Mais la multitude, qui souhaitoit passionnément le partage des terres et quelque soulagement dans ses dettes, ne montroit que de l'indifférence pour le consulat : et ce peuple généreux respectoit dans le sang des patriciens la source glorieuse de tant de généraux sous lesquels il étoit accoutumé de combattre et de vaincre.

Les deux tribuns, alarmés de cette froideur, feignirent de ne vouloir plus prendre de part aux affaires. Ils refusèrent même l'un et l'autre de concourir dans l'élection qui se devoit faire de nouveaux tribuns pour l'année suivante. Sex-

tius représentoit dans toutes les assemblées que son collègue et lui, avoient vieilli inutilement dans cette dignité; qu'il y avoit neuf ans qu'ils combattoient contre le sénat pour les intérêts du peuple [1], dont ils se voyoient à la veille d'être abandonnés; que les plébéiens vouloient bien entrer dans le partage des terres, et qu'ils n'avoient pas moins d'empressement d'être déchargés de leurs dettes, mais que quand il s'agissoit de l'honneur de leurs magistrats et de la récompense que méritoient leurs services, on ne voyoit que froideur et qu'indifférence. Pour lors Sextius se montrant à découvert : « Sachez, dit-il « au peuple, que nos propositions sont inséparables. Il faut vous résoudre à les passer conjointement; et si nous n'obtenons le consulat « par vos suffrages, vous n'aurez ni terres de « conquête, ni diminution de vos dettes, et je « vous déclare que mon collègue et moi nous re« nonçons à une charge qui ne produit que de « l'ingratitude. »

Ce qu'il y avoit de sénateurs et de patriciens dans cette assemblée ne purent assez s'étonner de l'effronterie avec laquelle ce tribun audacieux faisoit un aveu si public de son ambition. Appius Claudius, petit-fils du décemvir, prenant la parole et l'adressant à la multitude :

[1] Tit. Liv. lib. VI, cap. 39.

« Au moins, leur dit-il, ne vous est-il plus per-
« mis de douter que vos tribuns n'ont excité tant
« de séditions que pour leur propre intérêt.
« Vous voyez que ces nouveaux Tarquins vous
« menacent impunément que vous n'aurez
« point de terres, ni la république de magis-
« trats, si on ne leur abandonne le consu-
« lat. »

Le peuple sentoit bien tout l'orgueil et toute l'indignité qui se trouvoient dans cette alternative; mais l'affaire étoit engagée trop avant. La multitude, qui craignoit de perdre ses défenseurs, s'engagea solennellement de suivre aveuglément leurs intentions. Ce ne fut qu'à cette condition que ces deux magistrats daignèrent consentir à la continuation de leur tribunat; et les plus ambitieux de tous les hommes eurent encore l'adresse de se faire un nouveau mérite de la durée de leur empire et de leur domination.

Le sénat et la noblesse furent épouvantés de l'audace de deux hommes qui avoient trouvé le secret de se perpétuer dans deux charges annuelles par leur institution, mais qu'ils alloient rendre héréditaires dans leurs familles. Les sénateurs se reprochoient leur foiblesse, et ne pouvoient envisager sans chagrin avec quelle diminution d'autorité ils laisseroient à leurs en-

fants cette dignité qu'ils avoient reçue de leurs pères. Tout étoit en mouvement dans la ville, et ses habitants à la veille de prendre les armes les uns contre les autres, lorsqu'ils furent obligés de les tourner contre une nuée de Gaulois qui, des bords de la mer Adriatique, s'avançoient vers Rome pour venger la défaite de leurs compatriotes.

Des ennemis aussi redoutables suspendirent les divisions qui agitoient la république. Il ne fut plus question de disputer de la capacité et de la valeur entre les patriciens et les plébéiens. Un péril commun, l'interprète le plus sûr du véritable mérite, réunit tous les vœux, et les tribuns du peuple demandèrent Camille pour dictateur avec autant d'empressement que le sénat. Ce fut pour la cinquième fois qu'il fut élevé à cette suprême dignité. La victoire sous un si grand capitaine ne fut ni difficile ni douteuse. Les Gaulois furent défaits; il en périt un grand nombre sur le champ de bataille, et le reste, dispersé par la fuite et sans se pouvoir rallier, fut assommé par les paysans. La fin de cette guerre fut le commencement d'un nouveau trouble dans le dedans de l'état, et on vit renaître les anciennes divisions. Licinius et Sextius, ces tribuns perpétuels, résolurent d'emporter le consulat, à quelque prix que ce fût.

Ils convoquèrent pour cela l'assemblée du peuple; et sans s'arrêter à haranguer à leur ordinaire, ils ordonnèrent qu'on recueillît les suffrages. Le dictateur, qui s'étoit rendu dans la place, suivi de tout le sénat, voulut s'y opposer; mais les tribuns, qui ne respectoient plus ni les lois ni la première dignité de la république, envoyèrent un licteur pour arrêter Camille [1] et le conduire en prison. Cet attentat contre le souverain magistrat fit soulever toute la noblesse: il n'étoit point encore arrivé dans Rome un si grand tumulte. Les patriciens repoussent le licteur, en même temps que les plébéiens se préparent à le soutenir. Les deux partis se rangent chacun d'un côté de la place, prêts à en venir aux mains. Dans un si grand désordre, le dictateur fait dire aux tribuns de suspendre pour un moment leur animosité: il appelle auprès de lui tous les sénateurs, et les conduit dans un temple voisin pour y prendre une dernière résolution [2]. Mais avant que d'y entrer, il se tourna vers le Capitole, et adressant ses prières aux dieux, il fit vœu de bâtir un temple à la Concorde, s'il pouvoit rétablir l'union entre ses concitoyens.

Il y eut de vives contestations entre les séna-

[1] Plut. in Camillo. — [2] Ovid. Fast. lib. I, v. 639 et seq. Plut. in Camillo.

teurs sur le parti qu'on devoit prendre ; mais enfin comme le péril étoit pressant, et que le peuple furieux menaçoit d'abandonner Rome, l'avis le plus doux et le plus convenable à l'état présent passa à la pluralité des voix. On convint enfin de céder au peuple une des places du consulat : Sextius fut le premier des plébéiens qui en fut pourvu, et Licinius lui succéda peu de temps après. Les patriciens, de leur côté, obtinrent par l'entremise du dictateur deux nouvelles dignités qui leur furent affectées[1], comme pour dédommagement, et à l'exclusion du peuple.

La première fut la préture, établie pour rendre la justice dans la ville, fonction originairement attachée au consulat, mais à laquelle les consuls ne pouvoient guère vaquer, surtout l'été qu'ils passoient ordinairement à la tête des armées. Ainsi la préture fut considérée comme un supplément du consulat, et la seconde dignité de la république. Sp. Furius[1], fils du dictateur fut le premier préteur de Rome ; et en cette qualité on lui accorda la *robe prétexte*, ou bordée de pourpre, *la chaire curule*, et six licteurs qui portoient les faisceaux devant lui ; en quoi le préteur étoit distingué du consul, qui en avoit douze : et comme le dictateur avoit pour vice-

[1] Suidas, art. πραιτωρ.

gérant le général de la cavalerie, et les consuls leurs lieutenants, le préteur avoit aussi à ses ordres les questeurs, qui dépendoient particulièremement de lui, et sur lesquels il se reposoit d'une partie des affaires.

La seconde charge, qu'on créa en faveur des patriciens, fut l'édilité majeure, ainsi appelée pour la distinguer de l'édilité plébéienne, établie en même temps que les tribuns du peuple, dont ils étoient considérés comme les lieutenants. On appeloit encore cette charge *édilité curule*, parce que ceux qui en étoient revêtus pouvoient, comme les consuls et les prêteurs, se faire porter dans une espèce de trône orné d'ivoire, et qu'on appeloit *chaire curule*.

Les deux premiers édiles patriciens furent Cn. Quintius Capitolinus et P. Cornélius Scipion [1]. Les fonctions de ces édiles répondoient en même temps, à celles de nos maires, des lieutenants de police, et des trésoriers de France. Ils étoient chargés du soin des temples, des théâtres, des jeux, des places publiques, des marchés, des tribunaux de justice, et de l'entretien des murailles de la ville. C'étoit encore à eux à veiller à ce qu'il ne s'introduisît aucune nouveauté dans la religion. Ils avoient la même inspection sur les livres qu'on mettoit en lumière, et sur les

[1] Tit. Liv. lib. VII, cap. 1.

pièces de théâtre : cette charge, toujours remplie par deux patriciens, étoit un degré pour monter à la préture et au consulat.

Enfin, après l'établissement des consuls, du préteur, et des édiles curules, la loi qui concernoit les terres publiques, fut reçue comme le seul moyen d'apaiser la multitude, et de rétablir l'union dans l'état.

Cette loi, appelée *Licinia*, de C. Licinius Stolon son auteur, portoit qu'aucun citoyen, sous quelque prétexte que ce fût, ne pourroit posséder à l'avenir plus de cinq cents arpents de terres de conquête, et qu'on distribueroit gratuitement ou qu'on affermeroit à vil prix le surplus à de pauvres citoyens;

Que dans ce partage on assigneroit au moins sept arpents par tête à chaque citoyen;

Qu'on ne pourroit avoir sur ces terres qu'un certain nombre déterminé de domestiques ou d'esclaves, pour les faire valoir;

Que le nombre des troupeaux seroit aussi limité, et proportionné à la quantité des terres que chacun occuperoit; et que les plus riches ne pourroient nourrir ni envoyer dans les communes et les pâturages publics, plus de cent bêtes à cornes et cinq cents moutons;

Qu'on nommeroit incessamment trois commissaires pour présider à l'exécution de la loi,

et que l'auteur, qui l'avoit proposée, ne pourroit être compris dans le nombre des triumvirs;

Enfin, que le sénat, les chevaliers, et le peuple, feroient des serments solennels d'observer cette loi; et que ceux qui dans la suite y contreviendroient seroient condamnés à une amende de dix mille asses, ou dix mille sous romains.

La loi fut d'abord observée avec beaucoup d'exactitude, comme le sont la plupart des nouveaux réglements. L'auteur même de la loi, C. Licinius Stolon, fut le premier des Romains condamné à l'amende pour l'avoir violée. Il fut convaincu de posséder plus de mille arpents de terre [1]; et quoique, pour échapper à la rigueur de la loi, il les eût auparavant partagées avec son fils, qu'il avoit émancipé dans cette vue, on regarda cette émancipation comme faite en fraude de la loi. On lui enleva la moitié de ses terres, qu'on partagea entre de pauvres citoyens; il paya outre cela une amende de dix mille sous [2], et il apprit par sa propre expérience que dans un gouvernement libre on ne souffre point que les magistrats se dispensent de l'observation des lois

[1] Tit. Liv. lib. VII, cap. 16. — [2] Les sous d'or étoient à la taille de 72 à la livre, ou de 84 grains de poids, qui avoient cours pour 40 deniers d'argent. Le sou d'or valoit chez les Romains 1000 sesterces, et chaque sesterce valoit le quart de leur denier d'argent.

qu'ils prescrivent aux particuliers. Mais comme il n'y a pas de peines assez rigoureuses auxquelles l'avarice et la convoitise des hommes n'échappent, les plus riches et les plus puissants parmi les Romains trouvèrent depuis le secret de se faire adjuger les communes et les terres de conquête sous des noms empruntés. Les guerres qui survinrent contre les Latins, les Samnites, les Gaulois, et les Carthaginois, favorisèrent ces usurpations; les lois furent moins écoutées dans le tumulte des armes; les magistrats, par une collusion réciproque, dissimuloient ces infractions; enfin on ne fit plus mystère de la supposition de nom, comme nous le verrons dans la suite. Les grands levèrent le masque, et la loi Licinia tomba à la fin dans le mépris, et le peuple dans la misère.

Ce fut le sujet de nouvelles séditions, d'autant plus dangereuses que le peuple étoit devenu plus nombreux et plus puissant, et que des grands s'en firent un prétexte de soutenir ses intérêts pour se rendre chefs de parti. Mais avant que d'entrer dans le détail de ces dissensions, j'ai cru que je ne pouvois me dispenser de représenter auparavant de quelle manière les Romains étendirent leur domination dans l'Italie, la Sicile, l'Espagne, et une partie de l'Afrique et de l'Asie; ce que je décrirai le plus sommairement

que je pourrai, et sans m'éloigner de Rome qu'autant que cela sera nécessaire pour faire connoître les différentes révolutions qui arrivèrent dans son gouvernement, le principal objet de cet ouvrage.

FIN DU SEPTIÈME LIVRE.

LIVRE HUITIEME.

L. Manlius est accusé devant l'assemblée du peuple de traiter durement T. Manlius son fils. Action hardie de Titus pour délivrer son père. Il tue un Gaulois d'une taille extraordinaire, et est surnommé *Torquatus*. Valérius *Corvus* : pourquoi ainsi appelé. Les Samnites déclarent aux Romains une guerre qui se termine à l'avantage de ces derniers. Première guerre entre les Carthaginois et les Romains. Après différents succès de part et d'autre les Carthaginois sont obligés de demander la paix, et ne l'obtiennent qu'à des conditions très onéreuses. Ils réparent leurs pertes et recommencent la guerre. Annibal passe en Italie et met Rome à deux doigts de sa perte. Il est obligé de retourner en Afrique pour défendre sa patrie. Scipion taille en pièces son armée et prend Carthage. Les conquêtes des Romains en Grèce et en Asie. Tribunat de Tibérius Gracchus rempli de troubles. Mort du tribun.

La république jouissoit d'une profonde paix au-dedans et au-dehors de l'état, et le peuple regardoit le consulat qu'il venoit d'obtenir comme une victoire qu'il avoit remportée sur le sénat et les patriciens. Mais les tribuns, qui ne pouvoient se faire valoir que par de nouvelles dissensions, se plaignoient que, pour une dignité curule que les patriciens avoient cédée au peuple, ils eussent obtenu trois nouvelles

magistratures; qu'on eût créé exprès pour eux la dignité de préteur, qui les rendoit maîtres de l'administration de la justice; qu'ils eussent deux édiles curules, dont l'autorité anéantissoit celle des édiles plébéiens. Ils demandoient que toutes les charges et les dignités de l'état fussent communes entre le peuple et la noblesse; que le mérite seul en décidât dans les élections, et que, sans distinction de rang ou de naissance, on pût choisir indifféremment des plébéiens comme des patriciens pour remplir les dignités civiles, et même celles du sacerdoce. Tel étoit le sujet ordinaire dont ces tribuns inquiets entretenoient la multitude dans leurs assemblées. Ils n'oublioient rien pour élever par de magnifiques éloges les moindres actions des plébéiens, en même temps qu'ils tâchoient d'affoiblir et de diminuer tout ce que les nobles faisoient de plus utile pour la république. Ils s'attachoient même à pénétrer ce qui se passoit dans l'intérieur de leur domestique, dont ils faisoient des rapports malins et exagérés, et propres à les rendre méprisables.

C'est ainsi que, sous le consulat de Q. Servilius Ahala et de Lucius Genutius, un tribun du peuple, appelé M. Pomponius, fit assigner L. Manlius, qui sortoit actuellement de la dictature, sous prétexte que ce patricien traitoit un de ses enfants avec trop de dureté. Ce fils de

Manlius, appelé Titus, étoit né bégue ; et comme dans ses premières années il ne faisoit pas espérer beaucoup de son esprit, son père l'avoit relégué dans une de ses maisons de campagne, où il étoit occupé du labourage et des autres soins de l'agriculture, comme en usoient encore en ce temps-là les Romains. Cependant Pomponius en voulut faire un crime à Manlius, qui d'ailleurs n'étoit pas agréable au peuple par la sévérité qu'il avoit exercée dans ses magistratures et à la tête des armées. L'affaire fut poussée si vivement qu'on ne doutoit pas qu'il ne fût condamné à une amende considérable.

Titus Manlius ayant appris l'embarras où son père se trouvoit à son sujet, sort seul de son village de grand matin, se rend à Rome, et va à la porte du tribun, qui étoit encore au lit. Il lui fit dire que le fils de Manlius demandoit à lui parler pour une affaire qui ne souffroit point de retardement. Le tribun, persuadé qu'il venoit ou le remercier de s'être intéressé dans sa disgrace, ou peut-être lui découvrir de nouvelles preuves de la dureté de son père, ordonna qu'on le fît entrer. Manlius l'ayant salué demanda à l'entretenir en particulier; les gens du tribun se retirèrent aussitôt par son ordre. Pour lors ce jeune homme lui porta un poignard à la gorge, et le menaça de le tuer si par les serments

les plus solennels il ne juroit de se désister de la poursuite qu'il faisoit contre son père. Le tribun épouvanté jura tout ce qu'il voulut. Mais il ne fut pas plus tôt débarrassé de ce jeune homme qu'il en porta ses plaintes dans une assemblée du peuple, et demanda à être relevé de son serment. Le peuple plus généreux en ordonna autrement : il lui fut défendu, en faveur du fils, de poursuivre davantage son action contre le père; et pour récompenser cet acte de piété filiale, le jeune Manlius fut nommé pour remplir une des charges de tribun des légions; emplois dont les généraux disposoient auparavant, et dont le peuple se réserva depuis la nomination.

T. Manlius ne fut pas long-temps sans faire connoître par des actions d'une valeur singulière combien il étoit digne de cet honneur. Les Gaulois cisalpins ayant repris les armes pour venger leur défaite, vinrent camper à trois milles de Rome, proche d'un pont du Téveron, sous le consulat de L. Sulpicius et de C. Licinius Calvus, celui même qui pendant son tribunat avoit travaillé de concert avec Sextius pour faire passer le consulat dans l'ordre des plébéiens.

Au bruit de la marche de ces ennemis redoutables, on nomma aussitôt un dictateur; ce fut T. Quintius Pennus, qui choisit Ser. Cornélius

Maluginensis pour général de la cavalerie. Les Romains, sous les ordres de ces généraux, s'avancèrent aussitôt jusqu'au bord du Téveron; il n'y avoit que la rivière qui les séparât des ennemis. Un Gaulois d'une grandeur énorme, et qui paroissoit plutôt un géant qu'un homme ordinaire, s'avança sur le pont et défia le plus brave des Romains. Sa taille extraordinaire intimidoit les plus courageux : Manlius seul crut avoir trouvé un péril digne de sa valeur. Il demanda à son général la permission de combattre le Gaulois : « J'espère, lui dit-il, faire voir à ce « barbare que je suis sorti d'une maison fatale à « sa nation, et dont le chef précipita les Gaulois « du haut du Capitole. »[1] « Va, lui dit le dicta- « teur, et montre autant de courage pour la « gloire de ton pays que tu en as fait paroître « pour la défense de ton père. » Les deux champions ne furent pas long-temps sans en venir aux mains, et Titus Manlius, joignant l'adresse au courage, tua son ennemi, et lui arracha une chaîne d'or qu'il portoit à son col, et qu'il mit au sien comme un monument de sa victoire; ce qui lui acquit le surnom de *Torquatus*, qui passa depuis à sa postérité. Le succès de ce combat singulier parut aux Gaulois de si mauvais augure pour la suite de la guerre, qu'ils aban-

[1] Tit. Liv. lib. VII, cap. 10. Flor. lib. I, cap. 13.

donnèrent leur camp de nuit, et se retirèrent avec précipitation.

Quelques années après, une nouvelle armée de Gaulois se répandit sur les terres des Romains. L. Furius Camillus, consul, fils du dictateur, marcha contre eux; et M. Valérius eut le même avantage que Manlius sur un autre Gaulois, que ce Romain vainquit dans un combat singulier [1]. On prétend qu'un corbeau s'étant perché sur son casque pendant le combat, contribua du bec et des ongles à la défaite de son ennemi : ce qui fit donner à Valérius le nom de *Corvus*, et à ses descendants celui de *Corvinus*. Mais, sans s'arrêter à ce qu'il y a de merveilleux dans cet événement, il suffit de remarquer que dans cette seconde guerre un combat général suivit le particulier, et qu'il eut le même succès. Les Gaulois furent défaits, et ceux qui échappèrent de cette bataille s'éloignèrent du territoire de Rome, et furent quelque temps sans y revenir.

Ce n'étoit pas la seule nation jalouse de la puissance et des conquêtes des Romains. Tout ces petits peuples qui, sous différents noms, habitoient le *Latium* et la Toscane, leur fai-

[1] Tit. Liv. lib. VII, cap. 26. Gellius, lib. IX, cap. 11. Valer. Max. lib. III, cap. 2, art. 6. Orosius, lib. III, cap. 6.

soient une guerre presque continuelle. Les Samnites se déclarèrent depuis contre eux, et les Romains n'auroient jamais subjugué les uns et les autres, s'ils n'avoient su jeter de la division parmi eux. Mais pour retenir dans leur parti les peuples les plus voisins de Rome, ils les flattoient du titre d'alliés du peuple romain; et quand ils s'étoient rendus maîtres des contrées les plus éloignées, ceux qui s'étoient laissé endormir sous ce titre d'alliés se trouvoient enveloppés dans leurs conquêtes; et pour lors, quoiqu'on leur conservât cette qualité, on les traitoit comme des sujets. Ils n'eussent osé prendre les armes sans le consentement du sénat, et ils étoient obligés de fournir leur contingent de troupes pour aider les Romains à étendre leur empire et leur domination. Telle étoit la conduite de ces habiles politiques : on peut voir dans le progrès de leurs armes le fruit d'un système d'ambition très bien lié; et, ce qu'il y a de singulier, c'est que ces défenseurs éternels de la liberté étoient eux-mêmes les oppresseurs du droit naturel et les tyrans de toute l'Italie. Les Herniques, qui avoient été près d'un siècle dans leur dépendance, entreprirent les premiers de s'en tirer. Tous, jusqu'aux vieillards, prirent les armes pour recouvrer leur liberté. On envoya d'abord contre eux Génutius, consul plébéien :

ce fut le premier de cet ordre qui eut le commandement des armées. Les patriciens et les plébéiens, par différents motifs attendoient avec inquiétude quel seroit le succès de cette guerre[1]. Génutius tomba dans une embuscade où il fut tué, et la plupart de ses troupes furent taillées en pièces.

Les patriciens, profitant de cette disgrace du consul plébéien pour mortifier les tribuns et diminuer leur crédit, reprochoient au peuple que les dieux avoient enfin vengé hautement les auspices profanés, et puni un homme qui, se prévalant d'une loi si injuste, avoit osé s'approprier les auspices, comme auroit pu faire un patricien.

Le peuple et ses tribuns, confus et consternés, ne répliquoient rien : il fallut, dans cette infortune, avoir recours à un dictateur. La noblesse fit nommer Appius Claudius, petit-fils du décemvir, celui de tous les patriciens qui étoit le plus jaloux du privilége de sa naissance et des prérogatives de son ordre. Il leva aussitôt une nouvelle armée, marcha aux ennemis; et après un combat sanglant et opiniâtre il remporta une glorieuse victoire. Je ne parle point de différents petits combats qui se donnèrent depuis contre les Privernates, les Falisques, les

[1] Tit. Liv. lib. VII, cap. 6.

Tarquiniens, et les Véliterniens. Tous ces peuples faisoient moins la guerre contre les Romains que des courses sur leurs terres. S'ils étoient battus, ou ils demandoient la paix, ou ils se renfermoient dans leurs villes, sans oser reparoître en campagne. Les Toscans prirent depuis leur place, et parurent en ce temps-là sur la scène. C'étoit, comme nous l'avons dit, une ligue et une communauté de douze peuples, ou de douze petits états dont la puissance ne laissoit pas d'être redoutable quand leurs forces étoient unies. Cette guerre parut assez importante pour en remettre la conduite à un dictateur; et malgré tous les efforts du sénat et des patriciens [1], C. Martius Rutilius, quoique plébéien, fut nommé pour remplir cette dignité : il choisit pour général de la cavalerie un autre plébéien, appelé C. Plautius.

Le sénat qui n'avoit pu empêcher l'élection d'un dictateur plébéien, n'oublia rien pour traverser son armement, et pour le mettre hors d'état d'acquérir de la gloire. Le peuple, par un motif opposé, courut à l'envi se ranger sous ses étendards : il eut bientôt une puissante armée, et comme il étoit soldat et capitaine, il défit les Toscans, tailla en pièces leur armée, fit huit mille prisonniers, et à son retour obtint, malgré le sénat, les honneurs du triomphe. C'est ainsi que

[1] Tit. Liv. VII, cap. 17. Diod. Sic. lib. XVI.

le peuple entra insensiblement en partage avec la noblesse de tous les honneurs et de toutes les dignités de la république. Il étoit déjà en possession de l'édilité curule, quoique les historiens ne marquent point le nom des deux premiers plébéiens qui en furent revêtus. Philon, autre plébéien, parvint quelque temps après à la préture, et le même Martius, dont nous venons de parler, s'éleva par son courage et sa vertu jusqu'à la dignité de censeur. Depuis ce temps-là, quoique la distinction entre les patriciens et les plébéiens subsistât toujours, c'était moins la naissance que les dignités curules qui décidoient de la noblesse ; et nous verrons dans la suite des plébéiens considérés entre les premiers et les plus nobles de la république, parce qu'ils sortoient d'ancêtres qui avoient été revêtus de ces dignités curules.

Les Romains, après avoir triomphé des Sabins, des Toscans, des Latins, des Herniques, des Èques, des Volsques, et de tous ces petits peuples voisins de Rome, tournèrent leurs armes contre les Samnites, qui habitoient le pays qu'on appelle aujourd'hui l'Abruzze ; nation féroce et guerrière, et qui ne cédoit aux Romains ni en courage ni en discipline militaire, et qui avoit comme Rome des sujets et des alliés attachés à sa fortune,

Entre deux puissances égales et voisines, il est inutile de chercher d'autre motif de la guerre que la concurrence et une jalousie réciproque. Ainsi le sujet, ou, pour mieux dire, le prétexte de celle-ci, vint de ce que les Samnites entreprirent de subjuguer les Sidicins et ceux de Capoue, et que les Romains, qui ne vouloient pas les Samnites si puissants, s'opposèrent à leurs conquêtes.

La guerre avait commencé par les Sidicins, petit état dont les Samnites voulurent se rendre les maîtres. Les Sidicins eurent recours à ceux de Capoue, qui prirent leur défense avec plus d'ostentation que de forces. Les citoyens de Capoue possédoient à la vérité un pays très-fertile, et le commerce augmentoit encore tous les jours leurs richesses. Mais ces richesses des particuliers faisoient la foiblesse de l'état ; les maisons étoient magnifiques, et la ville sans fortifications. Le luxe régnoit partout ; et le marchand, fier de son argent, prenoit sa vanité pour du courage, et méprisoit des ennemis qui n'étoient pas aussi riches que lui.

Cette présomption, et le mépris toujours imprudent des forces des ennemis, causèrent leurs disgraces : les Samnites, qui envisageoient plus de gloire et de profit à les vaincre que les Sidicins tournèrent leurs armes contre eux.

On en vint bientôt aux mains : ceux de Capoue furent défaits dans deux grandes batailles, où ils perdirent toute leur jeunesse ; et les victorieux, que rien ne pouvoit plus arrêter, s'approchèrent d'une ville qui n'avoit pour défense que de faibles murailles et des habitants consternés.

Les magistrats, dans cette infortune, eurent recours à Rome : ils envoyèrent une célèbre ambassade pour demander l'alliance et le secours des Romains[1]. Leurs ambassadeurs représentèrent au sénat tous les motifs, soit de gloire ou d'intérêt, qui pouvoient engager la république à prendre leur défense, l'extrémité où ils étoient réduits, et la puissance de leurs ennemis, qui augmentoit encore considérablement par la conquête d'une ville aussi riche que Capoue : « Tel est, ajoutèrent ces ambassadeurs, « le malheur de notre condition présente, qu'il « faut, ou que nous soyons incessamment se- « courus par nos amis, ou que nous tom- « bions sous la puissance de nos ennemis. Si « vous nous défendez, vous acquerrez des alliés « qui vous regarderont éternellement comme « les restaurateurs de leur état, et comme les « seconds fondateurs de notre ville ; si vous nous « abandonnez, Capoue n'est plus, ou du moins « elle devient sujette des Samnites. »

[1] Tit. Liv. lib. VII, cap. 29, 30.

Le sénat n'ignoroit rien de toutes ces considérations ; mais, comme il prétendoit tirer du secours de ses armes un avantage plus solide et plus réel qu'un vain titre et des louanges stériles, on répondit simplement à ces envoyés, par la bouche du consul, que l'état présent de leur fortune paroissoit digne de compassion, et que les Romains souhaiteroient de les pouvoir secourir avec bienséance; mais que la république avoit une ancienne alliance avec les Samnites qui ne lui permettoit pas d'en faire une nouvelle avec leurs ennemis : cependant que le sénat ne laisseroit pas d'envoyer au camp des Samnites des députés qui interviendroient en leur faveur, et qui tâcheroient de leur ménager un traité de paix à des conditions supportables.

Le chef de l'ambassade qui en avoit le secret, sentit bien qu'il falloit qu'il fît des propositions plus avantageuses pour déterminer le sénat à prendre la défense de Capoue : les magistrats, qui, avant son départ, s'étoient bien aperçus qu'ils n'avoient au plus que le choix de leurs maîtres, aimant mieux en prendre d'éloignés que de se soumettre à leurs voisins, avoient ordonné à cet ambassadeur, s'il ne pouvoit obtenir pour eux la qualité d'alliés de Rome, de les en rendre plutôt les sujets que de laisser tomber Capoue sous la puissance des Samnites. Ainsi il répon-

dit au consul que, puisque les Capouans ne pouvoient rien obtenir des Romains en qualité d'alliés, il se flattoit que le sénat ne souffriroit pas que les Samnites s'emparassent d'une ville et d'un pays dont il étoit chargé de leur remettre la domination : « C'est pourquoi, ajouta cet am-« bassadeur, nous vous donnons aujourd'hui, et « nous mettons sous vos lois, la ville de Capoue, « nos terres, nos domaines, nos temples, nos « personnes : nous vous reconnoissons pour nos « souverains, et nous protestons, à la face des « dieux et des hommes de vous garder une fidé-« lité inviolable. »

Le sénat ayant amené la négociation au point qu'il souhaitoit, accepta solennellement la donation de Capoue ; et, comme il vouloit toujours mettre de son côté la justice, ou du moins les apparences de cette vertu, il envoya des ambassadeurs aux Samnites pour leur notifier ce traité, et pour les prier en même temps, en vertu de leur ancienne alliance, de retirer leur armée d'un pays qui appartenoit au peuple romain.

Les Samnites, outrés qu'on prétendît arrêter le progrès de leurs armes, et leur arracher des mains, pour ainsi dire, la ville de Capoue, se récrièrent contre un traité qu'ils regardoient comme une pure supercherie : leurs magistrats

rejetèrent avec indignation la proposition des ambassadeurs romains, et, en sortant du conseil, ils ordonnèrent en leur présence à leur général de mettre tout à feu et à sang dans le territoire de Capoue : c'étoit s'expliquer nettement. Aussi ces nouvelles hostilités furent suivies d'une déclaration de guerre entre les deux nations ; et le sénat en donna la conduite à M. Valérius Corvus et à A. Cornélius Cossus. Cette guerre commença l'an 411 de la fondation de Rome : elle se fit toujours de part et d'autre avec une égale animosité, et, quoique interrompue quelquefois par des trèves, elle recommençoit ensuite avec la même fureur. Les Gaulois cisalpins, les Toscans, ceux de Tarente, les Latins, et même des Grecs et des Africains, y prirent part ; Pyrrhus, roi d'Épire, le plus grand capitaine de son siècle, passa la mer en faveur des Tarentins ; et les Carthaginois, qui commençoient à s'établir dans la Sicile, et qui en affectoient la domination, leur envoyèrent différents secours pour traverser les conquêtes des Romains. Ce fut comme un embrasement qui se communiqua successivement dans toute l'Italie, et qui ne fut éteint que par des ruisseaux de sang. Il se donna de grandes batailles, et avec des succès différents : les Romains d'abord vainqueurs et ensuite vaincus, mais jamais rebutés de com-

battre, indifférents, pour ainsi dire, sur leur propre défaite, reprenoient les armes avec un nouveau courage. On ne savoit ce que c'étoit que fuir dans leurs armées ; le soldat vouloit vaincre ou mourir, et il se trouva plus de Romains punis pour avoir combattu sans en avoir ordre que pour avoir lâché pied et quitté leur poste. Enfin, après une guerre presque continuelle, et qui dura pendant plus de soixante-dix ans, le courage des Romains, une valeur héroïque qui se trouvoit dans les simples soldats comme dans les officiers, leur patience dans les travaux, leur discipline militaire, mais surtout l'amour de leur patrie, les fit triompher de leurs ennemis : la nation des Samnites fut presque détruite; on chassa Pyrrhus de l'Italie; Tarente fut prise, et ses murailles rasées, et L. Furius Camillus, consul, rendant compte au sénat de l'extrémité à laquelle il avoit réduit les Latins : « Les dieux, « dit-il aux sénateurs, vous ont rendus si puis- « sants, qu'il dépend maintenant de vous que « le Latium soit encore, ou qu'il ne soit plus « rien du tout. »

Les Romains n'accordèrent la paix aux peuples vaincus qu'à des conditions très-onéreuses; le sénat, selon sa politique ordinaire, leur ôta à chacun une partie de leur territoire : mais cette

politique, poussée trop loin, ruina le pays, et excita même depuis dans Rome des séditions dangereuses. Les grands, par une collusion réciproque, s'emparèrent d'une partie de ces terres; leurs domaines devinrent insensiblement de petits états, qu'ils peuplèrent de ce nombre infini d'esclaves qu'ils avoient faits pendant une si longue guerre; et les laboureurs originaires, dépouillés de leurs terres, abandonnoient la campagne où ils ne pouvoient plus subsister.

Le peuple et ses tribuns renouvelèrent leurs plaintes contre un abus presque aussi ancien que l'établissement de la république; on vouloit faire revivre le réglement de Licinius, et l'ordonnance qui fixoit au plus à cinq cents arpents l'héritage de tout citoyen romain; mais les lois furent moins écoutées dans le tumulte des armes. Il y avoit alors un trop grand nombre de patriciens et de plébéiens infracteurs de cette loi pour oser espérer de les réduire; on l'auroit même tenté en vain: complices de la même espèce d'usurpation; et tous ou à la tête des armées, ou dans les premières magistratures de la république, rien ne résistoit à leur crédit; et les guerres qui survinrent contre les Carthaginois laissèrent moins d'attention pour les réglements domestiques.

Jusqu'ici nous n'avons vu les armes de la république occupées que dans la terre ferme de l'Italie. Les Romains furent près de cinq cents ans avant que d'avoir pu soumettre les Latins, les Toscans, les Samnites, et leurs alliés; mais ils n'eurent pas plus tôt établi leur domination dans ces grandes provinces, qui s'étendent depuis le Rubicon jusqu'à l'extrémité de l'Italie, qu'ils songèrent à passer la mer: le secours donné par les Carthaginois aux Tarentins en fut le prétexte, et la conquête de la Sicile le véritable sujet. Rome et Carthage s'attachèrent l'une contre l'autre; le voisinage et la jalousie de ces deux grandes républiques firent naître une guerre sanglante dont la Sicile fut le premier théâtre. Cette guerre passa ensuite en Afrique, d'où elle s'étendit en Espagne et en Italie: nous n'en rapporterons les différents succès que sommairement pour ne nous pas trop éloigner du sujet principal de cet ouvrage.

Carthage, colonie de Phéniciens, fut bâtie sur les côtes d'Afrique, proche l'endroit où se trouve à présent la ville de Tunis, environ cent trente-sept ans avant la fondation de Rome: la Lybie reconnoissoit son empire. Elle entretenoit en tout temps de puissantes flottes, qui la rendoient maîtresse de la mer et du commerce, et qui avoient étendu sa domination jusque sur

les côtes d'Espagne, et dans les îles de Sicile, de Corse et de Sardaigne.

Tous ses citoyens étoient marchands : un trafic continuel leur avoit acquis de si grandes richesses qu'ils méprisoient la profession des armes. S'il leur survenoit quelques guerres, ils achetoient des troupes ; et souvent prenoient à leur solde jusqu'à leurs généraux : cette république marchande croyoit tout trouver dans son argent.

Rome au contraire nourrissoit dans son sein une milice admirable. Tous ses citoyens étoient soldats ; personne n'étoit exempt d'aller à la guerre ; le fantassin devoit servir vingt ans, et le cavalier dix, avant que de pouvoir obtenir son congé ; et peu le demandoient. Quand il falloit marcher en campagne, on voyoit les vétérans se présenter avec la même ardeur que la jeunesse, et tous vouloient vaincre ou mourir.

Telle étoit la constitution de ces deux républiques, lorsqu'elles en vinrent aux mains. L'une étoit puissante par ses légions et ses armées de terre ; et l'autre n'étoit pas moins redoutable par ses flottes et ses armées de mer. Les Romains, renfermés dans le continent de l'Italie, n'avoient aucune expérience dans la marine[1]. Appius Claudius, consul, fils du dic-

[1] Polyb. lib. I. Zonaras, lib. II.

tateur dont nous venons de parler, et frère d'Appius Claudius l'aveugle, fut le premier qui, à la faveur de quelques radeaux, fit passer des troupes dans la Sicile, ce qui lui fit donner le surnom de *Caudex*, comme ayant trouvé l'art de lier ensemble des planches pour en faire des vaisseaux de transport. Ces radeaux devinrent bientôt des vaisseaux et des galères parmi une nation appliquée, ingénieuse, que le travail ne rebutoit point, qui profitoit de tout, et qui apprit de ses ennemis même l'art et l'invention de les vaincre. Une galère carthaginoise, poussée par la tempête sur les côtes d'Italie, servit de modèle aux Romains pour en fabriquer de semblables. On y travailla avec tant d'ardeur, qu'en deux mois de temps Duillius mit en mer une flotte qui défit celle des Carthaginois [1]. La joie que Rome reçut de cette première victoire navale, fit que, pour en conserver la mémoire, on en perpétua, pour ainsi dire, le triomphe; et Duillius, du consentement du sénat, toutes les fois qu'il revenoit de souper chez ses amis, se fit, le reste de ses jours, reconduire aux flambeaux et au son des flûtes.

Nous ne nous arrêterons point aux suites de cette guerre, qui ne sont point de notre sujet, ni

[1] Cicero, de Senectute, cap. XIII. Val. Max. lib. III, cap. 6. art. 4. Florus, lib. II, cap. 2. Polyb. lib. I.

aux combats ni aux siéges qui se firent en Sicile: il suffit de remarquer que les Romains, s'étant rendus maîtres d'Agrigente et des principales villes de cette île, ayant pris Alerie, capitale de l'île de Corse, et Olbie, dans la Sardaigne, portèrent la guerre et la terreur de leurs armes jusqu'aux portes de Carthage.

L. Manlius et Q. Céditius, consuls, furent chargés de cette expédition. Mais Céditius étant mort pendant son consulat, on lui substitua M. Attilius Régulus, personnage consulaire, grand capitaine, austère dans ses mœurs, sévère à lui-même comme aux autres, et qui avoit conservé encore la tempérance et le désintéressement des premiers Romains.

Ces deux généraux mirent à la voile, avec une flotte de trois cent quarante vaisseaux, et chargée de cent quarante mille hommes de débarquement. Les Carthaginois leur opposèrent une flotte aussi nombreuse, composée de vaisseaux plus légers, et qui alloient mieux à la voile. Mais il s'en falloit beaucoup que le soldat carthaginois égalât le romain en valeur. Le combat fut long et opiniâtre, et la fortune passa plus d'une fois de l'un et de l'autre côté. Tant que les vaisseaux combattoient, pour ainsi dire, plutôt que les hommes, les Carthaginois l'emportèrent par leur adresse et par leur expérience: mais les Romains,

qui montoient des vaisseaux grossièrement construits, pesants et lourds, ayant accroché ceux des Carthaginois, on commença à se battre de pied ferme et comme sur terre. Pour lors, la valeur des Romains, qui combattoient à la vue de leurs consuls, l'emporta sur des étrangers et des troupes auxiliaires, gens qui ne font la guerre que comme ils feroient un métier, seulement pour vivre, et sans amour pour la gloire, ni zèle pour le parti qu'ils servent [1]. La flotte Carthaginoise se dispersa par la fuite, et le passage demeura libre aux Romains, qui, après avoir abordé aux côtes d'Afrique, prirent d'emblée la ville de Clupéa, et ravagèrent ensuite le pays ennemi, d'où ils enlevèrent vingt mille captifs.

Les consuls envoyèrent à Rome donner avis de cette victoire, et demander de nouveaux ordres. Le sénat leur fit savoir qu'il souhaitoit que Manlius ramenât en Italie une partie de la flotte, dont on pouvoit avoir besoin pour conserver les conquêtes de la Sicile, et que Régulus restât en Afrique pour y faire la guerre. Le temps de son consulat étant expiré, on lui continua le même emploi, avec le titre de proconsul. Mais peu de temps après il demanda un successeur et

[1] Polyb. lib. I. Zonaras. Eutropius, lib. II, cap. 21. Orosius. Florus, lib. II, cap. 2.

son congé, sur les avis qu'on lui donna [1], que le fermier, qui cultivoit sept arpents de terre, en quoi consistoit tout le bien de ce général, étoit mort, et que son valet avoit dérobé les outils nécessaires au labourage. Régulus représenta au sénat par ses lettres, que sa femme et ses enfants étoient exposés à mourir de faim, si par sa présence et son travail il ne rétablissoit lui-même ses affaires domestiques. Le sénat pour ne pas interrompre le cours des victoires de Régulus, ordonna qu'on fourniroit des aliments à sa femme et à ses enfants ; que sa terre seroit cultivée aux dépens du public, et qu'on achèteroit de nouveaux instruments nécessaires pour le labourage; récompense modique, si on en considère le prix; mais qui fait plus d'honneur à la mémoire de ce vertueux Romain, que tous ces titres pompeux dont on décore tous les jours les terres de ces hommes nouveaux, qui ne se sont enrichis que par des brigandages, et dont les noms ne seront peut-être connus dans la postérité, que par les calamités que leur avarice a causées dans le pays où ils ont fait la guerre.

Manlius ramena sur les côtes d'Italie une partie de la flotte chargée de butin et de vingt-sept mille prisonniers. Régulus de son côté ayant reçu les ordres du sénat, continua ses conquêtes.

[1] Val. Max. lib. IV, cap. 4, art. 6.

Les Carthaginois voulurent s'y opposer; on en vint à une bataille, où ils furent défaits, et où ils perdirent leurs meilleures troupes. Cette nouvelle victoire acheva de jeter la consternation dans tout le pays : plus de quatre-vingts places se rendirent aux Romains. Les Numides, anciens sujets des Carthaginois, se soulevèrent en même temps, et ravagèrent la campagne; et les paysans, qui fuyoient de tous côtés, se jetèrent dans Carthage, où par leur nombre et leur misère ils causèrent bientôt la famine et des maladies contagieuses.

Les Carthaginois, qui ne se trouvoient point de chefs ni de généraux assez habiles pour pouvoir les opposer à Régulus, envoyèrent jusqu'à Lacédémone offrir le commandement de leur armée à Xantippe, capitaine célèbre dans son pays et dans toute la Grèce, et ils dépêchèrent en même temps les principaux de leur sénat, pour demander la paix à Régulus. Ce général, qui eût été bien aise de remporter à Rome la gloire d'avoir terminé cette guerre, ne refusa pas d'entrer en négociation. Mais, comme il tenoit Carthage investie par les différents corps de troupes qui en occupoient les environs, et qu'il n'y avoit point d'armée sur pied qui pût l'obliger à en lever le blocus, il prétendit donner la loi dans le traité, et il demanda que les

Carthaginois lui remissent les places qui leur restoient dans la Sicile et la Sardaigne ; qu'ils rendissent gratuitement à la république les prisonniers qu'ils avoient entre leurs mains, et qu'ils payassent, outre la rançon pour ceux de leur parti, les frais de la guerre, et un tribut tous les ans. Régulus prétendoit encore que les Carthaginois ne pourroient faire ni guerre ni alliance sans la participation du sénat; qu'ils n'auroient qu'un seul vaisseau de haut-bord, et que sur les ordres qu'ils recevroient de Rome ils seroient obligés de fournir cinquante galères équipées en guerre, pour servir dans les endroits où les intérêts de la république le requerroient.

Les députés de Carthage représentèrent au général des Romains la dureté de ces conditions. Mais Régulus, qui se croyoit maître du pays, leur répondit fièrement : « Qu'entre ennemis « il falloit vaincre, ou recevoir la loi du victo- « rieux. » On se sépara sans rien conclure, et les magistrats carthaginois, irrités qu'on voulût exiger d'eux des conditions qui les réduisoient à un état peu différent de la servitude, firent prendre les armes à tous les habitants. Xantippe, le Lacédémonien, arriva en même temps, se mit à leur tête, et ayant rallié ce qui leur restoit de troupes, sortit en pleine campagne, et présenta la bataille aux Romains. Il choisit pour camper

une plaine propre pour faire combattre les éléphants qu'il avoit dans son armée, et plus favorable à la cavalerie, en quoi il surpassoit les Romains. Régulus, par la même raison, et comme plus fort en infanterie, devoit chercher les montagnes et les hauteurs; mais ses soldats méprisant le général grec et des troupes qu'ils avoient vaincues tant de fois, demandèrent la bataille avec de grands cris. Régulus n'eut pas la force de leur résister; la bataille se donna dans la plaine; il y fut défait; son infanterie ne put résister à la cavalerie ennemie. Les Romains y perdirent plus de trente mille hommes, tant de leur nation que de leurs alliés, et le général lui-même fut fait prisonnier. Les Carthaginois le traitèrent avec beaucoup de dureté, et plutôt en criminel qu'en prisonnier de guerre. On le chargea de chaînes et on l'ensevelit dans un cachot, où il resta pendant près de quatre ans. Il y auroit péri; mais les Carthaginois ayant pendant ce temps-là perdu des batailles considérables par terre et par mer, ils tirèrent Régulus de sa prison pour l'envoyer à Rome ménager la paix, ou du moins l'échange des prisonniers. Les magistrats, avant que de le faire embarquer tirèrent de lui parole, que s'il ne pouvoit rien obtenir des Romains il reviendroit à Carthage reprendre ses fers : on lui fit même entendre que

sa vie dépendoit du succès de sa négociation.

Il ne tint pas au sénat que la paix ne se fît, ou du moins l'échange des prisonniers. Cette compagnie crut ne pouvoir acheter trop cher la liberté et la conservation d'un citoyen comme Régulus. Mais le plus grand obstacle à la conclusion du traité vint de la part de celui qui en étoit chargé. Régulus, étant arrivé à Rome, fit connoître au sénat qu'avec un peu de constance, et en continuant la guerre, on achèveroit de soumettre les Carthaginois. Qu'à l'égard de l'échange des prisonniers, tout l'avantage seroit du côté des ennemis, qui avoient à Rome leurs principaux officiers et leurs meilleurs soldats; au lieu que les Carthaginois n'avoient que peu de Romains, des gens avancés en âge, ou des lâches, dont on ne pouvoit espérer aucun service [1]. Enfin, ce généreux Romain parla avec tant de force contre ses propres intérêts, qu'il fit résoudre la continuation de la guerre. Et sans vouloir entrer dans sa maison, ni voir sa femme et ses enfants, de peur d'être attendri par leurs larmes, il retourna à Carthage pour dégager sa parole : il y périt dans les plus cruels supplices.

[1] Zonaras. App. Alex. in Libyca, cap. 3. et 4. Gell. lib. VI, cap. 4. Val. Max. lib. I, cap. 1, art. 14. L. Flor. lib. II, cap. 2. Auctor de viris illustribus, cap. 40.

On reprit les armes de part et d'autre avec la même animosité. Les succès furent différents ; enfin deux batailles navales, que gagnèrent les Romains, l'une sous le commandement de M. Fabius Butéo, consul, et l'autre sous celui de C. Lutatius Catulus, forcèrent les Carthaginois à demander la paix tout de nouveau. Rome la leur accorda : mais Rome inflexible, quelquefois même cruelle envers des ennemis abattus, ne leur donna la paix qu'à des conditions très onéreuses. On exigea d'eux qu'ils remettroient aux Romains la place et le port Lilybée, dans la Sicile ; qu'ils abandonneroient entièrement cette île : qu'ils rendroient les prisonniers sans rançon ; qu'ils livreroient les déserteurs et les transfuges ; qu'ils paieroient comptant mille talents pour les frais de la guerre, et deux mille deux cents en dix ans par forme de tribut. Les Carthaginois, épuisés, souscrivirent à tout, et le traité fut conclu [1] sous le consulat de Q. Lutatius et de A. Manlius, l'an 512 de la fondation de Rome.

Mais ce fut moins une paix qu'une trève. Les Carthaginois, comme les plus foibles, ne l'avoient recherchée que pour avoir le temps de rétablir leurs forces. Ils ne se virent pas plus tôt en état de soutenir une nouvelle guerre qu'ils

[1] Tit. Liv. lib. XXX, cap. 44.

reprirent les armes avec fureur [1]. Le siége qu'ils mirent devant Sagunte, ville d'Espagne alliée des Romains, fut le prétexte de cette guerre, et Annibal le véritable auteur. Il étoit né soldat, et l'exercice continuel des armes en fit un grand capitaine. Ce fut dans cette guerre qu'il fit éclater ses talents supérieurs, qui lui donnèrent tant d'avantage sur les généraux romains : toujours juste dans ses projets; des vues immenses, le génie admirable pour distribuer dans le temps l'exécution de ses desseins; toute l'adresse pour agir, sans se laisser apercevoir; infini dans les expédients; aussi habile à se tirer du péril, qu'à y jeter les autres; du reste, sans foi, sans religion, sans humanité, et cependant ayant su se donner tous les dehors de ces vertus, autant qu'il convenoit à ses intérêts.

Tel étoit le fameux Annibal, lorsqu'il forma le plus hardi projet que jamais aucun capitaine eût osé concevoir, et que l'événement seul justifia. Du fond de l'Espagne, il résolut de porter la guerre en Italie, et d'attaquer les Romains jusque dans le centre de leur domination, sans y avoir ni places, ni magasins, ni secours assurés, ni espérance de retraite. Il traverse l'Espagne et les Gaules, passe les Alpes, et vient camper fièrement jusque sur les bords du Tésin. Ce fut où

[1] App. Alex. in Libyca, cap. 6.

se donna la première bataille ; les Romains furent défaits, et le consul P. Cornélius Scipion, leur général, seroit tombé entre les mains des ennemis, si Publius Scipion, son fils, n'eût accouru à son secours. Ce jeune homme, qui n'avoit encore que dix-sept ans, voyant son père enveloppé d'un gros d'ennemis, perça seul jusqu'à lui, et écarta à coups d'épée tout ce qui l'environnoit, et le dégagea dans le temps qu'il alloit être pris ou tué.

Comme le détail de cette guerre n'est point de mon sujet, je me contenterai de remarquer que les Romains sous le commandement et le consulat de Tibérius Sempronius, collégue de Scipion, perdirent une seconde bataille, proche de la rivière de Trébie. La perte que fit Flaminius, près du lac de Trasimène, fut encore plus grande : et la défaite de Cannes mit Rome à deux doigts de sa ruine. La république perdit cinquante mille hommes, et le vainqueur envoya à Carthage deux boisseaux de bagues d'or, pour faire connoître le nombre incroyable de chevaliers romains qui avoient été tués à cette bataille. Ce jour-là, pour ainsi parler, étoit le dernier des Romains, si Annibal eût su aussi bien profiter de sa victoire, qu'il avoit su vaincre. Il n'avoit qu'à se présenter aux portes de la ville, et sans efforts il en faisoit sa conquête : la

consternation étoit générale dans Rome et à la campagne. Mais le général carthaginois, à qui un de ses officiers promettoit de donner à souper dans le Capitole, se laissa vaincre aux délices de Capoue : sous prétexte de donner un peu de repos à ses troupes, il s'arrêta après sa victoire dans la Campanie; et comme s'il eût craint de finir trop tôt la guerre, ou qu'il eût agi de concert avec les Romains, il leur laissa le temps de revenir de leur consternation. Un léger retardement fut leur première ressource. Le jeune Scipion en sut profiter, et celui qui avoit sauvé la vie à son père, dans la bataille du Tésin, sauva toute l'Italie après la bataille de Cannes.

Il n'étoit alors que tribun dans une légion, et il s'étoit retiré le soir d'après la bataille, comme beaucoup d'autres officiers, dans une ville voisine qui tenoit encore pour les Romains. Scipion apprit que ces officiers, qui étoient des premières maisons de Rome, et la seule ressource de la république, s'étant assemblés chez un certain Métellus, et désespérant du salut de l'état, faisoient dessein de s'embarquer au premier port, et d'abandonner l'Italie. Un si indigne complot excita toute son indignation : il résolut de s'y opposer, au péril même de sa vie; et se tournant vers d'autres officiers qui se trouvèrent chez lui : « Que ceux, leur dit-il, à qui le

« salut de Rome est cher me suivent. » Il sort, va droit dans cette maison où se tenoit ce conseil, il y entre, et, mettant l'épée à la main : « Je « jure, dit-il, que je n'abandonnerai jamais la « république, et que je ne souffrirai point qu'au- « cun de nos citoyens l'abandonne [1]. » Et, s'adressant ensuite à Métellus : « Il faut, lui dit-il, « que toi et ceux qui sont ici fassiez les mêmes « serments, ou je vous tuerai tous. » Ces menaces, le feu et la colère qu'il avoit dans les yeux, son zèle pour sa patrie, son courage, son intrépidité, tout cela leur fit faire sur-le-champ les mêmes serments. La honte même d'avoir été surpris dans un pareil projet rappela leur ancienne valeur : ils se donnèrent la foi mutuellement, et ils se promirent de s'ensevelir plutôt sous les ruines de leur patrie que de l'abandonner. Chacun se dispersa dès le matin : les uns se rendirent à Rome pour la défendre si l'ennemi en formoit le siége ; d'autres travaillèrent ou à rallier les fuyards ou à faire de nouvelles levées à la campagne. Les habitants de Rome, qui croyoient voir à tous moments Annibal à leurs portes, commencèrent à respirer : le sénat se rassura, le petit peuple reprit cœur, et quoiqu'il n'y eût à Rome ni hommes, ni armes, ni argent, on trouva tout cela dans cet amour pour

[1] Tit. Liv. lib. II, cap. 53.

la république qui faisoit le véritable caractère d'un Romain. Les uns donnoient libéralement leurs esclaves pour en faire des soldats ; d'autres apportoient à l'envi ce qu'ils avoient d'or ou d'argent, et on détacha de la voûte des temples de vieilles armes qui y avoient été pendues comme des trophées, et dont on arma en partie cette nouvelle milice.

La guerre recommença avec une nouvelle ardeur. Le sénat en donna la conduite à Q. Fabius Maximus, qui, en s'évitant de combattre, trouva le secret de vaincre Annibal. Le général des Carthaginois avoit besoin, pour ainsi dire, de continuels succès, pour se pouvoir maintenir dans un pays si éloigné du sien, et où il se trouvoit souvent sans argent, sans vivres, et sans tirer aucun secours d'Afrique. Toute sa ressource étoit dans l'affection infinie de ses soldats, dont il étoit adoré. On ne peut assez s'étonner que dans une armée composée d'aventuriers, Numides, Espagnols, Gaulois et Liguriens, qui souvent manquoient de pain, la présence seule d'Annibal ait étouffé jusqu'au moindre murmure ; et que la plupart, sans entendre le langage les uns des autres, conspirassent mutuellement à faire réussir les desseins de leur général.

Mais quelque habile qu'il fût, il fallut que sa capacité cédât à la conduite et à la fortune des

Romains. Ils reprirent sur lui la supériorité qu'ils avoient perdue par les premières batailles : ce fut alors qu'il reconnut que, dans les affaires de la guerre, il y a des moments favorables et décisifs qui ne reviennent jamais. Et le jeune Scipion, devenu général, lui apprit, par une dure expérience, qu'il pouvoit être vaincu.

Corn. P. Scipion son père, et Cnéus, son oncle, étoient péris en Espagne, où ils commandoient les armées de la république [1]. Par la mort de ces deux frères, l'Espagne eût été entièrement perdue pour les Romains, si un simple chevalier, appelé L. Martius, n'eût rallié les fuyards, et défait l'un des deux Asdrubal, qui commandoit dans ces provinces l'armée des Carthaginois. Cependant personne à Rome n'osoit demander la conduite de la guerre dans un pays où les ennemis étoient encore si supérieurs [2]. Le jeune Scipion, quoiqu'il eût à peine vingt-quatre ans, se présenta, et il crut qu'il n'appartenoit qu'à lui de venger la mort de son père et de son oncle [3]. Il y fut envoyé avec le titre de proconsul ; il battit les généraux ennemis en plusieurs rencontres; et cinq ans après son arrivée, il ne resta pas un seul Carthaginois en Espagne.

De là, il passa en Afrique, presque malgré

[1] Tit. Liv. l. XXV, cap. 37 et seq. — [2] Ibid. l. XXVI, cap. 18. — [3] Polyb. lib. X.

le sénat ; et comme son entreprise paroissoit téméraire, la république ne voulut au commencement lui fournir ni troupes ni argent. Sa réputation, sa valeur, et son affabilité, lui donnèrent des soldats. C'étoit à qui prendroit parti sous un si grand capitaine : il eut bientôt une armée considérable. C'étoit un autre Annibal : il en avoit toutes les vertus, sans en avoir les défauts. Il aborda en Afrique pendant que les Carthaginois continuoient la guerre en Italie.

Il mit d'abord dans les intérêts de la république les rois Syphax et Masinissa. Le premier changea depuis de parti ; il fut défait dans une bataille sanglante avec Asdrubal, général des Carthaginois, et il eut le malheur de tomber entre les mains de Lélius-le-Sage[1] ; c'est ainsi que Cicéron appelle cet officier, qui étoit l'ami intime et un des lieutenants de Scipion.

Je ne m'arrêterai point au détail de cette guerre. Scipion, après avoir remporté une seconde victoire sur les Carthaginois, leur fit craindre à leur tour de le voir devant leurs murailles. Annibal fut rappelé au secours de sa patrie, et il repassa en Afrique la seizième année de cette guerre. On parla d'abord de paix,

[1] Cicero de Amicitia, cap. 1; in orat. pro Archia et pro Murena.

et il y eut même une entrevue entre Scipion et Annibal ; mais n'ayant pu convenir entre eux, on vit bien que l'épée seule décideroit des prétentions des deux républiques.

On en vint bientôt aux mains : le combat se donna auprès de Zama. Il étoit question de l'empire et de la liberté : l'un et l'autre général déploya en cette occasion tout ce qu'il avoit de capacité, soit pour profiter de la disposition des lieux, soit pour ranger les troupes en bataille. Les soldats, de leur côté, combattirent en hommes qui étoient animés de l'esprit et du cœur de ces deux grands capitaines. Le succès fut long-temps douteux ; enfin la victoire demeura à Scipion. Les Carthaginois perdirent vingt mille hommes, qui furent tués dans cette bataille, et on en prit autant, qui furent faits prisonniers de guerre.

La paix fut le fruit de cette victoire. Les Carthaginois épuisés la demandèrent, du consentement même d'Annibal[1]. Les Romains ne l'accordèrent qu'à des conditions qu'on pouvoit regarder comme une seconde victoire. Ils ôtèrent aux Carthaginois leurs flottes, leurs éléphants : on les obligea de rendre les prisonniers de guerre, et de livrer les transfuges. On en

[1] Polyb. lib. XV, cap. 18. App. Alex. in Libyca, cap. 55 et seq. Zonaras.

exigea en même temps des sommes immenses : et, ce qui leur parut encore plus rigoureux, on leur défendit d'envoyer des ambassadeurs, d'entretenir aucune alliance ou de faire aucun armement sans l'aveu et la permission expresse du sénat.

Une dépendance si étroite et si humiliante ne satisfit point encore l'ambition des Romains. Carthage sur pied rappeloit toujours le souvenir des batailles de Trasimène et de Cannes : c'étoit une perspective désagréable pour Rome ; on résolut de la détruire. Ce fut le sujet de la troisième guerre punique. Le jeune Scipion, fils de Paul Émile, et qui avoit été adopté par Scipion, fils de l'Africain [1], ruina absolument cette ville superbe, qui avoit osé disputer avec Rome de l'empire du monde. On en dispersa les habitants, et Carthage ne fut plus qu'un vain nom.

Cette ville soumise, et ensuite ruinée, éleva le cœur des Romains. Ceux qui, peu d'années auparavant, combattoient pour le salut de Rome, aspirèrent alors à la conquête du monde entier. Ils portèrent leurs armes en Orient et en Occident. Antiochus-le-Grand, qui régnoit sur la plus grande partie de l'Asie, avoit déjà été contraint de se retirer au-delà du mont Taurus. Les Insubriens et les Liguriens furent vaincus ; la

[1] App. Alex. in Libyca, cap. 117 et seq. Strabo, lib. ult.

Macédoine, après différentes guerres, qui ne sont point de mon sujet, fut réduite en province, aussi bien que l'Illyrie. Et les Grecs, sous prétexte de se tirer de la dépendance des Achéens, tombèrent sous la domination des Romains, qui, en moins d'un siècle, étendirent leurs conquêtes dans les trois parties de notre continent. L'Italie entière, toutes les Espagnes, l'Illyrie jusqu'au Danube, l'Afrique, la Grèce, la Thrace, la Macédoine, la Syrie, tous les royaumes de l'Asie mineure, formoient ce vaste empire ; et les Romains portèrent, jusque chez les peuples les plus barbares, la crainte de leurs armes, et le respect de leur puissance.

Le luxe de l'Orient passa à Rome avec les dépouilles de ces grandes provinces. Ce fut pour l'entretenir, qu'on commença à briguer les charges de la république, dont le profit augmentoit avec l'empire. Les mœurs des Romains changèrent avec la fortune, et il semble que ce soit une autre nation, qui va paroître sur la scène. On trouvera à la vérité plus de science dans le métier de la guerre ; des généraux plus habiles, et des armées invincibles, tout cela conduit par une politique ferme, prévoyante, et qui ne se démentit jamais : mais on trouvera aussi moins d'équité dans les conseils. La douceur de vaincre et de dominer corrompit bientôt

dans les Romains cette exacte probité, si estimée par leurs ennemis même. L'ambition prit la place de la justice dans leurs entreprises : une sordide avarice, et l'intérêt particulier, succédèrent à l'intérêt du bien public ; l'amour de la patrie se tourna en attachement pour des chefs de parti. Enfin la victoire, la paix, et l'abondance, ruinèrent cette concorde entre les grands et le peuple, entretenue par l'occupation qu'avoient donnée les guerres puniques. Et les deux Gracques, en renouvelant des propositions justes en apparence, mais peu convenables à l'état présent de la république, allumèrent les premières étincelles des guerres civiles, dont nous allons parler.

Tibérius Gracchus, et Caius Gracchus, étoient fils de Tibérius Sempronius Gracchus, personnage consulaire, grand capitaine, et qui avoit été honoré de deux triomphes, mais qui étoit encore plus illustre par des mœurs excellentes, et par un désintéressement parfait : vertus qui commençoient à se faire remarquer, pour n'être plus si communes parmi les Romains. La famille Sempronia, quoique plébéienne, étoit des plus distinguées dans la république, depuis que le peuple étoit admis indifféremment avec la noblesse aux premières dignités de l'état.

La mère des Gracques, appelée Cornélie, était

fille du grand Scipion. Tibérius, l'aîné de ses enfants, avoit épousé la fille d'Appius Claudius, prince du sénat; Caïus, celle de Publius Crassus; et leur sœur, appelée Sempronia, avoit été mariée au jeune Scipion, fils de Paul Émile. En sorte que ces deux frères, par différentes alliances, tenoient aux premières maisons de la république.

Ces avantages étoient soutenus, dans la personne de Tibérius, par un air noble, par une physionomie prévenante, et par toutes ces graces de la nature qui servent comme de recommandation au mérite. Il avoit acquis en même temps, dit un ancien historien [1], toutes les vertus qu'on peut attendre d'une excellente éducation, beaucoup de sagesse, de modération, de frugalité, et de désintéressement. Son esprit d'ailleurs étoit orné des plus rares connoissances; et, à l'âge de trente ans, il passoit pour le premier orateur de son siècle. Son style étoit pur, ses termes choisis, ses expressions simples, mais toujours nobles, et si touchantes qu'il enlevoit les suffrages de tous ceux qui l'écoutoient.

Ses ennemis publioient que, sous des manières si insinuantes, il cachoit une ambition démesurée, une haine implacable contre le sénat, et un zèle excessif pour les intérêts du peuple, dont

[1] Vell. Paterc. lib. II, cap. 2.

il faisoit le motif ou le prétexte de toutes ses entreprises.

Ce fut cet attachement aux intérêts du peuple, et peut-être l'envie de se distinguer, qui lui firent reprendre le dessein du partage des terres, prétention ancienne, que les grands de Rome croyoient éteinte par l'oubli et la prescription, et qu'il entreprit de faire revivre, quoiqu'il prévît bien toute la résistance qu'il y trouveroit de la part du sénat, et même du côté des plus riches parmi le peuple. On prétend que ce dessein lui avoit été inspiré par Cornélie, sa mère, femme avide de gloire, et qui, pour exciter l'ambition de son fils, lui avoit fait comme une espèce de reproche de ce qu'on ne l'appeloit dans Rome que la belle-mère de Scipion, et non la mère des Gracques. Elle lui représentoit continuellement qu'il étoit temps qu'il se fît connoître lui-même; qu'à la vérité Scipion, son beau-frère, tenoit le premier rang parmi les capitaines et les généraux de la république; mais qu'il pouvoit, par une autre route et par des lois utiles au peuple, se faire un grand nom; qu'il ne lui restoit même que ce moyen de s'égaler en quelque sorte au vainqueur de Carthage; et qu'en appelant le peuple au partage des terres publiques il ne se rendroit pas moins célèbre que son beau-frère par ses conquêtes.

Mais C. Gracchus a écrit dans une histoire, citée par Plutarque, que son frère forma seul ce projet, et qu'un voyage qu'il fit en Italie, avant son tribunat, lui en avoit fait naître la pensée. Cet historien rapporte que Tibérius avoit observé avec surprise que les campagnes, remplies auparavant d'habitants riches, et qui fournissoient une milice utile à la république, n'étoient plus peuplées que d'esclaves, exempts par leur condition d'aller à la guerre. Qu'un changement si préjudiciable aux intérêts de la république lui avoit fait naître le dessein de remettre en vigueur la loi *Licinia*, et de rappeler le petit peuple au partage des terres, dans la vue de soulager sa misère, et de lui procurer le moyen d'élever des enfants qui pussent un jour remplir les légions. Quoi qu'il en soit de ces motifs secrets, soit ambition particulière, ou zèle du bien public, Tibérius ne fut pas plustôt parvenu au tribunat, qu'il fit connoître qu'il avoit dessein de faire revivre la loi *Licinia*. Mais il ne la proposa qu'avec tous les ménagements qui pouvoient adoucir les usurpateurs des terres publiques.

Nous avons vu qu'il étoit défendu par cette loi à tout citoyen romain de posséder plus de cinq cents journaux ou arpents de ces terres, à peine de dix mille asses d'amende. On pouvoit même, suivant la rigueur de la loi, obli-

ger ceux qui l'avoient enfreinte , à rapporter au profit du trésor public le produit des terres qui excédoient le nombre permis par la loi. Tibérius, qui croyoit assez gagner, s'il pouvoit seulement la remettre en vigueur, proposa une amnistie générale pour le passé.

Mais les grands de Rome et les riches, qui se croyoient alors au-dessus des lois, rejetèrent avec mépris cet adoucissement à une loi qu'ils prétendoient prescrite. La plupart, en pleine assemblée, traitèrent le tribun de séditieux et de perturbateur du repos public. Tibérius, sans sortir de son caractère, leur demandoit avec modération, si la condition des habitants de la campagne, qui n'avoient plus ni terres en propre, ni même d'étrangères à cultiver, ne leur faisoit pas pitié. S'ils n'étoient pas encore plus touchés de la misère de leurs autres concitoyens, à qui, de tant de conquêtes que la république avoit faites, il n'étoit resté que les cicatrices des blessures qu'ils avoient reçues dans les combats : ce qu'ils vouloient faire eux-mêmes de cette foule d'esclaves dont ils avoient rempli l'Italie ; ces esclaves, aussi inutiles pendant la guerre, que dangereux par leur nombre en temps de paix. S'adressant ensuite au petit peuple, il lui représentoit ses propres malheurs d'une manière touchante et propre à exciter son indignation. « Les bêtes

« sauvages, leur disoit-il, ont des tanières et des « cavernes pour se retirer, pendant que les ci- « toyens de Rome ne se trouvent pas un toit ni « une chaumière pour se mettre à couvert de « l'injure du temps, et que, sans séjour fixe ni « habitation, ils errent, comme de malheureux « proscrits, dans le sein même de leur patrie. « On vous appelle, ajouta-t-il, les seigneurs et « les maîtres de l'univers. Quels seigneurs! Quels « maîtres! Vous à qui on n'a pas laissé seulement « un pouce de terre qui pût au moins vous ser- « vir de sépulcre. »

Quoique Tibérius eût moins en vue de remédier à la pauvreté des particuliers, que de repeupler la campagne, d'où il croyoit que dépendoit la fortune de la république, cependant de pareils discours, qu'il tenoit souvent, lui attiroient les louanges et l'affection de la multitude. Chacun se félicitoit d'avoir un tribun si éclairé et si plein de zèle pour les intérêts du peuple. Tibérius ayant établi son crédit, et trouvant les esprits dans cette chaleur et cette agition si nécessaires pour le succès de ses desseins, convoqua l'assemblée où l'on devoit procéder à la publication, ou, pour mieux dire, au renouvellement de la loi *Licinia*.

Tibérius en fit voir la justice avec tant d'éloquence; il fit une peinture si affreuse de la mi-

sère du petit peuple et des habitants de la campagne, et en même temps il sut rendre si odieuse cette usurpation des terres publiques, et ces richesses immenses que l'avarice et l'avidité des grands avoient accumulées, que tout le peuple, comme transporté de fureur, demanda les bulletins avec de grands cris pour pouvoir donner ses suffrages.

Les riches, pour éloigner la publication de la loi, détournèrent adroitement les urnes où l'on conservoit ces bulletins. Cette fraude excita l'indignation du tribun et la colère du peuple : il s'éleva mille bruits confus dans l'assemblée. Les riches, qui ne vouloient que gagner du temps, envoyèrent deux consulaires [1] à Tibérius, pour le prier d'apaiser le peuple, et de rétablir le calme dans la ville.

Le tribun leur demanda ce qu'il pouvoit faire sans manquer à son devoir et à son honneur : « Suspendez aujourd'hui, lui dirent les deux « consulaires, la proposition de la loi : donnez « aux esprits trop aigris le temps de se rappro- « cher de l'équité et de la raison ; et pendant ce « temps-là le sénat trouvera les moyens de con- « cilier les différents partis. » Tibérius y consentit, et l'assemblée fut congédiée. On convoqua le sénat le lendemain. Tibérius comptoit sur la

[1] Manlius et Fulvius.

condescendance ordinaire de cette compagnie, et il se flattoit que la crainte d'une sédition obligeroit les sénateurs à relâcher enfin une partie des terres contestées : et effectivement il y en eut plusieurs qui, par un principe d'équité, étoient d'avis qu'on eût quelque égard aux plaintes du tribun et à la misère du peuple. Mais ceux qui y étoient intéressés, s'étant trouvés en plus grand nombre, s'opposèrent à toute composition. Les riches, qui craignoient d'être dépouillés d'une partie de leurs terres, sur lesquelles ils avoient élevé de superbes bâtiments, au seul nom de Tibérius frémissoient de colère et d'indignation. Les uns disoient qu'ils avoient reçu ces terres de leurs ancêtres, que leurs pères y étoient enterrés, et qu'ils défendroient leurs sépulcres jusqu'à la mort. D'autres demandoient qu'on leur rendît la dot de leurs femmes, qu'ils avoient employée dans ces sortes d'acquisitions : et il y en avoit qui faisoient voir des contrats, vrais ou faux, de l'argent qu'ils avoient emprunté à gros intérêts pour acheter les terres dont on vouloit les déposséder. On forma différents projets pour arrêter la publication de la loi. Quelques-uns étoient d'avis de se défaire du tribun qu'ils traitoient de tyran ; d'autres, plus modérés, proposoient différents moyens pour empêcher l'assemblée du peuple. Mais enfin on eut

recours à la voie d'opposition, dont le sénat s'étoit servi plusieurs fois utilement. Il n'étoit question pour cela que de gagner seulement un des tribuns du peuple, qui, par le privilége de sa charge, avoit droit, comme nous l'avons déjà dit, de s'opposer aux propositions de ses collègues. Le parti des riches s'adressa à M. Octavius: quoiqu'il fût ami de Tibérius, il ne fallut ni prières ni promesses pour le gagner. Son propre intérêt le fit entrer dans cette cabale, et il se chargea de résister à Tibérius avec d'autant plus d'ardeur qu'il possédoit actuellement une plus grande quantité de terres conquises que n'en permettoit la loi : ainsi on fut assuré de son opposition.

Cette négociation particulière ne fut pas conduite avec tant de secret, qu'il n'en revînt quelque chose à Tibérius, et on l'avertit en même temps qu'on avoit dessein de faire naître différents prétextes pour éloigner l'assemblée du peuple, ou pour empêcher qu'il ne s'y prît quelque résolution décisive; ce qui n'étoit pas difficile dans une ville où régnoit impérieusement la superstition, et où on ne pouvoit établir de lois sans avoir pris les auspices, et consulté les prêtres et les augures, qui ne manquoient jamais de rendre des réponses conformes aux intérêts du parti dominant.

Tibérius n'apprit qu'avec indignation tous les obstacles qu'on prétendoit opposer à l'exécution de ses desseins. Mais comme c'étoit un homme, qui, sous des manières douces et insinuantes, conservoit un courage et une fermeté invincibles, rien ne fut capable de l'arrêter. Il s'adressa d'abord à son collègue : il le conjura, par les devoirs mutuels de leur charge, et par les liaisons d'une ancienne amitié, de ne point s'opposer au bien du peuple, dont ils étoient les magistrats et les patrons; et pour le gagner, il lui offrit de l'indemniser, à ses propres dépens, de la valeur des terres qu'il seroit obligé de rendre. Octavius ne lui dissimula point qu'il étoit résolu de former son opposition à la publication d'une loi qui ne pouvoit manquer de jeter le trouble et la confusion dans toutes les familles de Rome. Il ajouta qu'il y trouveroit de plus grands obstacles qu'il ne pensoit. Et, pour ne pas paroître moins généreux que son collègue, il rejeta les offres qu'il lui faisoit, et parut inébranlable dans le parti qu'il avoit embrassé.

Tibérius, ayant réfléchi sur ce que son collègue venoit de lui dire, crut avoir trouvé un moyen d'éluder son opposition. Voulant éviter en même temps les délais artificieux dont on s'étoit servi tant de fois pour éloigner les assemblées du peuple, ou pour empêcher qu'il ne s'y

prît des résolutions décisives, il suspendit par un nouvel édit tous les magistrats de leurs fonctions, jusqu'à ce que la loi eût été approuvée ou rejetée par les suffrages du peuple. Il scella lui-même de son sceau, les portes du temple de Saturne, où les coffres de l'épargne étoient déposés, afin que les questeurs et les trésoriers n'y pussent entrer; il soumit à de grosses amendes tous les magistrats qui ne déféreroient pas à son ordonnance.

Après avoir pris ces précautions, il convoqua une nouvelle assemblée du peuple. Le jour en étant arrivé, il commanda à un greffier de lire publiquement la loi dont il sollicitoit la réception. Octavius ne manqua pas de s'y opposer, et de défendre à l'officier de faire cette lecture. Cette concurrence fit naître des constestations très vives entre les deux tribuns. Mais on observa que, malgré la chaleur avec laquelle chacun soutenoit son sentiment, il n'échappa jamais, ni à l'un ni à l'autre, une seule parole dont ils se pussent offenser. Tibérius même, s'adressant à son collègue avec ces manières engageantes qui lui gagnoient tous les cœurs, le conjura par leur ancienne amitié de ne s'opposer pas davantage aux intérêts du peuple, et de sacrifier généreusement ses engagements particuliers au bien de tant de pauvres familles dont il retardoit le sou-

lagement. Octavius lui répondit, qu'il ne croyoit pas qu'on pût observer la loi qu'il proposoit, sans ruiner les premières maisons qui étoient le plus ferme soutien de la république, et exciter dans la ville un nombre infini de procès en garantie. Il ajouta, que, quand même on pourroit, sans inconvénient, retirer des mains des propriétaires les terres qui excédoient la quantité de cinq cents journaux, cet excédent partagé en ce nombre infini de citoyens pauvres qui se trouvoient alors à Rome, leur seroit d'un foible secours; qu'ainsi il ne consentiroit jamais à la publication d'une loi qui ruineroit les riches, sans enrichir les pauvres.

Les grands de Rome triomphoient de cette opposition : mais Tibérius, plus habile ou plus hardi que tous ceux qui l'avoient précédé dans le tribunat, se soutint par une nouvelle entreprise et bien extraordinaire. « Puisque l'usage « veut, dit-il, en s'adressant à l'assemblée, qu'un « tribun ne puisse proposer de nouvelles lois « quand quelqu'un de ses collègues s'y oppose, « il est juste que je défère à l'opposition d'Octa- « vius. Mais aussi comme le tribunat n'a été éta- « bli que dans la vue de soulager le peuple, et « que le tribun qui s'éloigne de cet objet ruine le « fondement de son institution, je demande que « le peuple décide par ses suffrages, lequel d'Oc-

« tavius ou de moi est le plus opposé à ses inté-
« rêts, et que celui de nous deux qui sera trouvé
« avoir agi contre son devoir, et abusé du privi-
« lège de l'opposition, soit déposé sur-le-champ.
« Car, ajouta Tibérius, si le peuple romain,
« pour se venger de la violence et de l'impudi-
« cité d'un seul homme, a bien pu ôter la cou-
« ronne à un roi, et même supprimer la dignité
« royale, qui comprend souverainement l'auto-
« rité de toutes les magistratures; qui doute que
« ce même peuple ne puisse abolir le tribunat,
« s'il devenoit contraire à sa liberté, et à plus
« forte raison déposer un tribun, s'il abuse des
« privilèges de sa charge, et s'il tourne contre
« le peuple même une puissance qui ne lui a été
« confiée que pour procurer son avantage? » Le peuple, qui trouve toujours de la justice dans ce qui lui est favorable, donna de grandes louanges à un raisonnement plus subtil que solide. L'expédient proposé par Tibérius fut approuvé tout d'une voix, et on convint de décider le lendemain lequel des deux tribuns seroit exclu du tribunat. Tibérius, qui avoit su faire de son intérêt celui du peuple, n'étoit pas en peine de son sort; mais comme il craignoit qu'Octavius ne refusât de compromettre sa dignité, il lui offrit, pour l'obliger à subir le jugement du peuple, et de le laisser convoquer lui-même l'assemblée, et d'y

présider. Et afin de l'y déterminer, il ajouta avec une indifférence apparente, que pour lui il sortiroit du tribunat avec encore plus de plaisir qu'il n'y étoit entré.

Octavius ne donna point dans ce piège; il savoit trop bien à quel point Tibérius, l'idole du peuple, étoit maître de ses suffrages; et d'ailleurs il n'avoit garde, ni de convoquer l'assemblée, n'y d'y présider, de peur de rendre légitimes, par ces démarches, des décrets dont il prévoyoit bien qu'il seroit la victime. Tibérius, sur son refus, convoqua lui-même l'assemblée pour le lendemain. Jamais il ne s'étoit fait à Rome une assemblée si nombreuse de ses citoyens. Riches et pauvres, le sénat, les grands, et les premiers de la ville, s'y trouvèrent, comme le petit peuple. C'étoit un spectacle bien nouveau que de voir deux tribuns aux prises, et ce spectacle n'auroit pas été désagréable aux sénateurs, si, dans ce fameux différend, la perte des terres publiques n'eût pas été attachée à la disgrace d'Octavius. Tibérius étant monté à la tribune aux harangues, exhorta de nouveau son collègue à se désister de son opposition. Mais voyant qu'il y persistoit avec fermeté, il proposa à l'assemblée lequel d'Octavius ou de lui, le peuple romain vouloit déposer : on donna aussitôt les bulletins. De trente-cinq tribus dont il étoit alors

composé, dix-sept avoient déjà commencé à donner leurs voix contre Octavius : et il ne falloit plus que les suffrages d'une tribu pour le déclarer déposé ; lorsque Tibérius, voulant faire un nouvel effort pour le gagner, fit surseoir la délibération, et adressant la parole à Octavius, il le conjura dans les termes les plus pressants de ne s'attirer point par son opiniâtreté un si grand affront, ni à lui-même le chagrin d'avoir été réduit à déshonorer son collègue et son ami.

On observa qu'Octavius ne put entendre ces paroles sans en être attendri ; que les larmes même lui en vinrent aux yeux : mais ayant porté sa vue du côté du sénat, il eut honte de lui manquer de parole, et il répondit enfin courageusement à Tibérius qu'il pouvoit achever son ouvrage. Ce tribun, indigné de son attachement à la faction des riches, fit continuer de recueillir les suffrages : Octavius fut déposé ; on l'arracha de son tribunal, et le peuple en fureur l'auroit encore insulté, si les grands, dont il s'étoit fait la victime, n'eussent facilité sa retraite.

L'opposition étant ainsi levée par la destitution du magistrat même qui l'avoit formée, la loi *Licinia* fut rétablie tout d'une voix. On élut ensuite trois commissaires ou triumvirs pour en presser l'exécution. Le peuple lui déféra la première place de cette commission, et il eut en-

core le crédit de se faire donner pour collègues Appius Claudius, son beau-père, et C. Gracchus, son frère, quoique ce jeune Romain n'eût pas plus de vingt ans, et qu'il fît actuellement ses premières armes au siége de Numance sous Scipion, son beau-frère. Le peuple, par un nouvel effet de sa complaisance, donna la place d'Octavius à Mutius, homme obscur, et qui n'avoit d'autre mérite que la recommandation de Tibérius; en sorte que ce magistrat plébéien, maître absolu du tribunat, et supérieur au sénat entier par son pouvoir sur l'esprit du peuple, gouvernoit seul, pour ainsi dire, la république: du moins les autres magistrats ne pouvoient rien faire malgré lui; et, indépendamment des autres, il étoit toujours sûr du succès de tout ce qu'il entreprenoit.

Cet empire absolu dans une république étoit odieux au sénat et même à des plébéiens. Ses ennemis en tiroient avantage; ils insinuoient qu'on avoit tout à craindre pour la liberté; et plusieurs disoient hautement que Cassius et Mélius, qu'on avoit fait mourir, ne s'étoient jamais rendus si suspects. « Ne sait-on pas, « ajoutoient-ils, que quand il s'agit du salut de « l'état, le seul soupçon est un crime punis- « sable? Attendrons-nous à nous déclarer con- « tre Tibérius que ses complices lui aient mis

« la couronne sur la tête? » Ces discours, remplis de malignité, diminuoient son crédit, et presque en même temps il se vit privé d'un de ses partisans les plus zélés. La mort précipitée de cet ami, et dont la cause étoit inconnue, fit soupçonner qu'elle n'avoit pas été naturelle.

Les riches et les pauvres formoient alors deux partis très animés l'un contre l'autre, et qui ne cherchoient qu'à se détruire. Tibérius, dans la vue d'augmenter l'animosité du peuple, et pour faire comprendre qu'il craignoit d'être assassiné, laissoit voir qu'il étoit armé sous sa robe. Il prit des habits de deuil, comme on en usoit dans les plus grandes calamités; et faisant apporter ses enfants, encore tous jeunes, sur la place et au milieu de l'assemblée, il les recommanda au peuple dans des termes qui faisoient comprendre qu'il désespéroit de son propre salut. Le peuple, à cet aspect, ne lui répondit que par des cris et des menaces contre les riches. Jamais on n'avoit vu tant de haine contre le sénat. Tibérius entretenoit cette aversion du peuple, tantôt en intéressant sa pitié, quelquefois par des motifs de vengeance, ou par de nouvelles vues d'intérêt. L'habile tribun excitoit ces différents sentiments tour-à-tour, selon qu'ils convenoient à la disposition des esprits et à la situation des affaires.

La mort d'Attalus Philopator, roi de Pergame, lui fournit une nouvelle occasion de s'attacher encore plus étroitement la multitude. Ce prince, par son testament, avoit nommé le peuple romain pour son héritier. Tibérius, toujours animé du même esprit, proposa un nouvel édit, par lequel il devoit être ordonné que tout l'argent du roi de Pergame seroit partagé entre les plus pauvres citoyens qui devoient avoir quelque portion dans la distribution des terres publiques, afin qu'ils pussent acheter des bestiaux, et les ustensiles nécessaires pour cultiver leurs petits héritages. « A l'égard des « villes et de leur territoire, ajouta Tibérius, « j'en ferai mon rapport au peuple quand j'en « serai mieux instruit; et il en décidera dans « ses assemblées comme d'un bien qui lui ap- « partient. »

Plutarque prétend que, de toutes les entreprises de Tibérius, il n'y en eut point qui offensât plus sensiblement tout le corps du sénat que ce projet, qui, en renvoyant au peuple la connoissance d'une aussi grande affaire, lui transportoit toute l'autorité du gouvernement, et privoit les sénateurs du profit immense qu'ils prétendoient faire dans la disposition des états de ce prince. L'ambition et l'intérêt firent éclater le ressentiment des premiers de Rome. On

reprocha publiquement à Tibérius qu'il ne vouloit attribuer au peuple la disposition du royaume d'Attalus que pour s'en faire mettre la couronne sur la tête. On l'accusa même de se vouloir faire le tyran de son propre pays ; et il y en avoit qui publioient qu'il s'étoit saisi par avance du bandeau royal et de la robe de pourpre d'Attalus. Mais ces bruits injurieux, et qui venoient de l'animosité des grands, ne convenoient guère au caractère de Tibérius. Jamais personne ne fut plus républicain que ce tribun: tout ce qu'il avoit fait au sujet du partage des terres n'avoit eu pour objet que de rapprocher la condition des pauvres citoyens de celle des riches, et d'établir une espèce d'égalité entre tous les citoyens.

Il est vrai que depuis il poussa ce principe trop loin, et que, s'étant aperçu que ses lois lui avoient attiré une haine irréconciliable de la part des grands, et que sa perte étoit résolue, il ne ménagea plus rien. Il s'appliqua uniquement à sapper l'autorité du sénat, et à s'assurer un asile dans la puissance du peuple. Ce fut dans cette vue qu'il proposoit tous les jours de nouvelles lois. Tantôt il vouloit qu'on abrégeât les années de service des soldats; une autre fois il demandoit qu'on pût appeler devant l'assemblée du peuple des jugements de tous les magistrats. Mais de tous les coups qu'il porta à l'autorité

du sénat, il n'y en eut point qui lui donnât une plus vive atteinte que la nouvelle proposition qu'il fit de mettre autant de chevaliers que de sénateurs dans les différents tribunaux de Rome.

Tibérius ne laissoit entrevoir des lois si flatteuses pour le peuple que dans la vue qu'il le continueroit dans le tribunat pour les faire recevoir. Le sénat, irrité de ces nouvelles entreprises, forma une puissante cabale pour l'en exclure. Les magistrats, les grands, les plus riches de Rome, et jusqu'à des tribuns du peuple, jaloux de son crédit, entrèrent dans ce parti : et le jour de l'élection étant arrivé, comme le tribun qui présidoit à l'assemblée influoit beaucoup dans les suffrages, ils disputèrent ce droit à Mutius, créature de Tibérius, quoique cette fonction lui fût dévolue par la déposition d'Octavius qu'il représentoit.

Cette opposition des tribuns parut à Tibérius de mauvais augure : il vit bien qu'il y avoit un puissant parti formé contre lui. Pour en reconnoître les forces et les desseins, il consuma exprès tout le temps de l'assemblée en disputes avec ses collègues sur cette préséance ; et, la nuit étant venue, on fut obligé de remettre l'élection au jour suivant.

Il employa toute cette nuit à s'assurer des chefs du peuple. Ses partisans, répandus dans

les différents quartiers de la ville, exhortoient les plébéiens à se rendre de bonne heure sur la place : la plupart, pour signaler leur zèle, s'y trouvèrent avant le jour. Les grands et les riches ayant appris que le peuple s'étoit emparé de la place, résolurent de l'en chasser à force ouverte plutôt que de souffrir qu'on continuât Tibérius dans le tribunat. Ils se firent escorter par leurs clients, leurs domestiques, et par des esclaves armés secrètement de bâtons, qui les attendoient à la porte du sénat.

Tibérius, qui ignoroit leurs desseins, se mit en état de se rendre sur la place. Mais il eut de sinistres présages qui l'en détournèrent, et que la superstition et les préjugés faisoient alors regarder comme les interprètes les plus assurés de la divinité.

On lui rapporta que les poulets sacrés n'avoient point voulu manger ce matin. En sortant de sa maison il se blessa le pied contre le seuil de sa porte, et il n'en étoit pas éloigné lorsque des corbeaux qui se battoient firent tomber une tuile à ses pieds. C'en étoit assez en ce temps-là pour arrêter les plus hardis. Le tribun épouvanté se disposoit à rentrer chez lui ; mais un certain philosophe grec [1], ami intime de Tibérius, se moquant de ces préjugés vulgaires, lui

[1] Blossius de Cumes.

représenta quelle honte ce seroit pour Tibérius Gracchus, tribun du peuple romain, fils d'un consulaire, et petit-fils du grand Scipion, si on pouvoit lui reprocher qu'étant à la tête d'un puissant parti, le croassement de deux corbeaux l'eût arrêté dans la poursuite de ses desseins.

Ce discours piqua le tribun, et plusieurs de ses partisans, étant accourus de l'assemblée pour le faire avancer, lui annoncèrent qu'il trouveroit la plus grande partie des suffrages réunis en sa faveur. Tibérius les suivit, et, accompagné de ses amis particuliers, il monta au Capitole. Le peuple, dès qu'il l'aperçut, poussa des cris de joie et d'applaudissement: mais à peine fut-il placé dans son tribunal qu'un sénateur de ses amis, perçant la foule, et s'approchant de lui, l'avertit qu'il y avoit une conjuration faite contre sa vie, et que les grands de Rome, ceux surtout qui étoient intéressés dans le partage des terres, avoient résolu de le venir attaquer ouvertement jusque dans son tribunal.

Les amis du tribun, touchés du péril où il étoit exposé, se réunissent auprès de lui, retroussent leurs robes, et, se saisissant des armes des licteurs, se mettent en état de le défendre, et de repousser la force par la force. Tibérius tâchoit de faire entendre au peuple l'avis qu'il venoit de recevoir; mais le tumulte, le bruit, et

les clameurs des différents partis, l'empêchant d'être entendu, il touchoit sa tête des deux mains, comme pour faire comprendre à la multitude qu'on en vouloit à sa vie. Ses ennemis prirent de là occasion de crier qu'il demandoit un diadême, et les plus passionnés coururent au sénat annoncer que le peuple alloit couronner Tibérius si on ne s'y opposoit au plus tôt.

C'étoit un artifice pour déterminer le sénat à passer par-dessus toutes les formes, et à le proscrire sur-le-champ. La plupart des sénateurs, auxquels l'exécution de la loi Licinia alloit enlever une partie de leurs terres, se déchaînoient avec fureur contre Tibérius. Mais personne ne fit paroître plus d'animosité que Scipion Nasica, son parent. Ce sénateur, adressant la parole au premier consul, lui représenta que toutes les nouveautés que le tribun avoit introduites dans le gouvernement lui servoient comme de degrés pour s'élever sur le trône, qu'il n'y avoit pas un moment de temps à perdre, et qu'il falloit faire périr le tyran si on vouloit conserver la liberté. Mais ce sage magistrat, qui ne vouloit pas se rendre le ministre de la vengeance de quelques particuliers, lui répondit qu'il étoit également incapable d'approuver les nouvelles lois, et d'en faire mourir l'auteur contre les formes ordinaires de la justice.

Une réponse si pleine de modération ne fit qu'irriter davantage ces courages ulcérés. Scipion se leva brusquement de sa place, et, se tournant vers les sénateurs qui étoient intéressés comme lui dans la perte des terres : « Puis« que le souverain magistrat, dit-il, par un « assujettissement trop scrupuleux pour les for« mes ordinaires de la justice, refuse de secou« rir la république, que ceux à qui la liberté est « plus chère que la vie même me suivent. » En même temps il retrousse sa robe, et se met à la tête des sénateurs de son parti, qui courent en fureur au Capitole avec ce gros de clients, de valets, et d'esclaves, qui les attendoit à la porte du sénat. Ces gens, armés seulement de bâtons et de leviers, précédoient les sénateurs, et frappoient indifféremment sur tout ce qui s'opposoit à leur passage.

Le peuple épouvanté prend la fuite. Chacun dans ce tumulte s'écarte; les amis de Tibérius l'abandonnent. Il est enfin obligé de se sauver comme les autres; il jette sa robe pour courir avec plus de facilité : mais, dans cette précipitation inséparable de la peur, il tombe en s'enfuyant, et, comme il se relevoit, Publius Satureius, un de ses collègues, jaloux, et ennemi secret de sa gloire, le frappa à la tête avec le pied d'une chaise. Il retomba de ce coup, et

une foule de ses ennemis survenant lui ôtèrent la vie. Sa mort ne finit pas le désordre : l'animosité étoit égale dans les différents quartiers de la ville, et plus de trois cents des amis et des partisans de Tibérius périrent dans ce tumulte. On remarqua qu'aucun n'avoit été tué par le fer, et qu'ils furent tous assommés ou à coups de pierre, ou à coups de bâton. On en jeta depuis les corps, avec celui de Tibérius, dans le Tibre.

La cabale et le parti des grands étendirent le ressentiment sur tous ceux qui avoient paru favoriser ses sentiments. On en fit mourir plusieurs; Popilius, alors préteur, en bannit un grand nombre, et on n'oublia rien pour inspirer de la terreur à ceux qui seroient capables de tenter de nouveau le même dessein.

FIN DU HUITIÈME LIVRE.

LIVRE NEUVIEME.

C. Gracchus, frère de Tibérius, obtient du peuple la charge de tribun malgré les grands. Il propose différentes lois et fait divers changements dans le gouvernement qui le rendent presque absolu dans Rome et dans toute l'Italie. L'année de son tribunat étant expirée il est continué dans la même charge sans l'avoir briguée. De quelle manière les sénateurs viennent à bout de diminuer son crédit. Scipion Émilien, le destructeur de Carthage et de Numance, s'oppose le plus ouvertement à l'établissement des lois agraires. On le trouve mort dans son lit. Caïus est soupçonné d'avoir contribué à le faire assassiner. Ses collègues, jaloux de son autorité, lui font manquer un troisième tribunat. Les sénateurs voyant Caïus rentré dans une condition privée chargent le consul Opimius de casser toutes ses lois, et surtout celle qui regardoit le partage des terres. Opimius convoque une assemblée générale pour terminer cette grande affaire. Un des licteurs du consul, mis à mort par les plébéiens malgré Caïus, est cause que le sénat donne pouvoir à Opimius de faire prendre les armes à ceux de son parti. Caïus est tué et sa tête apportée au consul, qui la paie dix-sept livres et demie d'or. Les grands viennent à bout de se faire reconnoître pour légitimes possesseurs des terres de conquêtes, en s'engageant à une redevance qu'ils ne paient pas long-temps. Jugurtha. Qui il étoit. Ses premières campagnes. Son argent lui tient lieu de bon droit à Rome pendant quelque

temps, mais à la fin sa cruauté oblige les Romains à faire passer des troupes en Numidie. Après avoir employé avec succès contre ses redoutables ennemis l'argent, la ruse, et la force, il est livré par Bocchus à ses ennemis, conduit à Rome, traîné comme un esclave à la suite d'un char de triomphe, et enfin poussé par un bourreau dans le fond d'une basse fosse, où il meurt de faim. Marius. Sylla.

Rome vit, pour la première fois, la guerre civile allumée dans l'enceinte même de ses murailles. Toutes les séditions qui s'étoient émues jusqu'alors, la retraite sur le mont Sacré, l'abrogation des dettes, l'établissement du tribunat, et la promulgation de différentes lois, toutes ces dissensions s'étoient toujours terminées par la voie d'accommodement, et sans effusion du sang humain, tantôt par le respect du peuple pour le sénat, et plus souvent encore par la condescendance du sénat pour le peuple. Mais, dans cette dernière occasion, la violence décida la querelle, et ce fut un tribun même du peuple qui, sans respect pour sa dignité, réputée sacrée, donna le premier coup à son collègue [1].

Cependant le peuple, revenu de sa frayeur,

[1] Plut. in Gracchis. App. Alex. de Bell. civ. lib. I, cap. 16 et 17. Vell. Paterc. lib. II, cap. 3. Oros. lib. V, cap. 8 et 9. L. Florus, lib. III, cap. 14.

se reprochoit sa mort comme s'il eût assassiné lui-même celui qu'il n'avoit pas défendu assez courageusement. Son indignation se tourna ensuite contre Scipion Nasica, l'auteur du tumulte. Les plébéiens ne le rencontroient jamais dans les rues qu'ils ne le traitassent publiquement d'assassin et de sacrilége. Les uns, frémissant de colère, menaçoient de le tuer; d'autres proposoient de le citer devant l'assemblée du peuple. Le sénat, craignant que sa présence n'excitât une nouvelle sédition, jugea à propos de l'éloigner, et on l'envoya en Asie avec une commission apparente qui cachoit un véritable exil. Le sénat, pour achever de calmer le peuple, consentit à l'exécution de la loi; il permit qu'on substituât à Tibérius un autre commissaire qui le remplaçât dans le partage des terres, et même on déféra cet emploi à Publius Crassus, dont C. Gracchus, frère de Tibérius, avoit épousé la fille. Mais on ne cherchoit qu'à amuser le peuple: les lois de Tibérius étoient toujours également odieuses aux grands; la mort d'Appius Claudius, un des triumvirs, leur fournit un nouveau prétexte pour en surseoir encore l'exécution, et on commença à regarder le partage des terres comme ces affaires qu'on veut ruiner insensiblement en les laissant tomber dans l'oubli.

Il n'y avoit que Caïus Gracchus dont le peu-

ple pût attendre du secours : mais, outre qu'il étoit encore trop jeune pour entrer dans les charges, et qu'il n'avoit que vingt-un ans quand son frère fut tué, on remarqua que, depuis sa mort, il affectoit de ne plus se montrer en public, soit qu'il craignît véritablement les ennemis de sa maison, soit qu'il voulût les rendre encore plus odieux au peuple par cette crainte affectée ; car on ne fut pas long-temps sans s'apercevoir qu'il ne s'étoit banni volontairement du commerce du monde que pour se préparer à y paroître avec plus d'éclat, et en état de venger la mort de son frère.

Il n'y avoit, comme on sait, que deux routes qui conduisoient également à toutes les dignités de la république, l'éloquence, et une grande valeur. Caïus s'étoit déjà signalé à la guerre de Numance sous les ordres du jeune Scipion, son général et son beau-frère. La mort de Tibérius et la ruine de son parti l'ayant obligé de disparoître, il employa tout le temps de sa retraite à l'étude de l'éloquence, et à se perfectionner dans le talent de la parole si nécessaire dans un gouvernement républicain. Il s'ensevelit dans son cabinet; sa porte étoit fermée aux jeunes Romains de son âge et aux amis de sa maison. On l'oublia bientôt ; et le frère de Tibérius, et le petit-fils du grand Scipion, étoit ignoré dans

Rome. Les grands regardoient avec plaisir cette retraite comme un effet de la consternation où l'avoit jeté la mort de son frère, et comme une déclaration tacite qu'il n'osoit prendre de part au gouvernement.

Mais on ne fut pas long-temps sans s'apercevoir qu'il ne s'étoit éloigné des affaires que pour s'en rendre plus capable. Il sortit de sa retraite pour défendre un des amis de son frère, appelé Vectius, que le parti opposé vouloit perdre, sous prétexte de différents crimes dont on l'accusoit. Caïus entreprit sa défense : il monta pour la première fois à la tribune aux harangues. Le peuple ne l'y vit paroître qu'avec des acclamations et des transports de joie extraordinaires. Il crut voir renaître en sa personne un second Tibérius, et un nouveau protecteur des lois agraires. Cette bienveillance, dont il recevoit des témoignages si éclatants, lui inspira une confiance et une hardiesse peu ordinaires à ceux qui parlent en public pour la première fois, et il défendit son client avec tant d'éloquence, qu'il fut renvoyé absous par tous les suffrages de l'assemblée.

Après avoir, par une première action, essayé ses forces et la disposition des esprits, il crut, avant que de se jeter entièrement dans les affaires, avoir encore besoin de cette réputation que

donnent la valeur et les armes. Il demanda et il obtint la charge de questeur de l'armée qui étoit alors en Sardaigne, sous les ordres du consul Oresta : c'étoit le premier emploi par lequel il falloit commencer pour entrer dans les dignités de la république. Plutarque, dans la vie de Caïus, nous apprend que personne à l'armée ne fit paroître plus de valeur contre les ennemis, et plus d'attachement pour la discipline militaire. On admiroit surtout, dans un âge si peu avancé, sa tempérance, et l'austérité de ses mœurs. Il n'en étoit pas moins civil ni moins complaisant. L'officier et le simple soldat qui avoient affaire à lui, par rapport aux fonctions de sa charge, se louoient également de sa douceur, de son exactitude, et surtout de sa probité et de son désintéressement. La pratique constante de tant de vertus n'étoit pas renfermée dans le camp des Romains. Caïus traitoit avec la même humanité les sujets de la république qui dépendoient de sa charge. Le citoyen et le laboureur, comme le soldat, se louoient également de son intégrité. Sa réputation passa bientôt les mers, et Micipsa, roi de Numidie, et fils de Massinissa, ayant envoyé gratuitement du blé pour l'armée de Sardaigne, les ambassadeurs que ce prince avoit alors à Rome déclarèrent en plein sénat que le roi leur maître n'avoit

fait cette libéralité qu'en considération de Caïus Gracchus, dont il révéroit la vertu. Cette déclaration réveilla la jalousie et la haine des grands. Des vertus trop éclatantes leur furent odieuses et suspectes, et, pour ravaler en quelque manière la gloire du questeur, et le rendre méprisable, ils chassèrent honteusement du sénat ces ambassadeurs, comme des barbares qui, par cette préférence, avoient manqué de respect pour leur compagnie.

Un traitement si indigne, et qui sembloit violer le droit des gens, fut bientôt su en Sardaigne. Caïus n'apprit qu'avec un vif ressentiment cet effet de la haine implacable des grands; son retour à Rome lui parut alors nécessaire pour y soutenir son crédit, et pour repousser un outrage qui le regardoit directement et qui n'avoit pour objet que de le rendre méprisable au peuple et parmi les nations étrangères. Il partit brusquement, et on le vit dans la place lorsqu'on le croyoit encore en Sardaigne. Les ennemis de sa maison, attentifs à toutes ses démarches, lui voulurent faire un crime de ce qu'il étoit revenu avant son général: on le cita devant les censeurs, il y comparut, et il dissipa facilement cette accusation.

Il fit voir qu'il avoit demeuré trois ans auprès de son général, quoiqu'il fût permis à un ques-

teur de revenir à Rome au bout de l'an, et qu'ainsi il avoit servi deux ans plus que ne prescrivoient les lois. Il ajouta qu'il étoit revenu de Sardaigne sans argent, au lieu que tous ceux qui l'avoient précédé dans le même emploi s'y étoient enrichis, et qu'ils en avoient rapporté non seulement leurs bourses pleines d'or et d'argent mais qu'ils avoient encore rempli les cruches et les vases qui leur avoient servi en passant dans cette île pour y porter du vin. On peut bien juger qu'avec de pareilles raisons il n'eut pas de peine à être absous. Ses ennemis, qui ne cherchoient qu'à l'éloigner des dignités où vraisemblablement la faveur du peuple l'alloit élever, lui suscitèrent une nouvelle accusation. Ils tentèrent de le rendre suspect d'une sédition qui s'étoit faite à Frégelle, ville dépendante de la république, et que le préteur Opimius, homme sévère et cruel, n'avoit dissipée que par la ruine entière de cette ville et la mort des principaux habitants. Ce sénateur, ennemi déclaré de la mémoire de Tibérius, dans le compte qu'il rendit en plein sénat de la conduite qu'il avoit tenue dans cette affaire, n'oublia rien pour faire comprendre que Caïus étoit le chef muet de ces mouvements. Il ajouta qu'il avoit découvert qu'il avoit entretenu des liaisons secrètes avec les premiers de cette ville; qu'il n'étoit pas vraisembla-

ble qu'ils eussent formé le projet de se soustraire aux ordres du sénat s'ils n'avoient été assurés secrètement de la protection du peuple; et que, si leur désobéissance avoit eu un heureux succès, ce n'auroit été peut-être que le signal d'une révolte contre la souveraineté de la république. Mais, comme tout ce que ce sénateur passionné avança contre Caïus se trouvoit sans preuves, ses mauvais desseins n'eurent point de suite, et le jeune Gracchus ne crut point se pouvoir mieux venger de ses ennemis qu'en demandant hautement la charge de tribun du peuple. C'étoit attaquer le sénat par son endroit le plus sensible. Au seul nom de Gracchus, les grands, et ceux surtout qui avoient tant d'intérêt qu'on ne fît pas revivre les lois agraires, frémissoient de colère. Ils se fit comme une espèce de conspiration pour empêcher qu'il ne parvînt au tribunat; mais tout le peuple se déclara en sa faveur; et il accourut même de la campagne un si grand nombre de plébéiens pour lui donner leurs voix, que la place ne pouvant contenir toute cette multitude, plusieurs montèrent sur les toits des maisons, d'où, par des vœux publics et des acclamations mêlées d'éloges, ils demandoient Caïus pour tribun: et, comme dans cette sorte d'élection les voix se comptoient par têtes, le peuple, plus nombreux que la noblesse, l'emporta hautement, et obtint

Caïus pour un de ses tribuns. Il ne se vit pas plus tôt revêtu d'une dignité qui lui donnoit un pouvoir presque sans bornes, qu'il forma, sur le plan de son frère, des desseins encore plus hardis, et qu'il poussa même avec plus d'ardeur qu'il n'avoit fait. C'étoit le même esprit et les mêmes vues dans les deux frères, quoique de caractères différents. Tibérius, comme nous l'avons dit, cachoit une fermeté invincible sous une modération apparente : son éloquence étoit douce et insinuante; il vouloit plaire pour pouvoir persuader; il cherchoit à toucher ses auditeurs; et, quand il dépouilla Octavius du tribunat, il sembloit qu'il fût aussi touché que lui de sa disgrace, et qu'il n'y avoit que l'amour seul de la justice et l'intérêt du peuple qui l'eussent réduit à la triste nécessité de rendre son collègue malheureux.

Caïus se laissoit voir plus à découvert, aussi éloquent, mais plus vif dans ses expressions, et plus véhément que son frère. Son discours étoit orné de figures pathétiques; il mêloit même des invectives à ses preuves et à ses raisons; son zèle pour les intérêts du peuple se tournoit en colère contre le sénat: il ne sortoit, pour ainsi dire, que des éclairs et des foudres de sa bouche, et il portoit la terreur jusque dans le fond de l'ame de ses auditeurs. Du reste la fermeté de ces deux

frères, l'amour qu'il avoient pour la justice, leur intégrité, leur tempérance, leur éloignement des voluptés, leur attachement inviolable aux intérêts du peuple, sont des qualités qu'ils possédoient l'un et l'autre dans un degré égal.

On remarqua seulement que Caïus fit paroître plus de penchant pour la vengeance; défaut dont ces païens avoient fait une vertu, et qu'ils traitoient de grandeur de courage. Comme sa charge l'engageoit de parler souvent au peuple, quelque matière qu'il traitât, il faisoit toujours entrer dans son discours la manière inhumaine dont le sénat avoit fait périr son frère. « Qu'a « servi à Tibérius, disoit-il, d'être né Romain, « et dans le sein d'une république où toutes les « lois défendent de faire mourir aucun citoyen « avant que de l'avoir convaincu des crimes « dont on l'accuse? Le sénat, les patriciens, les « grands, et les plus riches, ont assassiné à coups « de bâton, non seulement un simple citoyen, « mais un tribun du peuple, un magistrat pu-« blic, et une personne sacrée. Leur fureur ne « s'est pas bornée à le priver de la vie; on les a « vus après sa mort acharnés sur son corps, le « traîner indignement dans les rues; et ils ont « poussé leur inhumanité jusqu'à le jeter dans le « Tibre pour le priver des honneurs de la sépul-« ture. » Par de pareils discours, également vifs

et touchants, il s'attiroit la compassion du peuple en même temps qu'il en excitoit la haine et l'indignation contre le sénat et les grands. Après avoir jeté dans les esprits ces semences de haine et de division, il commença à travailler à sa propre vengeance par la proposition de deux édits nouveaux : le premier déclaroit infame tout magistrat qui auroit été déposé par le jugement du peuple. On vit bien que cette loi regardoit Octavius, ce tribun que Tibérius avoit fait déposer: mais Plutarque nous apprend que Caïus, à la prière de Cornélie sa mère, dont Octavius étoit un peu allié, n'insista point sur la promulgation de cet édit.

Par la seconde loi [1], et qu'il fit recevoir, il étoit ordonné que tout magistrat qui auroit exilé un citoyen romain sans observer les formalités prescrites par les lois, seroit tenu d'en rendre compte devant l'assemblée du peuple. Ce second édit n'avoit été proposé que pour faire périr Popilius, qui pendant sa prêture avoit banni les amis et les partisans de Tibérius. Popilius n'attendit pas qu'on le fit citer, et comme il ne pouvoit ignorer que Caïus disposoit à son gré des suffrages de la multitude, et qu'ainsi il auroit pour juge sa partie et son ennemi, dans la

[1] Cicero, pro Cluentio, cap. 54, 55; pro Rabirio, de perduellione, cap. 4; pro domo sua, cap. 13, 31.

crainte d'un jugement plus rigoureux, il se bannit lui-même de sa patrie.

Caïus, par cet essai de son crédit, se voyant en état de tout entreprendre, forma de plus grands desseins, et dont l'objet étoit de faire passer du sénat à l'assemblée du peuple toute l'autorité du gouvernement. Ce fut dans cette vue qu'il fit un nouvel édit pour donner le droit de bourgeoisie et le titre de citoyens romains à tous les habitants du Latium, et il étendit depuis ce droit jusqu'aux Alpes. Il proposa en même temps que les colonies qui seroient peuplées de Latins eussent les mêmes privilèges que les colonies romaines; et il ajouta que celles qui n'avoient point le droit de suffrage dans l'élection des magistrats pussent cependant donner leurs voix quand il s'agiroit de recevoir de nouvelles lois. Par de pareilles propositions ils augmentoit le nombre des suffrages du peuple; et ces nouveaux citoyens, qui lui devoient un si grand privilège, étoient pour ainsi dire à ses ordres; et suivoient l'impression de ses conseils comme ses clients et ses créatures.

Caïus, pour se rendre de plus en plus agréable à la multitude, fixa en sa faveur la vente du blé à un prix très modique : quelques historiens prétendent même que pendant son tribunat il fit faire une distribution gratuite des grains qu'on

tira des greniers publics. Le peuple, qu'on gouverne toujours quand on sait lui procurer l'abondance, ne se lassoit point de donner des louanges à un magistrat qu'il ne croyoit occupé que de sa subsistance : mais ces soins paroissoient dangereux au sénat, qui ne regardoit toutes ces nouveautés que comme des voies indirectes dont on se servoit pour saper son autorité ; et ce qui mit le comble à sa haine contre le tribun, ce fut le changement qu'il introduisit dans les tribunaux où se rendoit la justice aux particuliers.

On les avoit tirés jusqu'alors du corps du sénat, et ce droit souverain tenait les chevaliers et le peuple dans ce respect qu'on a toujours pour les arbitres des biens de la fortune, Caïus, à l'exemple de Tibérius son frère, résolut d'enlever au sénat cette partie de son autorité, et pour parvenir à ses fins il fit voir qu'Aurélius Cotta et Manius Aquilius, des principaux du sénat, accusés de différentes concussions dont les preuves étoient claires et constantes, avoient échappé à la rigueur des lois par la corruption de leurs juges. D'où il prit occasion ensuite de représenter au peuple qu'il ne devoit pas s'attendre d'obtenir jamais justice dans des tribunaux où l'on voyoit présider les criminels mêmes, ou du moins leurs parents et leurs complices : et il conclut par demander que l'administration de la

justice litigieuse fût remise aux chevaliers, ou du moins qu'on tirât de cet ordre trois cents des plus considérables, qui servissent d'assesseurs au sénat, et qui jugeassent toutes les affaires avec une égalité de suffrages et de pouvoir.

Le peuple reçut cette proposition avec les applaudissements qu'il donnoit à tout ce qui venoit de la part du tribun; et le sénat, confus de la collusion des juges dans l'affaire de Cotta et d'Aquilius, dont il venoit d'être convaincu, n'osa s'opposer à la loi : elle passa tout d'une voix, et le peuple plus puissant que le sénat par le nombre de ses suffrages, et qui idolâtroit Caïus, remit à lui seul le choix de ces trois cents chevaliers qui devoient entrer dans les magistratures de la ville : il ne nomma que ses amis et ses créatures. Par ces divers changements qu'il introduisit dans le gouvernement, il se rendit également absolu dans Rome et dans toute l'Italie : cependant il faut convenir qu'il n'employoit cette autorité, si odieuse au sénat et si justement suspecte dans une république, que pour la gloire de sa patrie, et l'utilité de ses concitoyens. Il empêcha même quelquefois que d'autres magistrats ne portassent trop loin leur complaisance pour le peuple; et Fabius propréteur d'Espagne ayant extorqué des villes de son gouvernement

du blé qu'elles ne devoient point, et qu'il envoya ensuite à Rome pour faire sa cour au petit peuple, Caïus, qui ne pouvoit souffrir ni injustice ni violence dans le gouvernement, fit ordonner par le peuple même que ce grain seroit vendu, qu'on en renverroit le prix aux villes et aux communautés qui l'avoient fourni. Le même décret portoit qu'il seroit fait une sévère réprimande au propréteur pour avoir, par de pareils avanies, exposé la république aux plaintes et aux mécontentements de ses sujets et de ses alliés.

Ce décret, dont il étoit l'unique auteur, donna lieu à ses amis de faire valoir son amour pour la justice : mais ses ennemis au contraire publioient qu'ils ne voyoient dans cette conduite qu'un effet de sa jalousie, et qu'il étoit trop habile pour souffrir que d'autres magistrats entreprissent de gagner l'affection du peuple, et de partager avec lui son attachement et sa reconnoissance.

Caïus, sans s'embarrasser de ces bruits, ne cherchoit à soutenir les nouveautés qu'il avoit introduites que par de nouvelles entreprises, qu'il avoit l'art de revêtir toujours des apparences du bien public. Il proposa de faire construire des greniers publics [1], où l'on pût conserver une assez grande quantité de grains pour prévenir la

[1] Cicero, oratio pro P. Sextio, cap. 48.

disette dans des années de stérilité. La proposition ayant été reçue, il se chargea de l'exécution comme il faisoit ordinairement de tous les projets qu'il présentoit : lui-même conduisit l'ouvrage, et il le fit faire avec une magnificence digne de la grandeur des Romains. Tout lui passoit, pour ainsi dire, par les mains; il vouloit tout connoître par lui-même, et sous prétexte de veiller à ce qu'il ne se fît rien contre les intérêts du peuple, il rappeloit à lui toute l'autorité du gouvernement. On le voyoit environné d'ambassadeurs, de magistrats, de gens de guerre, d'hommes de lettres, d'artisans, et d'ouvriers, sans que le nombre et la différence des affaires l'embarrassassent : tout le monde admiroit son activité, et ses ennemis même ne pouvoient disconvenir de l'étendue et de la facilité de son esprit.

Mais c'étoient ces mêmes talents, et l'usage surtout qu'il en faisoit en faveur du peuple, qui le rendoient de plus en plus odieux au sénat et aux grands de Rome; et ils attendoient avec impatience la fin de son tribunat et de son autorité. Les comices enfin arrivèrent; on tint l'assembée pour l'élection des tribuns de l'année suivante. Caïus ne fit aucun mouvement pour y avoir part; mais le peuple, qui se flattoit d'obtenir de nouveaux priviléges par son habileté,

le nomma tribun pour la seconde fois ; et on remarqua qu'il avoit été le premier citoyen qui fût parvenu à cette dignité sans l'avoir briguée.

Le sénat ne vit qu'avec un violent chagrin la continuation d'un magistrat qui lui enlevoit insensiblement toute son autorité. On tint différents conseils ; les plus violents alloient à s'en défaire, et à le traiter comme on avoit fait son frère : mais la crainte d'exciter une sédition fit prendre une autre route, et qu'on peut regarder comme un des traits de la plus fine politique. On résolut avant que d'en venir aux voix de fait, et d'entreprendre de le faire périr à force ouverte, de tenter de diminuer et d'affoiblir la passion que le peuple avoit pour lui. Les plus habiles du sénat s'adressèrent à Livius Drusus, son collègue : c'étoit un homme qui n'avoit que de bonnes intentions, d'un esprit juste, mais borné, et qui, sans prendre de parti, eût bien voulu pouvoir concilier des intérêts si opposés, et réunir les deux factions ; mais un dessein si grand, et dans lequel les intérêts particuliers l'emportoient sur le général, étoit audessus de sa capacité et de son crédit. Les sénateurs qui s'adressèrent à lui le prirent par son foible, et le flattèrent de la gloire de donner la paix à la république. Drusus offrit avec joie son minis-

tère. « On ne vous demande pas, lui dirent « ces habiles sénateurs, que vous vous décla- « riez contre les intérêts du peuple qui vous a « choisi pour un de ses magistrats, ni même « qu'à l'exemple d'Octavius vous vous opposiez « aux nouveautés que Caïus introduit tous les « jours : le sénat forme un plus noble projet, et « il n'exige vos soins, et l'intervention du meil- « leur tribun qu'ait jamais eu la république, que « pour rétablir la paix et l'union entre les dif- « férents ordres de l'état. Proposez, si vous le « jugez à propos, de nouvelles lois encore plus « favorables, s'il se peut, que celles de Caïus ; « le sénat approuvera tout. La seule chose qu'on « vous demande, c'est de déclarer publique- « ment que ces lois et ces édits que vous propo- « sez vous ont été inspirés par le sénat, et que « vous ajoutiez qu'il n'a pour objet que le bien « et l'utilité de ses concitoyens. »

Ce tour adroit eut tout le succès qu'on en pouvoit espérer. Drusus, qui ne trouvoit dans cette proposition rien de contraire à ses intérêts ni à ceux du peuple, entra dans toutes les vues qu'on voulut lui inspirer. Si Caïus proposoit d'envoyer deux colonies dans deux villes dépendantes de la république, Drusus, pour gratifier un plus grand nombre de pauvres familles, vouloit qu'on en repeuplât douze, et

qu'on envoyât dans chacune de ces villes trois mille des plus pauvres citoyens. Caïus ayant fait adjuger quelques terres incultes à des plébéiens, et ayant chargé ces terres de quelques cens et redevances, Drusus, pour renchérir pour ainsi dire sur son art de flatter le peuple, donna à de pauvres habitants la même quantité de ces terres quittes et franches de toute contribution; enfin Caïus ayant procuré aux Latins, comme nous l'avons déjà dit, le droit de suffrage dans les élections, Drusus, par une nouvelle ordonnance, ajouta que ces peuples étant faits citoyens de la république, il ne seroit plus libre à un capitaine romain de faire battre de verges un soldat de cette nation. Drusus, à chaque proposition ne manquoit pas de dire, comme on l'avoit exigé de lui, qu'il ne servoit que d'interprète au sénat, qui l'avoit chargé d'en faire son rapport à l'assemblée. Cette conduite adoucit les esprits; le sénat ne fut plus tant haï; les deux partis semblèrent se rapprocher: Drusus plut à la multitude par le mérite de la nouveauté, et partagea le crédit de Caïus; c'étoit l'objet du sénat. Caïus ne vit qu'avec un chagrin secret ce rival lui enlever une partie de la faveur du peuple; il le traita d'esclave du sénat: sa jalousie déplut aux plus honnêtes gens du peuple, et sa conduite à l'égard de Scipion l'Émilien, son

beau-frère, fit douter si sa vertu étoit aussi pure qu'on l'avoit crue jusqu'alors.

Nous avons dit que Cornélie sa mère étoit fille de Scipion l'Africain ou du premier Scipion, et que le second Scipion, fils de Paul Émile, et qui avoit été adopté dans cette famille patricienne, avoit épousé Sempronia, la sœur des deux Gracques. Mais malgré cette double alliance, la différence et l'émulation des partis, cette animosité entre les patriciens et les plébéiens au sujet du partage des terres, avoit toujours empêché qu'il y eût une véritable union entre ces deux maisons : les Scipions s'étoient déclarés en plus d'une occasion ennemis de la famille Sempronia; les Gracques se plaignoient même que le jeune Scipion ne traitoit pas trop bien Sempronia sa femme, sous prétexte de sa stérilité, et on soupçonnoit en général tous les Scipions, qui s'étoient déclarés contre la loi de Tibérius, d'avoir contribué à la mort de ce tribun.

Cette querelle perpétuelle dans la république, que nous avons vue revivre de siècle en siècle, et qui passoit des pères aux enfants, se renouvela avec encore plus d'animosité depuis la mort de l'aîné des Gracques. Caïus suivoit toujours constamment le plan et les desseins de son frère, et, non content d'avoir enlevé au

sénat ses tribunaux et son autorité, il entreprit de dépouiller les premières maisons de Rome de ces terres de conquêtes, qu'elles avoient à la vérité la plupart usurpées, mais dont la possession étoit presque aussi ancienne que la fondation et l'établissement de la république.

Caïus crut qu'il devoit ce grand sacrifice aux mânes de son frère, et qu'il étoit de son honneur de faire exécuter des lois dont la promulgation lui avoit coûté la vie. Il associa à son dessein Fulvius Flaccus, personnage consulaire, mais sans probité et sans mœurs, et dont l'amitié et les liaisons faisoient tort à sa réputation; et Papirius Carbo, tribun du peuple, personnage hardi et séditieux, s'offrit à lui dans la vue d'acquérir de la considération par son attachement public au parti de Caïus. Ce tribun les fit nommer avec lui pour *triumvirs* du partage des terres : la commission ne pouvoit être adressée à des gens plus vifs et plus entreprenants, tous trois ennemis déclarés du sénat, et flatteurs outrés de la plus vile populace.

Ces triumvirs ne se virent pas plus tôt autorisés par un décret public qu'ils firent sommer, à son de trompe, tous les détenteurs de ces terres d'apporter à leur tribunal les titres de leur acquisition avec une déclaration exacte de la quantité qu'ils en avoient, afin de pouvoir juger ceux

qui étoient tombés dans le cas de la loi *Licinia*, et qui en possédoient plus de cinq cents arpents ou journaux, mesure un peu inférieure à l'arpent. Il n'y avoit presque point de grands dans Rome qui n'en possédassent une plus grande quantité, et la plupart étoient même en procès pour les bornes de leurs usurpations. Ces hommes, devenus plus puissants qu'il ne convient dans une république, armèrent publiquement, et mirent des soldats sur leurs terres pour en défendre la possession ; et ceux qui n'eurent pas cette audace implorèrent la protection du jeune Scipion, le plus grand des Romains de son temps : mais tout révéré qu'il étoit dans sa patrie il n'osa pas se commettre avec le peuple, ni attaquer directement les lois des Gracques ses beaux-frères. Il prit un tour plus adroit pour en éluder du moins l'exécution ; il représenta avec beaucoup d'art, dans une assemblée, que les triumvirs n'avoient été nommés que pour examiner s'il y avoit des citoyens qui, au préjudice des lois, possédassent plus de cinq cents arpents de terres, pour distribuer ce qui excédoit cette quantité à de pauvres citoyens, et que leur commission et leur pouvoir étoient renfermés dans ces deux articles. Il ajouta qu'avant de procéder à cet examen, il falloit reconnoître les bornes fixes et constantes de chaque héritage ; mais que, les

propriétaires ayant différentes prétentions au sujet de leurs limites, la connoissance et le jugement de ces prétentions réciproques passoient le pouvoir des triumvirs, et demandoient d'autres juges, ou du moins une commission plus étendue.

La proposition passa à la pluralité des suffrages. Scipion eut l'adresse et le crédit de tirer cette partie de la commission des mains des triumvirs, et il la fit tomber à Tuditanus, qui étoit alors consul, et qui, sous une indifférence apparente pour l'un et l'autre parti [1], cachoit un dévouement entier aux ordres du sénat et aux intérêts des grands. Ce magistrat, pour éblouir le peuple, vaqua pendant quelque temps avec beaucoup d'application à l'examen des prétentions de chaque particulier, et à régler les bornes réciproques de leurs héritages. Les triumvirs le voyoient travailler avec plaisir, dans l'espérance qu'il les mettroit bientôt en état d'exécuter leur commission; mais quelque temps après il quitta Rome brusquement, sur les avis qu'il se fit donner que sa présence étoit nécessaire en Illyrie, où les Romains faisoient alors la guerre. Son absence laissa indécis tous ces procès, et suspendit par conséquent la fonction des triumvirs, qui ne pardonnèrent jamais à Scipion d'avoir

[1] App. Alex. de Bell. civ. lib. I, cap. 19.

fait échouer leurs desseins et tomber leur commission. Ils lui reprochoient dans les assemblées qu'il devoit toute sa gloire au peuple romain, et qu'après en avoir reçu deux consulats consécutifs contre toutes les lois, et surtout malgré le sénat et les grands, il n'avoit point de honte en faveur de ces gens superbes de s'opposer à l'établissement des lois agraires, si nécessaires à la subsistance du pauvre peuple, et scellées par le sang de Tibérius.

Et sur cela Carbo, ce tribun audacieux dont nous avons parlé, le somma en pleine assemblée de dire tout haut ce qu'il pensoit de la manière dont on l'avoit fait périr, et par cette question captieuse il prétendoit le mettre dans la nécessité de ne lui pouvoir répondre, sans se rendre odieux ou au peuple ou au sénat.

Mais Scipion, sans s'étonner, lui déclara que s'il étoit vrai que Tibérius eût eu le dessein de se faire le tyran de sa patrie, il croyoit sa mort juste. Tout le peuple, qui adoroit sa mémoire, ayant témoigné par de grands cris son indignation : « A quoi bon tous ces cris? » leur dit Scipion avec cet air de grandeur qui lui étoit si naturel, « croyez-vous avec vos clameurs épou-« vanter un général, que le bruit de tant d'ar-« mées ennemies n'a jamais ébranlé? » Caïus ne prit point de part à cette dispute; il gardoit un

morne silence : mais Fulvius Flaccus, homme violent et emporté, fit beaucoup de menaces à Scipion, et on trouva le lendemain cet illustre Romain mort dans son lit, avec des marques autour du cou de la violence qu'on lui avoit faite.

On ne savoit à qui attribuer un si grand crime : les premiers soupçons tombèrent sur Flaccus, qui la veille l'avoit menacé du ressentiment du peuple. D'autres prétendoient qu'un coup si hardi venoit d'une main plus proche : on en accusoit Cornélie, la mère des Gracques, et on publioit que Sempronia même, sa fille et femme de Scipion, pour se défaire de l'ennemi de sa maison et d'un mari qui la méprisoit, avoit introduit la nuit les meurtriers dans sa chambre.

Le peuple, dans la crainte que Caïus ne fût trouvé complice de ce crime, ne souffrit point qu'on en informât : lui-même n'en fit aucune poursuite ; et ce magistrat si sévère, celui qui affectoit le titre de défenseur des lois, et la partie déclarée de tous ceux qui attentoient à la liberté publique, garda sur l'assassinat d'un si grand homme un silence odieux, qui fit justement soupçonner que lui ou les siens ne s'étoient pas crus assez innocents pour soutenir toute sorte d'éclaircissement.

Ce silence de Caïus, encore plus criminel

que l'assassinat même, excita les plaintes publiques de toute la noblesse; et les plus honnêtes gens, même parmi le peuple, en tiroient de violents soupçons contre sa vertu. Pour éloigner le souvenir d'un crime si affreux et pour occuper les esprits, Caïus se servit de Q. Rubrius, son collègue, qu'il engagea à proposer de nouveaux projets : ce tribun exhorta le peuple à rebâtir Carthage que Scipion avoit détruite, et à y envoyer une puissante colonie. Caïus appuya fortement cette proposition, et il n'oublioit rien dans toutes les assemblées pour déterminer le peuple à cette entreprise; il vantoit la fertilité du terroir, le voisinage de la mer, la sûreté et la commodité de son port; et comme il crut que dans cette conjoncture son absence de Rome et celle de Fulvius Flaccus ne seroient pas inutiles pour faire tomber ces bruits injurieux à sa gloire, [1] il en demanda et en obtint la commission, qui lui fut décernée par un décret public, conjointement avec Flaccus soupçonné comme lui du meurtre de Scipion.

Ils conduisirent en Afrique six mille familles de Rome, qu'ils mirent en possession de Carthage et de son territoire. Mais pendant qu'il

[1] Vell. Paterc. lib. I, cap. 15, et lib. II, cap. 15. Plut. in Gracchis. App. de Bell. civ. lib. I, cap. 24.

étoit occupé à en relever les murailles, ou pour mieux dire à abattre les trophées de Scipion, Drusus, qui n'agissoit que par l'impression des conseils du sénat, se prévalut de son absence pour rendre Flaccus plus odieux; il rappeloit tous les indices qui le pouvoient faire soupçonner du meurtre de Scipion : c'étoit attaquer indirectement Caïus même, qui avoit des liaisons si étroites avec ce sénateur. Drusus dans tous ses discours le représentoit comme un homme violent, et comme un esprit séditieux qui ne cherchoit son élévation que dans les troubles de l'état. On l'accusa même d'avoir tenté de faire soulever les peuples d'Italie. On parloit de lui faire son procès : le crédit et la considération de Caïus, son protecteur, s'affoiblissoient pendant son absence; le peuple commençoit à l'oublier, et donnoit toute sa confiance à Drusus, dont la réputation étoit pure, et la conduite pleine de modération. Caïus, jugeant de la diminution de son crédit par le péril où se trouvoit son ami, accourut en diligence à Rome pour ranimer sa faction : il quitta même en arrivant sa maison qui étoit au mont Palatin, et vint se loger auprès du marché dans un quartier habité par un nombre infini de petit peuple. Il proposa ensuite de nouvelles lois qui alloient toutes à l'avilissement de l'autorité du sénat : il devoit

les faire recevoir dans la première assemblée ; mais comme il doutoit du succès, et que son parti ne lui parut ni si nombreux ni si plein de cette chaleur qu'il avoit coutume de lui inspirer, il fit venir à Rome un grand nombre de ces peuples d'Italie auxquels il avoit procuré le droit de suffrage.

Le sénat, inquiet de cette foule d'étrangers qui remplissoient la ville, et qui sembloient n'être venus que pour y donner la loi, se servit de l'autorité du consul Fannius pour ordonner à tous ceux qui n'étoient pas habitants de Rome d'en sortir incessamment. Caïus, pour ne pas laisser pénétrer la diminution de son crédit, quoique depuis son retour d'Afrique il se sentît moins autorisé, fit publier une ordonnance toute contraire : il invitoit ces peuples à rester dans la ville, et il leur promettoit le secours des lois et la protection du peuple contre le décret du consul.

Cependant il vit depuis traîner en prison, par les licteurs de Fannius, un de ces étrangers, son ami et son hôte, qu'on avoit arrêté exprès pour lui faire cette insulte. Il vit sa disgrace, et le mauvais traitement qu'on lui faisoit, sans s'y opposer ; soit qu'il craignît d'exciter une guerre civile, ou que, sentant son crédit diminué depuis l'assassinat de Scipion, il ne voulût pas lais-

ser apercevoir la foiblesse de son parti. Et il eut le chagrin de se voir encore abandonné par les chefs, au sujet d'une dispute qu'il eut avec les autres tribuns ses collègues, qui avant ce différend lui avoient été très attachés.

Les grands de Rome avoient fait faire des échafauds dans la place, pour y voir plus commodément les spectacles et un combat de gladiateurs qu'on y devoit donner; et les ouvriers en avoient encore construit un grand nombre d'autres pour leur compte, qu'ils avoient loués aux familles les plus riches et les plus accommodées: Caïus, passant par la place, et la voyant embarrassée de tous ces échafauds, ordonna qu'on les abattît, afin que le peuple eût plus de place, et vît les jeux sans qu'il lui en coutât rien. Les grands eurent recours à l'autorité de ses collègues, qui, par complaisance pour les premières maisons de Rome, ordonnèrent que les échafauds seroient conservés: il n'est pas même bien certain si ces magistrats du peuple ne tiroient pas un profit particulier de ces échafauds qu'on louoit aux particuliers. Caïus, qui ne pouvoit souffrir d'opposition dans ce qu'il croyoit juste, prit avec lui cette multitude d'ouvriers qui étoient à ses ordres, et, la veille des jeux, il fit abattre tous ces échafauds et transporter les matériaux, en sorte que la place fut libre pour le lendemain.

Le peuple admira sa fermeté et son courage; mais ses collègues, piqués qu'il voulût emporter toutes choses de hauteur, et jaloux d'ailleurs de cet empire qu'il avoit acquis dans Rome, se détachèrent de ses intérêts. Il se joignirent secrètement à ses ennemis pour l'exclure du tribunat; et dans les *comices* suivants, où il s'agissoit pour Caïus d'un troisième tribunat, le peuple lui ayant donné le plus grand nombre de suffrages, on soupçonna ces tribuns, à qui par le droit de leur charge il appartenoit de les compter, d'avoir supprimé une partie des bulletins pour se venger de lui, et d'avoir fait un rapport infidèle du scrutin; et par cette fraude Caïus fut exclus du tribunat.

Le sénat ne le vit pas plus tôt réduit dans une condition privée qu'il résolut de faire casser toutes ses lois, et il en remit le soin au consul Opimius, celui même qui pendant sa préture avoit voulu impliquer Caïus dans la sédition de Frégelle. Ce consul, comme nous l'avons dit, étoit l'ennemi déclaré des Gracques, homme hautain, fier de sa naissance et de sa dignité, méprisant le peuple, et qui, sans s'arrêter aux formalités des lois, paroissoit résolu de terminer ce grand différend par la mort même de Caïus.

Il commença par effacer lui-même le décret

qui ordonnoit le rétablissement de Carthage, et il convoqua une assemblée générale pour faire supprimer toutes les autres lois; et, afin d'y être supérieur en forces et soutenir son parti, il fit entrer dans la ville un corps de troupes de Candiots qui étoient à la solde de la république.

Il s'en fit comme une garde; il ne marchoit plus qu'escorté de ces soldats étrangers, et environné de tous ces grands de Rome qui avoient tant d'intérêt à la suppression des lois des Gracques : les grands étoient eux-mêmes toujours environnés d'une foule de domestiques et de clients, que l'usage attachoit à leur suite et à leurs ordres.

Le consul, avec une telle escorte, insultoit publiquement Caïus dans tous les lieux où il le rencontroit. Il lui disoit des injures pour engager la querelle, et afin qu'il lui donnât lieu de le charger et de le faire périr : Caïus, plus modéré, ou ne se trouvant pas le plus fort, dissimuloit ces outrages; mais Flaccus, moins patient, et irrité de l'insolence des grands, lui fit si bien voir qu'il alloit perdre toute la gloire de ses deux tribunats par une modération que ses ennemis traitoient de lâcheté, qu'il résolut à la fin d'opposer la force à la force.

Il appela auprès de lui les plus zélés plébéiens, et il fit entrer en même temps dans la ville un

grand nombre de Latins, et d'autres habitants de l'Italie, déguisés en moissonneurs, comme des gens qui cherchoient du travail et de l'emploi. Rome entière étoit partagée entre ces deux partis : celui de Caïus paroissoit le plus fort, parce qu'il étoit le plus nombreux, et qu'il disposoit de tout le peuple ; mais on voyoit dans l'autre le magistrat souverain, une autorité légitime, et même plus de conduite et des desseins mieux suivis.

Enfin le jour étant arrivé dans lequel on devoit décider si les lois des Gracques subsisteroient ou si elles seroient cassées, les deux partis se rendirent de grand matin au Capitole : le consul, suivant l'usage, commença par sacrifier aux dieux. On prétend qu'un de ses licteurs, appelé Quintius Antillius, s'étant ingéré de représenter à Caïus tous les malheurs qu'il alloit causer à sa patrie s'il s'obstinoit à maintenir les lois dont il étoit auteur, et que Caïus ayant témoigné par un geste chagrin et plein de mépris qu'il n'écoutoit pas volontiers les remontrances d'un si bas officier, cet huissier fut tué sur-le-champ par quelques plébéiens. D'autres historiens rapportent ce fait différemment : ils disent que ce licteur s'attira cette disgrace par son insolence ; et que, portant les entrailles de la victime que le consul venoit d'immoler, il s'écria tout haut, en s'adressant à Flaccus et à ceux de son parti :

« Faites place, mauvais citoyens que vous êtes. » On ajoute qu'à ces paroles injurieuses il joignit une action de la main déshonnête et méprisante, et que ceux-ci, pour se venger de cette insulte, le percèrent avec les poinçons de leurs tablettes, et le tuèrent sur-le-champ.

Le peuple parut ne pas approuver cette voie de fait; et Caïus, qui en prévit les suites, en fut encore plus fâché: il reprocha à ses partisans qu'ils avoient fourni à leurs ennemis le prétexte qu'ils cherchoient depuis long-temps de répandre du sang.

En effet le sénat s'assembla aussitôt, et il ordonna, pour la mort d'un simple huissier, comme il auroit pu faire dans les plus grandes calamités de la république, « Que les consuls eussent à « pourvoir qu'il n'arrivât pas de dommage à l'é- « tat. » C'étoit par un décret aussi extraordinaire que les consuls recevoient du sénat le pouvoir le plus étendu: ils avoient droit, après cette ordonnance, de lever autant de troupes qu'ils jugeoient à propos; de réprimer, par toutes sortes de voies, les citoyens mutins; de faire la guerre aux ennemis; en un mot, ils étoient revêtus d'une autorité absolue, soit dans la ville, soit à l'armée.

Opimius, en vertu de ce décret, commanda à tous les sénateurs et aux chevaliers de prendre

les armes, avec ordre de se trouver le lendemain sur la place, chacun avec au moins deux esclaves armés. Flaccus, de son côté, tâcha de soulever la multitude, et de faire prendre les armes au peuple; mais il ne trouva dans les esprits qu'une grande consternation, et beaucoup de découragement. Caïus, en se retirant s'arrêta dans la place devant une statue de son père qu'on y avoit élevée, et, la regardant tristement et sans dire mot, on vit des larmes couler de ses yeux comme prévoyant avec douleur tout le sang que sa querelle feroit répandre le lendemain. Ceux qui l'accompagnoient, émus de compassion, se disoient les uns aux autres qu'ils seroient bien lâches d'abandonner un si grand personnage, qui n'étoit en péril que pour leurs intérêts : la plupart passèrent la nuit à sa porte, plutôt pour lui marquer leur zèle et leur affection que dans l'espérance de lui être d'un grand secours. L. Flaccus employa ce temps à rassembler leurs partisans et les chefs du peuple : il vint à bout de faire prendre les armes à un assez grand nombre, et le jour ne parut pas plus tôt qu'il s'empara du mont Aventin.

Caïus se disposa aussitôt à le suivre; mais il ne voulut point s'armer : ce n'étoit pas faute de courage, mais pour éviter d'en venir aux mains avec ses concitoyens. Il mit sa robe ordinaire, et il

prit seulement dessous une courte épée, pour se défendre s'il étoit attaqué. Comme il étoit près de sortir de sa maison, sa femme, tout en pleurs, accourut pour l'en empêcher. « Où vas-tu, lui « dit-elle, Caïus, en l'embrassant tendrement? « quel est ton dessein? et pourquoi sors-tu si ma-« tin de ta maison? Peux-tu ignorer que les « meurtriers qui ont fait périr ton frère te pré-« parent le même sort, et que tu n'as pour dé-« fenseur qu'une vile populace qui t'abandon-« nera lâchement à la vue du moindre péril? « Songe que Rome n'est plus ce qu'elle a été: « la vertu en est bannie, tout s'y décide par vio-« lence. Et quelle confiance peux-tu prendre « en l'autorité des lois, ni même en la justice « des dieux, ces dieux aveugles ou impuissants « qui ont souffert que Tibérius ait été assassi-« né? »

Caïus, pénétré de douleur, et n'ayant pas la force de lui répondre, s'arracha d'entre ses bras, et fut joindre Flaccus, qui s'étoit mis à la tête de son parti : il ne trouva dans cette foule du peuple qu'une multitude sans ordre, et plus d'animosité que de forces. Le sénat au contraire, et tout le corps de la noblesse, suivis de leurs clients et de leurs domestiques, formoient un parti redoutable. Caïus, ayant reconnu qu'il n'étoit pas en état de leur résister, obtint de Flaccus qu'on enver-

roit au consul un député pour lui demander la paix, et le conjurer d'épargner le sang de ses concitoyens. On chargea de cet emploi le plus jeune des enfants de Flaccus, qui se présenta devant le consul, un caducée à la main, et qui proposa une réconciliation entre les deux partis.

Plusieurs sénateurs, des mieux intentionnés, étoient d'avis d'accepter cette proposition, et d'entrer en conférence avec les chefs du parti du peuple. Mais Opimius, jugeant de sa foiblesse par cette démarche, répondit au fils de Flaccus qu'il n'y avoit point d'autre réconciliation à faire sinon que ceux qui étoient criminels se soumissent au jugement du sénat, et à la rigueur des lois. Il renvoya en même temps ce jeune enfant auquel il défendit avec dureté et sous de grièves menaces de se présenter jamais devant lui, si son père et ses partisans ne se soumettoient à ce qu'il plairoit au sénat d'ordonner de leur sort. Il mit en même temps la tête de Caïus à prix, et il promit de la payer au poids de l'or. Pour affoiblir son parti, et y jeter de la division, il proscrivit à son de trompe tous ses partisans, avec promesse cependant de pardonner à tous ceux qui l'abandonneroient sur-le-champ. Cette proscription eut tout l'effet que le consul en pouvoit espérer. La plupart du petit peuple qui s'étoit laissé entraîner à la suite de Flaccus eut

peur, s'écoula insensiblement, et abandonna ses chefs : à peine resta-t-il quatre ou cinq mille hommes auprès d'eux. Caïus, ne se trouvant pas en état de résister aux forces du parti contraire, peut-être aussi pour prévenir l'effusion du sang, vouloit aller lui-même rendre compte au sénat de sa conduite. Mais ses partisans s'y opposèrent dans la crainte de perdre leur chef : et on aima mieux renvoyer une seconde fois ce jeune enfant, fils de Flaccus, pour demander tout de nouveau la paix.

Opimius, sans vouloir l'entendre, le fit arrêter pour être revenu contre la défense qu'il lui en avoit faite. Et, sans donner le temps au peuple de se reconnoître, il marcha contre lui, et le fit charger par ses Candiots, qui à coups de traits, eurent bientôt dissipé la multitude. Pour lors les sénateurs et les chevaliers, se jetant l'épée à la main dans la foule, en tuèrent un grand nombre; on prétend qu'il y périt trois mille hommes du peuple. Flaccus; dans cette déroute, se cacha dans une vieille masure, où ayant été trouvé, il y fut tué avec son fils ainé. Caïus se retira dans le temple de Diane, où il se voulut tuer. Mais Pomponius, et Licinius, deux de ses amis, l'en empêchèrent, et le forcèrent de s'enfuir. On prétend qu'avant de sortir de ce temple, il supplia la déesse, que le peuple romain, qui avoit

abandonné si lâchement ses protecteurs, ne sortît jamais de la servitude. Il se mit ensuite à fuir, toujours accompagné de ses deux fidèles amis, et d'un esclave, appelé Philocrates. Ses ennemis le suivirent de près. Mais comme il fut arrivé à un pont, Pomponius et Licinius, pour faciliter sa fuite, firent ferme les armes à la main et arrêtèrent quelque temps ceux qui le poursuivoient, et qui ne purent passer qu'après avoir tué ces deux généreux Romains.

Caïus eut le temps de gagner un petit bois consacré aux Furies. Mais comme il vit qu'il ne pouvoit échapper à ses ennemis, qui avoient entouré ce bosquet, on dit qu'il se fit tuer par Philocrates, et que ce fidèle esclave se tua ensuite lui-même sur le corps de son maître. D'autres disent que Caïus ayant été atteint par ceux qui le poursuivoient, Philocrates, embrassant son maître, le couvrit de son corps, et qu'on ne le put frapper qu'après avoir tué ce fidèle domestique. On coupa la tête à Caïus, que ses assassins mirent au bout d'une pique. Un certain Septimuléius, créature d'Opimius, l'enleva à ceux qui la portoient comme un trophée, et ayant tiré secrètement la cervelle, il la remplit de plomb fondu pour la rendre plus pesante, et s'en fit payer par le consul dix-sept livres et demie d'or.

On en jeta le corps dans le Tibre, avec ceux de Flaccus et de plus de trois mille citoyens qui étoient péris dans cette émeute. Le consul, dont la haine implacable n'étoit point assouvie par tant de sang répandu, fit arrêter et ensuite mourir en prison tout ce qu'il put découvrir d'amis et de partisans des Gracques. Leurs biens furent confisqués; et on défendit aux veuves d'en porter le deuil : Licinia, femme de Caïus, fut même privée de son douaire; et Opimius, toujours acharné sur les malheureux restes de ce parti, étendit son inhumanité jusque sur ce jeune enfant qui lui étoit venu porter des paroles de paix, et il le fit mourir en prison [1].

Ce cruel magistrat, après avoir répandu tant de sang, n'eut point de honte de faire construire un temple sous le titre de *Concorde;* comme si par des soins pacifiques il fût venu à bout de réunir ses concitoyens. Le peuple ne regardoit ce temple qu'avec horreur, et comme un monument de son orgueil et de sa cruauté. Mais Opimius, sans s'embarrasser d'une animosité impuissante, ne songeoit qu'à éteindre jusqu'au souvenir des lois des Gracques. Ce fut dans cette vue qu'un tribun du peuple, apparemment gagné par lui et les autres grands de Rome, représenta dans une assemblée qu'il trouvoit des diffi-

[1] App. Alex. de Bell. civ. lib. I, cap. 26.

cultés invincibles dans la recherche et le partage des terres; mais qu'il requéroit, pour les intérêts du peuple, que chaque propriétaire de ces terres en payât une certaine redevance proportionnée à la quantité qu'il en occupoit; que les deniers qui proviendroient de ces rentes fussent distribués aux pauvres citoyens[1], à ceux surtout qui ne possédoient aucune portion de ces terres publiques. Il ajouta qu'au moyen de cette redevance, il étoit d'avis que ceux qui occupoient ces terres en fussent reconnus légitimes propriétaires, sans qu'on les pût jamais inquiéter à l'avenir; et qu'il devoit leur être permis de vendre dans la suite ces héritages, et d'en disposer, quoique toujours sous l'obligation du cens qui auroit été réglé.

Le peuple, séduit par l'appât du cens, et trompé par son tribun, reçut cette loi, qui fit tomber absolument celle des Gracques. Le citoyen riche, ne craignant plus aucune recherche, étendit sans scrupule les bornes de son domaine. Ce fut à qui achèteroit le premier l'héritage d'un voisin pauvre. Toutes les terres passèrent entre les mains des grands, et le petit peuple retomba dans la misère que les deux Gracques avoient voulu prévenir.

On ne parla bientôt plus de ces cens et de ces

[1] App. Alex. de Bell. civ. lib. I, cap. 27.

rentes qui devoient tourner à son profit. Les riches et les grands de Rome supprimèrent, comme de concert, cette marque de la nature et de la servitude de ces terres. Un autre tribun, aussi infidèle à son parti que celui dont nous venons de parler, éluda insensiblement l'exécution de cette partie de la loi, sous prétexte que les grands payoient un assez grand tribut à la république par les services qu'ils rendoient dans les magistratures dont ils étoient revêtus : et ce fut par cet enchaînement d'artifices, joints à la force et à la violence, que les plus puissants demeurèrent enfin en possession de ces terres publiques, dont ils avoient fait leur proie, et comme leur conquête particulière.

On en sera moins surpris si on considère que les plébéiens ne trouvoient plus de protection dans cette animosité des tribuns contre les patriciens et la noblesse. Ces deux factions, que la naissance tenoit toujours opposées, s'étoient tournées en deux partis, de pauvres et de riches, de quelque ordre qu'ils fussent; et le pauvre citoyen, abandonné des riches plébéiens, qui s'étoient joints au sénat, se voyoit encore indignement trahi par ses propres magistrats, complices de l'usurpation de ces terres que le peuple réclamoit inutilement. Il ne se présentoit plus, depuis la fin malheureuse des Gracques, aucun

tribun assez désintéressé ou assez généreux pour oser prendre publiquement sa défense. L'avarice, l'intérêt particulier, le desir de s'élever par la faveur particulière des grands, avoient succédé au zèle du bien public : l'orgueil et le luxe tenoient lieu de ce noble désintéressement et de cet amour pour la patrie à qui Rome devoit sa grandeur et sa puissance.

Dans une corruption presque générale, l'affaire de Jugurtha fit sortir le peuple de l'abattement et de la consternation où l'avoit jeté la perte des Gracques; et il saisit avec plaisir cette occasion de se venger du consul Opimius et de l'avarice sordide des premiers de la république.

Massinissa, ce fameux prince africain, illustre par l'amitié des deux Scipions, et si connu par son attachement inviolable au parti des Romains, avoit été rétabli par leurs armes dans le royaume de Numidie, en reconnoissance des services qu'il leur avoit rendus contre les Carthaginois. Il laissa en mourant ses états, avec la protection des Romains, à Micipsa, son successeur. Ce prince eut deux enfants; l'aîné s'appeloit Adherbal, et le cadet Hiempsal. Il avoit encore un neveu, appelé Jugurtha, fils de Manastabale, son frère, mort avant Massinissa: mais ce vieux prince l'avoit laissé dans l'obscu-

rité, et n'avoit pas voulu le reconnoître pour son petit-fils, parce qu'il n'étoit pas né d'un mariage légitime.

Micipsa, le trouvant bien fait et de bonne mine, le tira de cette obscurité, et le fit élever avec les princes ses enfants, quoiqu'il fût plus âgé qu'eux. Jugurtha, dit Salluste, répondit parfaitement aux intentions du roi son oncle, et aux instructions de ses maîtres. Aucun des jeunes seigneurs de son âge ne le surpassoit, soit qu'il fallût tirer de l'arc, monter à cheval, ou disputer le prix de la course. S'il alloit à la chasse et qu'il rencontrât un lion, ou quelque autre bête farouche, il se jetoit aussitôt à la tête des chasseurs, pour lui donner le premier coup; et quand après l'avoir tué il en recevoit des louanges, soit orgueil ou modestie, il méprisoit ces sortes de victoires, comme fort au-dessous, disoit-il, de ce qu'on devoit attendre du courage et de la valeur d'un prince.

Le roi de Numidie se sut d'abord bon gré de ce succès de ses soins, et il regardoit avec plaisir le jeune Jugurtha comme l'ornement de sa cour. Mais on ne fut pas long-temps sans démêler dans ce prince une ambition démesurée, et conduite par un esprit adroit, insinuant, fourbe, et artificieux. La joie de Micipsa se changea en crainte, surtout en considérant son âge avancé

et la jeunesse de ses enfants; et il s'aperçut avec douleur qu'il avoit élevé dans sa maison un ennemi secret, et qui en seroit peut-être le déstructeur. Pour se tirer de cette inquiétude, il résolut de l'envoyer à la guerre, dans l'espérance que le sort des armes pourroit l'en défaire. Il le mit à la tête d'un corps de troupes qu'il envoyoit à Scipion Émilien, qui assiégeoit alors Numance en Espagne.

Mais Jugurtha sut tirer différents avantages d'un projet qui n'avoit été formé que pour le perdre. Il commença par gagner et par s'attacher le soldat et l'officier qui étoient à ses ordres, par des caresses, des présents, et surtout par des actions d'une valeur surprenante. Les Romains même, si bons juges de cette sorte de mérite, convenoient qu'on ne pouvoit pas voir un jeune prince plus courageux, et même plus entendu à son âge dans le métier de la guerre. Cette estime générale lui acquit un grand nombre d'amis, et parmi eux il forma des liaisons étroites avec les officiers qui lui parurent avoir le plus de crédit dans le sénat et à Rome. L'habile Africain, qui prévoyoit combien le crédit de ces premiers officiers pouvoit lui être utile pour son élévation, n'oublia rien pour les mettre dans ses intérêts. Il les gagna à force de présents, et ces hommes intéressés, pour en tirer de nouveaux,

excitoient son ambition. Ils lui insinuoient que, sans s'arrêter à l'ordre de la naissance, il devoit, après la mort de Micipsa, prétendre ouvertement à sa couronne; et que pourvu qu'il ne manquât pas d'argent, il ne manqueroit pas d'amis et de puissants protecteurs dans le sénat, où la plupart des suffrages étoient pour ainsi dire à vendre.

Scipion, instruit de ces cabales, et fâché qu'on corrompît l'esprit de ce jeune prince par des maximes si pernicieuses, le prit en particulier, et l'avertit avec bonté de ne rechercher jamais l'amitié des Romains que par des voies d'honneur, et par des actions dignes de son courage et de sa naissance. Il ajouta, pour lui laisser voir qu'il n'ignoroit rien de ses desseins les plus secrets, qu'il étoit toujours dangereux de prétendre acheter de quelques particuliers ce qui appartenoit au public; qu'avec autant de valeur qu'il en avoit fait paroître, il ne pouvoit manquer de couronne; mais que si, par un desir précipité de dominer, il employoit d'indignes moyens, il l'avertissoit en ami qu'il perdroit même l'argent qu'il emploieroit à corrompre les suffrages, et qu'à la fin il se perdroit lui-même. Jugurtha, dont l'esprit souple et adroit prenoit aisément toutes sortes de formes, feignit d'être touché de ces remontrances. Il promit à Scipion d'en pro-

fiter; et après la fin de la campagne, il prit congé de ce général, qui écrivit en sa faveur au roi de Numidie qu'il étoit très-coutent de ses services, et qu'on ne pouvoit montrer plus de courage et de conduite qu'il en avoit fait paroître dans toutes les occasions où il avoit combattu.

Jugurtha, de retour en Numidie avec tout l'éclat que lui donnoit la réputation qu'il avoit acquise à l'armée, et l'amitié des Romains, commence à jeter les fondements de son élévation. Il se fait de nouveaux amis; il achète des créatures, gagne une partie des ministres, intimide les autres; et à force de cabales, il vient à bout de faire insinuer au vieux roi qu'il le doit adopter, afin de donner à ses deux enfants comme un troisième frère qui leur servît de tuteur et de régent à l'état. Le foible vieillard, dont l'esprit étoit diminué par le nombre des années, l'adopta publiquement. Il se flattoit, par un si grand bienfait, d'avoir gagné celui qu'il n'avoit pu perdre. Mais il ne fut pas plutôt expiré, que Jugurtha fit bien voir que la politique ne compte point la reconnoissance au nombre des vertus. L'ambition et son intérêt lui firent tourner contre la maison de Micipsa cette puissance dont il ne l'avoit revêtu que pour en être le protecteur. On avoit partagé la Numidie en trois principautés; et on voyoit dans

le même royaume, et pour ainsi dire sur le même trône, trois souverains, indépendants les uns des autres, quoique tous trois également dans la dépendance et sous la protection des Romains. Jugurtha, qui aspiroit à se voir seul maître de la Numidie, résolut de faire périr les deux jeunes princes. Il dresse d'abord des embûches au cadet, qu'il fait poignarder dans son lit; et ce fut la première victime qu'il immola à son ambition.

L'ainé, épouvanté d'un pareil attentat, se sauve avec précipitation dans la province qui faisoit son partage, et quoiqu'il fût peu guerrier il arme aussitôt, tant pour se défendre des entreprises de Jugurtha, que pour venger la mort de son frère. Jugurtha, de son côté, fait des levées de troupes: toute la nation se partage; tout prend parti dans cette guerre civile. Le plus grand nombre des seigneurs numides se déclare pour Adherbal; mais les meilleurs soldats et les principaux officiers s'attachent à Jugurtha. On en vient bientôt aux mains; Adherbal est défait, et la plupart de ses troupes, après la déroute, passent sous les enseignes de son ennemi. Les places les plus fortes ouvrent leurs portes au victorieux. Adherbal, pour sauver sa vie, est obligé de se déguiser; et ce prince, après avoir erré quelque temps dans ses propres états, comme un malheu-

reux proscrit, se sauve enfin sur les terres de la république, d'où il se rend à Rome pour implorer la protection du sénat.

La présence de ce jeune prince, dépouillé de ses états, et la mort de son frère, assassiné par les ordres de l'usurpateur, excitèrent une indignation générale tant dans le sénat que parmi le peuple. On ne parloit à Rome que de la nécessité de faire passer incessamment une armée en Afrique, pour punir Jugurtha. Ce prince, qui avoit ses émissaires à Rome, et qui redoutoit la puissance et le ressentiment de la république, dépêcha aussitôt des ambassadeurs pour y justifier sa conduite. Il les chargea de riches présents de sommes immenses, avec ordre de lui acquérir des amis, et d'acheter, pour ainsi dire, quiconque seroit à vendre. Les ambassadeurs numides ne furent pas plus tôt arrivés à Rome qu'ils répandirent de l'argent de tous côtés. Peu de sénateurs leur résistèrent; la plupart des grands, gagnés secrètement, en gagnèrent d'autres. La corruption devint générale, ces envoyés trouvèrent dans l'avarice de la noblesse un asyle assuré pour leur maître, et toutes les délibérations du sénat se terminèrent à nommer dix commissaires qui eurent ordre de se rendre en Afrique, pour prendre connoissance de ce qui s'y étoit passé; et pour faire, s'ils le jugeoient à propos, un nou-

veau partage de l'empire de Micipsa entre Jugurtha et Adherbal.

Le chef de cette commission fut Opimius, qui s'étoit acquis beaucoup de considération dans le sénat et parmi les grands de Rome depuis la mort de Caïus et la ruine de son parti. Il ne fut pas plus tôt arrivé en Afrique avec ses collègues que Jugurtha, qui comptoit bien plus sur son argent que sur la justice de sa cause, entreprit de le gagner par des présents magnifiques. Ce magistrat, aussi avare que cruel, lui vendit sa foi et son honneur: ses collègues ne furent pas plus incorruptibles. Quand le marché fut fait, Jugurtha fut trouvé innocent : on fit passer Hiempsal pour l'agresseur, et sa mort fut représentée comme une suite de sa témérité. Le partage des états de Micipsa se fit ensuite sur le plan même que proposa Jugurtha; et les commissaires, à la honte du nom romain, lui adjugèrent les plus fortes places et les plus riches provinces, qui servirent également de récompense à son crime et à sa corruption.

Ce prince ambitieux, après le départ des commissaires, n'ayant plus rien à craindre du côté de Rome, résolut d'envahir à force ouverte les états d'Adherbal. Mais comme il avoit intérêt de mettre toujours quelque apparence de justice de son côté, il se contenta d'abord de faire des

courses sur la frontière, pour tâcher d'exciter le ressentiment d'Adherbal, dans la vue que ces insultes l'engageroient à user de représailles, d'où il pourroit prendre occasion de pousser la guerre avec vigueur, et même de la justifier à Rome, s'il en étoit besoin.

Adherbal, qui se connoissoit inférieur en forces et même en capacité dans le métier de la guerre, aima mieux dissimuler de petites injures que de s'attirer une guerre ouverte et déclarée. Jugurtha après l'avoir harcelé quelque temps, sans le pouvoir engager à prendre les armes, méprise enfin sa foiblesse; et sans chercher davantage le secours des prétextes, il entre dans ses états à la tête d'une puissante armée, assiège et prend les principales places, et se rend maître de la plupart des provinces.

Après cela, il ne restoit d'autre parti à Adherbal que celui d'abandonner une seconde fois ses états; ou il falloit, malgré l'inégalité des forces, se résoudre à les défendre généreusement les armes à la main. Ce jeune prince, par le conseil de ses ministres, se détermine à opposer la force à la violence. Il assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, et met enfin une armée sur pied, mais plus considérable par le nombre que par le courage. Il marche ensuite à l'ennemi pour s'opposer aux progrès de ses armes.

Jugurtha, qui avoit ses desseins, laisse camper Adherbal sans l'inquiéter. Il feint même de se défier de ses propres forces, pour augmenter sa confiance. Les premiers jours se passent sans combattre; mais à la faveur des ténèbres d'une nuit obscure, Jugurtha s'approche sans bruit du camp d'Adherbal, l'attaque de tous côtés, emporte les retranchements, et taille en pièces tout ce qui lui fait résistance. Il cherche de tous côtés Adherbal, qu'il vouloit faire périr pour terminer tout d'un coup la guerre. Mais ce prince fut assez heureux dans sa disgrace pour échapper à la fureur de son ennemi. Il ne vit pas plus tôt son camp forcé qu'il se jeta dans Cirthe, capitale de ses états, où il s'enferma avec les débris de son armée, d'où il dépêcha des ambassadeurs à Rome, pour implorer de nouveau le secours de la république.

Jugurtha, qui regardoit sa mort comme le premier fruit de la victoire, le suit, arrive devant Cirthe avec toute son armée, investit la place, la serre de près, et jure de ne pas partir du pied de ses murailles qu'il ne se soit rendu maître de la ville et de la personne d'Adherbal. Ce malheureux prince, qui se voit à la veille de tomber entre les mains d'un ennemi inexorable dépêche courriers sur courriers à Rome. Le sénat, obsédé par les partisans de Jugurtha, sem-

ble douter du rapport des ambassadeurs, et se contente d'envoyer en Afrique trois jeunes Romains pour reconnoître ce qui s'y passe; et en cas de guerre, ordonne aux deux princes numides de mettre les armes bas. Jugurtha à leur arrivée les amuse d'abord par des ambassades continuelles, les séduit ensuite, et les corrompt par des sommes considérables, déguisées sous le titre de présents. Ses agents, dans l'audience qu'on leur donna, soutinrent qu'Adherbal avoit attaqué à force ouverte, et même par des voies indignes et détournées, la vie de leur maître, qui n'avoit pris les armes que par la nécessité d'une juste défense. Les envoyés, gagnés par ces raisons, que l'argent du Numide fit trouver justes, s'en retournèrent à Rome, pendant que Jugurtha poussoit le siège avec une nouvelle ardeur.

Adherbal, réduit à l'extrémité, écrit de nouveau au sénat, et il conjure les Romains, par les services de Massinissa son aïeul, de lui sauver au moins la vie. « Disposez comme il vous plaira « du royaume de Numidie, leur dit ce foible « prince dans sa lettre, mais ne permettez pas « que je tombe dans les mains d'un tyran et du « meurtrier de ma maison. »

Les plus honnêtes gens du sénat, et ceux qui n'avoient point été corrompus par l'argent de

Jugurtha, vouloient qu'on ne différât pas davantage à faire passer une armée en Afrique pour faire lever le siège de Cirthe, et pour punir Jugurtha de n'avoir pas déféré aux premiers ordres qu'on lui avoit envoyés; mais ses partisans empêchèrent par leurs brigues que cet avis ne passât, sous prétexte que cet armement engageroit à une dépense inutile. Ils proposèrent seulement d'envoyer en Afrique de nouveaux commissaires pour régler les différends des deux rois et ce dernier avis l'emporta sur l'honneur et la gloire de la république. Æmilius Scaurus fut mis à la tête de cette commission: il étoit *prince* du sénat, c'est-à-dire, celui que le censeur, lisant publiquement la liste des sénateurs, avoit nommé le premier; ce qui dépendoit du choix de ce magistrat des mœurs. On ne déféroit ordinairement ce titre honorable qu'à un ancien sénateur qui eût déjà été honoré du consulat ou de la censure; et il jouissoit toute sa vie de cette prérogative.

Scaurus, illustre par sa naissance, et habile magistrat, mais également ambitieux et avare, avoit jusqu'alors caché ses défauts sous l'apparence des vertus contraires. Quoique l'avarice fût sa passion dominante, il avoit su refuser l'or des agents de Jugurtha, parce qu'ils le distribuoient trop publiquement. Cette conduite

adroite, son âge, sa dignité, ses services, le firent nommer pour chef de cette commission. Il passa aussitôt en Afrique avec ses collègues, et débarqua à Utique, d'où il fit signifier à Jugurtha sa commission, et les ordres du sénat de lever incessamment le siége de devant Cirthe.

Jugurtha laisse ses troupes au siége, et vient trouver les commissaires. Il proteste que rien ne lui est plus sacré que les ordres du sénat; mais il représente en même temps qu'Adherbal l'a voulu faire périr, qu'il est venu l'attaquer à la tête d'une armée; que pour lui il n'a pris les armes que pour défendre sa vie et ses états: que les Romains sont trop justes pour lui interdire ce que le droit naturel permet à tous les hommes, et pour lui lier les mains quand on l'attaque. Ce fut avec de pareils discours, ou plutôt avec des sommes considérables, mais répandues secrètement, que le perfide Africain sut éluder l'effet de cette commission. Scaurus et ses collègues n'eurent point de honte de s'en retourner à Rome sans avoir rien obtenu en faveur d'Adherbal. Le Numide, débarrassé du seul obstacle qu'il redoutoit, retourne au siége, le presse, et réduit enfin Adherbal, encore plus par la faim que par la force, à se remettre entre ses mains. Ce malheureux prince n'exigea pour toute condition que d'avoir la vie sauve, et du

reste il s'en remit au jugement du sénat. Jugurtha promit tout. Il fut reçu ensuite dans la place; mais il ne s'en vit pas plus tôt le maître, qu'il fit tailler en pièces les soldats numides de la garnison. Il épargna seulement les Italiens; apparemment par respect pour la république : à l'égard d'Adherbal, il le fit mourir dans les plus cruels tourments. Ce nouvel assassinat su à Rome, et la prévarication honteuse des commissaires, excitèrent une indignation générale[1]. Le peuple surtout crioit hautement dans ses assemblées qu'on avoit vendu à ce barbare le sang de son frère[2]. Le sénat craignant qu'à la fin l'impunité ne soulevât le peuple, ordonna, malgré les partisans de Jugurtha, que L. Bestia Calpurnius, qui étoit alors consul, passeroit en Afrique, à la tête d'une armée, pour faire obéir Jugurtha. Calpurnius avoit de la valeur et beaucoup d'expérience; mais ces grandes qualités étoient effacées par une sordide avarice : il sembloit qu'il ne fît la guerre que comme un métier, et seulement pour gagner de l'argent. Il regarda l'expédition d'Afrique comme une riche moisson; et aucun des moyens de pouvoir s'enrichir ne lui parut honteux.

Mais comme il n'ignoroit pas qu'il avoit affaire au peuple romain, et à des tribuns qui

[1] L. Florus, l. III, c. 1. — [2] Orosius, l. V, c. 15.

pourroient un jour lui demander un compte sévère de sa conduite, il eut l'adresse d'engager dans cette expédition Scaurus, et quelques sénateurs des plus considérables. Il les demanda pour ses lieutenants, sous prétexte d'avoir besoin de personnages aussi consommés dans l'art de la guerre : mais dans le fond il n'avoit en vue que de les associer à ses brigandages, et de se mettre à couvert sous leur nom et par leur crédit de toute recherche.

Cependant ce ne fut pas sans beaucoup de surprise et d'inquiétude que Jugurtha apprit des nouvelles de cet armement. Il s'étoit toujours flatté que le meurtre d'Adherbal ne lui coûteroit que de l'argent. Il envoya aussitôt à Rome son fils, comme un gage de sa fidélité et de sa soumission, et il le fit accompagner par deux ambassadeurs chargés d'une partie de ses trésors, dont ils avoient ordre de lui acheter encore de nouveaux protecteurs. Mais les crimes de Jugurtha avoient fait trop d'éclat pour que le sénat pût les dissimuler davantage. Au milieu d'une corruption aussi générale, et telle que nous venons de la représenter, on voyoit encore de la dignité en ce qui regardoit les affaires publiques. On ne pouvoit plus même prendre son parti ouvertement sans se déshonorer : aussi, d'un commun avis, il fut ordonné à son fils et à

ses ambassadeurs de sortir de l'Italie en dix jours, à moins qu'ils ne fussent venus pour remettre le royaume de Numidie et la personne même de Jugurtha en la disposition de la république. Ce décret leur fut signifié, et ils furent obligés de s'en retourner sans avoir pu entrer dans Rome.

Sitôt que les levées furent prêtes, Calpurnius les fit embarquer à Rhége. Elles passèrent d'Italie en Sicile, et de Sicile en Afrique. Le consul n'y fut pas plus tôt arrivé, qu'il attaqua vivement les états de Jugurtha. Ses troupes se répandent dans le pays, mettent tout à feu et à sang. Il forme ensuite des siéges, prend des villes, et fait des prisonniers. Pour soutenir sa réputation, ou peut-être pour se faire acheter plus chèrement du roi de Numidie, il pousse la guerre avec vigueur, et répand la terreur de ses armes de tous côtés. Le Numide, redoutant les suites de cette guerre, a recours à ses armes ordinaires. Il fait couler des sommes considérables jusque dans la tente du général romain. Des émissaires secrets font le marché; Scaurus entre dans cette honteuse négociation, et partage avec Calpurnius l'argent de Jugurtha. Pour éblouir le public, on fait un traité solennel : le roi de Numidie se soumet en apparence aux ordres du sénat; il livre ses places, ses chevaux, ses élé-

phants, et des sommes considérables d'argent. Il paroît s'abandonner lui-même à la discrétion des Romains ; vient au camp sans gardes et sans aucune marque de sa dignité : mais il avoit pris la précaution de se faire donner des otages [1]; et après que le général des Romains se fut retiré de ses états, il rentra dans ses places. On lui renvoya pour de l'argent jusqu'à ses chevaux et ses éléphants; et à la faveur de cette fausse paix, il jouit paisiblement du fruit de son crime, et de l'assassinat d'Adherbal. On apprit à Rome avec autant de honte que de douleur cette nouvelle prostitution : tout le monde se plaignoit que la majesté du peuple romain avoit été violée. Memmius, un des tribuns du peuple, en prit occasion de se déchaîner contre le sénat. « L'in- « tégrité, dit-il, a disparu dans cet ordre : on « n'y trouve plus de justice ; l'argent est le tyran « de Rome, et le peuple n'a que trop éprouvé « que les grands et la noblesse n'ont point d'au- « tre divinité. Ils trafiquent publiquement de « leur foi et de leur honneur. La gloire et les « intérêts de l'état sont tombés en commerce. « On a trahi la majesté de l'empire ; on a vendu « la république dans l'armée et dans Rome « même. Opimius, l'assassin de Caïus, le meur- « trier de trois mille de ses concitoyens, ce ty-

[1] Tit. Liv. ep. 64.

« ran de sa patrie, les mains encore souillées du « sang du peuple et de ses tribuns, les a rem- « plies de l'or et de l'argent du perfide Jugurtha. « Calpurnius et Scaurus ne sont peut-être pas « plus innocents. On nous dit que le Numide « s'est rendu à la république; qu'il a livré ses « places, ses troupes, et ses éléphants; éclair- « cissez cette vérité, faites venir à Rome Jugur- « tha. S'il est vrai qu'il se soit rendu de bonne foi, « il obéira à vos ordres; et s'il n'y obéit pas, « vous jugerez aisément que ce qu'on appelle « un traité n'est qu'une collusion de ce prince « artificieux avec nos généraux; traité qui n'aura « produit pour lui que l'impunité de ses crimes, « des richesses honteuses pour ceux qui étoient « chargés des ordres du sénat, et un déshon- « neur éternel pour la république ».

Ce discours réveille toute l'animosité publique. Opimius est cité devant l'assemblée du peuple. On lui fait son procès; il est banni de Rome par un décret solennel. Le souvenir de ses cruautés, dit Velléïus Paterculus, fit qu'il n'y eut pas un plébéien qui eut pitié de sa disgrace; et il fut obligé, ajoute Plutarque, de passer sa vieillesse dans le déshonneur, et dans la honte que lui avoient attiré son avarice et sa corruption.

Cassius, qui étoit alors préteur, en vertu du même décret du peuple, passa en Afrique pour

amener Jugurtha à Rome. Il lui donna pour sa sûreté la foi publique. Mais ce prince avoit encore plus de confiance en son argent; et il ne fut pas plus tôt arrivé, qu'il gagna par de riches présents, un tribun du peuple, appelé Bébius; il se présenta ensuite devant l'assemblée. Memmius lui reprocha son ingratitude pour la maison de Micipsa, son ambition excessive, sa cruauté, le meurtre de ses deux frères adoptifs, sa désobéissance pour les ordres du sénat, et son intelligence secrète avec ceux qui en étoient chargés, encore plus criminelle et plus odieuse à la république.

Le tribun ajouta qu'encore que le peuple n'ignorât pas le nom de ses complices, et le prix de leur prostitution, il vouloit cependant en être instruit par sa bouche. Qu'il peut tout espérer de la foi et de la clémence des Romains, s'il dit la vérité; mais que s'il la cache ou la déguise, il se perd sans ressource: et là-dessus il le somme de répondre, article par article, aux différents chefs d'accusation qu'il avoit encore moins préparés contre lui que contre les sénateurs et les commissaires qui s'étoient laissé séduire par son argent.

Mais Bébius venant au secours de Jugurtha, lui défendit de répondre, sans en alléguer aucune raison. Tout le monde est surpris de l'im-

pudence de ce tribun. Cependant il persiste obstinément dans son opposition ; et le peuple, trahi par un de ses magistrats, voit rompre l'assemblée sans éclaircissement. Justement irrité de cette collusion, et de l'opposition de Bébius, il la regarde comme l'effet d'une nouvelle corruption ; et on ne parle pas moins que d'arrêter le roi de Numidie, et de donner sa couronne à un autre petit-fils de Massinissa, qui, redoutant la cruauté de Jugurtha, s'étoit réfugié à Rome depuis la mort d'Adherbal.

Jugurtha, alarmé de ces bruits, trouve des assassins qui le défont de ce rival. Mais l'un de ces meurtriers ayant été arrêté, le perfide Africain, convaincu d'une action si noire par la déposition de cet assassin, et peut-être n'ayant plus assez d'argent pour être innocent, reçoit ordre du sénat de sortir incessamment de Rome. Il partit aussitôt, apparemment dans la crainte d'être arrêté. On dit qu'étant hors des portes de Rome, il s'écria, en la regardant : « O ville « vénale! tu serois bientôt esclave, s'il se trou- « voit marchand assez riche pour t'acheter. »

Comme ce prince étoit venu à Rome sur la foi publique, on le laissa retourner paisiblement dans ses états. Mais il fut bientôt suivi par le consul Albinus, qui avoit ordre de lui faire la guerre sans relâche, s'il ne remettoit sa per-

sonne et son royaume au pouvoir du peuple romain. Albinus étant arrivé en Afrique, commença à faire la guerre avec succès, et il eût bien souhaité de la pouvoir finir avant que son consulat fût expiré. Jugurtha au contraire, qui n'avoit d'espérance que dans le changement des généraux, et qui attendoit tout du bénéfice du temps, ne songeoit qu'à amuser le consul, et à tirer les choses en longueur.

Tantôt il promettoit de se rendre; une autrefois il témoignoit qu'il quitteroit la vie plutôt que la couronne. On le voyoit fuir devant les Romains, et peu de jours après il venoit les attaquer jusque dans leur camp. Il y faisoit passer ensuite des courriers et des négociateurs: c'étoient tous les jours de nouvelles propositions. Le consul, embarrassé dans cet abyme de négociations, dont il ne voyoit point le fond, ne faisoit pour ainsi dire ni la guerre ni la paix. Et le temps des comices étant venu, il fut obligé de quitter l'Afrique, et de se rendre à Rome pour présider à l'élection de nouveaux consuls; et il partit après avoir donné le commandement de l'armée à Aulus, son lieutenant et son frère.

C'étoit tout ce que Jugurtha pouvoit souhaiter de plus avantageux. On lui laissoit à combattre un capitaine sans valeur et sans science militaire, et qui n'avoit pour toute considération

que la qualité de frère du général. Beaucoup de présomption lui cachoit son incapacité ; et une avarice sordide lui fit faire autant de fautes que d'entreprises.

Au milieu de l'hiver il tira ses troupes de leurs quartiers pour assiéger Suthul, une des plus fortes places de la Numidie, où Jugurtha tenoit une partie de ses trésors. C'étoit le leurre qui l'y attiroit ; mais la proie étoit enfermée dans un château situé sur la croupe d'une montagne, et environné de marais que les pluies et les neiges fondues avoient rendus impraticables.

Aulus, aveuglé par son avarice, ne laisse pas d'en former le siége. Jugurtha, ravi qu'il se fût attaché à une entreprise aussi difficile, lui fait faire différentes propositions, comme s'il eût redouté le succès de ses armes. Pour entretenir sa présomption, il lui envoyoit de temps en temps des députés qui lui demandoient la paix avec des termes aussi soumis que s'il eût déjà été maître de toute la Numidie. Il ne laissa pas de faire avancer son armée, comme s'il eût voulu tenter de jeter du secours dans la place. Mais il avoit donné ordre à ses officiers d'affecter une contenance mal assurée.

Aulus, qui se flattoit d'avoir répandu la terreur parmi les Numides, marche à eux comme à une victoire certaine. Jugurtha, pour entrete-

nir son erreur et sa confiance, feint de prendre la fuite. Ses troupes s'éloignent avec précipitation. Le général romain les poursuit avec ardeur; et tout ce qu'il craint; c'est que Jugurtha ne lui échappe. Mais l'habile Numide, qui connoissoit le pays, l'attire, et le conduit insensiblement dans des défilés dont il avoit fait occuper les avenues; et Aulus se trouve pris et vaincu pour ainsi dire avant que d'avoir vu l'ennemi.

L'incertitude et la terreur se répandent dans les troupes. Les Numides chargent les Romains en tête et en queue; on fait tomber sur eux une grêle de flèches. Les uns sont tués, d'autres cherchent une issue et le moyen de s'enfuir. Mais de quelque côté qu'ils tournent, ils rencontrent l'ennemi et la mort. Enfin le général romain, avec ses principaux officiers, gagne le sommet d'une montagne, où Jugurtha, qui savoit bien qu'il ne pouvoit lui échapper, le laisse passer la nuit. Le jour découvre sa disgrace dans toute son étendue. Il voit une partie de ses troupes taillées en pièces, et l'autre assiégée par un ennemi maître du pays et victorieux; il fallut entrer en composition. Jugurtha feint de ne vouloir pas se servir de tous ses avantages. Il donne la vie et la liberté aux Romains; mais à condition qu'ils passeront sous le joug : cérémonie

ignominieuse par laquelle les vainqueurs sembloient attacher une honte éternelle à la disgrace des vaincus. Il exige encore du général et des principaux officiers une promesse solennelle que les Romains ne le troubleroient jamais dans la possession du royaume de Numidie. Aulus, aussi lâche que présomptueux, souscrit à tout; et on voit un Romain craindre plus la mort que la perte de son honneur.

Le sénat n'eut pas plus tôt appris un traité si honteux, qu'il le cassa. On rappela Aulus; et Métellus, désigné consul, fut chargé de la guerre de Numidie. C'étoit un sénateur des premières familles de Rome, grand capitaine, homme de bien d'une vertu et d'une probité reconnues, qui, quoique d'un parti opposé à celui du peuple, lui étoit aussi agréable qu'aux nobles mêmes, dont il étoit l'ornement et le plus ferme soutien.

Les Romains faisant réflexion sur ses grandes qualités, et particulièrement sur ce qu'il étoit incorruptible, ne doutèrent plus de la défaite de Jugurtha, qui ne s'étoit soutenu jusqu'alors que par ses artifices, et l'avarice des chefs qu'on lui avoit opposés. Métellus assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, des magasins de vivres, d'armes, et de munitions, et il part pour la Numidie, accompagné de Caïus Marius, que le

peuple lui avoit donné pour un de ses lieutenants.

Marius étoit né dans un village proche d'Arpinum, de parents pauvres, et qui gagnoient leur vie du travail de leurs mains. Il avoit été élevé dans les travaux rustiques, et ses mœurs étoient aussi féroces que son visage étoit affreux. C'étoit un homme d'une grande taille, d'une force de corps extraordinaire, courageux, et soldat avant que d'avoir porté les armes. Il entra de bonne heure dans les armées, et il s'y distingua par des actions d'une rare valeur, et surtout par une pratique exacte de la discipline militaire. Il cherchoit dans toutes les occasions des périls dignes de son courage, et les plus longues marches et toutes les fatigues de la guerre ne coûtoient rien à un homme élevé durement. On remarqua toujours dans sa conduite un extrême éloignement des voluptés, et depuis son élévation il ne parut sensible qu'à l'ambition et à la vengeance, passions qui coûtèrent tant de sang à la république. Il passa par tous les degrés de la milice; et ces différents grades furent toujours la récompense d'autant d'actions où il s'étoit signalé. Quand il demanda au peuple la charge de tribun dans une légion, la plupart de ses concitoyens ne connoissoient pas son visage; mais son nom n'étoit ignoré de personne; et, à la faveur

d'une réputation si bien établie, il emporta cet emploi sur plusieurs patriciens qu'il avoit pour compétiteurs. Métellus, si bon juge de la valeur, le poussa depuis aux premières charges de l'armée, et il parvint par sa protection jusqu'à la dignité de tribun du peuple. Ce fut dans cette place qu'il commença à découvrir son ambition, et la haine violente qu'il portoit au parti de la noblesse. Il déclamoit incessamment contre le luxe des sénateurs; et quoiqu'il ne fût pas éloquent, il ne cessoit de représenter au peuple avec une voix forte et tonnante combien il lui devoit être honteux de n'oser confier le commandement des armées et les principales dignités de l'état qu'à des nobles. Que ces hommes avares et ambitieux se les étoient comme appropriées; qu'à la faveur de leur crédit ils se les remettoient de main en main, et que pendant qu'ils en étoient revêtus ils y exerçoient impunément toute sorte de brigandages.

Marius, pour déconcerter leurs brigues et leurs liaisons proposa une nouvelle loi, et une nouvelle manière de donner les suffrages dans les électiöns des magistrats curules. Cotta, qui étoit alors consul, et qui pénétra ses vues, s'opposa à la publication de la loi, et le nouveau tribun fut même cité au sénat pour y rendre compte de sa conduite. Marius s'y présenta, et au lieu

de se déconcerter, comme auroit pu faire un homme de si basse naissance, et nouveau dans les affaires, il menaça fièrement le consul de le faire arrêter s'il ne levoit son opposition. Il se tourna ensuite du côté de Métellus, qui jusqu'alors lui avoit servi de patron, comme s'il eût voulu l'engager à se déclarer en sa faveur. Mais Métellus ayant désapprouvé publiquement sa conduite, Marius, sans égard pour un sénateur à qui il devoit sa fortune, commanda sur-le-champ à ses officiers de l'arrêter: et il auroit été conduit en prison avec Cotta, si ce consul n'avoit levé son opposition. Marius, à l'issue du sénat, retourna à l'assemblée du peuple, où il fit confirmer sa loi. Le peuple, charmé de sa fermeté, lui donna de grandes louanges, et il le nomma depuis pour aller en Numidie, en qualité de lieutenant de Métellus. Ce général, qui préféroit l'intérêt de sa patrie à un ressentiment particulier, s'en servit avec la confiance que méritoit sa valeur et sa capacité. Cette confiance ne fut point trompée, et Marius fut considéré dans la suite comme le plus sûr instrument de ses victoires[1]. Métellus, arrivé en Afrique, s'appliqua d'abord à rétablir la discipline militaire dans les troupes qu'Aulus lui remit; il marcha

[1] Val. Max, lib. II, cap. 7, art. 2. Front. Stratag. lib. IV, c. 1, art. 2. Florus, lib. III, c. 1.

ensuite contre Jugurtha; gagna deux batailles contre ce prince; lui enleva ses principales places[1], et après l'avoir poursuivi de province en province, il le poussa jusqu'à l'extrémité de ses états. Jugurtha n'ayant plus ni forces à opposer à la puissance de Métellus, ni place où il pût se réfugier, demanda à traiter, et offrit de se soumettre à toutes les conditions qu'il plairoit au général des Romains de lui prescrire. Métellus lui ordonna d'abord de payer 200,000 livres[2] d'argent pour les frais de la guerre, de lui livrer tous ses éléphants, et une certaine quantité d'armes et de chevaux; ce qu'il exécuta ponctuellement. Le consul demanda ensuite qu'il lui remît les transfuges et les déserteurs. Jugurtha obéit encore, et livra ceux qu'il put faire arrêter. Mais quand il lui fut enfin ordonné de se rendre lui-même à *Tisidium*, pour y recevoir les ordres qu'on auroit à lui donner, pour lors il commença à balancer, et il passa plusieurs jours sans se pouvoir déterminer. Le souvenir de ses crimes, la crainte qu'on ne voulût venger la mort des princes Adherbal et Hiempsal, les charmes du pouvoir souverain, et l'horreur de tomber du trône dans la servitude, l'engagèrent à tenter encore le sort des armes; et quoiqu'il se fût dépouillé de

[1] Oros. lib. V, cap. 15. Sallust. Bell. Jugurth. cap. 44. — [2] Quatre cent mille marcs.

ses principales forces, il crut qu'il lui en restoit encore assez pour traîner la guerre en longueur, ou du moins pour reculer sa perte de quelque temps. Ainsi il rompt la négociation, assemble de nouvelles troupes, fortifie de petites places qui lui restoient à l'extrémité de son royaume, et tâche de surprendre celles dont les Romains s'étoient rendus maîtres.

Métellus avoit mis garnison dans Vacca, une des plus grandes et des plus riches villes de la Numidie, et il en avoit donné le gouvernement à Turpilius Silanus, son ami et son hôte, mais qui n'étoit pas citoyen Romain. Turpilius, homme de bien, sans orgueil et sans avarice, n'oublia rien pour apprivoiser ces barbares, et leur faire goûter la douceur de son gouvernement. Tous les habitants se louoient également de sa justice et de sa modération ; mais l'amour si naturel de la patrie, l'attachement pour leur souverain, et la haine du joug étranger, prévalurent sur l'estime qu'ils avoient pour Turpilius. Les principaux de la ville se laissent gagner par Jugurtha ; ils prennent ensuite l'occasion d'une fête publique pour inviter les officiers à manger chez eux. Chacun poignarde son hôte ; et à la faveur de ce tumulte, Jugurtha entre dans la ville, et taille en pièces la garnison romaine. Turpilius échappa seul à ce massacre par la recon-

noissance des habitants; qui le demandèrent à Jugurtha, et qui le firent conduire jusqu'au camp des Romains, où il rendit compte de sa disgrace.

Quoique Métellus fût persuadé qu'il étoit plus malheureux que criminel, il ne put se dispenser de le faire arrêter. On le mit aussitôt au conseil de guerre. Marius, pour chagriner son général, se rend la partie de Turpilius; l'accuse d'avoir vendu la place; et il pousse cette affaire si vivement, qu'il le fait condamner à mort. Ce ne fut qu'après que Métellus eut reprit Vacca qu'on fut instruit de l'innocence de Turpilius, et de la trahison des habitants. Tout le monde le plaignit; les amis du général romain s'affligeoient avec lui du supplice d'un homme qu'il avoit jugé digne de son amitié. Il n'y eut que Marius, qui, cherchant à se signaler par une haine déclarée contre son général, se réjouissoit publiquement de la mort de Turpilius, et il se vantoit insolemment qu'il avoit trouvé le secret d'attacher à Métellus un remords et une furie vengeresse, qui lui redemanderoient incessamment le sang innocent de son hôte et de son ami. Marius, dévoré d'ambition, n'affectoit cette haine publique contre un noble des premiers du sénat, que pour acquérir de la considération dans le parti qui lui étoit opposé. Il ne s'étoit pas plus

tôt vu lieutenant du consul, qu'il aspira à sa place ; et pour y parvenir, il n'oublioit rien pour se donner une grande réputation. Il étoit de toutes les entreprises ; il vouloit mener tous les partis ; et soit dans les conseils, soit dans les sièges et les batailles, personne ne fit voir ni des vues plus justes, ni plus de courage et de valeur. On admiroit en même temps cette tempérance et cette frugalité, dont il ne se démentit jamais. Vêtu et nourri comme un simple soldat, on voyoit un officier général manger du même pain qu'on distribuoit aux légionnaires, coucher à terre, ou sur une simple paillasse, et le premier au travail, soit qu'il fallût ouvrir une tranchée, ou fortifier le camp.

Cependant, comme le temps de l'élection des consuls approchoit, et qu'il aspiroit ouvertement à cette grande dignité, il fait publier à Rome, par ses émissaires, que Métellus prolongeoit la guerre pour faire durer son empire et sa domination ; que ce patricien, fier de sa haute naissance, avoit plus de faste que de véritable mérite ; que sa lenteur naturelle, augmentée par l'âge, donnoit lieu à un ennemi vigilant et actif de traverser ses marches ; qu'on ne verroit point la fin de cette guerre, si on ne changeoit de général, et que pour lui, si on lui donnoit seulement la moitié des troupes qui composoient l'armée

de Métellus, il s'engageoit, dans une seule campagne, d'amener à Rome Jugurtha mort ou vif. Les tribuns du peuple ravis de trouver un homme de ce mérite, pour l'opposer dans l'élection aux nobles qui prétendoient au consulat, font des brigues en sa faveur. Les chefs des tribus sont gagnés sans peine ; on s'assure du plus grand nombre des suffrages, et on publie hautement dans Rome que, malgré tout le crédit des grands, le consulat sortira dans cette élection, de l'ordre des patriciens. Marius, informé de ces favorables dispositions, demande son congé à Métellus pour aller en personne, suivant la loi, demander cette dignité, qu'on ne conféroit jamais aux absents. Métellus fut surpris, et même indigné qu'un homme de si basse naissance eût de si hautes prétentions : et quoique ce général fût plein d'honneur, et digne de sa réputation, Salluste prétend qu'il n'étoit pas exempt de cet orgueil inséparable d'une grande naissance. Ce fut dans cet esprit qu'il répondit à Marius, avec une espèce de raillerie mêlée de mépris : « Qu'il lui conseilloit d'attendre, pour « demander le consulat, que le jeune Métellus, « son fils, fût assez âgé pour pouvoir être son « collègue; » ce fils de Métellus n'avoit pas encore vingt ans, et servoit actuellement dans l'armée de son père ; on sait que dans l'usage or-

dinaire il en falloit avoir au moins quarante-trois pour parvenir au consulat. Marius, sans paroître offensé d'une réponse si piquante, sollicite de nouveau son congé, l'obtient, et arrive à Rome avant le jour des comices. Un des tribuns le présente dans la première assemblée. Marius, sous prétexte de rendre compte au peuple de la guerre de Numidie, n'eut point de honte, pour s'élever, d'abaisser les grandes actions de son général[1]. Il s'attribua l'honneur de tous les bons succès; et, à l'entendre, il sembloit que Métellus, si grand capitaine, n'eût contribué aux victoires qu'on avoit remportées, que de son nom et de ses auspices. Il mêla à tout cela des traits pleins de malignité; que Métellus prolongeoit la guerre, soit pour faire durer plus longtemps l'honneur du commandement, ou par sa lenteur ordinaire; que dans la manière timide et incertaine dont il conduisoit cette guerre, on ne voyoit qu'un homme qui songeoit moins à la finir et à vaincre, qu'à n'être pas vaincu. Que pour lui, qui connoissoit le pays, et qui se sentoit plus actif et plus vigoureux que Métellus, il s'engageoit dans une seule campagne de prendre Jugurtha vif ou mort, ou de le forcer de sortir de la Numidie et de toute l'Afrique. Le peuple, déjà prévenu en sa faveur, et charmé de son au-

[1] Cic. offic. lib. 3.

dace, lui donna de grandes louanges, et Marius les regarda comme des gages du consulat prochain. Ce n'est pas qu'il ne s'y trouvât de grands obstacles, surtout de la part de la noblesse, qui ne pouvoit consentir qu'un homme de si basse naissance remplît la première dignité de la république : on l'auroit fait plus volontiers général de l'armée de Numidie ; mais comme ces deux emplois étoient inséparables, et que le commandement des armées appartenoit de droit aux consuls, on fit enfin Marius consul, pour le pouvoir faire général de l'armée de Numidie.

Le nouveau consul, enivré de sa grandeur, donna l'essor, pour ainsi dire, à la haine qu'il avoit toujours conservée contre le corps de la noblesse. Il l'insultoit dans tous ses discours, et il se vantoit que la dignité qu'il venoit d'obtenir, étoit une victoire que le peuple romain avoit remportée sur les grands par son courage et par sa valeur. « Ils méprisent ma naissance, disoit-« il, et je méprise leur orgueil et leur mollesse. « Ils me reprochent ma pauvreté, si recomman-« dable parmi nos ancêtres ; et je leur reproche, « avec bien plus de justice, leur avarice, à la-« quelle on les voit tous les jours sacrifier leur « foi, leur honneur, la gloire et les intérêts de la « république. Ils envient la dignité que les suf-« frages du peuple et des gens de bien m'ont

« donnée, que n'envient-ils aussi mes travaux « guerriers; les périls où je me suis tant de fois « exposé, et les blessures que j'ai reçues dans les « combats? Je ne suis parvenu au commande- « ment que par une longue obéissance; et ils « veulent commander sans avoir obéi et sans au- « tre mérite que celui de leur naissance. S'ils « font des fautes, s'ils se laissent surprendre par « les ennemis; le crédit, la cabale de leurs pa- « rents, le grand nombre de leurs créatures cou- « vrent tout. On dissimule, on déguise les per- « tes qu'ils font, ou on les rejette sur des officiers « subalternes. La vérité ne perce jamais ces nua- « ges que forment l'autorité des grands et la « flatterie de leurs esclaves. Pour moi, tous ces « secours me manquent; je n'ai point de parents « dans les charges; je ne saurois représenter les « images, les consulats et les triomphes de mes « ancêtres. Mon unique ressource est en moi- « même, et je ne puis trouver d'appui que dans « mon courage. J'avoue même que le talent de « la parole me manque, j'ignore cet art dange- « reux qui apprend à couvrir sous de belles pa- « roles la honte d'actions remplies de lâcheté. « Élevé dès ma plus tendre jeunesse dans un « camp, et nourri dans la discipline militaire, je « n'ai appris qu'à me servir utilement de mon « épée. Voilà mon unique étude, et l'instruction

« et l'exemple que je donnerai à mes soldats. « C'est en pratiquant de pareilles leçons que « nous espérons terminer promptement la guerre « de Numidie. En ôtant le commandement de « l'armée aux grands, vous avez ôté le principal « obstacle qui s'opposoit à la victoire. Ce n'est « que leur ignorance dans l'art militaire, leur « présomption, et surtout leur honteuse ava- « rice, qui ont fait durer cette guerre si long- « temps. »

Marius ayant augmenté la confiance du peuple par ces discours, lui demanda des recrues pour les légions, et qu'il lui fût permis de tirer des troupes auxiliaires des nations sujettes ou alliées de la république. On lui accorda autant de décrets et de plébiscites qu'il voulut. Le peuple, et surtout le petit peuple, charmé d'avoir un consul de son ordre, courut avec empressement pour se faire enrôler. Tout le monde le veut suivre; on croit la victoire assurée sous un si grand général, et le nouveau soldat se flatte de revenir bientôt dans sa patrie chargé de butin.

Marius reçoit indifféremment sous ses enseignes tous ceux qui se présentent, ceux même qui n'avoient pas la quantité de bien prescrite par les lois pour être enrôlés dans la milice romaine. Mais ce consul, dévoré d'ambition, et qui cachoit de vastes projets n'étoit pas fâché de s'attacher

ces sortes de gens sans bien et sans aveu, et qui ne pouvoient subsister que par sa protection. Il s'embarqua ensuite avec ses nouvelles levées, et arriva bientôt en Afrique.

Métellus n'apprit qu'avec un violent chagrin qu'on lui eût donné un successeur, surtout dans une conjoncture ou la guerre paroissoit presque finie, et où il ne restoit plus qu'à se rendre maître de places peu importantes. On prétend que cet homme, si grand et si sage, ne put s'empêcher de verser des larmes aux premières nouvelles qu'il en reçut. Salluste, dont j'ai tiré la plupart de ces événements, rapporte que cette injure, si sensible à un général, auroit fait moins de peine à Métellus, si le choix de la république étoit tombé sur un autre que sur Marius, qu'il regardoit toujours comme sa créature, et comme un ingrat qui n'avoit décrié sa conduite que pour s'élever sur les ruines de sa réputation. Comme il ne put se résoudre à voir un homme qui lui étoit si odieux, il chargea Rutilius, un de ses lieutenants, de remettre son armée à Marius, et il partit ensuite pour Rome, où il arriva très promptement.

Son retour, et le compte qu'il rendit du succès de ses armes, les villes qu'il avoit prises, les provinces qu'il avoit conquises, et les batailles qu'il avoit gagnées, tout cela fit tomber et dis-

sipa les mauvais bruits que Marius avoit répandus contre lui. On vit renaître l'estime et le respect que le peuple avoit pour ce grand homme. Velléïus Paterculus [1] nous apprend qu'on lui décerna tout d'une voix l'honneur du triomphe, avec le surnom de Numidique; et on remarqua, dit cet historien, que dans le même temps il y avoit à Rome plus de douze magistrats de la même maison que Métellus, qui, en moins de douze ans, avoient été élevés aux premières dignités de la république, les uns au consulat, d'autres à la censure, et plusieurs qui avoient ajouté à ces dignités la gloire du triomphe.

Marius, étant débarqué sur les côtes d'Afrique, y vit arriver, peu après, Cornélius Sylla, son questeur, qui lui amena un puissant corps de cavalerie qu'il avoit levé chez les Latins. Les questeurs étoient les trésoriers généraux de la république. On les croit aussi anciens que la fondation de Rome. D'autres renvoient leur origine aux consuls, comme nous l'avons déjà dit. Il y en avoit deux qui restoient toujours à Rome, et on y en ajouta d'abord deux autres, et ensuite un plus grand nombre, qui accompagnoient ordinairement les généraux à l'armée. Il falloit avoir au moins dix ans de service pour parvenir

[1] Lib. II, cap. 2.

à cet emploi : et quoique les questeurs n'eussent aucune juridiction dans la ville, ils ne laissoient pas d'avoir des commandements particuliers à l'armée. D'ailleurs, comme tout semble dépendre de ceux qui ont l'administration des finances, on vit des consulaires briguer cet emploi. Titus Quintius Capitolinus, après trois consulats, ne se crut pas déshonoré par cette charge. Caton l'ancien l'accepta, après avoir été honoré du triomphe ; enfin il fut ensuite ordonné, par la loi Pompéia, qu'on n'admettroit plus dans la questure que des consulaires : ce qui nous fait voir en quel rang les hommes les plus jaloux de leurs dignités et de leur naissance mettent l'argent et les finances.

Sylla, avant cette loi, y parvint vers sa trente-unième année. Il sembloit, dit Velléius Paterculus, que les destins, en approchant Sylla de Marius, eussent voulu unir ces deux hommes, et prévenir les malheurs que leur discorde produisit depuis dans la république. Mais puisque l'un et l'autre vont faire un si grand rôle dans l'histoire, il est bien juste de faire connoître un peu plus particulièrement Sylla, après surtout que nous avons déjà marqué le caractère de Marius.

Lucius Cornélius Sylla, [1] patricien, et d'une

[1] Sallust. Bel. Jugurth. cap. 96. Val. Max. lib. VI, cap. 9. art. 6.

des plus illustres familles de Rome, étoit bien fait, de bonne mine, l'air noble, les manières aisées, pleines de franchise en apparence, et qui sembloient laisser voir à découvert le fond de son cœur; naturellement insinuant, persuasif, éloquent, il aimoit les plaisirs, et encore plus la gloire. Son devoir marchoit devant tout : il savoit se livrer et s'arracher aux voluptés avec la même facilité. Il vouloit plaire à tout le monde; modeste dans ses discours, s'il étoit question de parler de lui-même; prodigue de louanges pour les autres, et encore plus d'argent, il en prêtoit avec plaisir à ceux qui avoient recours à lui, et prévenoit ceux qui en avoient besoin, et qui n'osoient lui en emprunter. Il ne le redemandoit jamais : et il sembloit qu'il voulût acheter l'armée entière. Familier, surtout avec les simples soldats, devenant soldat lui-même, il en prenoit les manières grossières, buvoit avec eux, les railloit, et souffroit avec plaisir d'en être raillé. Mais hors de la table, sérieux, actif, diligent. C'étoit un Protée à qui ces différents personnages ne coûtoient rien; et ses vertus et ses défauts étoient également couverts par une profonde dissimulation, qui le rendoit impénétable jusque dans ses plaisirs les plus secrets, aux compagnons même de ses débauches.

Tel étoit Sylla, lorsqu'il arriva en Afrique,

et dans l'armée de Marius [1]. Il s'appliqua d'abord à mériter l'estime des gens de guerre, par son assiduité à toutes les fonctions militaires : soit qu'il fallût combattre, ou se retrancher, on le trouvoit partout. Il couroit dans les endroits où il y avoit le plus de péril, avec la même gaieté que ceux qui en reviennent. Une noble émulation lui faisoit demander les emplois les plus dangereux, et il ne fut pas long-temps sans acquérir également l'estime du général et des soldats. Marius même lui donna dans la suite un corps de troupes séparé, qu'il commandoit en chef. Je n'entrerai dans le détail de cette guerre, qu'autant que cela peut servir à lier les différentes parties de mon sujet. Il suffit de remarquer que Jugurtha, avant l'arrivée de Marius en Afrique, poussé à l'extrémité de ses états par Métellus, s'étoit fait un protecteur et un allié d'un roi voisin, appelé Bocchus. Ce fut contre ces deux princes que Marius eut affaire. Il prit Capsa, grande ville et fort peuplée, et il se rendit maître ensuite de cette forteresse, devant laquelle Aulus Albinus avoit échoué [2]. On en vint bientôt aux mains. Les deux rois, à la faveur d'une marche dérobée, surprennent les Romains, les attaquent de nuit, portent par-

[1] Plut. in Sylla.

[2] Orosius, lib. V, cap. 15.

tout la terreur, tuent beaucoup de monde, et auroient remporté une victoire complète, si les ténèbres leur avoient permis de connoître tout leur avantage, et d'en profiter [1]. Marius eut bientôt sa revanche; et presque avant qu'on eût su à Rome l'échec qu'il avoit reçu dans la première occasion, on y apprit qu'il y avoit défait les deux rois dans deux batailles décisives, et qu'il les avoit mis l'un et l'autre hors d'état de tenir la campagne.

Bocchus, ayant éprouvé dans ces deux combats, la valeur et la fortune des Romains, ne jugea pas à propos de hasarder sa couronne pour défendre celle de son allié : il résolut de faire sa paix, et il envoya des ambassadeurs jusques à Rome pour la demander.

Ces ambassadeurs, étant admis dans le sénat, dirent que le roi leur maître avoit été surpris par les artifices de Jugurtha, qu'il se repentoit d'un pareil engagement, et qu'il demandoit l'alliance et l'amitié des Romains : on leur répondit en ces termes :

« Le sénat et le peuple romain n'oublient ni « les services ni les injures : puisque Bocchus « se repent de sa faute, ils lui en accordent le « pardon; et pour ce qui est de la paix et de leur

[1] Plut. in Mario. Sall. Bell. Jugurth. cap. 97 et seq. Oros. Eutr. Flor.

« alliance, il les obtiendra quand il les aura mé-« ritées. » Bocchus, embarrassé d'une pareille réponse, fit demander secrètement à Marius de lui envoyer son questeur. Sylla le fut trouver: on traita de différents moyens qui pouvoient servir à établir la paix: « Vous n'en avez point « d'autre, dit Sylla à Bocchus, que de nous li-« vrer Jugurtha. Par-là vous réparerez l'impru-« dence et les malheurs de votre premier enga-« gement; et ce sera le prix de notre alliance et « de notre amitié ». Bocchus se récria d'abord contre cette proposition, et il représenta à Sylla, qu'une pareille infidélité envers un prince à qui il avoit donné sa foi, attacheroit une honte éternelle à sa mémoire. Ce fut le sujet de différentes conférences qui se firent entre ce roi et le questeur des Romains. Mais Sylla, qui étoit pressant et éloquent, revint si souvent à la charge, et il sut si bien lui représenter qu'il n'y avoit qu'un grand service qui pût balancer le tort qu'il avoit eu de se déclarer contre les Romains, qu'il le détermina enfin à lui livrer Jugurtha. Ce prince fut trahi et arrêté, sous prétexte d'une conférence que Bocchus lui avoit demandée: on le chargea de chaînes, on le livra à Sylla, qui le remit ensuite à Marius, son général; et par la captivité de ce malheureux prince, la guerre de Numidie fut finie.

Une aussi heureuse nouvelle ne pouvoit venir à Rome plus à propos. On venoit d'y apprendre qu'une multitude prodigieuse de barbares, sortis du nord, s'avançoient du côté du midi, et menaçoient toute l'Italie. On résolut de leur opposer Marius, qui jouissoit actuellement de cette faveur et de ces applaudissements que donne une victoire récente. On le nomma consul pour la seconde fois, contre la disposition des lois, qui ne permettoient pas d'élire un absent pour consul, et qui exigeoient même dix ans d'intervalle entre deux consulats. On ajouta à ces graces, si pleines de distinction, le gouvernement de la Gaule narbonnoise, et on lui décerna en même temps les honneurs du triomphe. Jugurtha, chargé de chaînes, en fit le principal ornement. Il étoit traîné comme un esclave à la suite du char de Marius. Ce prince, après cette cérémonie, fut conduit en prison, et on le condamna à y mourir de faim. Le bourreau lui déchira sa robe royale, le dépouilla de tous ses habits, et le poussa ensuite dans le fond d'une basse-fosse qui lui devoit servir de tombeau. On rapporte qu'en y entrant tout nu, il s'écria: *ô Hercule, que vos étuves sont froides!* Faisant allusion aux bains de ce dieu, qu'on disoit être froids. Ce prince, luttant contre la faim, vécut encore six jours, et le desir inutile de

prolonger sa vie, servit de supplice à un roi, qui avoit toujours compté pour rien la mort de ses proches et des premiers de sa cour, qu'il avoit sacrifiés à sa fortune et à son ambition.

FIN DU TOME SECOND.

